

## **MAI 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil**

### **MAI 2007 – Memorial des Grossen Rates**

#### **Addor Jean-Luc (UDC/SVP)**

*Naturalisations*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)*, (première lecture sur le texte), MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_1)

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension*, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)

*Développement motion 1.132*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Développement postulat 1.133*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.)*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I)*, MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)

*Développement motion 7.007 Marcelle Monnet-Terrettaz*, MAI 2007 (11.05.2007)

#### **Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités sportives à risques*, MAI 2007, débat final (10.05.2007\_2)

*Développement motion 4.064 Graziella Walker Salzmann*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

#### **Bagnoud Charles-André (PDCC)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I)*, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

#### **Bagnoud Xavier (PDCB)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux*, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)

*Développements et traitements interpellations urgentes 4.071 Alexandre Caillet, 4.072 Joseph Zufferey et 4.073 Patrick Schmaltzried*, MAI 2007 (11.05.2007)

**Bétrisey Albert, président sortant (GRL)**

*Allocution inaugurale*, MAI 2007 (09.05.2007)

*Divers*, séance du mercredi 9 mai 2007 / séance du jeudi matin 10 mai 2007 / séance de relevée du jeudi 10 mai 2007

*Commentaires relatifs aux développements/traitements*, séance du mercredi 9 mai 2007 / séance du jeudi matin 10 mai 2007 / séance de relevée du jeudi 10 mai 2007 / séance du vendredi 11 mai 2007

*Recours en grâce*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Naturalisations*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Election du nouveau président du Grand Conseil*, MAI 2007 (11.05.2007)

**Bonvin Marie-Madeleine (PS/AdG)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)*, (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

**Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)*, (première lecture sur le texte), MAI 2007, débat final (10.05.2007\_1)

*Développement postulat 1.133 Jean-Luc Addor*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

**Bruchez Jean-Daniel (PDCB)**

*Développement motion 1.125*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

**Brunner Thomas (CSPO)**

*Naturalisations (Einbürgerungen)*, MAI 2007 (10.05.2007\_1)

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006 - Rapport de la commission de justice (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2006 - Bericht der Justizkommission)*, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension (Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen)*, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil (Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates)*, MAI 2007 (11.05.2007)s

**Bumann Ambros (GRL)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques (Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2) / débat final (10.05.2007\_2)*

**Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques (Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_2)*

**Caballero Enrique (GRL)**

*Invitation à la réception donnée en l'honneur du nouveau président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Caillet Alexandre (UDC/SVP)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Traitement motion 1.119, MAI 2007 (09.05.2007)*

*Développements et traitements interpellations urgentes 4.071 Alexandre Caillet, 4.072 Joseph Zufferey et 4.073 Patrick Schmalzried, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Casays Patricia (PDCB)**

*Développement postulat 5.061 Edmond Perruchoud, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Constantin René (GRL)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1)*

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

*Développement motion 7.007 Marcelle Monnet-Terretaz, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Copt Jean-François (GRL)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1)*

**Crettenand Narcisse (GRL)**

*Développement motion 1.122 Aldo Resenterra, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

**D'Avila Roxanne (suppl.), (GRL)**

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

**Delaloye Olivier (suppl.), (GRL)**

*Traitement postulat 1.117 Jean-Pierre Penon, MAI 2007 (09.05.2007)*

**De Preux Alain (PDCC)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**De Preux Philippe (GRL)**

*Développement postulat 1.123, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

**Dussex Grégoire (PDCC)**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006 - Rapport de la commission de justice, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

**Eggel Matthias (GRL)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise), MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), (Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Es-Borrat Philippe (PDCB)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1) / remerciements (10.05.2007\_2)*

**Eyer German (SPO)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Burgerwahlen), (erste Lesung über den Text), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_1)*

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil (Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates), MAI 2007 (11.05.2007)*

**Fauchère Bernard (PS/AdG)**

*Recours en grâce, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Naturalisations, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

**Ferrez Jean-Albert (PDCB)**

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2006 à avril 2007), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

**Gabbud Jean-Yves (suppl.), (PDCB)**

*Développement motion 3.081 Laura Kronig (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement motion 3.082, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 5.060 Joachim Rausis (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Gaillard Pascal (PDCC)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_1)*

**Giroud Willy (GRL)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités sportives à risques*, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2) / débat final (10.05.2007\_2)

**Grand Erno (CVPO)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise)*, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen), (erste Lesung über den Text)*, MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_1)

**Grandjean Michelle (PS/AdG)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux*, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)

*Traitement motion 1.119 Alexandre Caillet*, MAI 2007 (09.05.2007)

**Hugo-Lötscher Susanne (SPO)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise)*, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), (Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (I)*, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.)*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

*Développement interpellation 2.086 (Entwicklung der Interpellation 2.086)*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

*Développement motion 3.082 Jean-Yves Gabbud (suppl.), (Entwicklung der Motion 3.082 Jean-Yves Gabbud (Suppl.)*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

*Election du président du Grand Conseil (Wahl des Präsidenten des Grossen Rates)*, MAI 2007 (11.05.2007)

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil (Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates)*, MAI 2007 (11.05.2007)

**Imboden Ignaz (CSPO)**

*Développement postulat 3.084, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 3.085 (Entwicklung des Postulates 3.085), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)**

*Développement interpellation 2.082, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise), MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), (Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Kronig Laura (Suppl.), (SPO)**

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension (Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten in der beruflichen Grundausbildung), (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

*Développement motion 3.081 (Entwicklung der Motion 3.081), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)**

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2006 à avril 2007), (Tätigkeitsbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2006 bis April 2007), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

**Léger Laurent (PDCB)**

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement motion 3.090 Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Lehner Thomas (CVPO)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), (Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Loretan Gilbert, zweiter Vizepräsident (CSPO)**

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension (Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Ansprache, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Luisier Gabriel (PDCB)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques, MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_2)*

**Luyet Damien (suppl.), (PDCC)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2) / débat final (10.05.2007\_2)*

**Mangisch Marcel (CVPO)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen), (erste Lesung über den Text), MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_1)*

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension (Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 6.017 (Entwicklung des Postulates 6.017), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*



**Maret Véronique (suppl.), (PS/AdG)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Mariétan Georges, nouveau président (PDCB)**

*Allocution, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Hommage rendu à M. le député Albert Bétrisey, président sortant, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Commentaires relatifs aux développements/traitements, Urgences, séance du vendredi 11 mai 2007*

*Election de la présidente du Tribunal cantonal, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Election du vice-président du Tribunal cantonal, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Renouvellement des membres des commissions de haute surveillance et élection des présidents et des vice-présidents, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Intervention finale, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Massy Laetitia (GRL)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2) / débat final (10.05.2007\_2)*

**Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)**

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement motion 3.090, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Melly Jacques (PDCC)**

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

*Développement motion 7.007 Marcelle Monnet-Terrettaz, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle** (PS/AdG)

*Développement postulat 1.128, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Développement motion 1.132 Jean-Luc Addor, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques, MAI 2007, discussion de détail (10.05.2007\_2)*

*Développement postulats 2.076 et 2.077, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement motion 7.007, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Moulin Pascal** (PDCB)

*Développement postulat 2.073, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Näfen Lucia (Suppl.)**, (CVPO)

*Développement postulat 5.058 Erno Grand (Entwicklung des Postulates 5.058 Erno Grand), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Oester-Ammann Maria** (CSPO)

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), (Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten in der beruflichen Grundausbildung), (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

**Perruchoud Edmond** (UDC/SVP)

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_1)*

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 5.061, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Philippoz Freddy** (PDCC)

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2006 à avril 2007), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

**Picon-Furrer Margrit (PDCB)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2)*

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

**Porcellana Daniel (PDCC)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)**

*Développement postulat 1.127, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

**Rey Bernard (GRL)**

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006 - Rapport de la commission de justice, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

**Rey Pascal (PDCC)**

*Traitement postulat 1.117 Jean-Pierre Penon, MAI 2007 (09.05.2007)*

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, débat final (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 1.131 Laurent Tschopp (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

**Roch Jean-Didier (PDCB)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006 - Rapport de la commission de justice, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

**Roux Paul-André, premier vice-président (PDCC)**

*Allocution*, MAI 2007 (11.05.2007)

**Ruppen Felix (CVPO)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I)*, (*Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (I)*), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

**Ruppen Franz (UDC/SVP)**

*Traitement motion 5.038 (Behandlung der Motion 5.038)*, MAI 2007 (10.05.2007\_2)

**Russi Klaus (CSPO)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I)*, (*Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (I)*), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

**Sarbach Robert (SPO)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques* (*Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten*), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2)

**Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)**

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.)*, (*Entwicklung der Interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.)*), MAI 2007 (10.05.2007\_2)

*Développement postulat 3.086* (*Entwicklung des Postulates 3.086*), MAI 2007 (10.05.2007\_2)

**Schmid Franziska (Suppl.), (CVPO)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)*, (*première lecture sur le texte*), (*Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)*), (*erste Lesung über den Text*), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)

**Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen), (erste Lesung über den Text), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise), MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

**Schröter Marc (suppl.), (GRL)**

*Développement postulat 3.087, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 3.088, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Tornare Gilbert (GRL)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

**Truffer Markus (CVPO)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques (Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Développement motion 3.081 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 3.081 Laura Kronig (Suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 5.059 (Entwicklung des Postulates 5.059), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Turin Alexis (GRL)**

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2006 à avril 2007), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement motion 1.132 Jean-Luc Addor, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

**Varone Gérald (PS/AdG)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_1)*

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

### **Vernay André (GRL)**

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 1.134, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 2.078, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement motion 3.082 Jean-Yves Gabbud (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

### **Voide Nicolas (PDCB)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Election du président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

### **Walker Salzmänn Graziella (CSPO)**

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), (Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006 - Rapport de la commission de justice (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2006 - Bericht der Justizkommission), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2006 à avril 2007), (Tätigkeitsbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2006 bis April 2007), MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement motion 4.064 (Entwicklung der Motion 4.064), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Traitement motion 5.039 (Behandlung der Motion 5.039), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités sportives à risques (Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007)*

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise), MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

**Zen Ruffinen Marie-Christine (PDCC)**

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Z'graggen Sonia (PS/AdG)**

*Traitement postulat 3.069, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 3.085 Ignaz Imboden, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Zufferey Jean-Marc (PS/AdG)**

*Développement motion 1.130, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Développement postulat 3.084, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement postulat 5.061 Edmond Perruchoud, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

**Zufferey Joseph (PDCC)**

*Développements et traitements interpellations urgentes 4.071 Alexandre Caillet, 4.072 Joseph Zufferey et 4.073 Patrick Schmaltzried, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Zurbriggen Felix (CSPO)**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), (Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen), (erste Lesung über den Text), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_1)*

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux (Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise), MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

---

**Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie**

*Développement interpellation 2.082 Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement interpellation 2.086 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Interpellation 2.086 Susanne Hugo-Lötscher), MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Heure des questions, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire**

*Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités **sportives** à risques (Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten, MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_2) / débat final (10.05.2007\_2)*

*Développements et traitements interpellations urgentes 4.071 Alexandre Caillet, 4.072 Joseph Zufferey et 4.073 Patrick Schmaltzried, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité**

*Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises), (première lecture sur le texte), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / discussion de détail (10.05.2007\_1) / débat final (10.05.2007\_1)*

*Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux, MAI 2007, débat sur l'opportunité (09.05.2007)*

*Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1)*

*Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (I), MAI 2007, entrée en matière (09.05.2007) / débat final (10.05.2007\_1)*

*Traitement motion 1.119 Alexandre Caillet, MAI 2007 (09.05.2007)*

*Naturalisations, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension, MAI 2007, discussion générale (10.05.2007\_1)*

*Développement interpellation 1.124 Pascal Moulin, MAI 2007 (10.05.2007\_1)*

*Heure des questions, MAI 2007 (11.05.2007)*



**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement**

*Traitement motion 5.038 Franz Ruppen, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Traitement motion 5.039 Graziella Walker Salzmänn, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Election du président du Grand Conseil, MAI 2007 (11.05.2007)*

*Heure des questions, MAI 2007 (11.05.2007)*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport**

*Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (I), MAI 2007, entrée en matière (10.05.2007\_2)*

*Traitement postulat 3.069 Sonia Z'graggen, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Développement interpellation 3.083 Graziella Walker Salzmänn, MAI 2007 (10.05.2007\_2)*

*Heure des questions, MAI 2007 (11.05.2007)*

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de mai 2007

---

Séances des 9, 10 et 11 mai 2007

---

### Séance du mercredi 9 mai 2007

*Présidence:* M. le député Albert Bétrisey.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mercredi 9 mai 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Albert Bétrisey* prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le nouveau président du Gouvernement (que je félicite),

Monsieur le conseiller d'Etat,

Chers collègues députées et députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères collaboratrices et chers collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

J'ouvre la neuvième et dernière session de l'année législative moderne. Celle-ci pourrait être comparée au onzième Livre de Jean de La Fontaine. Ce recueil est, en effet, le plus court de tous; il ne comporte que neuf fables et se termine par un petit Epilogue dans lequel le génial fabuliste dresse une sorte de bilan sur ce qu'il a écrit. Sa lecture laisse à penser que ce livre pourrait être son dernier. Y a-t-il eu d'autres écrits par la suite? Je n'en dirai rien aujourd'hui, au risque de ne point garder d'infos pour vendredi matin!

Mais, auparavant, nous allons devoir abattre un travail considérable. Afin d'offrir à notre futur grand baillif des réjouissances qui débiteront à l'heure, nous accélérons la cadence. Les lectures de détail de nos projets de loi se dérouleront donc demain jeudi. Je remercie ainsi d'ores et déjà les commissions qui devront, cet après-midi, travailler dans des conditions particulières ainsi que le Service parlementaire qui devra accomplir des heures supplémentaires.

Mesdames et Messieurs, cette session de mai nous incite à la réflexion sur deux phénomènes de notre société: les sports à risques ainsi que la violence dans et autour des stades.

Les sports à risques, tout d'abord, qui sont un paradoxe, un paradoxe puisque, d'une part, que ce soit sur le lieu de travail, sur les routes, jusque dans l'assiette même, les règles et prescriptions de sécurité sont de plus en plus nombreuses et rigoureuses et, de l'autre, on voit se développer des activités dont l'attrait premier est justement le danger, les sensations fortes. On est ici dans une logique universelle qui veut que chaque force fait naître une force qui lui est antagoniste. Compte tenu de la vocation touristique de notre canton, il convient de prévenir les actes irresponsables qui se traduisent par des drames humains et des tragédies préjudiciables à notre canton et à l'une de ses activités économiques principales.

Le sport, quant à lui, est une vitrine de la société. Il reflète, bien souvent, la situation sociale d'une ville, d'une région, d'un pays. Et, malheureusement, les stades sont régulièrement le théâtre de scènes de violence. Révélé au monde entier par le drame du Heysel, il y a 18 ans déjà, le phénomène de la violence dans et autour des stades est loin de diminuer, bien au contraire. Cela est inquiétant et préoccupant.

Le Mondial en Allemagne, l'année dernière, est la preuve cependant qu'à force d'éducation, de prévention et de répression également, il est possible de canaliser et d'éviter tout débordement. Espérons que l'Euro 2008, notre Euro, se déroulera dans la même ambiance.

Chers collègues, je vous invite à garder à l'esprit durant nos travaux cette sagesse de bon ton que nous rappelle notre ami Jean: "S'il est vain de chercher à éradiquer le vice, on doit du moins travailler à acquérir une conscience plus lucide."

Sachons alors, sur son conseil avisé, débattre dans un registre ayant pour frontières à ne pas dépasser la mesure d'un côté et l'équilibre de l'autre.

Dans cet esprit, je vous souhaite une excellente semaine parlementaire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre Parlement du sang neuf, des forces vives. Nous allons, en effet, procéder à l'**assermentation** de trois nouveaux collègues.

Tout d'abord, M<sup>me</sup> **Olivia Cutruzzolà** en remplacement de M. le député (suppl.) Serge Cleusix du groupe PS/AdG. M<sup>me</sup> Cutruzzolà est domiciliée à Monthey et exerce la profession de journaliste.

Ensuite, M. **Laurent Bürcher** qui remplace M. le député (suppl.) Alexandre Luy du groupe GRL. M. Bürcher est domicilié à Bruson dans le Val de Bagnes où il exerce la profession de quincaillier.

Pour terminer, M. **Cédric Niggely** qui remplace M. le député (suppl.) David Michielan du groupe GRL. M. Niggely est domicilié à Collombey et exerce la profession de directeur de garage.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de vous lever et, Monsieur le premier vice-président, de lire la formule de la promesse solennelle.

*(Formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)*

Merci, Madame et Messieurs les députés-suppléants. Il ne me reste qu'à vous souhaiter la bienvenue dans ce Parlement et bien du plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

### *Ordre du jour*

#### **Entrée en matière**

1. Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités à risques *(première lecture)*

#### **Eintretensdebatte**

Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikoaktivitäten *(erste Lesung)*

#### **Entrée en matière**

2. Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises) *(première lecture sur le texte)*

#### **Eintretensdebatte**

Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen) *(erste Lesung über den Text)*

#### **Débat sur l'opportunité**

3. Initiative parlementaire 1.019: Adaptation des cercles électoraux

#### **Debatte über die Zweckmässigkeit**

Parlamentarische Initiative 1.019: Anpassung der Wahlkreise

#### **Entrée en matière**

4. Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure *(première lecture)*

#### **Eintretensdebatte**

Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit *(erste Lesung)*

## **Entrée en matière**

5. Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (*première lecture*)

## **Eintretensdebatte**

Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4), (*erste Lesung*)

## **Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

6. Postulat des députés Francine **ZUFFEREY MOLINA** (suppl.) (PS/AdG), Anne-Christine **BAGNOUD** (PS/AdG) et Pascal **NICOLO** (suppl.) (PS/AdG) concernant la couverture perte de gain en cas de maladie pour les employés de l'Etat du Valais (07.11.2006) (1.116)  
Postulat der Grossrätinnen Francine **ZUFFEREY MOLINA** (Suppl.) (PS/AdG), Anne-Christine **BAGNOUD** (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend Erwerbsausfalldeckung bei Krankheit für die Angestellten des Staates Wallis (07.11.2006) (1.116)
7. Postulat du groupe GRL, par les députés Jean-Pierre **PENON** et Olivier **DELALOYE** (suppl.), concernant la situation des juges de commune (07.11.2006) (1.117) (*motion transformée en postulat*)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre **PENON** und Olivier **DELALOYE** (Suppl.), betreffend Situation der Gemeinderichter (07.11.2006) (1.117) (*Motion umgewandelt in ein Postulat*)
8. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre **CAILLET**, concernant: encourager la garde des enfants au sein de la famille (09.11.2006) (1.119)  
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre **CAILLET**, betreffend Förderung der familieninternen Kinderbetreuung (09.11.2006) (1.119)

## Entrée en matière

### 1. PROJET DE LOI

#### sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités à risques (*première lecture*)

## Eintretensdebatte

### GESETZESENTWURF

#### über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikoaktivitäten (*erste Lesung*)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*  
*Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député (suppl.) Damien Luyet (PDCC):*

Le groupe DC du Centre s'est penché sur le présent projet de loi et fait les remarques suivantes:

Nous avons trouvé que le rapport, pour notre part, ne reflète pas le travail de la commission; d'ailleurs, il nous a manqué certaines réponses. Par exemple, notre groupe aimerait connaître les arguments qui ont motivé la commission à passer le délai de prescription pour la poursuite pénale de 1 à 2 ans, cela à l'article 18.

Par ailleurs, nous pensons qu'il n'est pas bon de faire un amalgame entre l'environnement et les métiers à risques. Notre groupe est d'avis que la deuxième commission doit se pencher sur ce fait et apporter son appréciation; cela concerne les articles 1 alinéa 1, 2 alinéa 1 et 3 alinéa 4.

Pour ce qui est de l'article 2 alinéa 2 lettre c, accompagnateur en montagne, le groupe DC du Centre trouve un peu courtes les explications données par la commission pour décider de biffer cette profession de la loi. Nous constatons également que le Conseil d'Etat, qui a reconnu cette profession, n'a pas su trouver les bons arguments devant la commission pour faire valoir sa position.

Pour notre part, il ne fait aucun doute que celle-ci doit faire partie intégrante du champ d'application de cette loi. De plus, sachant que la formation pour les accompagnateurs en montagne a été patiemment mise sur pied à St-Jean, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un bon signal, ni pour les professions de montagne ni pour le tourisme. C'est pourquoi le groupe DC du Centre va déposer un amendement pour revenir à la proposition du Conseil d'Etat.

Le groupe DC du Centre est, en outre, sensible au fait que les fonctions de direction au sein d'une entreprise, notamment les écoles de ski, pour avoir l'autorisation d'exploiter, devront satisfaire à des conditions personnelles exigeantes.

Après ces quelques remarques, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Les activités liées aux loisirs se sont considérablement développées ces dernières années. De plus en plus de personnes sont à la recherche de sensations fortes, ce qui explique sans doute l'explosion des offres des activités sportives comportant toujours plus de risques.

Le groupe radical-libéral salue donc la volonté du Conseil d'Etat de séparer clairement cette notion de la loi sur le tourisme afin d'accroître rapidement la sécurité des activités sportives à risques proposées dans notre canton.

Il ne s'agit pas, à nos yeux, d'ajouter des contraintes supplémentaires aux organisateurs de loisirs, mais bien de diminuer les risques et d'offrir une garantie aux clients qui demandent une prestation payante.

Le projet proposé aujourd'hui ne cherche d'ailleurs pas à légiférer dans tous les domaines liés aux loisirs, ce qui aurait créé, j'en conviens, de nombreuses difficultés, mais bien de se concentrer sur les offres payantes dans les sports à risques.

C'est pourquoi le groupe radical-libéral a un peu de peine à comprendre les motivations de la commission chargée d'étudier ce dossier qui, bien que dans une très faible majorité, a décidé de ne pas y intégrer les accompagnateurs en moyenne montagne. Cette formation est pourtant reconnue en Europe. Il existe depuis 1992 une commission européenne qui a établi un règlement et se positionne clairement vis-à-vis des autres professions de la montagne. Depuis 1996, la formation d'accompagnateur en moyenne montagne est dispensée en Valais, à St-Jean dans le Val d'Anniviers. Cette formation inédite est reconnue depuis 2001 par l'Etat du Valais. Des équivalences sont négociées auprès de la commission européenne et des tractations sont en cours afin d'obtenir une reconnaissance par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Comment, dès lors, comprendre l'éviction de cette profession ô combien importante alors même qu'elle prodigue à ses diplômés une formation essentielle en matière sécuritaire, environnementale et culturelle. En effet, il s'agit d'un véritable cursus échelonné sur deux ans qui englobe de nombreuses disciplines allant de la météorologie à la connaissance des dangers naturels, l'étude de la biologie, de la faune, de la flore, même des légendes et des contes locaux, sans oublier le respect important des consignes de sécurité, qu'elles soient permanentes ou temporaires.

Exclure cette profession de la liste de celles qui sont soumises à cette loi reviendrait à dénaturer la formation dispensée à St-Jean et à ôter de l'offre touristique de notre canton une valeur ajoutée inestimable. Nous osons penser que telle n'était pas la volonté des personnes qui ont voté cette éviction et proposerons donc une rectification au moment de la lecture de détail.

Par ailleurs, nous souhaitons également obtenir quelques précisions de la part du Conseil d'Etat concernant l'article 10 de la présente loi, à savoir les personnes pouvant être au bénéfice de l'exemption. Le terme "temporaire" figurant dans l'alinéa 1 désigne-t-il bien un temps très bref permettant, par exemple, de parcourir le trajet sur territoire valaisan d'un itinéraire plus vaste et non pas la possibilité pour des personnes à la formation non reconnue d'exercer, même de manière temporaire mais régulière, leur profession en Valais?

Nous nous interrogeons aussi sur la nécessité de conserver un alinéa concernant Jeunesse et Sport puisque, n'ayant pas de but lucratif, elle ne devrait logiquement pas être touchée par la présente loi.

Le groupe radical-libéral proposera donc quelques modifications et accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):*

Le bénévolat est un magnifique engagement qui mérite notre soutien quel que soit le niveau où il agit, mais il ne doit en aucun cas empêcher la reconnaissance professionnelle des accompagnateurs en moyenne montagne.

Devons-nous prendre le risque de laisser le champ libre à toutes sortes de dérapages, comme:

- de donner la possibilité à des personnes non formées d'emmener des groupes en montagne contre rémunération?
- d'enlever à l'Etat la possibilité de contrôler et de garantir la sécurité des activités proposées aux touristes?
- de ne pas soutenir une formation mise sur pied en Valais, dans le Val d'Anniviers, depuis 1996?

Le groupe PS/AdG ne le désire en aucun cas et s'engage fortement à soutenir cette profession et toutes les activités citées dans la loi, et accepte donc l'entrée en matière.

Le groupe PS/AdG soutient cette loi pour plusieurs raisons:

- celle-ci donne une reconnaissance professionnelle à toutes ces activités touristiques qui ont un caractère commercial;
- celle-ci assure la protection des personnes ainsi que de l'environnement;
- celle-ci lutte contre le travail au noir et évite le protectionnisme;
- celle-ci tient compte de l'évolution des activités sportives à risques en n'en donnant pas une liste exhaustive;
- celle-ci n'empêche pas les sorties scolaires, ni les visites privées, car elle ne réglemente que les relations commerciales;
- enfin, celle-ci pousse vers l'excellence l'offre touristique valaisanne.

Cette loi correspond aux soucis de nombreux parlementaires, dont la députée (suppl.) Angelica Brunner-Wyss qui demande à l'Etat de réglementer les itinéraires pour raquettes à neige afin de mieux les sécuriser et de protéger la faune.



Le groupe PS/AdG a déposé un amendement pour réintroduire la profession d'accompagnateur en moyenne montagne dans la liste des professions fournissant des prestations contre rétribution financière et soumises à la loi.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):*

Wer in die Berge geht, kann nicht jeder Gefahr ausweichen. Die meisten Menschen bringen heute aus ihrem Alltag wenig bis keine Erfahrung mit, wie sie sich im Gebirge verhalten sollen. Gefahren zu erkennen und mit ihnen umzugehen muss erworben werden.

Das vorliegende Gesetz basiert auf der Erkenntnis, dass immer mehr Touristen die verschiedensten Sportaktivitäten ausüben möchten, ohne die minimalsten Kenntnisse möglicher Gefahren. Es sollte einerseits dem Gast die Gewähr geben, dass er gegen Entgelt ein hohes Mass an Sicherheit erwarten kann. Andererseits soll das Gesetz entsprechende Berufsgattungen schützen vor Missbrauch und Schwarzführerei. Gerade im Wanderbereich sind wiederholt Fälle bekannt geworden, wo Einzelne gegen Entgelt illegal Gäste über Gletscher geführt oder Schneeschuhtouren in prekären Gebieten angeboten haben.

Es erstaunt daher, dass im Artikel 2 der Beruf des Wanderleiters von der Kommission gestrichen wurde. Wenn wir das Ganze unter dem Gesichtspunkt der Sicherheit betrachten, ist klar, dass der Wanderleiter nicht gleich involviert ist wie ein Bergführer oder Skilehrer. Es gibt aber bei den Tourenangeboten Grenzbereiche, bei welchen es sinnvoll ist, die Wanderleiter einzubeziehen. Im Artikel 3 geht es ja um die Definition der Betätigungsfelder. Es wäre jetzt die Gelegenheit die Arbeit der Wanderleiter zu definieren, zu kontrollieren und gegenüber den Bergführern abzugrenzen. Immerhin absolviert ein diplomierter Wanderleiter eine Ausbildung von 14 Wochen, verteilt über drei Jahre und investiert an reinen Kurskosten zwischen 11'000 und 12'000 Franken. Dabei sind die öffentlichen Gelder noch nicht einmal eingerechnet. Wenn schon so eine Ausbildung verlangt und vom Kanton massiv unterstützt wird, sollte ein Wanderleiter das Recht auf Anerkennung haben, indem dieses Berufsbild im vorliegenden Gesetz verankert wird.

Die Kommission möchte uns auf das Tourismusgesetz vertrösten. Ich kann mir eigentlich nicht vorstellen, dass in diesem Gesetz einzelne Berufe aufgelistet werden sollen, ansonsten könnten wir dann Tourismusberufe wie Koch oder Serviceangestellte alle einzeln aufzählen.

Beim näheren Prüfen des vorliegenden Gesetzesentwurfs stellen sich Fragen, die in der zweiten Kommission diskutiert werden müssen. Der Artikel 7 Bewilligungspflicht dürfte in der Praxis einiges Kopfzerbrechen geben. Was ist denn genau "gewerbliche Ausübung"? Muss ein Hotel, das am Nachmittag eine Kräuterwanderung anbietet, eine Bewilligung einholen? Ist das nach Gesetz ein "Anbieten gegen Entgelt" wenn der Hotelier dies im Pauschalpreis eingerechnet hat?

Des weiteren stellt sich die Frage was mit ausserkantonalen und ausländischen Anbietern passieren soll. Es wird wohl – überspitzt ausgedrückt – kaum möglich sein, an den Kantonsgrenzen entsprechende Kontrollen zu verlangen. Oder gilt das Gesetz nur für einheimische Bergführer, Skilehrer, Wanderleiter usw.? In diesem Fall ändert bei einem grossen Teil von Schwarzführerei überhaupt nichts. Wir verlangen, dass die zweite Kommission sich mit solchen Fragen auseinandersetzt. Vermutlich wäre es eine gute Lösung

sich auf die wesentlichen Ziele des Gesetzes zu reduzieren, nämlich auf die Sicherheit des Gastes. Ausserdem ist es absolut notwendig, dass die zweite Kommission auf die Verordnung zählen kann. Immer wieder wird hier über Sachen abgestimmt, bei denen niemand genau weiss, was denn nun eigentlich im Sack drin ist.

Trotz dieser Einwände begrüsst die CSPO, dass ein Tourismuskanton wie das Wallis nicht einfach abwarten will bis auf Bundesebene im vorliegenden Bereich Klarheit geschaffen wird.

Wir sind deshalb für Eintreten, allerdings mit der Forderung, dass die erwähnten Punkte von der zweiten Kommission nochmals aufgenommen werden und wir werden Abänderungsvorschläge einreichen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):*

Die zu diesem Thema zirkulierenden Briefe und E-Mails haben eine Meinungsbildung nicht einfacher gemacht. Wanderleiter, Wanderführer, Wanderbegleiter, Bergführer, Schneesportlehrer, Risikoaktivitäten. Eines ist gegenwärtig klar, der Bergführerberuf und der Beruf der Schneesportlehrer werden in Zukunft ohne grosse Diskussionen im Gesetz verankert. Wieso nun auch die Höhlenführer? Die Führer mit besonderen Geräten und Hilfsmitteln, ob Wasserläufer, Tauchlehrer, Flugsprunglehrer mit besonderen Geräten und Hilfsmitteln. Ich denke nicht, weil diese Berufe bedeutend riskanter sind als Bergführer oder Skilehrer. Ich weiss aber aus eigener Erfahrung, dass riskante Situationen entstehen können wenn man sich falsch verhält, sei das nun als Bergführer auf einem Viertausender oder als Canyoningführer in einer engen Schlucht. Entscheidend ist aber, dass diese Berufe alle gekoppelt sind mit einer strengen Ausbildung, mit regelmässigen Wiederholungskursen und ständigen Aktualisierungen auf den neuesten Stand.

Ich muss eingestehen, dass jedem Fehler passieren können. Durch eine hoch stehende Ausbildung und regelmässige Kontrollen sind die Ausführenden jedoch gezwungen immer auf dem laufenden zu sein. Die dazu nötigen Kontrollen können nur durch ein entsprechendes Gesetz gewährleistet werden. Dadurch ist auch sicher gestellt, dass die Fehlerquote minimiert wird und so auch das Risiko sinkt.

Wie ist es nun möglich, dass eine Gruppierung von Wanderleitern es als Anerkennung auffasst, dass der Beruf "Wanderleiter" im Gesetz verankert wird und andere Gruppierungen es eher als negativ einstufen.

Damit Sie sich selber eine Meinung bilden können, möchte ich Ihnen, werte Damen und Herren, kurz die zweieinhalbjährige Ausbildungszeit und das Programm der einen Gruppe Wanderleiter aufzeigen, welche sich über den Einschluss im Gesetz freut.

Nach einem Eintrittstest folgt im ersten Jahr das erste Sommermodul von 21 Tagen, im Herbst das zweite Sommermodul von 12 Tagen. Dazwischen erfolgt eine persönliche Arbeit in Form eines Herbariums von 50 Pflanzen. Im zweiten Jahr – analog zum ersten – folgen zwei Module zu 19 und 12 Tagen. Auch hier wieder eine persönliche Arbeit in Form eines Wanderbuches mit zehn Wanderungen. Im dritten Jahr folgt ein Wintermodul, welches auch nach erfolgreichem Sommermodul im ersten Jahr absolviert werden kann. Nach einer

Präsentation einer Diplomarbeit, schriftlich und mündlich vor einer Jury, erfolgt die Übergabe des Diploms durch den Kanton Wallis, welches auch international anerkannt ist. Die Unterrichtsfächer beinhalten die Themenkreise Sicherheit, Kommunikation und Lebensraum Natur.

Es ist nahe liegend, dass sich die Wanderleiter, welche auf diese Weise zu ihrem Wissen und ihren Fähigkeiten gekommen sind, den Einschluss ins Gesetz als einen Schutz ihrer Berufsgattung anerkennen.

Ebenso würde ich das als Gast betrachten, wenn ich einen Wanderleiter engagieren würde.

Eine strikte, geregelte Ausbildung und gesetzliche Verankerung gibt die Gewähr, dass Wandern unter der Führung eines Wanderleiters nicht im wahrsten Sinne des Wortes zu einer Risikoaktivität wird.

Die SPO/Linke Allianz ist gemäss den erfolgten Ausführungen für Eintreten.

Wir haben einen entsprechenden Abänderungsantrag eingereicht für die erste Lesung am Donnerstag.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):*

Seit dem berühmt berüchtigten Unglück vom Saxetenbach sind die Risikoberufsgruppen und die Regierungen vorsichtiger geworden und versuchen sich abzusichern. Das Wallis ist der erste Schweizer Kanton, der jetzt einen Gesetzesentwurf über die Ausübung von Risikosportarten vorlegt.

Die CVPO hat sich die Mühe genommen, die Gesetzesvorlage sehr genau unter die Lupe zu nehmen. Bis auf einen Punkt scheint die Vorlage auf grosse Zustimmung zu stossen. Bloss, ob der Wanderleiter eine Risikosportart anbietet oder nicht, scheidet die Geister.

Die CVPO hat die Argumente gegen die Aufnahme oder für die Aufnahme des Wanderleiters in die Kategorie der "gewerbsmässig angebotenen Leistungen in den Sportarten, die erhöhte Gefahren für Beteiligte und Umwelt beinhalten" sorgfältig gegeneinander abgewogen.

Wir haben durchaus Verständnis dafür, dass eventuell ein falsches Verständnis für die Gefährlichkeit der Wanderwege im Wallis aufkommen könnte, dass für gewisse Menschen die Ausübung von Risikosportarten zum Beispiel berufshalber dann nicht mehr erlaubt wird und zum Beispiel kleinere Hotels es sich nicht leisten können, für angebotene Wanderungen einen Wanderleiter engagieren zu müssen.

Trotzdem ist die grosse Mehrheit der CVPO-Fraktion der Meinung, dass der Wanderleiter in die Kategorie der Risikosportaktivitäten aufzunehmen ist.

Warum?

Der Wanderleiter bietet eine Dienstleistung gegen Entgelt an.

Er soll eine solide Grundausbildung ausweisen.

Er soll verpflichtet sein, eine Haftpflichtversicherung abzuschliessen. So werden der Kunde und er selber geschützt. Immerhin mussten bereits zwei Unfälle von unserem Kantonsgericht beurteilt werden.

Im Wallis ist das Gelände wo gewandert wird sehr oft keineswegs sicher.

Er braucht für seine Tätigkeit ein Diplom und eine Berufsausübungsbewilligung.

Die Dachverbände und verschiedene Berufsgruppen sind für die Aufnahme des Wanderleiters in die Berufsgruppe, welche Risikosportarten anbietet.

Der Artikel 10 erlaubt zudem sinnvolle Ausnahmen.

Aus all diesen Gründen ist die CVPO für Eintreten und wird einen entsprechenden Abänderungsantrag einbringen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):*

Le groupe DC du Bas entre en matière sur ce projet de loi en y apportant des modifications.

Il y a, en effet, lieu de réglementer les activités de plus en plus nombreuses en matière de sports extrêmes et activités à risques. Les nombreux accidents survenus, souvent graves, voire mortels, ne nous font pas hésiter à réglementer cette profession.

Notre groupe a aussi été nettement moins partagé que la commission au sujet de la profession d'accompagnateur en moyenne montagne. Nous souhaitons voire réintroduire cette profession dans cette loi précisément et non pas dans la loi sur le tourisme. La commission thématique, qui a examiné le présent projet de loi, admet elle-même qu'il y a lieu d'introduire cette nouvelle profession dans une loi. De là et face au vote très serré au sein de la commission ATE à propos des accompagnateurs en moyenne montagne, le groupe DC du Bas va présenter une proposition de compromis, soutenue par une large majorité de ses députés.

Une petite majorité de la commission ATE a estimé qu'il fallait supprimer les accompagnateurs de la liste parce qu'ils ne peuvent être classés parmi les activités sportives à risques. Pour éviter un amalgame malvenu, notre groupe propose de modifier le titre de la loi qui deviendrait ainsi "loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeur de sports de neige, d'accompagnateur en moyenne montagne et sur l'offre d'activités sportives à risques". Cette précision permet de réintroduire les accompagnateurs en montagne diplômés dans la liste à l'article 2. Certains membres de la commission craignaient certainement aussi qu'en mentionnant les accompagnateurs en montagne à l'article 2 de la loi, cela interdirait certaines pratiques aujourd'hui en vigueur.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de préciser devant le plenum ainsi que dans l'ordonnance que même moyennant un petit défraiement les hôteliers auront toujours la possibilité d'organiser des balades à partir de leurs hôtels, que les viticulteurs pourront toujours faire visiter leurs domaines et qu'il sera toujours possible à un directeur de SD d'accompagner ses hôtes pour une balade le long du bisse.

Ces précisions faites, le groupe DC du Bas est persuadé que la reconnaissance explicite de la profession d'accompagnateur en montagne ne pose plus de problème. La profession de guide de moyenne montagne dans un canton fortement touristique avec des hôtes non expérimentés souhaitant tout de même découvrir la montagne en toute sécurité avec un accompagnement professionnel ne peut être qu'un atout pour notre Valais.

Avec les différentes modifications annoncées, le groupe DC du Bas entre en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Die UDC/SVP-Fraktion tritt auf diesen Entwurf ein.

Ausser beim Titel, der uns sehr komplex erscheint, haben wir kaum Einwände.

Wir haben uns jedoch – wie die anderen Mitglieder der Kommission – mit dem Statut des Wanderleiters befasst.

Die heutige Verordnung, die ausser Kraft gesetzt werden soll, stellt diese Berufsgruppe unter die Aufsicht des Staatsrats. Die SVP ist aber der Meinung, dass der Staat in diesem Bereich nicht intervenieren soll, ausser der Schutz der Kunden erfordere es. Und genau hier liegt der Hase im Pfeffer. Denn die heutige Verordnung sieht vor, dass der Wanderleiter nur in einem gesicherten Umfeld tätig ist, das keine speziellen technischen Hilfsmittel zum Weiterkommen erfordert. Ist es daher sinnvoll diese Tätigkeit in die gleiche Gruppe einzuordnen wie Bergführer, Höhlenführer oder Tauchlehrer, die alle in einem Umfeld tätig sind, in dem die sportlichen Tätigkeiten hohe Anforderungen an den Sicherheitsbereich stellen?

Die zweite Kommission wird sich zweifelsohne wieder mit dieser Frage beschäftigen müssen. Sie wird, damit der Staat sich nicht unnötig um Sachen kümmert, die nicht in seinen Bereich fallen, entscheiden müssen, ob die in diesem Entwurf verwendete Bezeichnung "Wanderleiter" jener der jetzigen Verordnung entspricht, die für uns keine Intervention des Staates rechtfertigt. Ich danke Ihnen.

*Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):*

Hervorgerufen durch verschiedene tragische Ereignisse der letzten Jahre im Bereich von Risikosportarten, wurden vermehrt Forderungen gestellt nach einer gesetzlich verankerten Ausbildung, nicht nur der Bergführer- und Skilehrerberufe, sondern auch für die Anbieter von Risikosportaktivitäten.

Im Sinne einer besseren gesetzlichen Gewichtung war die Überlegung der ausserparlamentarischen Kommission grundsätzlich richtig, die Berufe des Bergführers und Schneesportlehrers in einem eigenen Gesetz zu verankern und den Geltungsbereich auf die Risikosportarten auszuweiten.

Als Grundsatz dieser Gesetzesvorlage muss gelten, dass weder ein Monopol für bestehende Anbieter mit einem entsprechenden Berufsschutz verankert wird, noch dürfen zum Beispiel die traditionellen Skischulen durch neue Anbieter, welche sich keinen Deut um die gesetzlichen Bestimmungen kümmern, konkurrenziert werden. Gleiche Voraussetzungen schaffen für alle, verbunden mit einer Steigerung von Sicherheit und Qualität für den Kunden, muss das Resultat sein.

Einer der Hauptdiskussionspunkte wird wohl die künftige Stellung des Wanderleiters sein. Das Wallis hat in der Ausbildung dieses Berufsbilds Pionierarbeit geleistet und damit auch für eine Qualitätssteigerung eines touristischen Angebots beigetragen.

Trotzdem unterstützen wir die Meinung und Begründung der Kommissionsmehrheit, den Wanderleiter aus dem Geltungsbereich des vorliegenden Gesetzes zu streichen. Das Berufsbild des Wanderleiters, wie auch dessen Ausbildung, soll in der kantonalen Gesetzgebung verankert werden. Es geht um die Frage in welchem Gesetz und in welcher Form macht es am meisten Sinn.

Offene Fragen zum vorliegenden Gesetzesentwurf haben wir noch zu folgenden Artikeln:

Artikel 2, Absatz 4

Der Informationsaustausch zwischen Kraftwerkbetreibern und Leistungsanbietern erscheint auf den ersten Blick als richtig und wünschenswert. Die Frage bleibt, ist er in der Realität umsetzbar oder wäre eine Holschuld durch den Anbieter angebracht?

Artikel 8, Absatz 2, lit. b)

Die Überprüfung des Leistungsvermögens des Leistungsnehmers durch den Leistungsanbieter scheint uns in vielen Fällen doch recht fraglich. Sollte die Überprüfung darauf hinauslaufen, dass der Kunde ein entsprechendes Formular unterschreiben muss, worin er bestätigt, dass er sich der besonderen Gefahren bewusst ist und gleichzeitig sein physisches Leistungsvermögen bestätigt, entspricht dies nicht der Vorgabe des erhöhten Sicherheitsstandards, welcher mit diesem Gesetz erreicht werden soll.

Artikel 10, Absatz 2

Bei jedem Schullager müssen heute Voraussetzungen betreffend Sicherheit getroffen werden, welche vom zuständigen Schulinspektorat überprüft werden. In diesem Sinne scheint es uns ein Widerspruch, wenn nun Lehrpersonen aus dem öffentlichen und privaten Schulwesen im Rahmen des ordentlichen Unterrichts für Tätigkeiten, welche in diesem Gesetz geregelt werden und ein gewisses Risikopotential beinhalten, die persönlichen Voraussetzungen nicht erbringen müssen.

Wir erwarten vom Staatsrat eine entsprechende klärende Stellungnahme zu diesen Fragen.

In diesem Sinne ist die FDPO für Eintreten.

**La discussion est close.**

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:*

J'aimerais, tout d'abord, remercier tous les groupes pour leur entrée en matière unanime et présenter toutes mes excuses à notre collègue Véronique Maret dont le nom de famille a été usurpé dans le rapport de la commission.

Avant de permettre au chef du département de répondre aux différentes questions, j'aimerais faire un constat suite à cette entrée en matière.

Après des débats très nourris en commission concernant les accompagnateurs en moyenne montagne, je prends acte avec satisfaction de la volonté de la majorité des groupes de se déclarer en faveur de la réintégration de ceux-ci dans le cadre de ce projet de loi. En effet, il me paraît essentiel, au vu des synergies qui existent entre les différentes professions des métiers de la montagne, que les accompagnateurs en moyenne montagne puissent être reconnus et intégrés dans ce projet afin de pouvoir travailler en collaboration avec les guides de montagne et les professeurs de ski en particulier.

Dans ce but, la commission a également demandé une définition précise des différents champs d'activité des professions liées à ce cadre de loi. Ceux-ci devront être inscrits dans l'ordonnance d'application de ladite loi. Cette ordonnance devra servir de document de travail pour la deuxième commission et cela à la demande expresse de la commission thématique afin de ne pas revivre la douloureuse expérience de la mise en application de l'ordonnance sur la vigne et le vin.

Pour conclure, une communication à l'attention de la commission: nous nous réunissons tout de suite après les débats de ce matin à la salle du troisième étage du Grand Conseil pour examiner les différents amendements.

Merci de votre attention.

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Ich möchte Ihnen vorerst danken, dass Sie alle für Eintreten sind und dass mit Ausnahme einer Fraktion alle die Wanderleiter wieder ins Gesetz aufnehmen wollen. Ich finde das ist der richtige Entscheid. Das ist ein Entscheid, den es auch zu unterstützen gilt.

Das Gesetz – und da verspüre ich eine gewisse Freude, dass wir hier im Kanton Wallis die ersten sind, die ein entsprechendes Gesetz verabschieden werden. Ich habe mich seinerzeit noch in meiner Eigenschaft als Nationalrat auf nationaler Ebene für ein derartiges Rahmengesetz eingesetzt und habe dafür auch gekämpft. Leider ist das eidgenössische Parlament in dieser Frage nicht schneller vorangekommen, sodass ich durch eine Fügung des Schicksals jetzt heute in der Lage bin, Ihnen ein derartiges Gesetz auf kantonaler Ebene vorzuschlagen. Es gibt ein paar Punkte, die von den Oberwalliser Grossrätinnen und Grossräten aufgeworfen wurden, zu denen ich gerne kurz Stellung nehmen möchte.

Wichtig bleibt – und das möchte ich vorweg sagen – es ist ein Gesetz, das die Sicherheit erhöhen wird, es ist ein Gesetz, das die Qualität erhöhen wird, es ist ein Gesetz, das auch was die Aus- und Weiterbildung betrifft, einen Akzent setzen wird. Ich glaube, das ist die Richtung, die wir nicht nur jetzt hier bei diesem Gesetz übernehmen sollten, sondern auch dann später im Tourismusgesetz. Wir haben – und das haben Sie auch festgestellt – den Teil dieser Berufe aus dem Tourismusgesetz herausgenommen, um damit dann beim Tourismusgesetz unsere Energie darauf zu verwenden, das richtige Finanzierungsmodell zu finden. Auch wenn man diesbezüglich jetzt einen Wettbewerb der Ideen startet, so bin ich selbstverständlich offen für diesen Wettbewerb und ich bin auch überzeugt, dass wir beim Tourismusgesetz gemeinsam eine Lösung finden werden, die den Tourismus im Kanton Wallis vorwärts bringen wird. Und es geht heute auch nicht darum, das Tourismusgesetz bereits abschliessen zu wollen. Das wäre ein fataler Fehler, weil man damit die Diskussionen, die notwendig sind, nicht führen würde und das würde in diesem Kanton niemandem dienen.

In diesem Sinne freue ich mich auf die nächste Etappe, die ich mit Ihnen gemeinsam begehen werde, sicher auch zum Wohle des Tourismus in diesem Kanton.

Zu den Vorschlägen und Fragen der Oberwalliser Grossratsdelegation.

Es ist klar, Frau Burgener, dass in gewissen Bereichen noch Abgrenzungsfragen zu bereinigen sind. Wir werden dies auch in der Verordnung tun. Im Rahmen dieser Verordnung werden sicher Abgrenzungsfragen, so wie sie heute bestehen – bezüglich Wanderleiter beziehungsweise Bergführer zu beantworten sein – welche Aktivitäten die Bergführer übernehmen und welche die Wanderleiter machen dürfen. Das müssen wir in der Verordnung klar regeln. Ich bin bereit diese Verordnung selbstverständlich vor der zweiten Kommission vorzulegen, damit diese bereits Kenntnis erhält von dieser Verordnung. Was die Frage der ausserkantonalen Bergführer oder auch der Bergführer aus dem Ausland betrifft, gilt es natürlich zum einen die Regeln des Binnenmarktgesetzes zu respektieren. Auch die gegenseitige Anerkennung der Diplome in Zusammenhang mit der Freizügigkeit des Personenverkehrs ist zu berücksichtigen. Also auch hier gibt es sicher noch ein paar Punkte, die es zu klären gilt, aber ich verweise darauf, dass hier übergeordnete Gesetzgebungen bestehen und zum Teil diese Fragen auch klären.

Kernelement bleibt das kommerzielle Angebot, das Angebot gegen Entgelt und damit fallen Angebote, die von anderen Personen im Rahmen der Vereinstätigkeit ohne Entgelt geleistet werden, nicht unter den Anwendungsbereich dieses Gesetzes. Es bleibt ein Abgrenzungspunkt, den Sie zu Recht aufgeführt haben, ob ein Hotelier, der im Rahmen eines Pauschalpreises ein derartiges Angebot macht unter diese Bewilligungspflicht fällt. Das müssen wir effektiv in der zweiten Kommission dann noch differenziert betrachten. Ich persönlich befürworte eine flexible Lösung.

Ich komme zur Frage von Ambros Bumann, die ich doch noch kurz beantworten möchte. Es geht um die Abgrenzung oder die Informationspflicht der Canyoning- mit den Kraftwerkbetreibern. Da bin ich der Meinung, dass der Anbieter eines Canyoningprodukts sich beim Kraftwerk vergewissern und bei ihm die Information holen muss. Wir haben hier im Rahmen des Gesetzes klar festgelegt, dass ein Informationsaustausch tatsächlich stattfinden muss. Es ist ja auch der Anbieter, der als solcher die Wetterbedingungen analysieren muss, sich über die Wetterentwicklungen informieren muss.

Zur Frage des Leistungsvermögens. Ich meine, ein innovativer Teil dieses Gesetzes besteht sicher auch darin, dass man die ganze Verantwortung nicht nur auf den Anbieter legt, sondern eben auch auf den Kunden und dass der Kunde sich auch darüber im klaren sein muss, dass er eine entsprechende Leistungsfähigkeit haben muss, um gewisse Bergtouren zu begehen. Dass dieser Grundsatz als solcher im Gesetz figuriert, finde ich notwendig. Aber auch hier braucht es eine praktikable Lösung. Ich bin sicher, dass ein Bergführer, sobald ein Kunde nicht über die Leistungsfähigkeit verfügt um eine entsprechende Bergtour zu machen, dass er diesen orientiert und er seine Leistung und damit die Bergtour nicht anbietet. Das ist wichtig, um dem Bergführer die Möglichkeit zu geben, dass er von Gesetzes wegen darauf angewiesen ist, den Kunden auch entsprechend zu orientieren. Aber hier mit Formularen und Unterschriften zu arbeiten, wäre meines Erachtens sicher zuviel des Guten. Aber es gibt eine Pflicht, eben diese Leistungsfähigkeit in den Vordergrund zu rücken. Auch hier ist es wichtig, dass man praktikable Lösungen findet.



Auch was den Artikel 10, Absatz 2 betrifft, kommt hier der Abgrenzungsaspekt zur Diskussion. Immer nur wenn gegen Entgelt eine Leistung erbracht wird, dann entstehen entsprechende Bewilligungspflichten und damit Versicherungspflichten. Beim Angebot von Vereinen oder von Schulen, welche nicht gegen Entgelt angeboten werden, besteht keine Bewilligungspflicht, beziehungsweise eine Möglichkeit besteht, aus der Bewilligungspflicht entlassen zu werden.

Avant de répondre aux questions des députés de langue française, j'aimerais rappeler les grands principes de cette loi.

Les principes fondamentaux que cette loi entend défendre portent sur les domaines de la sécurité pour les clients et l'environnement et sur la qualité de l'offre – j'insiste sur cet élément – et, finalement, en évitant aussi des distorsions du marché. Ils mettent l'accent sur la prévention en ce qui concerne les aspects liés au contrôle des installations et du matériel utilisés. Nous voulons mieux protéger l'intégrité physique des consommateurs. La loi vise à réglementer l'offre commerciale – j'insiste aussi sur cet élément – des activités sportives dites à risques. Il y a lieu de garantir un niveau élevé des prestations pour le tourisme valaisan; je crois que cela est important.

Concernant les accompagnateurs en moyenne montagne, le Conseil d'Etat vous propose de les inclure. Je remercie ainsi les groupes ayant accepté de réintroduire les accompagnateurs de moyenne montagne dans le champ d'application de cette loi. Nous ne pouvons, aujourd'hui, exclure les accompagnateurs en moyenne montagne de ce champ d'application parce qu'il y a aussi des raisons de sécurité et de qualité à respecter. De plus, comme je l'ai relevé, la garantie de la prestation et la garantie de la formation de ces personnes sont importantes pour la qualité de l'offre touristique du canton du Valais.

Rappelons encore, et ceci est déjà, en partie, une réponse aux questions posées, que les personnes à charge d'associations et les membres d'organisations, en particulier Jeunesse et Sport et d'autres, qui exercent leur activité strictement dans le cadre de camps ou de cours, sans rémunération particulière autre qu'un dédommagement, pourront être exemptées. N'oublions pas non plus que nous voulons aussi responsabiliser le client.

Voici quelques réponses aux interventions.

Je trouve que la proposition qui est présentée par le groupe DC du Bas-Valais est fort intéressante, à savoir modifier le titre de la loi, même si ce dernier devient un peu long. Toutefois, le fait de ne pas lier directement l'activité de l'accompagnateur en moyenne montagne avec les activités à risques est juste en vertu de certaines professions mises en avant par cette loi et qui ne sont pas directement liées avec les aspects de sécurité. Dans ce sens, je trouve cette proposition fort intéressante.

En ce qui concerne les questions de la députée Laetitia Massy, je crois avoir répondu en partie à sa question concernant l'article 10. Ce qui est essentiel, c'est que ce soit l'offre de ces activités qui soit compensée par une rémunération. Les camps d'école, par exemple, ne sont pas à considérer comme une activité commerciale en tant que telle et puisque ce n'est pas une activité commerciale, il n'y a donc pas de raison de demander une autorisation pour proposer ce cours aux écoles.

Je pense ainsi avoir répondu à la majorité des questions.

Je vous remercie d'accepter d'entrer en matière et surtout aussi de vouloir faire figurer les accompagnateurs en moyenne montagne dans le texte de la loi. Merci.

**L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 mai 2007.*)

**Entrée en matière**

**2. CONSTITUTION CANTONALE**  
**(révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)**  
*(première lecture sur le texte)*

**Eintretensdebatte**

**KANTONSVERFASSUNG**  
**(Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)**  
*(erste Lesung über den Text)*

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

La généralisation du vote par correspondance, généralisation unanimement saluée dans ce Parlement, nous avait cependant contraints à renoncer au système majoritaire à deux tours pour les élections communales dont les dates sont actuellement par trop rigide ment fixées dans notre Constitution.

Cela étant, c'est répondre aux promesses faites à l'époque que de supprimer aujourd'hui la rigidité de la Constitution cantonale sur cette question, ce qui permettra de rétablir le système majoritaire à deux tours.

Les députés DC du Bas s'étaient unanimement prononcés en faveur de l'opportunité et ont conservé la même unanimité pour accepter aujourd'hui l'entrée en matière de la première lecture sur le texte.

Que la Constitution ne règle pas tous les détails et renvoie à la loi les modalités pratiques est l'essence même de notre ordre juridique. Dans cet esprit, nous partageons l'avis de la commission, selon lequel le nombre de référence s'agissant de l'application du système proportionnel ou du système majoritaire pour l'élection du conseil municipal et bourgeois soit fixé dans la loi et non dans la Constitution.

Enfin, nous ne pouvons accepter l'alinéa 4 dans sa version telle que proposée par le Conseil d'Etat et nous nous rallions volontiers à l'avis de la commission puisque notre Constitution cantonale ne saurait contenir, à ses articles 85 et 87, deux dispositions contradictoires.

Vous me permettrez de conclure en m'adressant plus particulièrement à celles et ceux qui, dans cette salle, appellent encore, malgré le brillant exposé de M. Guy-Olivier Segond, à une révision totale de notre Constitution en omettant volontairement les travaux de nos prédécesseurs durant le siècle qui vient de s'écouler pour adapter, quand besoin était, chapitre par chapitre, article par article, notre Constitution cantonale.

C'est bien cette voie que nous devons continuer de suivre en privilégiant l'efficacité et en renonçant à une démarche gaspillant bien inutilement du temps précieux et des deniers publics.

On entend parfois encore les chantres de la révision totale reprocher à notre canton d'avoir du mal à passer de l'ère du mulet à celle de l'Internet. Quand bien même ils parlent assurément du mulet qui arpentait nos sentiers et non pas de celui qui nage en eaux troubles et dont les œufs sont prisés en gastronomie, leur affirmation par trop péremptoire ne résiste pas à l'examen et les députés DC du Bas en apportent aujourd'hui une nouvelle preuve en acceptant cette entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):*

Damit die Gemeinde- und Burgerratswahlen 2008 im Bezug auf die zeitliche Abwicklung ordentlich durchgeführt werden können, ist die vorgeschlagene Änderung in Artikel 87 der Kantonsverfassung notwendig.

Aus staatspolitischer Sicht ist es nach Meinung der CSPO richtig, wenn immer möglich numerische Normierungsbestimmungen in der Verfassung zu umgehen. Der staatsrätliche Vorschlag ist diesem Grundsatz nur zum Teil gefolgt und aus Sicht der CSPO hat die Kommission richtig die notwendigen Änderungen angebracht. Richtig am staatsrätlichen Vorschlag ist, dass das Datum der Gemeinde- und Burgerratswahlen nicht mehr expressis verbis in der Verfassung verankert wird, sondern auf Gesetzesstufe delegiert wird. Auch was das Quorum für den Systemwechsel vom Proporz zu Majorz und umgekehrt anbetrifft, bevorzugt die CSPO ebenfalls die Kommissionsvariante, welche auch diese Frage bezüglich des Quorums auf Gesetzesstufe delegiert.

Die CSPO bedauert es zwar, dass im Rahmen der vorliegenden Verfassungsrevision nicht auch die verfassungsmässige Grundlage geschaffen wurde, damit einheitliche Richtlinien für die Entschädigung von kommunalen Behördemitglieder erarbeitet werden können. Wir vertrauen hier jedoch auf die Antwort des Departementvorstehers in der Kommission, wonach gemäss Umfrage die Gemeinde- und Burgerverwaltungen hier absolute Kompetenz innehaben möchten und eine Reglementierung – auch wenn es nur in Form von Richtlinien erfolgen sollte – von dieser Seite überhaupt nicht gewünscht ist.

Nichtsdestotrotz ist die CSPO selbstverständlich für Eintreten auf diese Vorlage.

*M. le député Alain de Preux (PDCC):*

C'est bien à l'unanimité des présents que nous avons accepté, en septembre dernier, l'opportunité de bousculer notre charte fondamentale pour la rendre conforme aux nouvelles exigences électorales. Chacun s'accordait sur la possibilité de procéder par petites touches pour modifier une Constitution certes centenaire, mais qui garde toute son élasticité pour supporter l'évolution du temps.

C'était avant que ne fleurissent les sourires conquérants des candidats fédéraux et que les futures échéances poussent à des velléités divergentes sur l'avenir de cette Constitution.

Mais, j'ose croire que, sur le sujet qui nous occupe et qui présente une imminence que chacun reconnaît, nous devrions nous entendre. Nous avons besoin de ces modifications législatives et nous voulons tous être à l'heure pour les prochaines joutes communales.

Le groupe PDCC est donc tout disposé à entrer en matière.

Nous avons, cependant, tenu débat sur les thèmes déjà traités lors de nos discussions sur l'opportunité, des sujets qui, à l'évidence, interpellent et qui revêtent une importance que nous qualifions de sensible.

Sur la durée de la période législative, nous abondons dans le sens du message du Conseil d'Etat et sommes d'avis qu'un changement de la durée des mandats cantonaux et communaux mérite une procédure circonstanciée. Si nous sommes plutôt favorables à la perspective des 5 ans, nous trouverions judicieux et mieux adapté de faire coordonner une éventuelle réforme fédérale avec celle cantonale.

Cependant, le sujet qui prête à controverse est bien le système d'élection. Nous avons apprécié les options qui ont été proposées et aussi constaté l'étroit écart qui a sanctionné les votes de la commission.

Si nous nous rallions finalement à la proposition de la commission avec le renvoi à la loi pour la définition des limites de population et de l'organisation du scrutin, c'est parce que nous y avons trouvé la plus grande souplesse pour faire évoluer les obligations fixées au législateur et les volontés communales. Nous sommes sensibles aussi à la responsabilisation et à l'autodétermination des communes qui sont des facteurs importants pour garder l'attrait à la vie politique de ces structures.

Enfin et en conclusion, je vous confie que j'entends parfois des commentaires polis qui me prêtent une solide constitution. J'aimerais bien aussi avoir la souplesse et la mobilité de notre Constitution cantonale qui est bien campée sur ses appuis et qui supporte avec aisance les modifications que nous voulons bien lui apporter.

Avec l'exercice que nous menons, nous démontrons que notre Constitution peut s'adapter à l'évolution de la situation et à l'avancée de nos idées.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid (CVPO):*

Das vorliegende Geschäft hat in Anbetracht der Tatsache, dass der zu ändernde Artikel 87 die Gemeinde- und Burgerratswahlen Ende 2008 direkt betrifft und dass Änderungen in der Kantonsverfassung nach der Beratung hier im Parlament noch in einer Volksabstimmung vom Souverän angenommen werden müssen, Dringlichkeit.

Für die CVPO-Fraktion ist demnach Eintreten unbestritten.

Bei der vorgeschlagenen Änderung von Artikel 87 geht es um drei wesentliche Elemente bei den Gemeinde- und Burgerratswahlen, nämlich:

- um das Datum der Wahlen,
- um die Dauer der Amtsperioden sowie
- um das Wahlsystem.

Die CVPO-Fraktion schliesst sich der Meinung des Staatsrats und der Kommission in folgenden Überlegungen an:

Das Datum der Wahlen soll nicht in der Verfassung, sondern dann im entsprechenden Gesetz über die politischen Rechte geregelt werden.

Auch die Frage der Amtsdauer mit der vorgesehenen Erhöhung von vier auf fünf Jahre soll nicht im Rahmen dieser Änderung des Artikel 87 der Kantonsverfassung festgelegt werden, da davon nur die Gemeinde- und Burgerratswahlen betroffen sind. Dieses Thema ist in einem grösseren Kontext eingehender zu diskutieren, vor allem auch unter Einbezug der von Nationalrat Maurice Chevrier eingeleiteten Bundesreform.

Zur Frage des Wahlsystems äussert sich die CVPO dahingehend, dass im Grundsatz im Proporzsystem gewählt werden soll. Jedoch aufgrund der Tatsache, dass von 78 Oberwalliser Gemeinden bei den kommunalen Wahlen im Jahr 2004 37 im Majorzsystem gewählt haben, ist dieses System gegenüber dem Proporzsystem zu stärken. Die grosse Hürde der Vierfünftelmehrheit zur Einführung des Majorzsystems muss herabgesetzt und im Gesetz festgelegt werden. Auch darf es unter den Gemeinden aufgrund der vorgeschlagenen Grenze zwischen 700 und 1'000 Einwohner nicht zu einer Zweiklassengesellschaft bei den Wahlsystemen kommen. Die Grenze scheint uns willkürlich und schränkt die Wahlfreiheit der Gemeinden ein.

Aus diesem Grund werden wir einen Abänderungsantrag zu Absatz 2 einreichen, der weder eine Einwohnergrenze in der Verfassung noch im Gesetz über die politischen Rechte vorsieht. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG):*

La nécessité de la révision de l'article 87 de notre Constitution a largement été démontrée lors du débat sur l'opportunité et a été admise à la quasi-unanimité.

La commission a travaillé quelque peu dans l'urgence lors de cette modification constitutionnelle. Ce dossier doit être bouclé au printemps 2008. Le groupe PS/AdG voudrait éviter de réviser notre charte fondamentale en l'appauvrissant de sa substance première qui est de régler les bases de fonctionnement de l'Etat et de définir les droits des citoyens. Notre Constitution se doit d'être adaptée à son temps et c'est après mûres réflexions que l'on atteindra ce but. N'oublions pas que la Constitution reste l'outil premier de la démocratie directe et que les lois ne sont construites que par le Parlement. Par conséquent, édulcorer le texte constitutionnel revient à amoindrir les droits des citoyens.

Quant à la durée des mandats, le groupe PS/AdG se rallie à l'initiative parlementaire Maurice Chevrier et, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons, est favorable à une durée des mandats de cinq ans.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Pour répondre une dernière fois au vœu de notre estimé président, je serai bref.

Le groupe UDC/SVP approuve l'entrée en matière de la modification de l'article 87 de la Constitution cantonale.

Cependant, le groupe a déposé un amendement à l'alinéa 2 du présent article. Il estime que le système proportionnel doit être appliqué sans exception dans toutes les communes bourgeoises et municipales. En effet, ce système nous semble garantir le mieux une représentation démocratique au sein des instances communales.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Ursprünglich war vorgesehen, dass man das Datum der Gemeinde- und Burgerratswahlen etwas vorverschiebt. Das macht durchaus Sinn angesichts der schriftlichen Stimmabgabe. Aber was der Staatsrat jetzt gemacht hat, ist eine Aushebelung der demokratischen Rechte, nämlich indem er eine Schutzklausel für Gemeinden mit 700 Einwohnern einführen will, das Majorzsystem dort wieder haben will und das Proporzsystem massgeblich schwächt.

Aus Sicht der CVP macht das durchaus Sinn. Aus Sicht der SP macht das weniger Sinn. Wir sagen, das Proporzsystem ist demokratisch und ist auch da zum Schutz der Minderheiten. Wir werden uns heute Morgen über dieses Proporzsystem noch einmal unterhalten. Darum sagen wir, wir wollen, dass die Verfassung – was das Wahlsystem anbelangt – so bleibt wie es heute in der Verfassung ist. Wir werden auch dementsprechend einen Antrag einreichen, weil die Verfassung, wie sie heute geschrieben ist, effektiv demokratisch und zum Schutz der Minderheiten ist was das Wahlsystem anbelangt.

Danke schön.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Nous voilà appelés à modifier un article constitutionnel, en l'occurrence l'article 87, à la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur les droits politiques. Telle qu'élaborée, cette nouvelle loi exigeait, au vu de l'introduction du vote par correspondance, une élection des présidents, vice-présidents, juges et vice-juges à la majorité relative, soit en un seul tour de scrutin – ce qui n'était pas pour déplaire aux radicaux-libéraux partisans d'un système plus simple et moins coûteux. La majorité de ce Parlement, sous l'impulsion des "noirs" du Haut-Valais ne l'entendit pas de cette oreille et accepta ce projet sous réserve d'une modification de la Constitution permettant d'avancer les élections communales et, par là même, de réintroduire le système majoritaire à deux tours.

Cela explique le pourquoi de cette modification aujourd'hui, une modification somme toute mineure, vous en conviendrez, puisqu'il s'agit de supprimer en tout et pour tout la date du premier week-end de décembre comme échéance électorale. Aucun ajout véritable n'est programmé, si ce n'est, dans un futur proche, quelques lignes nouvelles à insérer dans la loi sur les droits politiques.

Au niveau du message, il est vrai que vous effleurez la problématique de la durée des mandats, problématique soulevée par notre collègue Brigitte Diserens qui propose, au travers d'une motion, d'allonger la durée de ceux-ci d'une année. Cette proposition intéressante, que dis-je pertinente, ne pourra être débattue aujourd'hui de par le fait qu'elle fait référence à l'article 85 et non à l'article 87, le seul, l'unique qui est censé retenir notre attention ce matin.

Alors, on se retrouve aujourd'hui avec une modification mineure qui, Constitution oblige, exigera néanmoins une votation populaire. Ainsi, le peuple valaisan sera appelé une nouvelle fois à se prononcer sur une modification constitutionnelle qui ne soulèvera aucun débat, aucune prise de position, de par le manque de substance évident, criard même, qui la caractérise.

Permettez-nous, sans arrogance aucune, de poser haut et fort la question suivante: Mesdames et Messieurs, peut-on raisonnablement appeler le peuple à se prononcer sur cette modification sans dénaturer l'acte démocratique?

Au risque de vous déplaire, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, nous répondons non à cette question.

Mais pourquoi donc les institutions ne bougent-elles pas dans ce canton? Pourquoi n'y a-t-il aucun projet d'envergure propre à susciter le débat, à conduire le vieux-pays vers le modernisme auquel plusieurs d'entre nous font référence?

Mesdames et Messieurs, le groupe radical-libéral pense que nous perdons du temps. On débat sur le nombre d'habitants minimal pour exiger la proportionnelle: faut-il 700, 800, 900 ou 1'000 alors que, pour nous, l'essentiel est ailleurs. L'essentiel réside dans notre capacité de pouvoir réunir les forces disparates de ce canton pour créer des entités dynamiques, des communes saines et des régions économiques prospères. On perd du temps à maintenir l'existant, aussi menu soit-il, alors que le bon sens devrait nous conduire à voir plus large, à voir plus grand.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, vous êtes un homme d'Etat. Tous ici s'accordent à le dire. Vous avez, de surcroît, une majorité derrière vous, prête à vous appuyer dans vos choix. Vous avez les compétences et le charisme pour mener à bien tous les projets. En fait, vous êtes verni..., mais il vous manque une qualité pour réussir pleinement dans votre action, Monsieur le conseiller d'Etat, c'est l'audace!

Oui, Monsieur Fournier, et tant pis si cela vous titille, nous affirmons qu'il vous manque de l'audace pour conduire les réformes qui s'imposent.

Proposer une telle modification au peuple valaisan, c'est, à nos yeux, inconvenant.

Voilà le constat du groupe radical-libéral, un constat dénué de toute méchanceté, mais un constat qui s'appuie uniquement sur les faits, et les faits parlent d'eux-mêmes.

La montagne constitutionnelle accouche une nouvelle fois d'une souris et le groupe radical-libéral vous fait part de son insatisfaction. Il ne peut cautionner la démarche qui consiste à proposer trois débats au sein du Parlement et une votation populaire pour un objet qui sonne creux, vide au niveau de sa substance.

Pour cette raison, le groupe radical-libéral refuse l'entrée en matière.

Il demande au Gouvernement qu'il prenne le taureau par les cornes et qu'il propose à ce Parlement, puis au peuple valaisan un projet de modification constitutionnelle d'envergure, traitant par exemple simultanément de la date des élections, des systèmes électoraux, des circonscriptions électorales et de la durée des mandats.

A défaut d'une révision totale, ayons au minimum une pensée globale dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Auslöser dieser Verfassungsänderung war die Einführung der Möglichkeit zur brieflichen Stimmabgabe.

Gemeinderatswahlen im Majorzsystem mit zwei Wahlgängen bringen terminliche Schwierigkeiten. Die Änderung des Artikels 87 hat daher eine gewisse Dringlichkeit, will man doch die Gemeinderatswahlen im Jahr 2008 nach den neuen gesetzlichen Grundlagen durchführen können.

Staatsrat und auch Kommission liessen sich bei der Beratung dieser Revision von folgenden Grundsätzen leiten:

Man will keine Festlegung des Wahltermins in der Verfassung. Man will hier Flexibilität. Die Regelung soll dann allenfalls im Gesetz oder mittels Staatsratsbeschluss erfolgen.

Zur Dauer der Verwaltungsperiode – dabei handelt es sich um Artikel 85 der kantonalen Verfassung. Diese Änderung der Verfassung will man nicht als Anhängsel der vorliegenden Verfassungsreform behandeln. Man will auch auf eidgenössischer Ebene die Resultate abwarten. Auf eidgenössischer Ebene befasst man sich im Moment ebenfalls mit dieser Materie und ein Entscheid auf kantonaler Ebene soll erst gefällt werden, wenn auf eidgenössischer Ebene ein Entscheid gefällt ist.

Proporz oder Majorz?

Die Mitglieder des Gemeinde- und Burgerrats sollen grundsätzlich nach dem Proporzsystem gewählt werden.

Die Kommission hat festgehalten, dass Gemeinden bis zu einer Grösse, welche im Gesetz geregelt werden soll, durch Mehrheitsbeschluss zum Majorz wechseln können.

Ich höre, dass hier einige Abänderungsanträge eingereicht werden.

Ferner hat man festgehalten, dass die Gemeinden, die heute Majorz haben, dieses System unabhängig von ihrer Grösse beibehalten können.

Ich stelle fest, dass Eintreten bestritten ist, dass Abänderungsanträge eingereicht worden sind. Die Kommission wird sich direkt nach dieser Sitzung im Konferenzsaal des Departements zur Behandlung dieser Abänderungsanträge versammeln.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.



*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'aimerais d'entrée de cause remercier dans leur large majorité les groupes parlementaires de bien vouloir entrer en matière sur cette modification de la Constitution qui touche trois aspects, dont un est particulièrement urgent: c'est bien sûr la proposition de modification qui fera en sorte, comme l'a rappelé tout à l'heure le député Alain de Preux, que l'on pourra être à l'heure pour les prochaines joutes communales puisque, finalement, l'objectif avant tout recherché est de pouvoir permettre à nos concitoyens et à nos concitoyennes, à l'occasion des prochaines élections communales, de pouvoir également se prononcer par vote par correspondance puisque c'est apparemment le système, le moyen qui est actuellement chéri par nos concitoyens et nos concitoyennes à voir son succès. Alors, bien sûr, il faut modifier la Constitution pour pouvoir permettre le déroulement correct de ces élections communales. Et puis, comme l'a dit le Conseil d'Etat déjà lors du débat sur l'opportunité, nous avons désiré ouvrir la discussion sur deux autres aspects de cet article 87, soit la durée des mandats de la période administrative, mais aussi le système d'élection. Alors, ce sont deux aspects secondaires qui n'ont pas la même urgence, ni la même importance que le premier aspect. La commission parlementaire a dit, à juste titre, dans une première phase en ce qui concerne la durée des mandats, et vous êtes dans la large majorité de cet avis, que la durée des mandats nécessitait une réflexion beaucoup plus grande en parlant non seulement de la durée administrative pour les élections communales, mais également pour les élections cantonales, voire une harmonisation avec les propositions et les discussions actuellement en cours au niveau fédéral. Je crois effectivement que cette réflexion est saine et surtout très réaliste.

En ce qui concerne l'aspect système électoral, Monsieur le député German Eyer, il n'y a pas une perte de la démocratie lorsque l'on parle de réviser le système actuellement en cours qui voudrait une majorité qualifiée des 4/5<sup>es</sup> pour changer le système d'élection au niveau communal. Au niveau fédéral, si on fait une comparaison intercantonale, on s'aperçoit que dans la large majorité des cantons, c'est le système majoritaire qui prévaut au niveau des élections communales. Si l'on pousse encore la comparaison un peu plus loin, on s'aperçoit que même dans les cantons où les communes ne disposent pas autant d'autonomie qu'elles en disposent dans le canton du Valais, on laisse pratiquement à ces communes une liberté beaucoup plus grande pour choisir elles-mêmes leur propre système électoral. Notre expérience en Valais démontre que depuis que cette norme des 4/5<sup>es</sup> a été introduite dans la Constitution en 1969, on n'a eu aucun exemple qui nous démontre qu'on a pu utiliser cette norme pour revenir à un système majoritaire alors que dans certaines communes, là où on n'a pas fait de la bagarre politique l'objectif n° 1 des élections communales, mais que l'on a visé comme objectif n° 1 des élections communales une bonne gestion de la collectivité publique communale, on s'aperçoit que là on doit s'accommoder d'un système majoritaire qui n'en est pas un, en ne présentant qu'une liste par exemple, mais de manière à quand même faire fonctionner de façon pragmatique au mieux la commune en question.

Alors, il ne s'agit pas ici de faire perdre en substance l'exercice démocratique de l'élection et de la votation, mais bien de prendre en compte la réalité du terrain et finalement la volonté des concitoyennes et des concitoyens qui ont avant tout et à juste titre dans les petites communes le souci de bien faire fonctionner dans la gestion leur collectivité.

Je crois que la décision prise et la proposition faite par la commission thématique de faire figurer le principe avant tout du système proportionnel comme un principe qui est toujours valable et, ensuite, de laisser la loi définir à quel niveau on pourra "laisser" – entre guillemets – aux communes le choix vraiment facilité entre un système majoritaire ou un système proportionnel, selon leur propre désir et surtout leur volonté de bien fonctionner, est pleine de sagesse et aussi conforme à notre ordre constitutionnel.

Voilà quelques réflexions.

Maintenant, en ce qui concerne l'intervention et la non-entrée en matière du groupe radical-libéral, Monsieur le député René Constantin, je vous admire, vous avez aujourd'hui, contrairement à moi, une audace extraordinaire! Vous vous permettez de ne pas entrer en matière en suscitant finalement le risque d'une organisation des élections communales qui serait difficile sans le vote par correspondance. Mais, en fait, vous ne prenez pas du tout ce risque, vous ne vous montrez pas si audacieux que ça puisque vous vous appuyez sur toutes les autres forces de progrès dans ce Parlement qui, elles, ont le souci du bon fonctionnement des élections municipales prochaines. Vous refusez d'entrer en matière en prétextant que, finalement, on présente au peuple une question qui n'est pas relevante, qui n'est d'aucune importance. J'aimerais vous dire que, tout d'abord, les élections communales et leur bon déroulement, c'est un événement démocratique important et je pense que le citoyen, lui, mettra l'importance nécessaire dans cette élection. Ensuite, j'aimerais vous dire aussi que le citoyen ne demande pas qu'on lui pose uniquement des questions sans apporter des réponses, mais qu'il demande une démarche pragmatique.

Alors, on peut avoir de l'audace peut-être, mais il faut surtout savoir ouvrir les yeux, Monsieur le député René Constantin, et voir que, en comparaisons intercantionales, même au niveau des institutions et surtout dans le résultat, nous ne sommes pas trop en retard sur l'ensemble des cantons suisses. Je pense que c'est avant tout cela qui doit faire notre fierté et c'est certainement cela aussi que les citoyennes et les citoyens de notre canton demandent, soit que notre canton se porte bien, qu'il soit bien géré, qu'il fonctionne correctement, que la démocratie soit respectée et que, finalement, nous puissions, sur ces bases-là, toujours entrevoir pour nos descendants et pour notre jeunesse un futur, un avenir qu'ils peuvent concevoir avec un certain bonheur.

Merci beaucoup pour votre entrée en matière.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Cette entrée en matière étant combattue, nous allons devoir voter.

**Par 90 voix contre 30, les membres de la Haute Assemblée entrent en matière sur cette modification constitutionnelle.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 mai 2007.*)

## Débat sur l'opportunité

### **3. INITIATIVE PARLEMENTAIRE 1.019: Adaptation des cercles électoraux**

**Debatte über die Zweckmässigkeit**

### **PARLAMENTERISCHE INITIATIVE 1.019: Anpassung der Wahlkreise**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE / BERICHT DER  
THEMATISCHEN KOMMISSION:**

**AVIS DU CONSEIL D'ETAT / STELLUNGNAHME DES STAATSRATS:**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und  
Familienfragen*

*Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

#### **Débat sur l'opportunité:**

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Concernant l'initiative parlementaire demandant l'adaptation des cercles électoraux, le groupe PDCC vous fait brièvement part des remarques et commentaires suivants:

Tout d'abord sur le fond:

1. La réforme de l'article 84 de la Constitution cantonale a fait l'objet d'une motion déposée il y a un peu plus de trois ans et rejetée au stade du développement.

2. Les arrondissements, tels que définis à l'article 84 de la Constitution cantonale, sont conformes à la Constitution fédérale. J'en veux pour preuve et conséquence logique le rejet du recours déposé contre l'arrêté du Conseil d'Etat lors des élections cantonales pour la période législative 2005-2009.

3. Enfin, je relèverai la non-motivation ou la motivation réduite à sa plus simple expression de l'initiative, en contradiction flagrante avec l'article 108 alinéa 2 de la LOCRP.

Sur la forme ensuite:

La suppression des deux demi-districts de Rarogne, en tant qu'entités disposant de leurs propres organes de compétence, par la modification de l'article 84 alinéa 2 de la Constitution cantonale, ne se justifie pas nécessairement par la réforme des arrondissements électoraux. Comme le soutient très bien le Conseil d'Etat dans son avis, l'initiative va donc au-delà de la modification du système d'élection du Parlement et l'absence de motivation apparaît ici de façon particulièrement criarde.

Toujours sur la forme et sans développer de façon approfondie les prises de position claires du Tribunal fédéral en rapport au droit des citoyens à une expression fidèle de leur volonté et à l'égalité de traitement, force nous est de constater que l'initiative, en proposant la mise sur pied de trois cercles électoraux, privilégie manifestement la représentation stricte des partis politiques à celle des populations des districts, les cercles électoraux actuels, et surtout à la force politique que devrait représenter le ou les députés qui en sont issus.

Enfin, les allégations des initiants, je cite: "afin d'éviter que le système proportionnel ne tourne à la farce" me laissent songeur. Encore une fois, sans s'étendre longuement sur les nombreux exemples qui l'attestent clairement, nous constatons que le système proportionnel adapté à la géographie physique et humaine valaisanne est non seulement légal et équitable, mais qu'il s'appuie sur une façon de procéder reconnue et admise tant en Suisse, dans de nombreux cantons, qu'au Parlement européen ou encore en Grande-Bretagne.

Et, finalement, l'une des seules conséquences directes et réelles de la modification proposée sera la mise à l'écart du débat politique des régions périphériques au profit des centres urbains. Des vallées entières ou des régions à faible densité de population pourraient ainsi se voir privées de représentation politique ou se voir imposer une représentation ne correspondant ni à la majorité de leurs concitoyens ni à leurs attentes et à leurs besoins, cela au profit des grands centres régionaux et des villes de plaine. Pour ces oubliés de la politique, la notion de farce du système proportionnel, dénoncée par nos initiants, prendra, à n'en point douter, une saveur toute particulière.

Alors, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, à l'exemple de la commission thématique des institutions et dans le respect de l'avis empreint de bon sens et de sagesse du Conseil d'Etat, le groupe PDCC vous recommande de rejeter l'initiative tendant à la réforme de l'article 84 de la Constitution cantonale.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):*

Le PS, les "verts" et le parti chrétien-social, réunis au sein de l'Alliance de gauche, souhaitent la révision totale de la Constitution.

Cette initiative parlementaire est une belle occasion pour le Grand Conseil de pouvoir proposer lui-même une nouvelle répartition des cercles électoraux.

La commission thématique pourra proposer un contre-projet à cette initiative.

Un véritable débat aura lieu sur ce brûlant thème des cercles électoraux. Les districts jouent et joueront toujours un rôle historique que personne ne souhaite renier.

Toutefois, l'avenir économique de notre canton est dans les régions et dans les agglomérations, cet audacieux projet de la Confédération. Pourquoi ne pas lier les cercles électoraux aux régions économiques?

Modernisons donc nos institutions et acceptons d'entrer en matière sur cette initiative parlementaire.

Merci de votre soutien et de votre attention.

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):*

Die CVPO spricht sich gegen diese parlamentarische Initiative aus. Es besteht keine Notwendigkeit die Wahlkreise zu ändern. Unseren Kanton in drei neue grosse, übergeordnete Wahlkreise aufzuteilen und die Bezirke nur noch als Unterwahlkreise bestehen zu lassen, kommt einer Demontage und einer Abwertung der historisch gewachsenen Bezirke gleich.

Die CVPO ist nicht gegen jede Reform. So befürworten wir die wirtschaftlich notwendige Verknüpfung und die Zusammenarbeit unter Bezirken und Regionen. Wir sind aber entschieden für die politisch unabhängige Eigenständigkeit der heutigen Bezirke. Die Bezirke sollen auch in Zukunft ihre eigenen politischen Stärkeverhältnisse repräsentieren können und nicht durch den übergeordneten Wahlkreis Vertreter aufgezwungen bekommen, die nicht der politischen Stärke des Bezirks entsprechen.

Zudem würde mit der Annahme dieser Initiative die heutige einfache und volksnahe Stimmenauszählung entfallen. Neu würde die Auszählung kompliziert und unübersichtlich. Auch Experten sprechen von einem schwierigen Auszählmechanismus, der nicht leicht zu verstehen ist. Die Folge davon wäre ein Verlust an politischem Interesse.

Im übrigen braucht sich das Wallis der relativ kleinen Wahlkreise nicht zu schämen. Auf eidgenössischer wie auch auf europäischer Ebene finden sich Proporzsysteme mit ebenso kleinen Wahlkreisen und mit wenigen zu vergebenden Mandaten.

Zum Abschluss sei noch das Bundesgerichtsurteil erwähnt, das nach der Einreichung der Beschwerde gegen die Grossratswahlen 2005, unser bestehendes System ausdrücklich anerkannt und gestützt hat.

Aus all diesen Gründen ist die CVPO – wie eingangs gesagt – gegen diese parlamentarische Initiative.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Der spanische Philosoph und Soziologe José Ortega y Gasset formulierte es so:

"Das Heil der Demokratien, von welchem Typus und Rang sie immer seien, hängt von einer geringfügigen technischen Einzelheit ab: vom Wahlrecht. Alles andere ist sekundär."

Und der vorliegende Antrag handelt davon, von der Demokratie und ihrer Voraussetzung im Wahlrecht.

Dieses Wahlrecht beinhaltet mehrere Grundsätze, von denen eines das Prinzip der Gleichheit ist. Dieses ist erfüllt, wenn jeder Wähler über die gleiche Anzahl von Stimmen verfügt und wenn diese Stimme jedes Wählers gleichviel wiegt.

Letztere Bedingung ist in Wahlkreisen mit nur wenigen Sitzen nicht erfüllt. Durch himmelhohe Quoren haben kleinere Parteien kaum eine Chance einen Sitz zu erreichen. Das bedeutet für die Wähler dieser Parteien in Konsequenz, dass ihre Wählerstimme Wahl für Wahl absolut kein Gewicht hat und sie gerade so gut zu Hause bleiben könnten.

Wenn nun die kleinen Parteien aufgrund der Chancenlosigkeit in jenen Wahlkreisen gar nicht mehr antreten, schwindet damit auch noch die demokratische Auswahl. Und so kommt es, dass viele Wahlberechtigte gar nicht mehr auswählen können und entweder am Wahltag zu Hause bleiben oder gezwungen werden gegen ihre Überzeugungen zu wählen, was auch keine echte Wahl mehr darstellt.

Der Wille eines beachtlichen Teils der Bevölkerung findet so keine Beachtung. Dieses Demokratiedefizit wollen wir beheben und dafür wurde diese parlamentarische Initiative hinterlegt.

Jetzt und heute geht es daher darum zu entscheiden, ob die hier anwesenden Volksvertreterinnen und Volksvertreter gewillt sind, Demokratiedefizite zu bekämpfen und in eine Diskussion zu treten, welche zum Ziel hat, die Stimmen aller Bürgerinnen und Bürger gleich zu gewichten.

Mit der hier vorliegenden Initiative haben wir die Möglichkeit ein System einzuführen, welches diese Demokratiedefizite beseitigt ohne auch nur an den historisch gewachsenen Bezirken zu rütteln. Jedem Bezirk werden weiterhin seine eigenen Abgeordneten garantiert – Herr Melly.

Das doppelproportionale Wahlverfahren von Friedrich Pukelsheim ist ein System, welches bereits bei den Zürcher Kantonsratswahlen diesen Frühling erfolgreich zum Einsatz kam und wohl in Zukunft auch im Aargau und in Schaffhausen installiert werden soll.

Das Prinzip dieser Methode ist simpel. Anstatt dass wie bisher die Parteistärke innerhalb der Bezirke bestimmt wird, zählt man die Parteilisten regional zusammen. Damit bekommen alle abgegebenen Stimmen ein Gewicht und die Sitzverteilung an die Parteien erfolgt in der Region. In einem zweiten Schritt werden diese Parteisitze dann über die Bezirke verteilt. Das von Pukelsheim entwickelte Verfahren ist im Gegensatz zu den Behauptungen des Staatsrats nicht schwieriger als die Berechnung einer Wurzel. Nach der Eingabe der Resultate reicht ein Knopfdruck. Und auch Sie, Herr Fournier, werden mir nicht erklären können wie man eine Wurzel berechnet. Das machen Sie auf Knopfdruck.

Es geht hier also um die Bereitschaft ein einfaches und bereits in Zürich funktionierendes System einzuführen, um Demokratie sicher zu stellen.

Ich möchte vielleicht auch noch auf einige Bemerkungen hier im Saal eingehen.

Herr Melly, diese Eingabe ist unterschiedlich zur vorderen, die wir eingegeben haben. Wir haben hier neue Elemente ins Spiel gebracht, indem wir drei Wahlregionen möchten. Die Halbbezirke sollen nicht abgeschafft werden. Ich habe ein Schreiben an sämtliche Grossräte gesandt wo ich ihnen das erklärt habe, dass es hier effektiv um einen Lapsus geht. Wir hatten nie vor die beiden Halbbezirke in Frage zu stellen. Also das müssten Sie eigentlich wissen, wenn Sie das Dokument gelesen haben.

Der Vorwurf einer Farce – ich zitiere am besten aus dem Dokument, das ich Ihnen allen geschickt habe. Herr Staatsrat Fournier hat einen Teilsatz aus dem Zusammenhang gerissen, was den Sinn verfälscht und daher nicht redlich ist. Obige Aussage ist eine Unterstellung. Tatsächlich bezieht sich der Satz ..."bevor über eine Verkleinerung des Parlaments nachgedacht werden kann, müssen die Wahlkreise soweit angepasst werden, dass das Proporzverfahren nicht zur absoluten Farce verkommt, auf einen Vorstoss, der 2005 die Anzahl Sitze des Walliser Grossen Rates deutlich reduzieren wollte." Einen Teilsatz aus dem Zusammenhang zu reissen ist unredlich, Herr Staatsrat.

Herr Melly, wie gesagt, die Bezirke werden sicher beibehalten, da ändert sich nichts daran. Und vielleicht an Herrn Grand – Sie sagen das System sei kompliziert, das würden auch Experten sagen. Mich würde interessieren, was das für Experten sind. Ich möchte Ihnen nur zwei Beispiele geben. Einerseits hat im Kanton Aargau eine Gruppe Gymnasiasten als Maturaarbeit eine Internetseite und ein Programm entwickelt, das die Wahlen für den Aargau in den letzten Jahren simuliert. Man kann verschiedene Optionen eingeben. Ich habe das Gefühl, wenn eine Gruppe Gymnasiasten ein solches Verfahren entwickeln kann, kann es nicht unmöglich sein und die Experten müssen meines Erachtens ziemlich wenig drauf haben, wenn sie das nicht zustande bringen. Des weiteren gibt es auf der Internetseite des statistischen Amtes Zürich einen Online Rechner, wo Sie die Daten einfüllen können – Knopfdruck – und dann haben Sie die Resultate. Also das ist wirklich nicht sehr kompliziert. Das ist fast tubelischer, wie man auf Wallisertiitsch würdi säge.

Ein weiterer Punkt, den ich auch mit meinem Schreiben an alle Grossräte erfasst habe. Haben Sie denn das Gefühl, dass die Walliser Wählerinnen und Wähler dümmer sind als die Zürcher? Denn in Zürich hat das System wunderbar funktioniert und wenn man hier sagt, die Wähler seien nicht fähig das nachzuvollziehen, dann sagt man indirekt, dass die Wähler zu dumm sind um das System zu kapieren. Und in anderen Kantonen sind sie das angeblich nicht. Also bitte, trauen Sie unserer Walliser Bevölkerung nicht zu, gleich abstimmen zu können wie die Zürcher? Also ich hoffe, das wird hier im Saal niemand behaupten. Also hier geht es effektiv darum einen Vorstoss zu prüfen, der in anderen Gebieten funktioniert und gewisse Demokratiedefizite aufhebt.

Warum wir hier noch einmal mit dem gleichen Vorstoss antanzen hat folgenden Grund. Das Bundesgericht hat uns klar gesagt, dieses Problem soll auf dem politischen Weg gelöst werden und das machen wir nun. Wir gehen den Empfehlungen des Bundesgerichts nach. Ich hoffe, das wird auch von den hier Anwesenden zur Kenntnis genommen.

Ich schliesse nun mit einem Zitat von Willy Brandt, das lautet: "Die Demokratie ist keine Frage der Zweckmässigkeit, sondern eine Frage der Sittlichkeit".

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):*

Après tant de belles paroles, j'ai presque oublié mon intervention. Je pensais qu'on parlait d'un sujet plutôt technico-politique, mais maintenant je vois qu'on s'inspire de la philosophie espagnole... et je pense qu'on est plus près de Don Quichotte que de la technico-politique!

En fait, sans vouloir revenir ici sur le travail de synthèse du Conseil d'Etat, le groupe PDCB se rallie aux conclusions de ce dernier, en insistant sur le fait que nous ne voulons pas créer ces fameux magmas à la zurichoise, non identifiables et que la volonté des Valaisans, à notre avis, reste certainement d'éviter de minimiser justement le rôle de nos fameuses régions périphériques. La force du Valais, c'est justement d'éviter de vouloir faire comme les Zurichois. Nous sommes bien entendu désireux d'améliorer la considération qui est faite aux minorités, et ce pour l'ensemble de la Confédération. C'est ce qui fait la force de la Confédération. Mais, nous rejetons le fait que notre système proportionnel ne fonctionne actuellement pas, et ce dans l'intérêt de nos districts et de notre canton finalement. Il n'est certainement pas de notoriété publique que les Valaisans veulent déséquilibrer l'influence des petites entités, des petits districts, vis-à-vis des centres urbains.

Il n'est pas question ici d'être crétin ou pas crétin, mais veut-on finalement privilégier des partis ou bien est-ce qu'on veut privilégier des régions? Je pense que poser la question, c'est y répondre.

Pour toutes ces bonnes raisons et d'autres, que le Conseil d'Etat a largement énumérées dans son rapport, nous rejetons bien sûr la prise en considération de cette initiative, bien qu'audacieuse. Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):*

Vorab etwas an die Adresse von Frau Kollegin Grandjean. Sie hat erwähnt, dass die CSP auch in diesem Schiff ist, die diese Initiative unterstützen. Also mir ist nicht bekannt, dass die CSPO mit 15 Abgeordneten zu dieser Vorlage ja gesagt hat, im Gegenteil, die Fraktion der CSPO hat hier ganz klar nein gesagt. Welche Stimme die CSP Unterwallis mit einem Sitz abgibt ist mir nicht bekannt, aber die CSPO ist hier anderer Meinung.

Für die CSPO ist es nicht nachvollziehbar und grenzt an Zwängerei, wenn nach einem bereits 2003 abgelehnten Versuch und nach einer klaren Niederlage vor dem Bundesgericht nun mit dem Instrument der parlamentarischen Initiative versucht wird, die Sitze im Grossen Rat mit einem anderen Wahlmodus zu Gunsten der Initianten bzw. deren Parteien zu verschieben. Der im Wallis angewandte Proporz wird immerhin bei den Nationalratswahlen angewandt und es sind auf eidgenössischer Ebene keine Bestrebungen im Gang diesen abzuändern. Aber auch in der überwältigenden Mehrheit der Kantone wird dieser Proporz angewandt. Die CSPO kann auch dem Argument, in Zürich würde dieses System ja bereits angewandt, nichts abgewinnen. Einmal ist Zürich sicher nicht das Mass aller Dinge und ebenso könnte die Wiedereinführung des Majorzsystems für die Grossratswahlen mit dem Hinweis verlangt werden, im Kanton Graubünden würden ja die Grossratswahlen nach dem Majorzsystem vorgenommen.

Für die CSPO ist aber auch das von den Initianten vorgeschlagene System der doppelproportionalen Divisormethode nicht gerecht. Mit dieser Methode bestimmen nämlich die grossen, stimmkräftigen Zentren die Sitzverteilung unter den Parteien und den kleinen Bezirken werden dadurch Grossräte aufoktroiert, die die Wähler dieser kleinen Bezirke gar nicht wählten bzw. Kandidaten mit mehr Stimmen in kleinen Bezirken bleiben so auf der Strecke. Ein System aber, das die Möglichkeit schafft, dass nicht die Bestgewählten eines Bezirkes auch ein Mandat erhalten, ist nach Meinung der CSPO undemokratisch und ungerecht. Wenn das zutrifft, dass in den Bezirken nicht mehr die Bestgewählten, welche auch jahraus, jahrein in den Gemeinden Verantwortung tragen und im Bezirk gewählt sind, ein Mandat erhalten, dann – Herr Kalbermatter – dann bleiben die Wähler effektiv zu Hause. Da können Sie noch spanische und deutsche Philosophen und Politiker bemühen.

Mit einem weiteren unangenehmen Nebeneffekt, welchen die Initianten selber als Versehen kennzeichnen, kann sich die CSPO in keinster Art und Weise anfreunden. So quasi auf dem Trittbrett der Initiative sollen die beiden Halbbezirke Östlich und Westlich Raron abgeschafft werden. Die beiden kleinen Bezirke Rarons sind historisch und geografisch gewachsen und über deren Abschaffung soll – wenn überhaupt – im Rahmen einer Verfassungsdiskussion über die geografische Gliederung des Kantons debattiert und entschieden werden. Einer kalten Abschaffung über die Hintertüre dieser Initiative wird die CSPO nie und nimmer zustimmen.



Abschliessend, werte Kolleginnen und Kollegen, weiter links von der Mitte als die CSPO möchte ich Ihnen sagen, wir haben ja bereits einen de facto Wahlkreis Oberwallis. Und wenn man diesen de facto Wahlkreis Oberwallis akzeptieren möchte und auch gerne einführen möchte, dann hätte man jetzt die Gelegenheit, indem dass die Leute, welche diese Initiative unterstützen demokratisch sagen, wenn politische Parteien, welche von 39 Sitzen deren 32 innehaben und die kommen aus diesem Wahlkreis Oberwallis, dann sollte man auch bei den zukünftigen Ständeratswahlen den Kandidaten unterstützen, der aus diesem Wahlkreis kommt, aus dem immerhin 32 Grossräte von 39 stammen.

In dem Sinne empfiehlt die CSPO Abweisung dieser Initiative. Danke.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):*

Die SVP-Fraktion spricht sich für die Erheblicherklärung der parlamentarischen Initiative betreffend Anpassung der Wahlkreise aus.

Mit dem vorgeschlagenen Prinzip der Wahlmethode nach Pukelsheim geht es darum, dass die verschiedenen Parteien gemäss ihrer regionalen Stärke vertreten sind. Bei diesem Proporzverfahren innerhalb der drei Regionen zählt somit jede Stimme gleich viel. An den traditionell gewachsenen Strukturen und Bezirken würde jedoch nichts geändert. Die Bezirke würden auch weiterhin über die gleiche Anzahl Sitze verfügen.

Es soll also eine korrekte proportionale Vertretung der politischen Kräfte im Kanton erreicht werden. Mit der bestehenden Proporzwahl innerhalb der Bezirke ist dem nicht so.

Entgegen der Darstellung der Kommission und des Staatsrats ist das vorgeschlagene Wahlsystem auch keineswegs kompliziert oder undurchschaubar. Wir jedoch von der SVP wie auch die SP sind in der Lage, dieses System zu begreifen. So wurden im Kanton Zürich gerade erst die Kantonsratswahlen nach diesem System durchgeführt und zwar ohne Probleme. Und was im Kanton Zürich möglich ist, sollte auch im Wallis durchführbar sein.

Aus all diesen Gründen ist die UDC/SVP-Fraktion der Ansicht, dass die vorliegende Initiative erheblich erklärt und zur weiteren Behandlung an die Kommission zurückgewiesen werden wollte. Ich danke Ihnen.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Le contenu de cette initiative concernant l'adaptation des cercles électoraux nous a laissés dubitatifs, non pas par rapport à l'objectif qu'elle cherche à atteindre, objectif auquel nous pouvons naturellement souscrire, mais bien par rapport à sa formulation.

Malgré le hiatus fait par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, celle-ci demeure peu compréhensible et ne pourrait être présentée telle quelle à la population valaisanne.

Quand bien même cette formulation nous dérange, pour pouvoir la corriger, pour lui opposer un contre-projet clair, précis, permettant d'adoucir la demande notamment en ce qui concerne le nombre de cercles électoraux, nous souhaitons entrer en matière sur cet objet. Nous sommes ainsi favorables à débattre sur le fond proposé par cette initiative, car elle va dans le sens de ce que nous réclamons depuis des années, car elle propose ici de la substance: celle que nous réclamions tout à l'heure durant l'analyse de la modification constitutionnelle. En effet, elle est, comme l'a relevé le député Xavier Bagnoud, audacieuse, même si lui défendait le non à ce projet.

Notre souci premier étant la cohérence, en lien avec ce qui a été dit tout à l'heure, nous souhaitons naturellement traiter cette problématique des cercles électoraux, mais nous reformulons ici notre détermination à ce que cet objet puisse entrer dans la réflexion globale émise tout à l'heure, une réflexion globale portant sur toute la problématique liée à ces élections: systèmes électoraux, durée des mandats et pourquoi pas rôle des districts et missions des régions.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Wer hier im Saal behauptet unser Proporzsystem funktioniere genügend, dem muss ich sagen "nein". Wenn beispielsweise im Goms Leute abstimmen gehen und über 20 Prozent Stimmen dieser Leute einfach verfallen, ohne irgendwelchen Einfluss auf die Wahlen nehmen zu können, dann ist das System ungenügend. Es ist undemokratisch und ungerecht. Wer behauptet wir würden eine Zwängerei veranstalten mit unserer Initiative, dem muss ich sagen, als Minderheit in diesem Kanton können wir es uns nicht erlauben wegen einem bisschen Gegenwind unsere Ziele aus den Augen zu verlieren. Und wenn Sie, Philipp Schnyder, behaupten, dass das Bundesgericht schon entschieden hätte und sich diese Initiative erübrigt, dann muss ich sagen, genau Sie sollten die Differenz zwischen dem Bundesgerichtsentscheid und der jetzigen Anfrage erkennen. Unsere Beschwerde richtete sich gegen die Zuteilung der Sitze durch den Staatsrat an die Bezirke und unsere jetzige Initiative richtet sich auf die Änderung des Wahlsystems. Es ist also nicht das selbe.

Dann muss noch darauf hingewiesen werden – wie Marc das auch schon gesagt hat – das Bundesgericht hat wirklich ausdrücklich darauf hingewiesen, dass die Abänderung des Wahlsystems eine politische Frage ist. Das sollte auch auf dem politischen Weg und nicht auf juristischem Weg angegangen werden. Und das machen wir jetzt.

Mit unserer Initiative wollen wir die Berechnung der Sitze ändern. Wir wollen aber die Bezirke nicht abschaffen. Das haben wir mehrmals erklärt. Das hat Marc in seiner Stellungnahme auch an alle Abgeordneten geschickt. Wer es gelesen hat, der weiss es. Und es ist unnötig hier immer wieder auf diesen Punkt zurückzukommen, denn es stimmt einfach nicht; die Bezirke bleiben erhalten. Nur die Ausrechnungsmodalitäten und der Kreis, wo das Berechnungsmodell funktioniert, wird abgeändert.

Die Leute, die abstimmen gehen, wollen, dass ihre Stimmen gezählt werden. Was, wie im Hintergrund abläuft und in welcher Form diese Stimmen dann gezählt werden oder ausgezählt und zugeteilt werden, dafür interessieren sich die wenigsten.

Vielleicht noch eine Bemerkung.

Wenn im Ständerat, (der ja über den ganzen Kantonsteil ausgerechnet wird, da der Kanton als Ganzes als Wahlkreis gilt,) das Wallis zwei Leute – also 100 Prozent seiner Mandate – von einer Partei nach Bern schickt, die nicht mehr 50 Prozent innehält, dann ist das ebenso ungerecht wie das jetzige Proporzsystem.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Gestatten Sie mir zuerst ein paar Bemerkungen zur Stellungnahme des Staatsrates zur parlamentarischen Initiative betreffend die Anpassung der Wahlkreise. Die FDPO findet es mehr als bedenklich, dass aus Protektionismus bzw. Besitzstandwahrung ein Bericht herausgegeben wird, welcher nicht den Tatsachen entspricht.

Dazu ein Beispiel aus der staatsrätlichen Stellungnahme betreffend das Auszählungsverfahren nach Pukelsheim – ich zitiere: "Für die Auszählung und insbesondere die Sitzverteilung müssten zahlreiche Experten aufgeboden werden, die sich mit diesem System auskennen".

Werte Kolleginnen und Kollegen

Angesichts dieser Aussage frage ich mich, ob der Staatsrat noch nie etwas von Computern und Computerprogrammen gehört hat, denn diese rechnen die Sitzverteilung problemlos aus – es braucht also nicht "zahlreiche Experten", wie dies der Staatsrat behauptet, sondern schlicht und einfach einen Computer. Eine Berechnung kann auch übers Internet gemacht werden. Übrigens: Nur weil man ein System nicht versteht, heisst das noch lange nicht, dass es auch kompliziert ist.

Des Weiteren wird in der staatsrätlichen Stellungnahme behauptet, dass es pro verfassungsmässige Region, d.h. zum Beispiel im ganzen Oberwallis, nur noch eine Liste pro Partei geben würde. Auch diese Aussage ist falsch. Den Beweis liefert der Kanton Zürich, wo es auch weiterhin in den einzelnen Wahlkreisen Listen gibt.

Diese zwei Beispiele zeigen, dass die staatsrätliche Stellungnahme nicht einmal das Papier Wert ist, auf dem sie geschrieben wurde. Die FDPO erwartet vom Staatsrat, dass er in Zukunft objektive und brauchbare Berichte herausgibt.

Der FDPO geht es zum jetzigen Zeitpunkt aber in erster Linie nicht um den konkreten Inhalt der Initiative, sondern vielmehr darum, dass eine breite Diskussion über die Wahlkreise bzw. das Wahlsystem stattfindet. Deshalb sprechen wir uns für eine Erheblicherklärung der parlamentarischen Initiative aus. Denn dadurch wird die Initiative zur weiteren Behandlung an die thematische Kommission zurückgewiesen. Diese kann dann den Initiativtext im Einverständnis mit den Urhebern abändern oder einen Gegenentwurf unterbreiten. Wenn der Grosse Rat die parlamentarische Initiative als nicht erheblich erklärt, kann keine Diskussion stattfinden. Aus Sicht der FDPO wäre dies falsch. Es muss in einer Demokratie möglich sein, offen über das Wahlsystem bzw. die Anpassung der Wahlkreise zu diskutieren und allenfalls daran Änderungen vorzunehmen.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Die parlamentarische Initiative verlangt die Abänderung des Artikels 84 der Kantonsverfassung. Sie verlangt, dass die Bezirke als Wahlkreise abgeschafft werden. An deren Stelle sollen die drei verfassungsmässigen Regionen treten und die Bezirke sollen untergeordnete Wahlkreise bilden.

Wie soll ein Wahlkreis in unserem Kanton aussehen? Soll der ganze Kanton ein einziger Wahlkreis sein, sollen es die drei verfassungsmässigen Regionen sein oder sollen es – wie bis anhin – die Bezirke sein? Rechtlich sind alle Möglichkeiten offen.

Die Frage ist aber auch, sollen Parteistimmen einer verfassungsmässigen Region bestimmen wer im jeweiligen Bezirk gewählt ist oder soll der Bezirk autonom bleiben. Welche Stärke sollen bei den Wahlen den Agglomerationen – vielleicht den fusionierten Agglomerationen – zukommen oder welche Stärke soll dem ländlichen Raum zukommen. Das sind alles Fragen, die sicherlich dann auch diskutiert werden müssen, aber die Kommission ist der Meinung, im Rahmen der Revision unserer regionalen Strukturen.

Die Kommission hat die parlamentarische Initiative abgelehnt oder sich gegen Erheblichkeitserklärung ausgesprochen, vor allem aus folgenden Gründen.

Der Grosse Rat hat sich unlängst mit deutlicher Mehrheit gegen die Abschaffung der Bezirke als Wahlkreise ausgesprochen. Das Bundesgericht hat in einem Entscheid zu den Parlamentswahlen des Jahres 2005 entschieden, dass die Wahlkreise, die Bezirke und Halbbezirke mit dem Bundesrecht und der Bundesverfassung in Einklang stehen. Und auf eidgenössischer Ebene werden die Nationalratswahlen ebenfalls im Proporzverfahren durchgeführt, bei denen die Kantone – grössere oder kleinere – Wahlkreise bilden.

Wichtiges Argument war aber in der Kommission: Man will die Autonomie der Bezirke als Wahlkreise respektieren.

Aus diesem Grund beantragt die Kommission die Ablehnung der Initiative.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Quelques précisions dans le sens suivant: Nous sommes bien en train de discuter de l'acceptation ou non d'une initiative parlementaire qui demande une modification des cercles électoraux. Par conséquent, on est bien en train ici de faire un exercice démocratique où on discute ouvertement des arguments pour accepter ou non une adaptation ou une modification des cercles électoraux. Alors, contrairement à ce que j'ai entendu de la part de certains présidents de groupe dans cette salle, on ne veut pas fermer la discussion. Au contraire, on l'amène maintenant devant le Parlement et chacun peut fourbir ses arguments.

Je crois que la parole la plus sage qui a été prononcée et qui clarifie vraiment le débat d'aujourd'hui est celle du député Xavier Bagnoud. Il s'agit tout simplement de savoir si l'on veut un système proportionnel qui privilégie la représentation régionale et des différents endroits de notre canton ou bien si l'on veut un système proportionnel qui privilégie avant tout la représentation politique.

La réponse que nous avons donnée jusqu'à aujourd'hui depuis 1920 est celle qui veut que l'on privilégie la représentativité à l'intérieur du Parlement de toutes les régions du canton.

C'est la même réponse qu'au niveau national, dans le système d'élection au Conseil national, nous avons aussi, comme Helvètes, choisie. Et c'est exactement le même système que le Parlement européen a adopté de manière à avoir une représentativité de l'ensemble des régions d'Europe.

Dire maintenant que le but recherché finalement par cette initiative est d'assurer une égalité des voix de chaque citoyen sur le canton, c'est peut-être un pas dans cette direction, mais cette égalité n'est toujours pas respectée. Pour avoir une égalité des voix sur l'ensemble du canton, il faudrait que tous les cercles électoraux aient strictement le même nombre d'électeurs. Cela est aussi mathématique, même si j'ai un peu de peine à comprendre certaines formulations mathématiques. Alors, ce n'est peut-être pas la formule mathématique qu'on a de la peine à comprendre au département et au Conseil d'Etat, mais je vous lis tout simplement le texte même de l'initiative: "la répartition qui s'effectue selon la méthode des diviseurs à la double proportionnelle avec coefficient d'arrondi standard"... j'ai l'impression que là Coluche aurait trouvé la définition du Schmilblick! C'est extrêmement complexe et d'ailleurs, au département, malgré nos recherches, nous n'avons encore pas trouvé une formulation plus simple, que le concitoyen moyen pourrait assimiler d'une façon évidente.

Voilà les quelques remarques du Conseil d'Etat qui vous invite bien sûr à suivre la proposition de la commission thématique, en rappelant qu'ici, ma foi, vous l'avez bien vu dans ce Parlement, vous avez le groupe socialiste avec l'UDC qui prennent comme référence, comme image et comme modèle Zurich et puis vous avez les mêmes groupes qui sont axés sur leur aspect minoritaire et qui certainement voient dans cette modification des arrondissements une possibilité d'obtenir plus de représentants sans avoir à convaincre plus de citoyens.

La démocratie doit fonctionner, c'est vrai, mais la représentativité des régions est tout aussi importante.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat suit l'avis de la commission thématique.

Merci beaucoup.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes arrivés au terme de ce débat et nous allons maintenant nous prononcer sur l'opportunité de cette initiative parlementaire.

**Par 70 voix contre 55, l'opportunité d'adapter les cercles électoraux n'est pas admise.**

Cette initiative parlementaire est ainsi classée définitivement.

Entrée en matière

**4. PROJET DE LOI D'APPLICATION**  
**de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté**  
**intérieure (*première lecture*)**

Eintretensdebatte

**AUSFÜHRUNGSGESETZESENTWURF**  
**zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren**  
**Sicherheit (*erste Lesung*)**

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit*  
*Président: André Vernay / Rapporteur: Gérald Varone*

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):*

Die Euro 08 wirft ihre Schatten voraus. Die Euro 08 soll zu einem Anlass der friedlichen Begegnungen und des fairen Sportes werden. Leider ziehen solche Veranstaltungen immer wieder Leute an, die randalieren, Sachen zerstören und Gewalt gegenüber anderen Personen anwenden wollen. Daher wurde ein Bundesgesetz ausgearbeitet, welches griffige Massnahmen gegen gewaltbereite Personen festlegt.

Mit dem vorliegenden Ausführungsgesetz können wir diese Massnahmen auch auf Kantonsebene übernehmen.

Die CVPO ist mit dieser Gesetzesvorlage einverstanden und wir hoffen, dass damit an der Euro 08 wüste Szenen, wie man sie an der 1. Maifeier in Zürich zu sehen bekam, verhindert werden können.

Die CVPO ist für Eintreten und ist auch mit einer einzigen Lesung einverstanden.

*M. le député Gilbert Tornare (GRL):*

Je vais essayer d'être plus court que la seule lecture du titre de cette loi!

Le groupe radical-libéral a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette loi instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure.

Il était temps de donner une base légale au niveau suisse de manière à pouvoir lutter contre les violences lors de manifestations sportives. Ce fléau, qui prend de plus en plus d'importance, est inadmissible.

Si certaines personnes peuvent s'élever contre des mesures proposées au sens d'une diminution de la liberté individuelle, eh bien!, il ne faut pas oublier que les hooligans ne nous en laissent pas le choix.

La gradation des mesures proposées, passant de la création d'un fichier sur les auteurs de troubles, par l'interdiction de périmètres et, avec comme mesure extrême, la garde à vue, nous semble tout à fait proportionnée.

Nous espérons que cette loi ne s'appliquera pas uniquement aux manifestations internationales, telles que l'Euro foot 2008, mais également aux joutes nationales ou régionales. On peut penser aux matchs se déroulant ici à Sion ou encore à des plus petits, comme ceux de Vouvry.

Nous encourageons par ailleurs le Gouvernement et plus particulièrement le conseiller d'Etat en charge de la sécurité à suivre avec attention les futurs travaux de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police de manière à ce que, à l'échéance de cette loi, une prolongation de ses effets puisse être mise en vigueur immédiatement pour assurer une sécurité intérieure digne de notre pays.

Le groupe radical-libéral entre bien évidemment en matière et vous propose également une seule lecture.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC):*

Le groupe PDCC regrette qu'il faille légiférer pour limiter, voire empêcher la violence dans des manifestations où, par essence, il ne devrait pas y en avoir, en l'occurrence les manifestations sportives. Il a fallu mobiliser dernièrement plus de 200 policiers pour un simple match de championnat suisse ici à Sion.

"Se vis pacem para bellum", "si tu veux la paix, prépare la guerre". Le choix n'est plus donné; il n'est, en tous les cas, plus très libre. Les mesures d'application proposées dans cette loi sont adaptées à l'état actuel de notre société. Elles nous apparaissent raisonnables, progressives et conformes au principe de la proportionnalité.

C'est à l'évidence une loi en vue de l'Euro foot 2008 qui se déroulera dans notre pays l'année prochaine. Pour préparer cette échéance, la police genevoise est d'ailleurs en phase d'entraînement intensif. Heureusement, cette débauche d'énergie est bonne pour la santé..., pour la santé physique en tous les cas.

Les sportifs se préparent pour les combats sur les terrains, les policiers et les pseudo supporters pour les combats dans les gradins et autour des stades. Alors, les politiciens et la société doivent être prêts eux aussi.

Ce projet de loi, comme déjà dit, nous paraît bon et le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et propose par économie de temps, si cela est possible, que cette loi soit traitée en une seule lecture.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Klaus Russi (CSPO):*

Ich mache es auch kurz.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten zu diesem Gesetz, damit man der Eindämmung der Gewalt bei Sportanlässen entgegenkommt.

Wir haben aber zwei Abänderungsanträge eingebracht. Zwei kleine Sachen und zwar beim Eingang sollte es heissen: "Der Grosse Rat des Kantons Wallis verordnet... (und nicht der Staatsrat) und ein zweiter Antrag betreffend den deutschen Text, statt "gegen den Entscheid kann beim Kantonsgericht Einspruch erhoben werden...", dass man das auswechselt mit "Beschwerde erhoben werden kann". Diese zwei Sachen werden wir einbringen. Ansonsten sind wir für Eintreten. Danke.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG a analysé avec soin ce projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure.

Les manifestations sportives, quelles qu'elles soient, sont des lieux de fête où des spectateurs d'âges et d'horizons différents ont en commun une même passion. Malheureusement, une minorité d'entre eux colportent la haine et la violence envers leurs adversaires, et contre cela, nous nous devons d'agir.

Les mesures préconisées par la loi, telle que l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police ou la garde à vue, nous semblent appropriées pour autant que la règle de la proportionnalité soit respectée.

Mais, une fois de plus, nous constatons qu'une nouvelle tâche est attribuée à la police cantonale, sans ressources humaines supplémentaires et au détriment d'autres missions de proximité.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et propose de traiter ce projet en une seule lecture. Merci.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Um es vorweg zu nehmen: auch wir von der SPO/Linke Allianz verurteilen Gewalt. Doch das vorliegende Gesetz ist keine Antwort auf die Gewalt rund um Sportanlässe und dient schon gar nicht zur Wahrung der inneren Sicherheit, sondern vielmehr zur Förderung des Polizeistaats und eines neuen Fichenskandals.

Darum spricht sich die SPO/Linke Allianz gegen Eintreten auf diese Vorlage aus.

Seit Jahren wird in unserem Land der Sozialstaat und die Demokratie abgebaut, das Misstrauen in der Bevölkerung mit Missbrauchsdebatten angeheizt, die Angst um den Arbeitsplatz mit Arbeitsplatzabbau zugunsten von Gewinnmaximierungen geschürt, Verantwortungslosigkeit und Gewissenlosigkeit in vielen Chefetagen vordemonstriert, junge Leute wegen mangelnder Erfahrung zu Arbeitslosen gemacht, Integrationsmassnahmen und Prävention als zu teuer abgelehnt und zugleich – als Paradox sozusagen – der Aufwand für Polizeimassnahmen erhöht und der Polizeistaat ausgebaut.

Gemäss diesem Gesetz können Personen auf blossen Verdacht hin in die Datenbank des Bundes aufgenommen und ihre Daten weitergegeben werden.

Gemäss diesem Gesetz können einmal registrierte Jugendliche ab 15 Jahren für einen Tag in Präventivhaft genommen werden.

Gemäss diesem Gesetz können Personen daran gehindert werden das Land zu verlassen und es wird eine Meldepflicht eingeführt.



Gemäss diesem Gesetz sollen Sicherheitsleute und die Polizei Mehrarbeit leisten ohne zusätzliches Personal und Mittel zur Verfügung gestellt zu bekommen.

All das fördert die Frustration bei Sportbegeisterten und den Sicherheitsleuten, nicht aber die innere Sicherheit.

Mit diesem Gesetz werden Sportbegeisterung und die Euro 08 für politische Zwecke instrumentalisiert. Der Fichenskandal Ende der 80er Jahre lässt zudem grüssen.

Damals wurden aus angeblichen Sicherheitsgründen über 700'000 Personen und Organisationen beobachtet und registriert. Wollen wir das wiederholen?

Meine Damen und Herren, die grösste Gefahr unserer inneren Sicherheit besteht in der zunehmenden Kluft zwischen arm und reich und dem mangelnden Vollzug von bestehenden Gesetzen.

Nehmt den Leuten den Druck weg, der heute wegen der Gewinnmaximierung auf den Unternehmen und der arbeitenden Bevölkerung liegt, stellt den Menschen wieder in den Vordergrund und gebt den jungen Leuten Hoffnung auf eine Zukunft, garantiert den Vollzug von bestehenden Gesetzen gegenüber Gewaltanwendern, dann brauchen wir keine Verschärfung oder neue Gesetze zur Wahrung der inneren Sicherheit.

Aus all diesen Gründen lehnt die SPO/Linke Allianz Eintreten auf diese Vorlage ab.

*M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):*

Les violences de ces dernières années font que les mesures proposées dans ce projet de loi sont tout à fait légitimes. Il est vrai que ces mesures sont très fortes et contraignantes, mais elles permettront d'endiguer cette violence souvent gratuite et néfaste pour notre société.

Le groupe PDCB est pour l'entrée en matière et propose l'acceptation de ce projet de loi en une seule lecture. Merci.

*Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):*

Die FDPO unterstützt das Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit. Es geht vor allem darum, die Gewalt bei Sportveranstaltungen, insbesondere bei der Euro 08, einzudämmen.

Eine wichtige Massnahme ist dabei das Rayonverbot, welches einer bestimmten Person für eine bestimmte Zeitdauer (während einer bestimmten Sportveranstaltung) untersagt, sich innerhalb eines bestimmten Gebietes im Umfeld des Veranstaltungsortes aufzuhalten. Dieses Rayonverbot kann gegenüber Personen bzw. Hooligans angewendet werden, welche sich an einer (früheren) Sportveranstaltung gewalttätig verhalten haben und deshalb in einer Datenbank registriert sind.

Die FDPO bedauert, dass es solche Massnahmen überhaupt braucht. Sie sind aber notwendig, da Sportveranstaltungen von gewissen Personen missbraucht werden, um zu randalieren und gewalttätig zu sein. Es darf nicht sein, dass beispielsweise Fussballstadien zu Schlachtfeldern des 21. Jahrhunderts verkommen.

Glücklicherweise handelt es sich dabei nur um eine kleine Minderheit. Umso mehr muss die friedliche Mehrheit vor solchen Chaoten und Fanatikern geschützt werden. Krawalle und Gewaltaktionen sind im Keim zu ersticken. Das vorliegende Ausführungsgesetz ist ein Mittel dazu.

Die FDPO ist für Eintreten.

**La discussion est close.**

*M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):*

Tout d'abord, merci à la majorité des groupes, les socialistes du Haut exceptés, d'accepter l'entrée en matière.

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'une loi d'application cantonale d'une loi fédérale. Notre marge de manœuvre est donc étroite, pour ne pas dire inexistante en raison du principe de primauté de la législation fédérale sur le droit cantonal.

Pourtant le phénomène de violence autour et dans les stades est un réel problème qui prend une ampleur inquiétante jusqu'à nous contraindre à légiférer, loi certes regrettable, comme cela a été dit dans cette salle, mais plus que nécessaire. Des individus peu scrupuleux, n'ayant rien de sportifs, se servent au contraire du sport pour manifester leur violence, leur mal-être, voire leur haine de notre société. Il devient donc nécessaire, en regard des grands événements sportifs qui attendent notre pays, de protéger le sport dans ce qu'il a de plus noble, ses adeptes, ses supporters et plus globalement notre population.

La loi fédérale met en place différentes mesures et sanctions clairement définies dans notre rapport, il n'est pas nécessaire d'y revenir.

La loi cantonale définit les autorités compétentes à prendre des sanctions, à savoir le commandant de la police ou son officier de service, ainsi que l'autorité de recours, soit un juge de la cour du droit public du Tribunal cantonal.

Cette loi est malheureusement limitée dans le temps, soit jusqu'au 31 décembre 2009, et cela pour des raisons constitutionnelles. Pour pallier cette lacune, nous espérons vivement que la Conférence des directeurs des Départements cantonaux de justice et police puisse finaliser un concordat intercantonal qui ancrerait ces dispositions de façon définitive dans notre législation.

Et pour terminer, nous l'avons demandé, si possible une seule lecture.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

J'aimerais d'abord vous remercier d'entrer en matière. Je crois que vous avez bien saisi l'enjeu et la nécessité pour le canton du Valais aussi bien sûr d'appliquer une disposition de droit fédéral, comme l'a rappelé le président de la commission.

J'aimerais dire à la députée Susanne Hugo-Lötscher et à son groupe, qui malheureusement ne peut pas entrer en matière, qu'il ne s'agit pas ici d'augmenter la pression policière dans la société. On doit être sensible bien sûr à vos arguments, Madame la députée, à la valeur de l'éducation, à la prévention, etc., mais on doit surtout être sensible au fait que, chaque année, dans notre pays aussi, il y a des enfants, des femmes, des hommes qui vont voir une manifestation sportive et qui sont molestés, agressés et qui finissent parfois à l'hôpital, en toute innocence et sans aucune responsabilité. C'est pour protéger ces citoyennes et ces citoyens-là que nous devons prendre ces dispositions contre un système de plus en plus organisé au niveau européen qui fait en sorte que l'on introduit d'une façon très volontaire et très planifiée la violence dans les stades. Et, très volontiers, je vous invite une fois à un match ici en Valais dit à haut risque et vous verrez que même si on vous prêtait le micro pour un discours, les effets dans le public, et ensuite aux alentours du stade et pendant le match bien souvent sont plus que limités, et vous verriez la nécessité d'avoir des forces de l'ordre présentes, bien entraînées et surtout qui ont les moyens finalement de leur politique.

Ici, le droit fédéral, repris maintenant dans le droit cantonal, prévoit justement toute une série de dispositions proportionnées qui font en sorte que les abus, nous l'espérons, ne soient pas légion, mais réduits au strict minimum, mais surtout que les citoyens et les sportifs de notre pays soient protégés lorsqu'ils assistent à une manifestation sportive.

Je remercie donc l'ensemble du Parlement de bien vouloir entrer en matière et, ensuite, voter ces dispositions.

Merci.

*Le président:*

J'ai une demande de parole du député (suppl.) Marc Kalbermatter, pour une correction?

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):*

Ich möchte nur eine kurze Berichtigung anfügen.

Herr Fournier, Sie stellen es jetzt so dar, als gäbe es keine Alternative zu diesem Gesetz, um Gewalt zu verhindern. Es gebe keine Alternative für die Polizei um einzugreifen.

Aber erklären Sie mir doch bitte warum die Polizei letztes oder vorletztes Jahr einen ganzen Zug festgenommen hat. Das Gesetz war noch nicht in Kraft.

Ich habe eher ein Gefühl, dass es hier ein Problem gibt mit dem Personal. Es ist wahrscheinlich schlichtweg zu wenig Personal vorhanden um diese Bestimmungen umzusetzen. Und das kann man jetzt nicht kaschieren in dem man neue Bestimmungen einführt. Ich habe das Gefühl, mit diesem Vorstoss hier, auch wenn wir den hier im Wallis nicht mehr abändern können weil es Bundesrecht ist, ist dieses Gesetz nach wie vor verfassungswidrig und greift in die elementarsten Grundrechte jedes Bürgers ein. Das ist nicht notwendig um Gewalt zu verhindern.

*M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):*

Ce n'est pas pour répondre à l'intervention précédente, mais comme il y a des amendements qui ont été déposés, je demande aux membres de la commission de se réunir immédiatement à la fin de la séance, dans cette salle, pour les examiner.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Deux mots pour dire qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures, il n'y a pas une fois où on peut intervenir et une fois où on ne le peut pas parce qu'on n'a pas les moyens.

Lorsqu'on fait un contrôle dans un train parce qu'on est averti d'une manifestation, qu'on contrôle les identités et qu'on contrôle si ces gens ont déjà eu affaire à la justice valaisanne, c'est un contrôle que l'on fait systématiquement.

Ce que l'on veut ici, c'est avoir un fichier national et avoir accès aux fichiers internationaux parce que ce sont bien souvent des hooligans qui viennent de l'extérieur, et ensuite pouvoir pratiquer un certain système de mesures allant jusqu'à la garde à vue.

Je me rappelle que pendant le G8, on a vu passer des gens à nos frontières avec chacun une batte de baseball, etc. On n'était pas censé savoir qu'ils allaient manifester parce que l'on n'avait pas accès aux fichiers internationaux et, ensuite, on n'a rien le droit de faire même si l'on sait qu'avec les moyens qu'ils ont dans la voiture, c'est forcément pour aller casser quelque chose.

Alors, cette naïveté, maintenant, nos citoyennes et nos citoyens commencent à nous la reprocher. Nous devons donc aller dans le sens de la protection des intérêts et des biens des honnêtes gens.

C'est exactement ce que nous désirons faire par les mesures que nous introduisons aujourd'hui.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière étant combattue, nous votons.

**Par 102 voix contre 3, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi d'application.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 mai 2007.*)

## Entrée en matière

### 5. LOI

**sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4), (première lecture)**

## Eintretensdebatte

### GESETZ

**über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4), (erste Lesung)**

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Daniel Porcellana (PDCC):*

Un besoin de clarification et de précision des articles 22 et 22bis de la LGCAF, tel est le but de la modification que nous propose le Conseil d'Etat.

Cette modification, comme le dit le message qui nous a été adressé, doit permettre au Gouvernement de mener une politique d'investissements plus dynamique et moins contraignante.

Avec cette nouvelle technique de slalom budgétaire, dénommée transfert de crédits, le Conseil d'Etat disposera d'une plus grande souplesse par rapport à la situation actuelle, tout en garantissant le respect du budget et le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Par conséquent, le groupe DC du Centre entre en matière et se ralliera donc sans restriction à cette proposition d'acceptation avec les modifications proposées par la commission des finances qui sont en parfaite adéquation avec la compensation, telle que prévue à l'article 22bis nouveau, puisque cette dernière ne peut être également effectuée qu'au sein d'un même département. Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):*

Die CVPO-Fraktion hat sich eingehend mit dem Entwurf zur Änderung des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle beschäftigt. Die Bedingungen für einen Kredittransfer sind hochgesteckt und müssen strikte eingehalten werden. Die Beweggründe für einen Kredittransfer sind daher auch auf ein Minimum beschränkt. Durch diesen Transfer kann eine Kontinuität bei den Investitionen

erreicht werden. Der Staatsrat kann flexibler handeln und das vom Grossen Rat beschlossene Investitionsvolumen kann umgesetzt werden. Der Kredittransfer erfolgt kostenneutral und hat keinen Einfluss auf die Einhaltung der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Der Staatsrat erhält ein Instrument für eine aktivere und flexiblere Investitionspolitik, welches beim gezielten Einsatz der Wirtschaft unseres Kantons zugute kommt.

Die CVPO-Fraktion unterstützt die Änderung des Gesetzes mit den von der Finanzkommission gemachten Ergänzungen und ist für Eintreten.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):*

A la lecture de la modification de l'article 22 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, les groupes PS/AdG et SPO se sont inquiétés des implications de celle-ci.

Lors de la mise en application de la nouvelle loi, une gestion plus souple des investissements a été faite en permettant de préfinancer des investissements par la création de fonds de financement spéciaux. Cette solution permet déjà de reporter le budget alloué pour un objet quand celui-ci est retardé.

La modification de l'article 22bis, demandée aujourd'hui, voudrait donner encore plus d'autonomie aux départements dans l'utilisation des sommes budgétisées en permettant les transferts de crédit d'un projet à un autre dans le même département si le crédit d'engagement a été décidé.

Cette proposition comporte plusieurs risques.

Le manque de transparence de l'utilisation des crédits d'investissements, car il peut être tentant de gonfler un budget que l'on sait passer facilement la rampe et utiliser une partie de cet argent pour doter un projet dont on a volontairement sous-estimé le coût.

Autre danger: budgétiser des investissements que l'on sait ne pas avoir à utiliser dans l'année pour disposer de coussins de sécurité.

Cette année, près de 12 millions apparaissent dans les comptes comme investissements non utilisés. Cet argent pourrait très bien, si l'article est adopté, être utilisé pour d'autres objets sans que le Parlement ait son mot à dire. Plutôt que de recourir à un crédit supplémentaire, il serait très tentant pour un département d'utiliser les reliquats restant dans son budget.

Ainsi, le Grand Conseil risque de perdre une partie de son pouvoir et de contrôle sur un dépassement de budget.

Enfin, sous couvert d'accorder plus de souplesse aux départements pour la gestion des investissements, on prive le Parlement de la possibilité de définir les priorités lors des budgets et les parlementaires ne pourront que constater les transferts de crédits lors des comptes.

Vouloir se priver de tout pouvoir décisionnel et donner plein pouvoir à l'Exécutif, c'est vraiment abandonner nos responsabilités et faire une confiance aveugle aux départements.

C'est pourquoi les groupes PS/AdG et SPO refusent l'entrée en matière de la modification de l'article 22 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Merci de votre attention.

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

"La non-application d'une manière généralisée des articles 22 et 22bis de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton a retenu toute l'attention du groupe radical-libéral. L'instauration d'une pratique visant à utiliser tous les reliquats de crédits ne correspond pas à la volonté du Législateur. Pourtant, à l'usage, on se rend compte que l'application pure et dure de ces articles pose de gros problèmes de rationalité et de mise en pratique. Il sera, dès lors, important de se pencher rapidement et avec attention sur la teneur de ces articles afin d'en faciliter l'application."

C'est en ces termes que, au nom du groupe radical-libéral, j'étais intervenu lors de l'analyse des comptes 2005 du DTEE de M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

Onze mois plus tard, nous planchons sur la clarification et la précision de ces deux articles afin d'en permettre une application plus souple et une politique d'investissements plus active.

La modification proposée correspond précisément aux vœux du groupe radical-libéral pour autant bien sûr que les conditions émises soient scrupuleusement respectées par le Conseil d'Etat, à savoir:

1. qu'il existe un motif sérieux de nature juridique ou naturelle empêchant la réalisation du projet figurant au budget sur l'exercice concerné;
2. qu'il soit possible d'anticiper les travaux d'autres projets d'investissements ou le versement de subventions aux investissements de tiers;
3. à cela s'ajoute évidemment la clause supplémentaire apportée par la commission des finances qui demande expressément que ces transferts de crédits puissent s'opérer uniquement au sein d'un même département.

Toutes les clauses étant respectées, le groupe radical-libéral votera cette modification de loi et soutiendra également la commission des finances si celle-ci devait proposer de légiférer en une seule lecture.

Pour terminer, le groupe radical-libéral souhaite vivement que la célérité qui a prévalu dans la mise en application de la motion déposée suite aux discussions suscitées par le sujet en juin 2006 devienne, pour le Conseil d'Etat, une règle indéfectible pour l'ensemble des propositions acceptées par le Parlement. Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

Le groupe PDCB a souvent regretté, lors de l'analyse des comptes d'un exercice, que le niveau des investissements prévus dans le budget ne puisse être réalisé.

Il y a onze mois, alors que nous examinions les résultats de l'exercice 2005, est apparue la querelle d'interprétation entre le Conseil d'Etat et la commission des finances autour des articles 22 et 22bis de la LGCAF.

Fondamentalement et nous l'avions dit à l'époque, nous préférons le point de vue du Conseil d'Etat qui présentait l'avantage de mieux assurer, par transfert, la masse globale des investissements.

Nous demandions alors la mise en place d'un outil, indépendant du crédit supplémentaire, permettant un transfert et ce, Monsieur le représentant du groupe GRL, aux quatre conditions cumulatives suivantes, et c'est en écoutant ces conditions que la représentante du groupe PS/AdG devrait modifier quelque peu son point de vue puisque son développement ne tenait évidemment pas compte de ces quatre conditions, qui ont été reprises dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui:

1. le crédit d'investissement du projet favorisé a été décidé par l'autorité compétente, c'est-à-dire par nous pour autant que le montant dépasse les 2 millions;
2. un motif sérieux, par exemple juridique (une opposition) ou naturel (une surprise de nature géologique), empêche la réalisation, sur l'exercice concerné, du projet figurant au budget;
3. des circonstances indépendantes de l'Etat et tenant, par exemple, à la volonté du maître d'œuvre (une commune) ou d'autres partenaires payeurs (la Confédération) permettent d'anticiper les travaux du projet ne figurant pas au budget, mais projet approuvé par l'autorité compétente antérieurement, je vous le rappelle;
4. le Conseil d'Etat rapporte spécialement, au moment des comptes, sur le transfert lui-même, ses circonstances et son influence sur la réalisation finale de l'un et l'autre des deux projets.

Il y a onze mois, notre proposition semblait permettre d'apaiser la querelle précitée et semblait de nature à recueillir derrière elle la majorité des forces de ce Parlement.

C'est donc avec une légitime satisfaction que nous avons reçu, dans nos dossiers, tant le projet du Conseil d'Etat que le rapport de la commission des finances, ce dans un délai particulièrement bref rendant parfaitement hommage à l'importance de la question qui n'est autre que celle du maintien, même en période de haute conjoncture, d'un bon niveau d'investissements.

Nous acceptons ainsi unanimement l'entrée en matière et soutiendrons également la proposition de modification de la commission des finances, dès lors que la restriction de la possibilité de transférer au sein d'un même département nous paraît de bon aloi.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Sinn und Zweck dieser Gesetzesänderung des Gesetzes über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle besteht darin, dass der Regierung die Möglichkeit eingeräumt wird, eine flexiblere Investitionspolitik zu betreiben und ein gutes Investitionsniveau beizubehalten. Damit wird schliesslich die Möglichkeit geschaffen, dass die Regierung unter restriktiven Bedingungen – mein Vorredner hat sie eben aufgezählt – Kredittransfers vornehmen kann, innerhalb der Investitionsrechnung, wenn der Verpflichtungskredit gesprochen ist, ohne jedoch einen Nachtragskredit beantragen zu müssen



sowie unter Berücksichtigung des vom Grossen Rat verabschiedeten Budgets und der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse. Dies alles soll in der Zuständigkeit des Staatsrats liegen, wobei die Kredittransfers von einem Projekt auf das andere nur innerhalb des gleichen Departements möglich sein sollen.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten und stellt sich hinter die Anträge der Finanzkommission.

Gleichzeitig verlangt die CSPO-Fraktion jedoch, dass die Investitionen regional ausgeglichen ausgeführt werden, das heisst, die CSPO-Fraktion wendet sich entschieden gegen eine Politik, in welcher eigene Investitionen des Staates oder Subventionen an Investitionen Dritter nur in bestimmten Regionen des Kantons vorgezogen würden. Danke.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Au nom du groupe UDC/SVP, j'annonce que celui-ci s'oppose à l'entrée en matière.

L'instant est grave, plus grave que ce que vous pouvez penser.

Durant cette session, j'interviendrai sur deux thèmes: le problème des caisses de pension et le problème des transferts de budget.

Vous avez tous la conviction que le thème qui nous occupera demain est le plus important. Mesdames et Messieurs, vous vous trompez. Le thème que l'on débat aujourd'hui est un thème institutionnel d'une grande acuité.

Je vais essayer de me limiter à l'essentiel..., je sais que la petite arvine et le repas vous attendent.

Je vais relever tout d'abord, et Monsieur le gouverneur, vous allez faire le message aux juristes de la couronne, on aurait pu souhaiter un peu plus de probité intellectuelle. J'ai pris la peine de déposer, avec le texte de la motion, avec d'autres cosignataires, un projet d'article de loi. On me cite..., je suis au stade où ces flatteries ne me touchent plus. Par contre, la probité intellectuelle aurait pu amener que l'on mette dans le message la proposition législative même si on ne la partageait point.

On utilise la motion de manière délétère. Le projet déposé avait pour finalité d'apporter plus de souplesse. Or, ce que vous faites, vous ouvrez les vannes, vous créez un véritable aqueduc financier et, plus est, la méthode est perverse, car par ce procédé vous aboutissez à un démantèlement d'un pan important des institutions républicaines.

La séparation des pouvoirs tout d'abord, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je ne reviendrai pas à Aristote, je ne reviendrai pas à Locke, je m'arrêterai à Montesquieu que je cite: "Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser." Je continue. Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. La séparation des pouvoirs est essentielle dans ce canton. Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs de droite qui se situez à ma gauche, de l'époque merveilleuse où les sept dizains du Haut ont mis certaines limites aux prérogatives du prince-évêque: Les patriotes de 1634 ont expliqué à l'évêque Hildebrand Jost que ce pays comportait des pouvoirs et des contre-pouvoirs.

La dénaturation du budget est assez évidente. Je couperai dans mon propos en vous citant les termes que voici en rapport avec la séparation des pouvoirs: "On ne peut pas ignorer que le régime des partis politiques relativise la manière dont sont réglés les rapports entre les pouvoirs. Il n'est pas indifférent que les organes soient composés de personnes appartenant aux mêmes partis ou à des partis distincts. Il n'est pas indifférent que les partis soient de simples associations électorales ou des groupements monolithiques. Si tous les membres de tous les organes dépendent d'un seul parti fortement centralisé, la séparation des pouvoirs n'a plus grand sens." Et ce propos, je ne le tire pas d'un subversif, je ne le tire pas d'un agitateur, je le tire d'un libéral-radical, conseiller aux Etats, conseiller national neuchâtelois, Jean-François Aubert qui a marqué les institutions de ce pays et qui continue à les marquer.

La mise en garde, Mesdames et Messieurs les majoritaires, est une invite à considérer l'importance qu'il y a d'aboutir à une séparation effective des pouvoirs dans ce canton.

Je reviens au problème du budget puisque ce transfert de crédits n'est qu'un prolongement de la problématique du budget.

Si je vous dis, vous ne croyez pas, alors je prends des références. Je cite le professeur Pierre Moor: "La compétence en matière budgétaire fut l'une des premières revendications du parlementarisme et, dans l'histoire, l'une de ses victoires les plus importantes sur l'exécutif. C'était aussi un moyen efficace de canaliser et de contrôler les activités gouvernementales."

La dénaturation du projet, le budget et les crédits par voie de conséquence (art. 41 de la Constitution cantonale): le Grand Conseil arrête le budget. Je peux continuer avec la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton où l'on parle aussi de la compétence expresse du Grand Conseil aux articles 25 et 29; principe de la spécialité parce que ce que vous faites, Mesdames et Messieurs, c'est tout simplement ignorer le principe de la spécialité qui pourtant apparaît à l'article 5 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Je me réfère au manuel de comptabilité publique. On ose souhaiter que, dans ce canton, on applique un peu les directives que l'on émet soi-même. Il est dit: "Le principe de la spécialité qualitative prescrit un emploi des crédits selon l'objectif visé par chaque rubrique. La spécialité quantitative implique au préalable pour tout dépassement une autorisation de l'organe compétent. Des transferts de crédit entre les comptes sont interdits, car ils transgressent les principes de la spécialité quantitative et qualitative."

Votre proposition viole le référendum financier inscrit dans la Constitution. J'ai fait le calcul – je ne vais pas vous abreuver de chiffres maintenant – en fonction du compte 2006 de l'Etat du Valais. Le montant auquel on aboutit pour soumettre tout projet au référendum financier est de 19 millions pour les finances valaisannes. Vous allez dire que l'on ne fait pas un transfert de 19 millions tous les jours dans ce canton, je veux bien, mais lorsque l'on a décidé de la rallonge d'un peu moins de 10 millions, on n'était pas loin, même si c'est le double. Toutefois, rapidement, avec des travaux et des œuvres importantes, on peut y aller, et transgresser et violer ce droit constitutionnel du référendum financier.

Ce projet de loi comporte des défauts formels et des défauts matériels.

Je vais m'arrêter à quelques défauts formels en invitant le Conseil d'Etat à demander que l'on mette sur Internet également l'article 22bis. Je trouve que la loi, que tout le monde est censé respecter et connaître, serait bien diffusée si l'on trouvait cet article sur Internet. C'est une législation prose que vous proposez. Si vous allongez l'alinéa 2 de l'article 22, cet article aura une demi-page. Ce n'est plus de la législation, c'est de la littérature, à la façon dont légifèrent les Français. Législation fouillis. On connaît les crédits d'engagement, les crédits de

base budgétaires, les crédits complémentaires, les crédits supplémentaires. On connaît aussi (art. 22) les dépassements, ce que l'on appelle prosaïquement les rallonges de crédit qui, lorsqu'il y a urgence, sont possibles. Les possibilités existent donc et ce que l'on fait maintenant: on ajoute une couche, on ne comprend déjà plus rien et on comprendra encore moins lorsqu'on aura voté cet alinéa 2. L'équilibre des pouvoirs est rompu à l'évidence.

J'en ai fait la démonstration et je ne veux pas y revenir. Il est, par contre, des défauts rédhibitoires du projet, des défauts matériels. On donne une compétence illimitée au Conseil d'Etat. On transfère des parties substantielles de compétences budgétaires du Grand Conseil au Conseil d'Etat. Le déséquilibre et le peuple, par le Parlement, devient un spectateur...

Si ça ne vous intéresse pas, dites-le moi, prenez la parole et je me tairai!.. La réaction est un peu à la limite du peu de soucis que vous vous faites de l'équilibre – elle vient de qui l'on sait. Je remercie ceux qui me prêtent attention –, le problème du déséquilibre des pouvoirs.

Vous parlez dans votre projet, Monsieur le prince..., pardon, Monsieur le gouverneur, de motifs sérieux..., pardonnez-moi, je sais que ce serait un honneur pour vous si je vous avais appelé le prince-évêque..., vous avez beaucoup de prétentions, mais pas encore celle-là. Des motifs sérieux! Qui décide que les motifs sont sérieux? L'on contrôlera seulement ex post au niveau du Parlement.

On parle aussi de motifs de nature juridique. Cela veut dire qu'un projet n'a pas les autorisations administratives. C'est cela qu'on peut comprendre. C'est un projet qui est mal ficelé si on n'a pas les autorisations administratives en force, même si l'on joue souvent avec l'effet suspensif. J'ose espérer que l'on comprend que cet argument ne tient pas et ce d'autant plus que, dans le message, il n'est pas soufflé un mot au sujet de cet aspect.

Le meilleur jeu de mots de la matinée: des motifs sérieux de "nature naturelle"..., je lis ce qui est écrit. Alors, de "nature naturelle", si effectivement il y a des problèmes sérieux de nature naturelle, il est déjà dans la loi une possibilité, soit l'article 22 qui autorise les dépassements pour les dépenses urgentes. Et puis encore une fois on peut toujours lorsqu'il y a des motifs un peu moins urgents, un peu moins sérieux venir vers le Parlement et le solliciter.

On parle d'avantages pour les crédits pluriannuels. Il s'agit donc des crédits d'engagement. La commission des finances acceptera que j'exprime la grande difficulté de toutes les commissions des finances et celle qui fonctionne actuellement de connaître l'évolution des crédits d'engagement sur plusieurs années. Et, ici, on dit que ce système facilitera la compréhension des crédits, on parle des crédits pluriannuels, mais ceux dont nous parlons ici, ce sont en réalité des crédits d'engagement.

Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me fais des illusions, car il faut se faire des illusions.

Vous terminez votre message, Monsieur le conseiller d'Etat unique qui régnent seul sur l'estrade, en nous recommandant avec vous à la protection divine. J'invoque, en ce jour de St-Beat, la Sainte-Trinité et le Saint-Esprit afin de nous éclairer.

J'ai quand même, à toute bonne fin, ouvert une toute petite porte législative si, par impossible, les propos que je tiens ne vous auraient pas convaincus, en déposant un amendement. Cependant, si, raisonnablement, ce Parlement comprend l'importance du sujet et si on décide que l'on n'entre pas en matière, cela ne veut pas dire qu'on renvoie éternellement le projet. Il y a matière à légiférer, mais je trouve que, en l'état, ce projet ne mérite pas notre soutien.

Je tiens à vous dire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ma gratitude pour l'attention que vous avez portée à mon propos long, technique, mais long par nécessité et technique par nature. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député. Vous avez fait un usage, je dirai précis de votre temps de parole: 14 minutes et 40 secondes.

J'étais prêt à intervenir pour vous stopper puisque, ici, les dépassements du temps de parole ne sont pas autorisés!

**La discussion est close.**

*M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:*

Ce projet de modification de la LGCAF fait suite aux discussions tenues lors de la session de juin 2006 sur le compte 2005 de l'Etat. La majorité des groupes politiques avaient alors exprimé leurs regrets qu'une part importante des investissements prévus au budget n'avait pu être réalisée et avaient souhaité une interprétation plus claire de la notion de compensation – ici, mon président de groupe, le député Nicolas Voide, a même parlé de querelle entre la commission des finances et le Conseil d'Etat; c'est clair qu'il y avait eu un grand débat à ce sujet – afin de permettre une politique d'investissements plus souple et plus active dans le but de maintenir un bon niveau d'investissements.

Le rapport de la commission des finances rapporte fidèlement la discussion de détail que nous avons tenue, avec toutes les questions que nous nous sommes posées – et j'espère les questions essentielles, en tout cas il me semble – et les réponses que nous y avons apportées. Il est donc superflu que j'y revienne en détail.

Je vous invite ainsi à suivre la commission des finances qui, par 10 oui, 2 non et une abstention, vous recommande d'accepter ce projet avec deux modifications:

- la première limite le transfert de crédit au sein d'un même département et
- la seconde est seulement une adaptation rédactionnelle du texte allemand.

Après avoir entendu tous les groupes politiques, je regrette la défiance envers le Gouvernement qu'a relevée tout à l'heure la représentante des groupes PS/AdG et SPO, mais je relève la cohérence de ces deux représentants au sein de la commission des finances qui se sont prononcés contre ce projet en séance de commission.

Je regrette aussi l'intervention du porte-parole du groupe UDC/SVP. En fait, je regrette surtout que ce soit un membre de la commission des finances – on en a déjà débattu plusieurs fois, en espérant que ce ne soient pas les membres des commissions qui rapportent au nom des groupes –, je regrette donc principalement et surtout cette fois-ci que M<sup>e</sup> Perruchoud ait combattu avec véhémence ce projet, largement soutenu par la commission des finances. Je prie M<sup>e</sup> Perruchoud de m'excuser de ne pas avoir suivi attentivement ce qu'il avait dit, car la plupart de ses propos, nous les avons déjà entendus en séance de commission et nous en avons d'ailleurs débattu, ce qui avait débouché sur l'abstention du représentant du groupe UDC/SVP.

Je relève aussi la proposition du représentant du groupe radical-libéral qui propose une seule lecture. J'avais prévu de voir comment les événements se passaient avant d'en faire de même. Nous en débattons donc demain.

Je remercie d'avance le Parlement d'accepter sans équivoque l'entrée en matière sur ce projet.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

De quoi s'agit-il? Il s'agit ici, Monsieur le député Edmond Perruchoud, Mesdames et Messieurs, de respecter la volonté du Parlement et de faire en sorte que l'on se dote des instruments qui nous permettent de lisser nos investissements et de faire en sorte que, année après année, nous n'ayons pas à déplorer comme en 2005 et comme les années précédentes le non-respect de la volonté du Parlement d'investir les montants mis au budget. Nous sommes toujours dans le processus du respect de la volonté du Parlement. C'est la raison pour laquelle, pour satisfaire à cette exigence et à ce souhait, le Gouvernement et maintenant la commission des finances avec les amendements proposés et acceptés par le Gouvernement proposent justement de pouvoir faire ces transferts à des conditions extrêmement strictes puisque c'est vrai, Madame la députée (suppl.) Véronique Maret, le Gouvernement et en particulier le responsable des finances avaient pas mal de craintes au départ du coût, tout simplement parce que le risque de surbudgétisation, le risque d'anticiper déjà certaines politiques à l'intérieur du département au travers d'un budget à faire accepter par le Parlement était latent, était existant. C'est la raison pour laquelle les cautèles qui ont été mises lorsque l'on parle de "motifs sérieux de nature juridique ou de nature naturelle", Monsieur le député Edmond Perruchoud, de "nature naturellement naturelle", toutes ces cautèles vont dans le sens, avec le rapport qu'il faudra fournir au Parlement, d'une maîtrise par le Parlement aussi et d'une transparence totale des raisons qui auront poussé à accélérer la volonté voulue par le Parlement dans l'investissement dans certains travaux ou dans certains investissements, tout en expliquant au Parlement que malheureusement pour d'autres projets, pour des raisons externes à la volonté du Conseil d'Etat et certainement aussi du Parlement, nous n'avons pas pu remplir les obligations décidées à l'occasion du budget par le Parlement. Il s'agit donc bien toujours de rester dans les rails du rapport entre les pouvoirs, dans le respect du pouvoir suprême du Parlement.

Je vous remercie de bien vouloir entrer en matière, en vous assurant qu'ici toutes les garanties, notamment les cautèles posées par la commission des finances font en sorte que les risques de dérapage sont quasi-nuls et pour dire aussi qu'il y a une promesse que je fais au député Edmond Perruchoud, et dans ce sens-là j'acquiesce à sa demande, nous publierons sur Internet l'article 22bis dès que le Parlement l'aura accepté. Merci.

*Le président:*

L'entrée en matière étant combattue, nous allons voter.

**Par 96 voix contre 26, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur la modification de cette loi.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 mai 2007.*)

**Traitements / Behandlungen:**  
**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /**  
**Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

## **6. POSTULAT**

**des députés Francine Zufferey Molina (suppl.) (PS/AdG), Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG) et Pascal Nicolo (suppl.) (PS/AdG) concernant la couverture perte de gain en cas de maladie pour les employés de l'Etat du Valais (07.11.2006) (1.116)**

### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Francine Zufferey Molina (Suppl.) (PS/AdG), Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG) und Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend Erwerbsausfalldeckung bei Krankheit für die Angestellten des Staates Wallis (07.11.2006) (1.116)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse écrite vous a été distribuée. Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de demande de parole.

Ce postulat est ainsi accepté et transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

## **7. POSTULAT**

**du groupe GRL, par les députés Jean-Pierre Penon et Olivier Delaloye (suppl.), concernant la situation des juges de commune (07.11.2006) (1.117) (*motion transformée en postulat*)**

### **POSTULAT**

**der GRL-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Pierre Penon und Olivier Delaloye (Suppl.), betreffend Situation der Gemeinderichter (07.11.2006) (1.117) (*Motion umgewandelt in ein Postulat*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur nos pupitres. Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat.

Il semble que ce postulat soit combattu.

Je cède la parole au député Pascal Rey.

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Messieurs les motionnaires qui aviez accepté la transformation de votre motion en postulat, lors du développement, je fus très attentif à vos propos et à ceux du député Nicolas Voide qui, sur la forme, avait combattu votre motion, vous demandant de la transformer en postulat, ce que vous fîtes.

J'ai également pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat déposée sur nos pupitres et qui répond essentiellement sur la forme du mode de nomination des juges de commune et des textes qu'il faudrait modifier pour la changer.

Après renseignements pris et au regard de ma propre expérience de juge de la commune de Montana depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, je souhaite intervenir sur le fond pour combattre votre postulat. En effet, après avoir suivi et participé aux débats du Grand Conseil relatifs à la problématique de l'augmentation de la compétence des juges de commune de 500 à 5'000 francs, en me souvenant des craintes exprimées lors de ces débats quant à l'explosion des causes qui seraient soumises aux juges de commune, je dois, expérience faite, m'inscrire en faux face à la première phrase de votre postulat. La situation des juges de commune ne s'est pas, comme vous l'affirmez, autant modifiée et les causes n'ont pas explosé.

Les connaissances juridiques nécessaires sont celles des greffiers juristes qui assistent, et j'insiste, obligatoirement les juges de commune dans leur pratique respective. Comme relevé lors d'autres débats, ceux relatifs à la loi sur le notariat notamment, contrairement à d'autres cantons qui limitent le nombre de notaires sur leur territoire, le canton du Valais compte un nombre largement suffisant de notaires susceptibles de remplir les tâches de conseils juridiques auprès des juges de commune. Ainsi, le profil souhaité n'implique pas comme priorité absolue que le juge de commune ait des connaissances juridiques particulières. Je vous confierai même que ma passion pour la généalogie et l'étude des familles m'est plus utile dans la délivrance des certificats d'hérédité que pourrait l'être une licence en droit – que je n'ai naturellement pas.

Un vice-juge, en l'occurrence un vice-juge m'assiste également dans ma fonction et permet de satisfaire tant à votre préoccupation en matière de disponibilité qu'en matière des nombreuses récusations prévues par la loi.

Si ce Parlement, dans sa sagesse, a prévu la création de cercles intercommunaux, c'est bien plus pour tenir compte des communes dont la population n'est pas des plus nombreuses et qui pourraient certainement entreprendre des réflexions quant à des fusions que, Messieurs les motionnaires, votre groupe appelle de ses vœux et encourage avec raison.

Il n'est pas souhaitable, de plus, à mes yeux, que le juge évite le passage par les urnes, comme vous le proposez, car c'est de cette élection qu'il retire sa légitimation. Une fois élu et contrairement peut-être à un membre d'un exécutif communal, le juge de commune perd toute connotation politique et œuvre au service de la collectivité.

Vos préoccupations me semblent donc aller à l'encontre ou du moins bien au-delà de la réalité vécue par la justice communale que je perçois tant au travers de mes contacts avec mes collègues que dans ma propre pratique.

Je propose donc que le Parlement refuse ce postulat, tel que soumis en traitement.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Olivier Delaloye (GRL):*

Pour répondre à certaines affirmations que, pour ma part, je trouve contradictoires, vu la complexité et la quantité sans cesse en augmentation des dossiers à traiter par nos juges de commune, les motionnaires ont eu pour but de pointer du doigt un sujet qui sera, dans un futur proche, un sérieux problème pour un grand nombre de communes.

Constatant que le Gouvernement a partiellement accepté la transformation de notre motion en postulat et constatant maintenant qu'une partie du Parlement n'est pas d'accord avec cette manière de faire, nous en reparlerons lorsque les communes ne trouveront plus de candidats pour assumer cette fonction de plus en plus prenante et professionnalisée.

Si la Constitution présente la souplesse soulignée par le député de Preux, il conviendra tôt ou tard de la modifier afin de pourvoir aux exigences communales.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous voulez réagir?

Non, ce n'est pas le cas.

Ce postulat étant combattu, nous allons voter.

**Par 58 voix contre 51 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.117 du député Jean-Pierre Penon.**

Ce postulat est ainsi classé au stade du traitement.

## **8. MOTION**

**du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, concernant:  
encourager la garde des enfants au sein de la famille (09.11.2006) (1.119)**

### **MOTION**

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet, betreffend  
Förderung der familieninternen Kinderbetreuung (09.11.2006) (1.119)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*



*Le président:*

La réponse écrite du Conseil d'Etat se trouve sur nos pupitres. Le Conseil d'Etat rejette, dans le sens de sa réponse, cette motion.

Je cède la parole au motionnaire.

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

La réponse à ma motion du 9 novembre 2006 par le Conseil d'Etat a retenu toute mon attention.

En préambule, j'enregistre que le Conseil d'Etat a salué l'idée de valoriser le travail à la maison des pères et des mères. Je me réjouis également que l'on reconnaisse la valeur du travail éducatif et de la garde des jeunes enfants à domicile. La motion précise clairement que la création de crèches n'est pas remise en question.

Cette motion nous semble un signe important et fort envers la famille.

Monsieur le conseiller d'Etat, à vos arguments financiers et fiscaux, j'oppose l'équité de traitement entre les familles.

A vos arguments juridiques, j'oppose une certaine vision humaniste et traditionnelle de la famille.

Cependant, je suis conscient que cette motion soulève de nombreux points tant juridiques que fiscaux, et qu'elle nécessite un examen plus approfondi.

Dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, j'accepte de transformer ma motion en postulat.

Merci de votre soutien, Chers collègues, et de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG voulait justement demander que cette motion soit transformée en postulat afin que le Conseil d'Etat puisse étudier différentes solutions qui permettent de favoriser la natalité d'un point de vue économique.

Cependant, le groupe PS/AdG s'élève contre l'absence de solidarité fiscale de l'argumentaire de notre collègue Alexandre Caillet. En effet, si l'on suit ce mode de pensée, et là je le cite: "D'autre part, par le biais de leurs impôts, ils n'en contribuent pas moins à subventionner des structures de garde qu'ils ne sollicitent pas." On perd tout esprit de solidarité fiscale. Dans ce cas, pourquoi les couples sans enfant, les personnes âgées, les célibataires devraient contribuer au financement de l'école?

Le motionnaire souhaite aussi éviter à l'Etat et aux communes d'augmenter le nombre de crèches publiques ou subventionnées. Pourtant, les crèches sont encore en nombre insuffisant. Une grande partie des familles n'a malheureusement pas le choix: les deux parents doivent travailler pour tourner.

Le groupe PS/AdG réfute donc cette manière de voir les choses. Par contre, il rejoint les vues de cette motion transformée en postulat maintenant. Il est vrai que des parents font des sacrifices pour s'occuper de leurs enfants à la maison. Il est aussi important et urgent de trouver des solutions pour encourager la natalité. Il est encore plus urgent de reconnaître la valeur du travail éducatif des parents. Le Valais a les moyens de se doter d'une politique fiscale favorable à la famille.

Je vous encourage donc tous à soutenir ce postulat.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

**Nous avons pris bonne note de la transformation de cette motion en postulat.**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Devant tant d'ardeur et d'engagement à défendre la politique familiale, je vais faire une dernière fois ce matin preuve d'audace, Monsieur le député René Constantin, et en l'absence de mes collègues, mais certainement avec leur accord, **j'accepte que cette motion soit transformée en postulat** et de le transmettre notamment au Secrétariat à l'égalité et à la famille pour examen ultérieur, tout en rappelant que le canton du Valais, également en matière fiscale, est un canton qui est très favorable à la famille.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous vous retournons donc ce **postulat** pour mise en œuvre.

Nous sommes ainsi arrivés, Chers collègues députées et députés, au terme de cette première matinée de la session de mai.

Avant de vous libérer, une petite communication encore de la part du président de la commission des finances: cette commission siège maintenant ici dans cette salle.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter un excellent appétit, de fructueux travaux de commissions cet après-midi.

Je vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures pour une grosse, très grosse, journée parlementaire.

Merci.

**La séance est levée à 12 h 10.**

# Séance du jeudi 10 mai 2007

*Présidence:* M. le député Albert Bétrisey.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

## *Ordre du jour:*

1.      Recours en grâce  
          Begnadigungen
2.      Naturalisations  
          Einbürgerungen
3.      Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2006  
          Rapport de la commission de justice  
          Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2006  
          Bericht der Justizkommission
4.      Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données  
          (période de mai 2006 à avril 2007)  
          Tätigkeitsbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2006 bis  
          April 2007)

### **Première lecture sur le texte**

5.      Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et  
          bourgeoises)

### **Erste Lesung über den Text**

Kantonsverfassung (Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und  
Bürgerwahlen)

### **Première lecture**

6.      Projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au  
          maintien de la sûreté intérieure

### **Erste Lesung**

Ausführungsgesetzesentwurf zum Bundesgesetz über Massnahmen zur  
Wahrung der inneren Sicherheit

## Première lecture

7. Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4)

## Erste Lesung

Gesetz über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4)

8. Décision sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en matière de caisses de pension  
Beschluss über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskassen

## Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

9. Motion du groupe GRL, par le député Aldo **RESENTERRA**, concernant les appareils de vidéosurveillance (12.12.2006) (1.122)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo **RESENTERRA**, betreffend Überwachungskameras (12.12.2006) (1.122)
10. Postulat du groupe GRL, par le député Philippe **DE PREUX**, concernant la fusion de communes: à inciter par le fonds spécial de péréquation! (12.12.2006) (1.123)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Philippe **DE PREUX**, betreffend Förderung von Gemeindefusionen durch den Spezialfonds des Finanzausgleichs! (12.12.2006) (1.123)
11. Interpellation du député Pascal **MOULIN** (PDCB) et cosignataires concernant: forcer les membres d'une hoirie d'établir l'hérédité? (12.12.2006) (1.124)  
Interpellation von Grossrat Pascal **MOULIN** (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend Verpflichtung für die Mitglieder einer Erbgemeinschaft, den Erbgang festzulegen (12.12.2006) (1.124)
12. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Daniel **BRUCHEZ**, concernant: vers une politique du personnel de l'Etat plus "familiale" (12.12.2006) (1.125) (*en collaboration avec le DECS*)  
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Daniel **BRUCHEZ**, betreffend: für eine familienfreundlichere Personalpolitik beim Staat (12.12.2006) (1.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)

13. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question fiscale (13.12.2006) (1.127)  
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO), Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Steuerbereich (13.12.2006) (1.127)
14. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: les femmes ne doivent pas être doublement victimes! (13.12.2006) (1.128)  
 Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.) und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** sowie der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend: Die Frauen dürfen nicht gleich zweimal zum Opfer werden! (13.12.2006) (1.128)
15. Motion des députés Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Paul-André **ROUX** (PDCC) et Christophe **PERRUCHOUD** (GRL) concernant la modification de la loi fiscale en matière d'impôts sur les successions (14.12.2006) (1.130)  
 Motion der Grossräte Jean-Marc **ZUFFEREY** (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC), Paul-André **ROUX** (PDCC) und Christophe **PERRUCHOUD** (GRL) betreffend Änderung des Steuergesetzes in Sachen Erbschaftssteuern (14.12.2006) (1.130)
16. Postulat des députés Laurent **TSCHOPP** (suppl.) et Pascal **REY** concernant l'incitation à la remise du code-barre (15.12.2006) (1.131)  
 Postulat der Grossräte Laurent **TSCHOPP** (Suppl.) und Pascal **REY** betreffend Anreiz zur Einreichung des Strichcodes (15.12.2006) (1.131)
17. Motion des députés Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant: tirer le loup sans effet suspensif (15.12.2006) (1.132)  
 Motion der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wolfsabschuss ohne aufschiebende Wirkung (15.12.2006) (1.132)
18. Postulat des députés Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant: pour en finir avec la protection du loup (15.12.2006) (1.133)  
 Postulat der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** (UDC/SVP), Jacques **MELLY** (PDCC), Nicolas **VOIDE** (PDCB), Gilbert **LORETAN** (CSPO), Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Schluss mit dem Schutz des Wolfes (15.12.2006) (1.133)

19. Postulat des députés André **VERNAY**, président de la commission de la sécurité publique, Pascal **MOULIN**, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas **BRUNNER**, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service social dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (1.134) (*en collaboration avec le DSSE*)

Postulat der Grossräte André **VERNAY**, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal **MOULIN**, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas **BRUNNER**, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines Sozialdienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (1.134) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

*Le président:*

C'est avec un cordial et frais bonjour que je vous accueille en ce jeudi 10 mai pour la deuxième journée de notre session parlementaire, une journée dont le programme est très riche puisqu'il ne compte pas moins de 47 points à l'ordre du jour.

Pour pouvoir tenir ce programme et transmettre à mon successeur une situation parfaitement à jour, permettez qu'une dernière fois, je le promets, je vous invite à la concision dans les interventions.

Cela étant dit, nous empoignons avec engagement et conviction l'ordre du jour de ce matin.

## **1. Recours en grâce Begnadigungen**

*Commission de justice / Justizkommission*

*Le président:*

Cet objet est traité par la commission de justice.

Vous trouvez sur vos pupitres trois documents: le rapport du Conseil d'Etat, le rapport de la commission de justice ainsi qu'un bulletin de vote.

Je cède la parole au président de la sous-commission de la commission de justice, le député Bernard Fauchère.

*M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG), président de la sous-commission des recours en grâce:*

La commission de justice, surtout par sa sous-commission, a étudié avec beaucoup d'attention les deux recours en grâce qui vous sont présentés.

En ce qui concerne le cas 1, ce cas avait déjà été présenté à la commission en octobre de l'année passée, mais les délais n'étant pas respectés, ce cas n'avait pas pu être soumis à la décision du Grand Conseil à la session de novembre 2006.

C'est un cas vraiment particulier. La requérante, condamnée pour une infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants, il y a déjà plus de 15 ans puisque c'était en 1990, a été condamnée à trois ans d'emprisonnement et à 10'000 francs d'amende. Bien que seulement complice, la peine prononcée était lourde, mais conforme à l'esprit qui prévalait à l'époque face à la consommation de cannabis. Cette personne n'a jamais eu de chance. Elle est infirmière de profession et, de ce fait, elle a eu des circonstances aggravantes puisque, de par son métier, elle connaissait les effets néfastes de ces produits.

La condamnée s'est soustraite à la justice alors qu'elle était enceinte de jumelles. Durant 15 ans, elle a vécu dans la clandestinité, avec des moyens extrêmement modestes, soutenue par sa famille et ses amis, en élevant courageusement ses deux filles. De nombreux témoignages soulignent son comportement exemplaire.

En octobre 2006, après avoir pris conseil auprès de son avocat, elle a entrepris des démarches pour un emploi qu'elle avait trouvé comme assistante médicale. Suite à cette demande, elle a été arrêtée, car la prescription n'intervenait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Depuis lors, elle a été incarcérée. Actuellement, elle est à Lonay. Au vu de son comportement exemplaire relevé par la direction et les gardiens, un rôle de bibliothécaire lui a été confié.

Le but de la prison est d'abord de punir et, ensuite, d'améliorer le comportement social du détenu. Ces buts sont déjà atteints. La condamnée a effectué 43 jours de prison préventive et 7 mois d'exécution de peine. De plus, dans sa clandestinité, elle n'était pas sur une plage d'Amérique du sud, mais dans un appartement et élevait ses enfants dans des conditions, je dirai difficiles.

La commission de justice tient compte de l'importance de la présence de la maman auprès de ses deux filles adolescentes. Les jumelles devraient être placées en foyer dès la fin de l'année scolaire en cours si leur maman purge les deux tiers de sa peine.

Tenant compte de tous ces éléments en faveur de la requérante, notamment de son comportement irréprochable, de même que dans l'intérêt des deux filles, la commission de justice a décidé de requérir du Grand Conseil la grâce totale pour ce cas 1. Cette grâce prendrait effet dès la décision prise et comprendrait également l'amende – cela décidé après mûres réflexions.

Le Conseil d'Etat propose la grâce partielle, c'est-à-dire aux deux tiers de la peine, mais, en définitive, cette dame devrait faire deux ans de prison et le problème pour ses enfants qui seraient placés en foyer n'apporterait pas grand-chose.

C'est pour cela que la porte entrouverte par le Conseil d'Etat, la commission de justice l'a poussée un petit peu plus loin.

Concernant le cas 2, la commission de justice, après avoir étudié ce cas, s'est rallié à la proposition du Conseil d'Etat en rejetant le recours en grâce.

Merci de votre attention et bonne conscience!

*Le président:*

Mesdames et Messieurs les députés, je vous demande ainsi maintenant en toute âme et conscience de prendre position au sujet de ces deux demandes de recours en grâce en remplissant le bulletin de vote qui se trouve sur vos pupitres.

Je prie également les scrutateurs de recueillir ces bulletins de vote. Merci.

**Cas 1: Grâce totale par 104 voix** (grâce partielle: 14 voix)

**Cas 2: Grâce rejetée par 89 voix** (grâce: 29)

## **2. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN**

### LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

*Commission de justice / Justizkommission*

*M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG), président de la sous-commission des naturalisations:*

Conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues, la commission de justice, par sa sous-commission, a traité les demandes de naturalisation qui lui ont été soumises par le Conseil d'Etat, soit 115 dossiers de naturalisation comprenant 298 personnes. Les dossiers que vous avez reçus, numérotés de 1 à 11, concernent 22 confédérés. Les 104 autres dossiers, numérotés de 12 à 115, englobent 276 citoyens étrangers.

La sous-commission a siégé trois demi-journées et deux jours entiers à fin mars. Elle a auditionné tous les candidats étrangers. Elle a examiné en particulier si les conditions fixées à l'article 3 chiffres 4 et 5 de la loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994 étaient remplies. Selon l'article 3 chiffre 4, pour obtenir la naturalisation valaisanne, il est nécessaire d'avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles de ce canton. Selon l'article 3 chiffre 5, le candidat doit être intégré dans la communauté valaisanne.

La sous-commission a constaté que:

- dans chacun des quatre dossiers 17, 30, 72 et 101, Madame avait des connaissances insuffisantes en français. Ces personnes pourront se représenter dans une année au plus tôt;
- dans le dossier 53 comprenant trois personnes, les deux enfants ne parlent pas le français et ne sont pas intégrés dans la communauté valaisanne. Le dossier est suspendu pour une année;
- pour le dossier 80, c'était un deuxième entretien. L'épouse ne présente pas un degré d'intégration suffisant. Après discussion avec la famille et l'accord de l'intéressée, la demande de Madame a été ajournée.

Ces huit personnes ne figurent pas sur la liste qui vous a été remise.

La sous-commission relève aussi avec plaisir que les requérants qui se présentaient pour la deuxième, voire la troisième fois ont fait de grands progrès dans une des langues nationales et ont manifesté une attitude plus ouverte et très positive.



La commission de justice s'est réunie en plenum le 18 avril. Elle vous propose, à l'unanimité, d'accorder la naturalisation valaisanne aux 290 candidats présentés, soit 22 confédérés et 268 citoyens étrangers. Merci de votre attention.

### **Discussion générale:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Les naturalisations, vous le savez, c'est un thème qui intéresse l'UDC parce que nous pensons que le passeport suisse a une valeur et surtout un sens et parce que nous ne voulons pas que l'on brade le droit de cité suisse.

Nous avons donc effectué toute une série de contrôles au Service des étrangers, comme les députés en ont la possibilité, dans les dossiers des candidats qui nous sont présentés aujourd'hui. Ces contrôles avaient un seul objectif: nous voulions nous assurer, comme la commission, que tous les étrangers que l'on nous propose de naturaliser sont suffisamment intégrés.

Ces contrôles nous ont permis de mettre en lumière plusieurs problèmes, des problèmes qui, hélas!, sont récurrents.

Mais avant d'en parler, j'aimerais saluer ici la qualité du travail de la commission de justice et plus particulièrement évidemment de sa sous-commission des naturalisations et plus encore de son président, notre collègue Bernard Fauchère qui vient de s'exprimer et que je tiens à remercier lui-même avec quelques autres collègues qui se reconnaîtront pour la ligne qu'ils ont su donner depuis quelques années déjà, je crois, dans l'intérêt de la cohésion sociale de ce pays dans la politique des naturalisations qui est menée ici au Grand Conseil.

Nos collègues travaillent dans des conditions difficiles. Par la force des choses, ils n'ont, semble-t-il, guère plus qu'un quart d'heure pour évaluer l'intégration de chacun des candidats avec, en amont, parfois des communes qui assument de manière, on dira assez inégale leur mission de contrôle de l'intégration. Malgré tout, nous savons, et notre collègue Bernard Fauchère vient de nous le rappeler, que nos collègues ont eu le courage de dire non à quelques candidats qui, manifestement, n'étaient pas suffisamment bien intégrés pour mériter le passeport suisse.

S'agissant maintenant des problèmes que nous avons mis en lumière dans quelques dossiers, j'ai pu constater quand je les lui ai soumis que notre collègue Bernard Fauchère les avait lui-même déjà identifiés. A mes questions, il a apporté des réponses toujours bien documentées, pas toujours enthousiasmantes, mais néanmoins satisfaisantes ou en tout cas acceptables. C'est pourquoi je le dis clairement maintenant, nous ne demanderons pas de voter sur des dossiers particuliers et c'est pourquoi, tout à l'heure, nous allons accepter la naturalisation des candidats qui sont passés avec succès à travers le filtre que constitue la commission, malgré les moyens et surtout le temps limité dont elle dispose.

Malgré cela, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions. Ces considérations, je l'espère, pourront être utiles au travail de la commission et surtout de ses nouveaux membres puisque, comme vous le savez, elle va subir quelques modifications et certains de ses piliers, notamment engagés dans la question des naturalisations, vont devoir la quitter. J'espère aussi que ces quelques réflexions pourront être utiles aux travaux de révision de la loi cantonale sur le droit de cité.

Le premier sujet d'inquiétude pour nous, sous l'angle de l'intégration (c'est cela qui nous intéresse particulièrement), c'est de voir combien il y a de musulmans parmi les étrangers que nous naturalisons. Cette fois-ci, probablement comme d'habitude, sur 268 candidats étrangers, près de la moitié sont musulmans, et encore je n'ai pas pu obtenir de statistiques précises. Et pourquoi cela? Si j'ai bien compris, à cause de la protection des données, de la liberté religieuse et de ce genre de considérations qui font que les dossiers de naturalisation, à dessein, ne comportent aucune rubrique concernant la religion. Et cela, il faudra bien songer à le changer. Car manifestement la religion est un facteur important d'intégration ou, au contraire, de non-intégration, de mauvaise intégration des étrangers.

Cela m'amène à un second point qui est lié lui aussi à l'islam. L'islam, c'est une religion conquérante, de plus en plus intolérante, qui de plus en plus devient un facteur de mauvaise intégration ou même parfois de refus d'intégration. Ce que nous disons, ce n'est pas de la théorie. J'en veux pour preuve un cas concret. C'est celui du dossier 80, dans lequel la commission, à juste titre, a refusé de nous présenter le dossier de l'épouse. Pourquoi cela? Parce que cette femme, en toute simplicité, a refusé, si je suis bien renseigné, d'enlever le voile islamique au moment où elle a été entendue par la commission. Et toujours si mes renseignements que j'ai obtenus par ailleurs sont exacts, cette femme, ce n'est pas de tout temps qu'elle portait le voile, auquel cas on aurait pu penser que simplement elle avait eu un peu de peine à s'acclimater. Non. Il semblerait, au contraire, que le foulard islamique, ça ne fait que quelque temps, peut-être deux ou trois ans, qu'elle a commencé (ou recommencé, je ne sais pas) à le porter. Ce cas, c'est donc exactement ce que, pour notre part, nous ne voulons pas, dans le sens que le comportement de cette femme qui ne tolère pas d'enlever le foulard islamique l'espace d'un quart d'heure devant une commission parlementaire révèle pour nous un retour à sa culture islamique originaire et c'est là pour nous un signe ostentatoire et un signe d'une volonté de marquer avec une certaine force une différence. Et par là, nous pensons que c'est un comportement qui est incompatible, non pas avec le séjour en Suisse, mais, puisque c'est de ceci dont nous parlons, avec la naturalisation.

L'un des problèmes que pose ce cas, la commission l'a résolu. A juste titre, encore une fois, elle a dit non à cette femme. Mais l'autre problème reste entier, c'est celui de savoir si, dans une situation de ce genre, ce n'est pas toute la famille qu'il conviendrait de refuser. Et cela, je crois qu'il conviendra que la commission y réfléchisse de manière plus approfondie à l'avenir et, avant elle d'ailleurs, les communes elles-mêmes qui sont les premières qui, parfois, devraient stopper certaines procédures de naturalisation abusives.

Un autre problème récurrent encore, notre collègue Bernard Fauchère en a parlé, c'est celui de la langue. La langue est un des autres critères essentiels de l'intégration et c'est un des critères qui peut nous permettre de l'évaluer de la manière la plus claire. A cet égard, nous faisons confiance à nos collègues de la commission qui nous ont dit, sur la base évidemment de ce qu'ils ont pu voir et surtout entendre, que tous les candidats finalement proposés aujourd'hui à la naturalisation parlent tout de même suffisamment le français ou l'allemand pour mériter le passeport suisse.

Mais tout de même, il y a un certain nombre de personnes qui se permettent d'entamer une procédure de naturalisation alors que semble-t-il (je me réfère à quelques cas qu'il y avait parmi ces gens-là), à ce moment-là, ils ne parlent que l'albanais ou que, par exemple, ils ont besoin de leur conjoint pour assurer la traduction. Et, comme par hasard, les dossiers qui soulèvent le plus souvent ce genre de problèmes, ce sont ceux de femmes et plus

précisément de femmes musulmanes, des femmes qui d'ordinaire, de par leurs relations particulières avec leurs enfants, sont des actrices décisives de l'intégration et qui, au contraire, quand elles vivent comme c'est le cas pour un certain nombre d'entre elles dans un milieu islamique fermé, sont des facteurs qui freinent ou parfois même qui empêchent l'intégration de leurs enfants.

Je passe un peu plus vite sur un abus que nous avons déjà maintes fois dénoncé, à savoir le recours, pour obtenir le droit de cité communal, à des communes qui ne sont pas celles du domicile des étrangers candidats et qui, de ce fait, ne sont pas à même de contrôler cette chose si importante et qui mérite de l'être sérieusement, à savoir l'intégration. Ce tourisme des naturalisations, il s'agira évidemment d'y mettre fin. Car seule la commune de domicile, qui est la communauté de proximité par excellence, peut vérifier si les étrangers qui demandent la naturalisation sont intégrés. Ce n'est que dans la commune, mais dans la commune de domicile bien sûr, que l'on peut voir si ces étrangers font partie de sociétés, s'ils vivent vraiment avec nous ou si ce n'est que pour la galerie que, dans leur dossier de naturalisation, pour reprendre des choses que l'on voit fréquemment, ils disent simplement qu'ils aiment des choses aussi originales et signes d'intégration que la marche en montagne, la lecture ou le cinéma.

L'intégration. Définir des critères d'intégration et, ensuite, les faire appliquer strictement. Ce sera le défi de la nouvelle loi et de la commission. Mais pour aujourd'hui, encore une fois, le groupe UDC/SVP, convaincu par le sérieux du travail qui a été réalisé par la commission, va voter avec vous, j'imagine, la naturalisation des candidats qui nous sont présentés.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:*

Einerseits danke ich Herrn Addor für die Intervention, andererseits habe ich auch Mühe damit.

Es ist nicht Aufgabe hier des Plenums, dass wir auf einzelne Fälle eingehen. Dafür haben wir eine Unterkommission, und ich danke für die sehr ausgezeichnete Arbeit, die sie macht. Die Fälle werden dort eingehend angeschaut, die Integration wird eingehend geprüft. Es werden alle Elemente eingesehen. Sie haben selbstverständlich eine Gesamtschau der Dinge und berücksichtigen auch die Religion, sicher unter dem Gesichtspunkt der Religionsfreiheit. Aber hier jetzt einzelne Fälle aufzuwerfen, damit habe ich Mühe.

Die SVP hat die Möglichkeit in der Unterkommission Einsitz zu nehmen und dort die Aufgaben zu machen und nicht hier einzelne Fälle aufzurufen. Ich danke.

*M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG), président de la sous-commission des naturalisations:*

Je ne veux pas allonger, mais j'aimerais quand même apporter l'une ou l'autre correction à ce qu'a dit notre collègue Jean-Luc Addor.

Tout d'abord, il a dit que la commission avait travaillé dans des conditions difficiles. Ce n'est pas le cas. La sous-commission travaille dans d'excellentes conditions..., enfin excellentes, on peut toujours améliorer, mais elle travaille dans de bonnes conditions. La collaboration avec le service est très bonne. Tous les renseignements que l'on demande, on a

toutes les facilités voulues et, au niveau de la qualité des dossiers, je dirai que le travail est aussi fait de manière tout à fait sereine et les dossiers sont complets. On peut discuter sur le nombre de dossiers en attente, mais ceux qui nous sont présentés sont de bonne qualité, ce qui veut dire que la commission travaille dans de bonnes conditions.

Un autre point concernant les précisions: Quand on dit que parce qu'un candidat ne remplit pas les conditions, refuser le groupe, la famille, j'aimerais préciser que, dans une famille, chacun peut présenter une demande individuelle et être traité de manière individuelle. Le seul problème, c'est un problème financier. Au niveau de l'autorisation fédérale, pour une famille, cela coûte 150 francs et pour une demande individuelle, c'est 100 francs. Ce n'est pas énorme, c'est une question de 50 ou de 100 francs. Les émoluments au niveau du canton sont de 350 francs pour une demande individuelle et de 500 francs pour une famille. Donc, si on refuse, pour une raison x ou y, la famille, en définitive ceux qui présentent une demande individuelle sont acceptés tout de suite.

Concernant les thèmes chers à l'UDC, je ne veux pas entamer de polémique. J'aimerais simplement dire que la sous-commission a constaté dans la toute grande majorité des requérants des gens de qualité. Ces gens, avec une culture différente, apportent aussi une richesse à notre canton. Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je crois qu'il n'est pas coutume que le Conseil d'Etat s'exprime notamment dans le cadre du travail de la sous-commission de justice qui examine les naturalisations, mais j'aimerais saisir cette occasion, tout d'abord, pour remercier très sincèrement le président de la sous-commission pour son engagement personnel et consciencieux depuis qu'il travaille à la tête de cette sous-commission dans l'examen de tous les cas, non seulement de naturalisation, mais aussi de recours en grâce. Et vous savez que c'est chaque fois, au niveau humain, des cas particuliers et des cas toujours difficiles à traiter où il faut bien sûr avoir une étique, s'en tenir, mais, en même temps, il faut avoir une certaine sensibilité pour les traiter correctement. Alors, à la tête de sa sous-commission, lui et les membres de la sous-commission, j'aimerais très sincèrement les remercier pour la qualité du travail qui a été fourni jusqu'à aujourd'hui et pour vous rendre attentifs au fait que, à l'avenir, cette sous-commission aura une importance essentielle dans le cadre du traitement des naturalisations. En effet, il faut savoir que lorsque l'on aura délégué le droit de cité aux communes politiques, il faudra que ces communes prennent en charge elles-mêmes l'examen de l'intégration de leurs candidats à une naturalisation. Vous voyez déjà la disparité des communes valaisannes et certainement la grande difficulté que nous aurons à assurer une certaine égalité de traitement de ces dossiers délicats dans les communes, d'où l'importance non seulement du travail fait par mon service, mais également du travail que devra fournir la sous-commission, avec l'avantage, et le député Jean-Luc Addor l'a justement relevé, d'avoir par le biais de la commune cette proximité de la connaissance des conditions d'intégration et de la réalité du vécu des personnes qui voudront obtenir la naturalisation suisse, mais également la difficulté d'avoir justement un jugement uniforme, précis et dont les conditions sont claires, connues et mesurables de la réalisation de cette intégration.

Je pense que dans la loi d'application qui suivra le transfert du droit de cité aux communes politiques, il faudra être très attentif non seulement dans la loi, mais aussi dans les réglementations d'application du respect, par les communes, de certaines règles en ce qui concerne l'examen des conditions de l'intégration des candidats à la naturalisation.

Aujourd'hui, je m'arrête là en réitérant encore mes remerciements à la commission de justice, mais essentiellement au président de la sous-commission et à ses membres pour le travail fourni.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons nous prononcer sur la proposition de la commission de justice, à savoir l'acceptation de la naturalisation de ces 290 nouveaux citoyens valaisans.

**Les demandes de naturalisation, telles que présentées par la commission de justice, sont acceptées par 118 voix.**

Je souhaite ainsi la bienvenue à ces nouveaux citoyens valaisans. Qu'ils remplissent au mieux leurs devoirs au service du Vieux-Pays.

### **3. RAPPORTS SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 2006 BERICHTE ÜBER DIE RECHTSPFLEGE FÜR DAS JAHR 2006**

*Commission de justice / Justizkommission*

*Präsident: Thomas Brunner / Berichterstatter: Franz Ruppen - Rapporteur: Charles-André Bagnoud*

#### **Discussion générale:**

*M. le député Grégoire Dussex (PDCC):*

Comme à son habitude, le groupe DC du Centre s'est penché avec attention sur le rapport de la commission de justice.

Nous nous permettons de relever quelques points.

Force est de constater les légères divergences d'opinions sur le constat de la justice valaisanne entre le Tribunal cantonal et le juge d'instruction cantonal (JIC). Nous nous demandons avec intérêt et insistance où le bât blesse et si vraiment la justice valaisanne manque de moyens ou si ceux-ci sont mal répartis.

Nous relevons les différences très significatives du nombre de dossiers traités par les magistrats du Bas avec ceux du Haut. Ce surplus de dossiers peut légitimement être préjudiciable au citoyen lambda. Comment ceux-ci peuvent-ils mieux collaborer malgré la différence de langues? Certains réclament le renforcement des effectifs. Où est la vérité?

Par contre, et comme le relève le rapport, la justice valaisanne se porte bien et aucun placard ne recèle de cadavres.

Regrets et constats, mais aussi félicitations et remerciements envers les membres de la commission de justice et son président, le député Thomas Brunner, qui quitte ses fonctions, pour l'excellent travail, la qualité de leurs rapports et les motions déposées sur les prisons valaisannes.

Et, pour terminer, en m'adressant au JIC, je citerai ces mots tirés d'une fable d'un auteur connu..., mais j'ai un doute sur son nom: est-ce Jean Bétrisey ou Albert de La Fontaine, tiré du "Lion et le rat": "Patience et longueur de temps font plus que force, ni que rage."

Merci de votre écoute.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Das Positive vorweg. Die Walliser Justiz ist im Vergleich mit den anderen Kantonen eine preisgünstige Justiz und trotzdem ist die Qualität mehr als durchschnittlich.

Dafür spreche ich im Namen der CSPO-Fraktion den Mitarbeitenden der Walliser Justiz unseren Dank aus.

Erstaunt hat die CSPO-Fraktion zur Kenntnis genommen, dass zwischen den Ober- und Unterwalliser Rechtsinstanzen ein offensichtliches Ungleichgewicht in der Zeit, die pro Dossier aufgewendet werden kann, besteht. Die Sprachbarriere ist einer der Gründe, wobei diese zu überwinden sein sollte.

Die CSPO-Fraktion unterstützt deshalb die Anträge der Justizkommission in ihrem Anliegen an das Kantonsgericht, diesem Zustand Abhilfe zu schaffen.

Ein Schwerpunkt der Zusammenarbeit und Aufsicht der Justizkommission war in den vergangenen Jahren die Dauer der Dossiererledigung. Eine gute Justiz muss in erster Linie eine rasche Justiz sein.

Deshalb unterstützt die CSPO-Fraktion erneut das Anliegen der Justizkommission, in Zusammenarbeit mit den Verantwortlichen der Justiz, die Erledigungsdauer auf mindestens 12 Monate zu reduzieren.

Wer jedoch den Bericht der Walliser Justiz liest stellt mit Erstaunen fest, dass er auf weiten Strecken von Differenzen zwischen dem kantonalen Untersuchungsrichter und dem Kantonsgericht geprägt ist. Beim Lesen des Berichts des kantonalen Untersuchungsrichters fällt auf, dass die Beziehung mit dem Kantonsgericht nicht harmonisch ist. Im Gegenteil, die Beziehung ist von Misstrauen geprägt, was der Walliser Justiz schadet. Entgegen der Darlegungen des kantonalen Untersuchungsrichters geht aus einer offiziellen Statistik des Kantonsgerichts hervor, dass die Belastung der Strafuntersuchungsrichter, berechnet auf der Basis der erledigten Fälle pro Jahr, seit 1997 stabil geblieben ist. Zudem ist die Belastung seit dem Jahr 2002 für die Untersuchungsrichter des Oberwallis im Durchschnitt sogar höher als jene des Unterwallis.

Zur Erinnerung.

2002 wurde das kantonale Untersuchungsrichteramt mit drei Richtern geschaffen. Für das Untersuchungsrichteramt Unterwallis wurde in den allerletzten Jahren eine zusätzliche Richterin sowie eine Juristin gewährt. Die vom kantonalen Untersuchungsrichter

aufgestellte Statistik lässt bei der Berechnung der Belastung pro Richter die drei Richter am kantonalen Untersuchungsrichteramt weg. Das ist nur dann richtig, wenn diese drei Richter keine Fälle erledigen.

Die CSPO findet es falsch, wenn die Justiz sich nach aussen und auch dem Parlament gegenüber widersprüchlich verhält und sich wendet. Deshalb finden wir es richtig, dass der kantonale Untersuchungsrichter in der neuen Gerichtsorganisation dem Kantonsgericht unterstellt wird.

Die CSPO-Fraktion würde es deshalb sehr begrüßen wenn der Staatsrat diese neue Gesetzgebung mit der neuen Unterstellung baldmöglichst in Kraft setzen würde.

Zum Abschluss möchte die CSPO-Fraktion besonders dem abtretenden Präsidenten der Justizkommission, Thomas Brunner, und auch den anderen Mitgliedern der Justizkommission für ihre Arbeit in den vergangenen zwei Jahren danken.

Dem neuen Präsidenten und den neuen Mitgliedern wünschen wir viel Erfolg für die nächsten zwei Jahre. Danke.

*M. le député Bernard Rey (GRL):*

"Mais, que fait la justice? Cette vénérable institution, ce pouvoir indépendant au sein des pouvoirs, à l'image du Vatican, elle, si réservée d'ordinaire, voilà qu'elle se dénude soudain, non pas pour dévoiler ses charmes, mais bien pour faire éclater au grand jour des divergences qui auraient dû normalement se régler dans l'arrière-cour du palais."

Cette introduction, Chers collègues, je n'ai personnellement aucune raison d'en tirer une quelconque fierté. En effet, elle ne vient pas de moi puisqu'elle reprend, mot pour mot, le début de notre intervention sur le même sujet lors des débats de l'année dernière.

Une année plus tard, ce texte n'a donc pas pris une ride et est, malheureusement, toujours d'actualité. Le constat est identique à celui de l'année dernière: on demandait que le Tribunal cantonal et le juge d'instruction cantonal (JIC) parlent d'une même voix. Pour le moins, on ne peut pas dire que l'on ait été entendu: quand l'un dit blanc, l'autre dit noir; quand l'un articule des chiffres, l'autre les conteste systématiquement en proposant les siens. Les querelles sont intestines puisque même sur la question éminemment importante de l'enregistrement électronique du temps de travail, le JIC et le Tribunal cantonal n'arrivent pas à avoir un avis commun. La lecture du rapport de la commission de justice nous donne l'impression de se trouver non pas dans une cour de justice, mais dans une cour d'école!

A l'heure où d'aucuns se plaisent déjà, par principe, à railler nos institutions, que faire si celles-ci leur donnent de la substance chaque fois que l'occasion s'en présente? Faudra-t-il arriver à une crise profonde comme celle que traverse actuellement la police genevoise pour que quelqu'un se décide enfin à mettre de l'ordre dans la maison?

Pas un seul commentaire, pas une seule ligne, pas un seul hommage dans le rapport du Tribunal cantonal sur le départ, après 30 ans de service, du juge Jacquemet. Est-ce vraiment la politique d'entreprise que l'on entend développer?

Je ne vais pas développer tous les constats faits dans l'excellent rapport de la commission de justice, mais seulement m'arrêter sur quelques points:

Tout d'abord, nous partageons les inquiétudes de la commission de justice concernant les différences de qualité de la justice entre le Haut et le Bas-Valais, différences dues non pas aux qualités des magistrats, mais à la différence du nombre de dossiers à traiter entre les magistrats des deux régions. Là, toujours un constat est fait, mais sans solution. Peut-être faudra-t-il envisager, lors d'une démission d'un magistrat du Haut, de le remplacer par un magistrat de langue française?

Ensuite, nous déplorons que deux commissions indépendantes: la Commission cantonale de recours en matière de remembrement et la Commission cantonale de recours en matière d'améliorations foncières, pour ne pas les nommer, aient répondu par un silence assourdissant à la demande de présentation de rapports effectuée par la commission de justice.

Enfin, le groupe GRL est entièrement acquis à la cause de l'augmentation de l'effectif de personnel préconisée pour la maison protégée de Pramont. Au-delà du bénéfice financier que l'on peut en tirer, il faut voir que Pramont est une maison à risques et qu'une sous-dotatation en personnel pourrait faciliter des mutineries ou autres incidents de ce genre.

Vous l'aurez compris, Chers collègues, le groupe GRL partage les conclusions de la commission de justice et s'inquiète de la récurrence des remarques concernant des améliorations à apporter. Année après année, les mêmes constats sont posés et rien ou presque ne semble changer. Si on se satisfait de cette situation, je tiens bien volontiers à disposition mon texte pour le rapporteur de l'année prochaine! Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Didier Roch (PDCB):*

Permettez-moi, en préambule, de relever l'ensemble du travail réalisé par les différentes instances judiciaires et la qualité des rapports tant sur l'administration de la justice que celui de la commission.

Je souhaite tout de même mettre quelques éléments en exergue.

Même si l'augmentation de la charge de travail pour les offices des juges d'instruction a cessé en 2006, il n'en demeure pas moins que la pression est encore forte en matière de délai, notamment sur les offices francophones et particulièrement à l'office du Bas-Valais. Depuis quelques années, cet office est en manque de personnel et la charge considérable et répétée a agi funestement sur les juges. Nous regrettons qu'un de ceux-ci ait dû se résoudre à abandonner sa carrière judiciaire pour des raisons de santé après 30 années de bons et loyaux services. Merci à M. Jean-Pascal Jacquemet de tout son travail.

La sonnette d'alarme a été tirée à de nombreuses reprises tant par la commission de justice que par notre groupe. Nous souhaitons un meilleur équilibre des tâches entre les différents offices du canton.

Il semblerait, selon certaines informations en ma possession, que le poste de juriste, qui avait été affecté à l'office du Bas-Valais, ait été repris par le juge d'instruction cantonal, mais sans en avoir référé au Tribunal cantonal.

Nous ressentons fortement des dissonances entre le Tribunal cantonal et le juge d'instruction cantonal. Il nous paraît important que ces deux instances accordent leurs violons et jouent la même partition. Cela est très important pour que notre justice ait une lisibilité et une cohésion sans faille auprès des citoyens de notre canton. Il n'est d'ailleurs pas convenant que ces discordances transparaissent dans la presse.



Ensuite, en faisant référence à la loi d'application de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, nous souhaitons connaître, de la part du chef du département en charge du Service de la jeunesse, comment ont été répartis et comment fonctionnent les assistants sociaux rattachés aux juges des mineurs?

Est-ce que la volonté exprimée lors des débats dans ce Parlement a été respectée?

Merci de votre écoute.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:*

Vorerst danke ich allen Intervenienten für die konstruktiven Anregungen.

Die Justizkommission hat nur eine Verwaltungskontrolle der Justiz zur Aufgabe. Sie übt keine richterlichen Tätigkeiten aus. Auf Grund von Rechtsverzögerungen und einer kafkaschen Irrfahrt hat sich die JUKO im letzten Jahr länger mit einem Fall auseinandergesetzt und eine umfassende Stellungnahme abgegeben.

Mit allen Gerichtsinstanzen verfolgen wir das gleiche Ziel, den Pendenzenberg abzubauen. Dem vom Kantonsgericht selbst gesteckten Ziel, alle hängigen Angelegenheiten innert zwölf Monaten zu erledigen, ist man nur wenig näher gekommen. Neu soll dieses Ziel im Jahre 2009 erreicht werden.

Die Straffälle an den Untersuchungsrichterämtern sind im letzten Jahr um 9 Prozent zurückgegangen. Anlässlich der Anhörung vor der Justizkommission haben die Vertreter des Kantonsgerichts die Aussagen im Bericht des kantonalen Untersuchungsrichters in verschiedener Hinsicht relativiert. So haben sie darauf hingewiesen, dass bei der Berechnung der Anzahl Dossiers pro Richter, wie sie im Bericht vorgenommen wurde, die Richter des zentralen Untersuchungsrichteramtes ausgeklammert wurden. Wenn diese die grösseren Fälle behandelten, wie dies ihrem Auftrag entspricht, könnten die regionalen Ämter verständlicherweise entsprechend mehr kleinere und mittlere Fälle erledigen. Teile man die Fälle unter alle Richter bzw. Juristen auf, liege die Anzahl der von einem Richter zu behandelnden Dossiers deutlich tiefer als im Bericht des kantonalen Untersuchungsrichters angegeben. Überdies können inskünftig ungleiche Belastungen durch den Richterpool ausgeglichen werden. Also muss man hier schon sagen, Herr Kollege Rey, wir haben durch die neue Gerichtsorganisation den Richterpool geschaffen, der darauf abzielt, dass man Ungleichheiten ausgleichen kann. Der Richterpool ist eine Neuerung, die wir im letzten Herbst eingeführt haben und wir ersuchen den Staatsrat, diese Bestimmungen baldmöglichst in Kraft zu setzen, damit die Gerichtsinstanzen die Möglichkeit haben, Ungleichheiten auszugleichen durch interne Rotationen. Die neuen Straf- und Massnahmenrichter wurden auch aus dem erstinstanzlichen Richterkorps rekrutiert.

Bei den Strafuntersuchungsrichterbehörden sind die Posten im französischen Bereich im Jahr 2002 um 2,5 Richterposten am zentralen Amt und im Jahr 2004 um einen Juristen und im Jahr 2005 um einen Richterposten am Amt in St-Maurice erhöht worden. Insgesamt also sind mindestens 4,5 Juristenposten im Unterwallis und 0,5 Richterposten im deutschsprachigen Bereich erhöht worden.

Wie man dem Bericht über die Rechtspflege entnehmen kann, muss das Verhältnis zwischen dem Kantonsgericht und dem kantonalen Untersuchungsrichteramt als schlecht bezeichnet werden. Die Aufsicht über den kantonalen Untersuchungsrichter obliegt nach der Revision neu dem Kantonsgericht. Wir haben ja die neue Bestimmung erlassen, dass das Problem entschärft werden soll, indem der JIC (der kantonale Untersuchungsrichter) neu dem Kantonsgericht unterstellt wird. Also nochmals die Bitte an den Staatsrat: Setzen Sie diese Bestimmungen in Kraft. Die Justizkommission hat es satt, Schiedsrichter zu spielen zwischen diesen beiden Instanzen. Wenn der kantonale Untersuchungsrichter in seinem Bericht von blindflugtauglichen Regelungen, Themis, Mitleid und Technokraten am Kantonsgericht spricht, so hat er sich wiederum in der Wortwahl vergriffen.

Noch kurz zu den Interventionen: Herr Dussex – wie bereits gesagt, eine bessere Zusammenarbeit soll durch den Pool möglich werden.

Frau Walker – die neuen Bestimmungen der Gerichtsorganisation sollen baldmöglichst in Kraft gesetzt werden. Das entspricht auch dem Willen der Justizkommission. Kollege Rey – wie bereits gesagt, die Unterordnung des JIC an das Kantonsgericht ist erfolgt. Ich danke auch für die Intervention bezüglich dem Gefängnis Pramont. Die Sozialarbeiter sind schon seit geraumer Zeit ein grosses Anliegen der Justizkommission gewesen. Man braucht mehr Sozialarbeiter in diesen Gefängnissen. Wenn Sie dieses Thema aufgreifen, danken wir Ihnen.

Viele Gerichtsinstanzen in unserem Kanton funktionieren gut, was oft nicht zum Ausdruck kommt. Wir können ihnen hier unseren Dank aussprechen.

Die Unterkommission für Einbürgerungsgesuche sieht sich vermehrt mit Problemen der Integration konfrontiert. Ich danke Herrn Bernard Fauchère bestens für seine Bemühungen als Präsident der Unterkommission. Im Weiteren danke ich dem Vize-Präsidenten und Rapporteur der französischen Sprache, Herrn Charles-André Bagnoud, dem Rapporteur deutscher Sprache, Herrn Franz Ruppen, und ich danke allen Mitgliedern der Kommission für die sehr angenehme, gute und konstruktive Zusammenarbeit.

Abschliessend danke ich auch bestens unserem Sekretär, Herrn Claude Bumann, für das Abfassen der Protokolle, der Betreuung der Kommission und die sehr angenehme und gute Zusammenarbeit. Er ist eine grosse Bereicherung unserer Kommission, und ich danke ihm bestens für die gute Zusammenarbeit. Danke.

*Le président:*

Besten Dank, Herr Kommissionspräsident.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**4. RAPPORT D'ACTIVITE**  
**de la Commission cantonale de protection des données**  
**(période de mai 2006 à avril 2007)**

**TÄTIGKEITSBERICHT**  
**der kantonalen Datenschutzkommission**  
**(Mai 2006 bis April 2007)**

**Discussion générale:**

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Les années se suivent et se ressemblent: une matière importante, à la fois technique et juridique, mais toujours complexe, des enjeux cruciaux bien que peu visibles, des garde-fous à ériger parfois avant de bien savoir où va passer le chemin, des bombes à mèche très lentes à désamorcer dans des domaines très variés et, pour y faire face, en tout et pour tout cinq miliciennes et miliciens qui font un travail remarquable, mais de qui on ne peut décemment pas exiger la lune.

Le groupe DC du Bas-Valais, vous l'aurez compris, salue une nouvelle fois le travail effectué par la Commission cantonale de protection des données. Il salue en particulier l'attention que celle-ci a portée aux propos tenus ici même à l'occasion du rapport sur l'exercice précédent et la suite qu'elle y a donnée, même si, hélas!, notre souhait de voir le site Internet de la commission s'étoffer quelque peu n'a pas encore pu se concrétiser.

Nous attendons avec une impatience croissante la diffusion dans ce Parlement du feuillet en cours de tournage autour de la loi sur l'information avec ses compléments sur la protection des données et sur l'archivage. Vu les enjeux auxquels ce texte devra répondre, il est indispensable de donner au réalisateur des moyens suffisants et, à ce titre, la requête de la commission de pouvoir, en cas de besoin, avoir recours à une expertise externe ne peut être que soutenue. La problématique récurrente du registre central ou encore comme je le disais celle du site Internet doivent à cette occasion être définitivement réglées: soit on fait et on s'en donne les moyens, soit on ne fait pas, mais on arrête de promettre de le faire.

Ainsi, en espérant que le prochain rapport d'activité marquera une rupture, signe d'une meilleure adéquation des moyens aux besoins, le groupe DC du Bas remercie les membres de la commission ainsi que son secrétaire et leur renouvelle une nouvelle fois sa confiance. Merci de votre attention.

*M. le député Freddy Philippon (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données.

Nous constatons que cette commission se plaint d'avoir de la peine à remplir sa tâche par manque de temps. C'est certainement par manque de temps que le site de cette commission n'est pas mis à jour. Il s'impose d'analyser comment améliorer la situation et de

connaître, dans un premier temps, quelle est la part d'activité que le secrétaire de la commission octroie à celle-ci. Une augmentation de cette part d'activité apporterait peut-être un début de solution.

Si cette commission a du mal à remplir sa tâche spécifique découlant de la loi valaisanne sur la protection des données, on comprend mal pourquoi celle-ci a accepté la tâche que lui a confiée le Conseil d'Etat, à savoir d'élaborer un avant-projet de loi concernant la révision de la loi valaisanne sur la protection des données et la loi sur l'information. Le Grand Conseil réclame depuis longtemps une loi sur l'information. Notre groupe n'est pas disposé à continuer à attendre en la matière. C'est pourquoi il réclame qu'une commission extraparlamentaire, avec si possible des professionnels, soit désignée sans délai pour préparer cet avant-projet de loi, même si les deux domaines juridiques de la protection des données et de l'information doivent être réunis dans une seule loi.

Dans les décisions de portée générale, nous avons été stupéfaits d'apprendre que la Commission cantonale de protection des données avait décidé que l'adressage de lettres indiquant le nom de jeune fille ainsi que le nom du père et du conjoint en matière de biens immobiliers était contraire à la protection des données. Depuis quand l'utilisation du nom de jeune fille et de sa filiation, en plus du nom du conjoint, serait-elle une divulgation de données sensibles de la personne et contraire à la protection des données alors que cette manière de faire permet de ne pas se tromper de personne? Etablir avec certitude la personne destinataire d'un pli en provenance d'une autorité est très important, particulièrement dans les communes où de nombreuses personnes portent le même patronyme avec parfois un même prénom du fait du mariage. L'information concernant un bien immobilier d'une personne qui, portant le même prénom et le même patronyme, ne serait pas celle inscrite comme propriétaire au registre foncier ou au cadastre serait bien plus dommageable au niveau de la violation de la protection des données que de faire connaître au facteur son nom de jeune fille et sa filiation paternelle. Cet adressage découle d'ailleurs de l'ordonnance sur le registre foncier cantonal qui prévoit que la femme mariée est classée sous son nom patronyme complété par celui de son mari et que sa filiation paternelle au moins doit être indiquée. Cette manière de faire s'impose pour identifier le réel propriétaire de l'immeuble et pour établir sa provenance dans le cadre de partage (succession ou liquidation de régime matrimonial par exemple).

Nous vous remercions de votre attention.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Das kantonale Gesetz über den Schutz von Personendaten vom 28. Juni 1984 bezweckt, jedermann den Schutz seiner Rechte und Freiheitsrechte, insbesondere den Schutz des Rechts auf ein Privatleben, bei der Bearbeitung seiner Personendaten durch öffentliche Organe zu gewährleisten. Den gesetzlichen Bestimmungen gemäss legt die Datenschutzkommission dem Grossen Rat ihren Bericht vor und zwar den 21.

Die Aufgaben der Datenschutzkommission sind vielfältig und in Artikel 22 des kantonalen Gesetzes umschrieben: Neben Überwachung und Beratung, Mitarbeit bei der Gesetzgebung und Führung des zentralen Registers hat sie nun auch noch den Auftrag der Regierung erhalten, einen Vorentwurf zu einem Informations- und Datenschutzgesetz zu unterbreiten. Trotz der Wichtigkeit der Thematik, hat die Regierung es unterlassen, der Datenschutzkommission zusätzliche Ressourcen zur Verfügung zu stellen, so dass mit einem entsprechenden Vorentwurf nicht vor Ende 2007 gerechnet werden kann.

Die Umsetzung des Abkommens Schengen/Dublin zeigte auf, dass der Datenschutz im Wallis nicht oder nur bedingt den Anforderungen des Abkommens entspricht. Im Zusammenhang mit diesem Abkommen ist auch das zentrale Register der öffentlich-rechtlichen Datensammlungen im Kanton zu aktualisieren und anzupassen. Alle diese Aspekte erwecken den Anschein, dass der Datenschutz im Wallis eher ein dürftiges Dasein fristet. In Anbetracht der Wichtigkeit des Datenschutzes, vor allem wenn es um sensible Personendaten geht, ist dies nur schwer nachvollziehbar.

Auch in dieser Session stimmen wir über Sachgeschäfte ab, die einen Einfluss auf den Datenschutz haben, nämlich das Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit. Privatim kommt nämlich zum Schluss, dass die Bekämpfung von gewalttätigen Ausschreitungen bei Sportveranstaltungen (Hooliganismus) wichtig ist, dass dabei aber auch die verfassungsmässigen und datenschutzrechtlichen Rahmenbedingungen einzuhalten sind. Die Motion Nr. 1.122 verlangt die Schaffung einer Gesetzesgrundlage zur Regelung der Verwendung von Überwachungskameras auf öffentlichem Grund im Kanton. Und schliesslich erlaube ich mir ebenfalls den Hinweis auf die 5. IVG-Revision. Im Rahmen dieser Gesetzesänderung soll eine Pflicht eingeführt werden, generell einem Datenaustausch zuzustimmen. Der eidgenössische Datenschutzbeauftragte hat erklärt, dass die 5. IVG-Revision gegen das Schweizer Datenschutzgesetz verstösst.

Aus dem Schwerpunktprogramm 2007 geht hervor, dass die Datenschutzkommission Datenschutzdirektiven für die Sozialmedizinischen Zentren des Wallis erarbeiten will. Dies ist zu begrüssen, wobei die CSPO die Frage aufwirft, warum diese Datenschutzdirektiven nicht für alle sozialen Institutionen geschaffen werden, zumal neben den Sozialmedizinischen Zentren auch andere Institutionen sensible Personendaten bearbeiten. Schliesslich erlauben wir uns den Hinweis, ob das Programm in Anbetracht der begrenzten Ressourcen nicht eher zu optimistisch gestaltet ist, zumal auch noch Pendenzen aus dem Jahr 2005 abzubauen sind.

Der Bericht erweckt den Anschein, dass die der Kommission zur Verfügung stehenden Ressourcen der Wichtigkeit ihrer Aufgabe nicht adäquat sind.

Im Namen der CSPO-Fraktion spreche ich den Mitgliedern der Datenschutzkommission für ihre Tätigkeit meinen Dank aus. Bedauerlicherweise hat es der Kanton Wallis bis heute noch nicht geschafft, den Datenschutz professionell zu organisieren, zumal seine Bedeutung je länger je mehr zunimmt. Danke.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):*

Gegenüber früheren Berichterstattungen erhält man heute durch den vorgelegten Bericht der Datenschutzkommission bedeutend mehr Informationen über die Tätigkeiten dieser Milizkommission. Gegenüber früher zeigt sich aber auch mehr und mehr, dass die aktuelle Form dieser Kommission nicht mehr lange gehalten werden kann.

Aufgrund der zunehmend komplexen und sensiblen Daten, insbesondere der elektronischen Daten und Datenbanken in Bereichen wie Gesundheit, Prostitution, Gewalt bei Sportanlässen etc. wird ein professioneller Datenschutz immer wichtiger.

Deshalb macht es Sinn, bei der Erarbeitung des neuen Informations- und Datenschutzgesetzes ein besonderes Augenmerk auf die elektronischen Daten und die Professionalisierung zu werfen.

Apropos Informationsgesetz:

Es ist bedauerlich wie dieses Gesetz zurückgehalten wird. Und nun wird es durch die Koppelung mit dem Datenschutzgesetz und der Archivierung dermassen überladen, dass es vielleicht genau deswegen wiederum abgelehnt und verzögert wird. Zum Schaden des Rechts auf Information und zum Schaden des Datenschutzes. Aber vielleicht gehört das zur staatsrätlichen Hinhaltetaktik.

Der Bericht der Datenschutzkommission zeigt, dass die Kommission gewillt ist zu arbeiten, ihr aber Zeit und Mittel fehlen, den heutigen Ansprüchen zu genügen.

Aus den erwähnten Gründen hat die SPO/Linke Allianz eine Motion hinterlegt, welche die Schaffung eines professionellen Datenschutzes verlangt. Danke schön.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

La Commission cantonale de protection des données a une mission délicate, mais ô combien importante dans notre société où l'information circule à la vitesse de la lumière. Elle doit veiller au respect du droit à la vie privée de tout un chacun, ce particulièrement lors du traitement de données à caractère personnel par les organes publics.

Or, que constate-t-on à la lecture de son rapport? Elle n'a pas pu déléguer de membre pour participer à l'assemblée plénière des commissaires suisses à la protection des données qui avait comme thème important l'hooliganisme, elle n'a pas pu faire acte de candidature au comité de cette association et on sait l'importance de ces comités, elle ne peut ni tenir à jour ni publier le registre central comme le lui impose la loi, elle ne peut pas s'occuper de son site Internet, etc.

Le groupe radical-libéral n'a pas de raison de douter du sérieux de l'investissement des membres de cette commission dans leur mission. Il les remercie pour leur travail, car il ne faut pas oublier que ce sont des miliciens, contrairement à certains de leurs homologues dans d'autres cantons.

Fort de ce constat préoccupant, le groupe radical-libéral a peine à comprendre pour quelles raisons le Conseil d'Etat a jugé utile de surcharger davantage le bateau en confiant à cette commission la mission d'élaborer un avant-projet de loi sur l'information. Voudrait-on couler cette commission ou renvoyer aux calendes grecques la loi sur l'information qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

C'est le lieu de rappeler que le Conseil d'Etat avait promis au Parlement de soumettre une loi sur l'information avant la fin de la législation précédente. Au rythme qu'il a pris, force est de constater que la présente législature n'y suffira pas non plus.

En conclusion, le groupe radical-libéral appelle de ses vœux pour que le traitement de l'information, qu'il s'agisse de sa diffusion comme de sa protection, fasse au plus vite l'objet d'une loi conforme aux règles fondamentales de tout Etat démocratique qui se respecte.

Je vous remercie de votre attention.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Nous voici ainsi arrivés au terme de cette discussion et passons sans transition au point suivant de l'ordre du jour.

**Première lecture sur le texte**

**5. CONSTITUTION CANTONALE  
(révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises)**

**Erste Lesung über den Text**

**KANTONSVERFASSUNG  
(Revision von Artikel 87 – Gemeinde- und Bürgerwahlen)**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen*

*Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

*Titre et considérants, adoptés.*

**I**

**Article 87**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Marcel Mangisch und Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid (durch Grossrat Marcel Mangisch):*

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:*

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

**Discussion à l'article 87:**

*Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:*

Artikel 87, Absatz 2

Zu Absatz 2 sind drei Abänderungsanträge eingegangen. Der erste Antrag der CVPO möchte einen Teil aus dem Gesetz gestrichen haben und zwar den Satz "mit weniger als der im Gesetz festgelegten Einwohnerzahl".

Die 11 anwesenden Kommissionsmitglieder haben diesen Antrag mit 8 nein, 2 ja Stimmen und 1 Enthaltung abgelehnt.

Die Kommission ist in ihrer Mehrheit der Meinung, dass die Umwandlung des Wahlsystems, d.h. vom Proporz zurück ins Majorzsystem, eine höhere Hürde nehmen muss als das einfache Mehr.

Der zweite Antrag der SVP wurde mit 11 zu 0 Stimmen abgelehnt. Die Kommission ist der Meinung, dass in Gemeinden mit bestimmten Voraussetzungen das Majorzsystem weiterhin möglich sein soll.

Ein dritter Antrag der SPO/Linke Allianz durch Grossrat German Eyer wurde mit 0 ja zu 9 nein Stimmen und 2 Enthaltungen abgelehnt.

Die Kommission ist der Meinung, dass mit dieser Fassung ein Wechsel zurück ins Majorzsystem faktisch nicht möglich ist wie es die Vergangenheit gezeigt hat.

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):*

Die CVPO versteht die Anliegen der Minderheitsparteien bezüglich des anwendbaren Wahlsystems. Sie ist jedoch der Meinung, dass eine eher zufällig gewählte Einwohnerzahl nicht das geeignete Kriterium ist um einen ausgewogenen und für alle Gemeinden im gleichen Masse geltenden Minderheitenschutz sicher zu stellen.

Um nun der zweiten Kommission die Möglichkeit zu geben, einen Alternativvorschlag vernünftig zu diskutieren, **ziehen wir im jetzigen Zeitpunkt unseren Antrag zu Gunsten der zweiten Kommission zurück.**

*Hr. Grossrat German Eyer (SPO):*

Es ist tatsächlich unglaublich. Seit Jahren diskutieren wir in diesem Saal über dringend notwendige Strukturreformen. Wir sagen, wir haben in diesem Land Strukturen aus dem vorletzten Jahrhundert und was machen wir? Jetzt verankern wir in der Kantonsverfassung Einwohnerzahlen mit weniger als 700 für die Gemeinden. Und solche Gemeinden dürfte es doch, meine Damen und Herren, längstens nicht mehr geben. Und dass wir jetzt in der Kantonsverfassung diese Zahl betonieren, das ist tatsächlich unglaublich. Zum ändern – und das haben wir beim Eintreten gesagt – wollen wir nicht, dass das Proporzsystem ausgehebelt wird. Wir wollen die bisherige Form beibehalten. Das ist der Schutz der Minderheiten, wie es Kollege Mangisch eben auch gesagt hat und darum schlagen wir vor, dass wir die alte Form, wie sie heute in der Verfassung ist, beibehalten.

Aber sicher nicht, dass wir dort Gemeinden mit 700 Einwohnern irgendwo betonieren. Das geht doch nicht, meine Damen und Herren. Danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Nous pensons que dans un canton qui est marqué par l'hégémonie d'un parti majoritaire, un certain pluralisme politique est un bien dans l'intérêt du canton. De ce point de vue-là, le système proportionnel nous semble être le mieux à même d'assurer aux minorités une représentation équitable, en l'occurrence au niveau dont nous discutons aujourd'hui.

Telle est la justification de l'amendement que nous proposons.

**La discussion est close.**



*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):*

Wir haben drei Abänderungsanträge hier.

Die SVP verlangt, dass in allen Gemeinden zwingend nach Proporz gewählt wird.

Die SPO verlangt die Beibehaltung des heutigen Systems. Der Abänderungsantrag der Kommission ist zwar so, dass man keine Zahl in der Verfassung festschreibt. Diese wird dann im Gesetz allenfalls festgeschrieben.

Die CVPO verlangt, dass alle Gemeinden die Möglichkeit haben mit Mehrheitsbeschluss wieder zum Majorz zu gehen. Die CVPO zieht diesen Antrag heute zurück. Es ist eigentlich schade, dass man über grundsätzliche Anträge nicht eine Abstimmung hat, damit die zweite Kommission auch weiss, in welche Richtung sie gehen soll.

Die Kommission hat alle drei Abänderungsanträge abgelehnt. Sie will die Verankerung des Propozes in der Verfassung. Der Schutz der Minderheiten ist ihr sehr wichtig. Man will aber auch, dass vor allem kleine Gemeinden die Möglichkeit haben mit Mehrheitsbeschluss zum Majorz überzugehen. Und wie gross diese Gemeinden sein sollen wird dann das Gesetz festlegen. Wir werden hier in diesem Saal entscheiden welche Grösse man in dieses Gesetz einfügt.

Ich weiss, dass wir noch nicht in der Schlussdebatte sind, aber ich möchte trotzdem allen Kolleginnen und Kollegen die Annahme dieser Verfassungsrevision empfehlen und abschliessend danken dem Herrn Staatsrat, dem Dienstchef, den Kommissionsmitgliedern und vor allem dem Rapporteur für die grosse Arbeit. Danke schön.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le souci exprimé par le Gouvernement, mais également par la commission thématique est bien de maintenir le principe de la proportionnelle, tout en tenant compte des impératifs des petites collectivités publiques qui existent encore et qui ont le droit d'exister, n'en déplaise au député German Eyer. Il y a des petites communes qui sont très très bien gérées, qui ne coûtent pas un franc à l'Etat et qui certainement, socialement, apportent beaucoup de satisfactions à leurs concitoyennes et concitoyens. Je pense qu'elles ont également le droit de vivre, non seulement aujourd'hui, mais également demain.

Le souci exprimé par le Gouvernement, y compris par la commission thématique, est de dire, à un moment donné, il faut pouvoir donner l'occasion à ces collectivités publiques (à déterminer de combien d'habitants), qui veulent avant tout choisir des autorités compétentes avant de faire de la politique politicienne sur leur territoire, de choisir leurs autorités. Bien sûr, si elles élisent des autorités du parti majoritaire – si majoritaire, Monsieur le député Jean-Luc Addor! –, tant mieux et puis si elles doivent en élire d'autres parce qu'elles sont plus capables, tant pis! Mais, ce sera comme cela et c'est très bien si la population, au-delà des partis, peut simplement choisir le meilleur ou la meilleure gestionnaire pour la commune, quelle que soit la couleur politique, de manière à assurer non seulement la pérennité, mais surtout la qualité de gestion, à laquelle ont droit aussi les citoyens qui habitent dans les petites communes.

Je vous encourage ainsi à suivre l'avis de la commission thématique et je saisis cette occasion pour remercier le président de la commission et tous les membres, ainsi que mes collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé sur les propositions qui vous sont présentées aujourd'hui. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes dans la situation suivante:

Il nous reste deux propositions d'amendement, celle du groupe UDC/SVP et celle du groupe SPO, que je vais confronter; celle qui sortira vainqueur de vos votes sera opposée à la proposition de la commission.

**Par 33 voix contre 16 et 54 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP.**

Je confronte maintenant la proposition de la commission, qui a la priorité, et celle du groupe SPO.

**Par 61 voix contre 22 et 22 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO.**

Vous soutenez ainsi la proposition de la commission.

*I (art. 87), adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble de la modification constitutionnelle n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Le groupe DC du Centre salue tant le travail de la commission thématique que les décisions sages de ce Parlement.

Nous n'avons pas déposé d'amendement lors de cette première lecture, car la ligne générale nous satisfaisait pleinement.

Pour maintenir le principe de la proportionnelle, tout en respectant les petites communes et leur mode d'élection, cette ligne nous semble la meilleure.

Le choix des autorités compétentes au service de la collectivité plus que des autorités politiquement représentatives est prioritaire.

Le groupe DC du Centre accepte donc la version issue des débats de ce jour.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Je vais être extrêmement bref.

Le groupe PS/AdG est effectivement un peu déçu du manque d'ambition de la révision de cet article constitutionnel. On aurait pu aller un peu plus loin. On aurait dû aller plus loin également dans l'introduction de la proportionnelle.

Je pense que les petites communes devraient également réfléchir, même s'il n'y a pas de force obligatoire à le faire, à l'introduction de cette proportionnelle qui permet effectivement une meilleure représentativité des forces politiques en présence.

Malgré cette légère déception, le groupe PS/AdG accepte tout de même la modification de l'article 87 de la Constitution cantonale dans le but évident d'aider à une meilleure gestion, notamment au niveau du vote par correspondance.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Permettez-moi brièvement dans ce débat final de procéder à une rectification qui a toute son importance.

Je cite ici M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui dit dans la presse d'aujourd'hui: "Sans cette modification de la Constitution, il n'y aura tout simplement pas la possibilité de mettre en place le vote par correspondance au niveau des élections communales en 2008."

Personnellement, j'ose affirmer ici que c'est faux. Je m'élève là-contre et je me permets de prendre à témoin votre chef de service, M<sup>e</sup> Fragnière, lui qui nous a coachés lors de l'élaboration de ce projet de loi. J'ai eu l'honneur et la chance de pouvoir présider la deuxième commission sur les droits politiques. Cette loi, acceptée par ce Parlement, a été faite en adéquation avec l'article 87 actuel. Sinon, elle serait nulle et non avenue. On n'aurait pas pu accepter ici dans ce Parlement un projet de loi qui soit considéré comme nul.

Donc, affirmer que l'on ne pourrait pas procéder au vote par correspondance, je m'élève là-contre. Pour moi, c'est faux. La loi, telle qu'elle a été rédigée, permet le vote par correspondance. Elle nécessite, par contre, un système d'élection des présidents, vice-président, juges et vice-juges à la majorité relative, soit en un seul tour de scrutin. Ce mode de faire, le groupe radical-libéral suivi aussi par d'autres groupes minoritaires, nous pouvions le défendre.

Cette rectification étant faite, le groupe radical-libéral, en lien à ce qui a été dit hier, s'abstiendra pour ce vote final.

Merci.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Le président de la commission ne souhaite pas s'exprimer.

Je cède la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Oui, pour donner satisfaction au député René Constantin qui a effectivement raison. On peut passer au vote par correspondance aux prochaines élections communales avec le système à la majorité relative et non pas à la majorité à deux tours. Cela est vrai. C'est certainement une information pas complète qui a été donnée à la presse. Je fais volontiers mon mea culpa là-dessus.

Il n'en demeure pas moins que la majorité du Parlement ici présent, à plusieurs reprises, a démontré clairement qu'elle ne voulait pas d'un système de vote à la majorité relative aux élections communales, même si le groupe radical-libéral y était plutôt favorable comme peut-être d'autres groupes. Mais, la majorité du Parlement n'est pas d'accord avec cela.

Alors, pour permettre tout de même un vote à la majorité à deux tours, il faut, avec le vote par correspondance, modifier cet article.

Merci beaucoup.

**La modification de la Constitution cantonale (révision de l'article 87 – élections municipales et bourgeoises) est adoptée par 80 voix et 27 abstentions en première lecture sur le texte, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

*Le président:*

J'ai le plaisir de saluer à la tribune les apprenties assistantes dentaires de deuxième année, accompagnées par M<sup>me</sup> Marianne Charrey.

Je salue votre intérêt pour la chose publique et vous remercie d'assister à nos débats.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et, qui sait, peut-être que cette visite suscitera quelques ambitions et peut-être que l'on retrouvera, d'ici quelques années, l'une ou l'autre dans cette salle. Merci de votre présence et bonne matinée.

*(Applaudissements.)*

**Première lecture**

**6. PROJET DE LOI D'APPLICATION  
de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien  
de la sûreté intérieure**

**Erste Lesung**

**AUSFÜHRUNGSGESETZENTWURF  
zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung  
der inneren Sicherheit**

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit  
Président: André Vernay / Rapporteur: Gérald Varone*

## **Titre, préambule et considérants**

*Propositions de la commission de la sécurité publique par le député André Vernay (pas développées):*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Klaus Russi (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:*

Préambule

La commission thématique, par son président André Vernay, et le groupe CSPO, par le député Klaus Russi, proposent de modifier le préambule en remplaçant "le Conseil d'Etat du canton du Valais" par "le **Grand Conseil** du canton du Valais".

La commission thématique, par son président André Vernay, propose également de remplacer "sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la sécurité" par "sur la proposition du **Conseil d'Etat**" et de remplacer "arrête" par "**ordonne**".

*Le président:*

Personne ne demande la parole. **Ces propositions sont ainsi acceptées.**

*Titre, adopté.*

*Préambule, adopté avec les propositions de la commission et du groupe CSPO.*

*Considérants, adoptés avec la proposition de la commission.*

*Article 1, adopté.*

## **Article 2**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Klaus Russi (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:*

Article 2

Alinéa 3

**La proposition du groupe CSPO, déposée par le député Klaus Russi, de modifier le texte allemand en remplaçant le terme "Einspruch" par "Beschwerde" est acceptée par la commission.**

Motif de cette modification: Le terme "Einspruch" serait uniquement un recours à la police cantonale alors que le terme "Beschwerde" est un recours auprès de l'instance supérieure.

*Le président:*

**Je constate que cette modification rédactionnelle est acceptée.**

*Article 2*, adopté avec la modification du texte allemand à l'alinéa 3 présentée par le groupe CSPO.

### **Article 3**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Klaus Russi* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:*

Article 3

Alinéa 3

Pas de modification pour la version française.

Pour la version allemande, la même modification est proposée qu'à l'article 2 alinéa 3, soit **le remplacement du terme "Einspruch" par "Beschwerde"**.

*Le président:*

**Proposition acceptée tacitement.**

*Article 3*, adopté avec la modification du texte allemand à l'alinéa 3 présentée par le groupe CSPO.

### **Article 4**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Klaus Russi* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:*

Article 4

Alinéa 3

Même modification qu'aux articles 2 alinéa 3 et 3 alinéa 3, soit **remplacer le terme "Einspruch" par "Beschwerde"**.

*Le président:*

**Cette modification rédactionnelle du texte allemand est également acceptée.**

*Article 4*, adopté avec la modification du texte allemand à l'alinéa 3 présentée par le groupe CSPO.

*Article 5*, adopté.

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi d'application n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):*

Je l'avais affirmé hier lors de l'entrée en matière: loi regrettable, mais nécessaire; regrettable, car elle vise une minorité d'individus qui se servent du sport pour démontrer leur haine de notre société avec des moyens qui rappellent plus facilement la guérilla que les nobles vertus du sport, mais nécessaire, car il est de notre devoir de protéger notre société de ces hooligans casseurs.

Je me réjouis que cette loi puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible et vous remercie d'avance de l'accepter.

Je profite de rappeler à notre estimé président notre requête concernant l'adoption de cette loi en une seule lecture.

Pour terminer, merci à la commission d'avoir travaillé sur ce sujet, merci à M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier et au commandant de la police cantonale, M. Geiger.

**Le projet de loi d'application de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure est adopté par 93 voix contre 4 en première lecture, tel que ressorti des délibérations.**

*Le président:*

Je procède maintenant au vote relatif à la demande de la commission thématique, c'est-à-dire de renoncer à une deuxième lecture, cela en conformité avec l'article 101 de notre règlement.

**La lecture unique est acceptée par 97 voix.**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Deux mots pour remercier le président de la commission thématique, les commissaires et le rapporteur pour le travail qui a été fait et bien fait.

Le canton du Valais sera très attentif, dans le cadre de la Conférence des chefs des Départements de justice et police, à ce que ces mesures, via si possible un concordat intercantonal, soient pérennes et demeurent après 2009. Je pense que cela est dans l'intérêt de tous les cantons et surtout de notre population.

Un petit mot aussi pour dire au rapporteur qui, hier, s'était inquiété de tâches nouvelles que l'on confiait à nouveau à la police cantonale sans examiner la contrepartie en moyens nécessaires pour remplir ces nouvelles missions que nous sommes actuellement en phase d'évaluation des moyens de la police cantonale. Vous savez que non seulement il y a ces mesures du maintien de la sûreté intérieure, mais il y a aussi l'évolution du code pénal avec certaines modifications très importantes qui entraînent des tâches nouvelles au sein de la police cantonale. Et puis, il y a certainement aussi, au niveau du Conseil d'Etat, la volonté de redonner à la police cantonale un peu plus de caractère police de proximité après la réorganisation que nous avons appliquée à cette police en 1996 qui lui a donné une mobilité 24h/24h que vous connaissez et qui, certainement, a contribué et contribue largement aussi à l'efficacité de son action quotidienne.

Merci encore à la commission, à son président et à son rapporteur ainsi qu'à mes collaborateurs et au commandant de la police cantonale pour sa collaboration. Merci.

### **Première lecture**

#### **7. LOI**

#### **sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4)**

#### **Erste Lesung**

#### **GESETZ**

#### **über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (FHG), (Änderung von Artikel 22 Absatz 2 und 4)**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DES FINANCES*

*Commission des finances / Finanzkommission*

*Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard*

#### **Titre**

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

#### **Discussion au titre:**



*M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:*

Titre

Le groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud, propose un nouveau titre: loi sur les finances cantonales (LFIN).

Cette proposition a été refusée à l'unanimité des sept membres présents de la commission.

La commission trouve l'ancien titre plus explicite et estime que la modification d'un seul article d'une loi ne doit pas entraîner une modification du titre.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Sous une forme de douce contrainte, je vais m'incliner devant la décision de la commission. Celle-ci n'est pas complètement imperméable à ma suggestion. Tout le monde admettra que l'on ne comprend pas, que l'on n'arrive jamais à citer soit le titre, soit l'abréviation de ce titre de loi, mais, si j'ai bien compris, ce n'est que partie remise. Vous admettez et nous admettons qu'il y a problème.

A bientôt!

**La discussion est close.**

*Le président:*

Merci, Monsieur le député, mais, formellement, **vous retirez votre proposition.**

C'est bien le cas.

Je vous remercie.

*Titre, adopté.*

*Considérant, adopté.*

## I

### Article 22 alinéas 2 et 4

*Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 22 alinéas 2 et 4:**

*M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:*

Article 22

Alinéa 2

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Edmond Perruchoud, a été refusée à l'unanimité des sept membres présents pour les raisons suivantes:

Pour la question de la limitation de la compétence du Conseil d'Etat à 2 millions pour le transfert de crédits d'investissement, cette question a déjà été discutée en commission des finances et refusée. Nous vous renvoyons au rapport de la commission.

Pour ce qui concerne le transfert de crédits des dépenses de fonctionnement, ce transfert n'est pas prévu dans le projet et n'est pas accepté par la commission des finances.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Le débat a été épuisé hier matin. Il s'agissait d'un problème de Politique législative – Politique avec un grand P.

J'ai compris que l'on ne pouvait pas faire boire..., pardon, que l'on ne pouvait pas contraindre le conglomérat majoritaire qui ne voulait pas boire. Il faut bien se faire une raison.

Il n'en demeure pas moins que le problème est inscrit dans le mémorial et je peux vous affirmer, Mesdames et Messieurs, que, tôt ou tard et peut-être plus tôt que tard, le problème reviendra sur le bureau du Grand Conseil.

Dans ces circonstances, on ne va pas insister et je vais, démocratiquement, **retirer l'amendement.**

**La discussion est close.**

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Nous en prenons bonne note.

*I (art. 22 al. 2 et 4), adopté.*

*II, adopté.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de modification n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député Jean-François Copt (GRL):*

J'aimerais simplement rappeler ce qui a déjà été dit hier matin par le groupe radical-libéral et qui me semble quand même essentiel, à savoir que la modification proposée correspond précisément aux vœux du groupe radical-libéral, pour autant bien sûr que les deux

conditions émises ainsi que l'ajout apporté par la commission des finances qui demande expressément que les transferts de crédits s'opèrent uniquement au sein du même département, toutes ces clauses étant respectées, le groupe radical-libéral votera cette modification de loi et soutiendra également la commission des finances si celle-ci demande de légiférer en une seule lecture.

Je vous remercie.

### **La discussion est close.**

*M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:*

Je crois qu'il est inutile d'en ajouter, tout a été dit, les débats sont clairs.

Comme le propose le représentant du groupe radical-libéral, la commission des finances vous demande, en vertu de l'article 101, de traiter cet objet en une seule lecture.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je vous remercie du large appui que, certainement, vous allez accorder à cette modification qui n'est pas un blanc seing donné au Conseil d'Etat, mais qui va quand même largement simplifier la tâche surtout de mon collègue ici assis sur ma gauche dans le cadre de la gestion des investissements.

J'aimerais aussi féliciter le député Edmond Perruchoud..., pour autant qu'il m'écoute... qui confirme l'adage qu'il y a des députés qui sont plus ou moins bons lorsqu'ils déposent des propositions et qui le deviennent subitement lorsqu'ils les retirent! Merci beaucoup, Monsieur le député.

Alors, je vous encourage bien sûr à appuyer cette modification qui sera un instrument de souplesse de gestion des investissements, mais en même temps en toute responsabilité et en tout contrôle. Merci beaucoup.

**La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), (modification de l'article 22 alinéas 2 et 4) est adoptée par 75 voix contre 22 en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission des finances.**

*Le président:*

Conformément à la demande de la commission des finances, qui souhaite renoncer à une deuxième lecture, je procède à ce vote en conformité avec l'article 101 de notre règlement.

**La lecture unique est acceptée par 79 voix et 17 abstentions.**

**8. Décision**  
**sur demande écrite du député Edmond Perruchoud et cosignataires**  
**concernant l'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat**  
**en matière de caisses de pension**  
**Beschluss**  
**über das schriftliche Gesuch von Grossrat Edmond Perruchoud und**  
**Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Erhebung einer Klage gegen die Mitglieder des Staatsrats in**  
**Sachen Pensionskassen**

*Commission de justice / Justizkommission*

*Präsident: Thomas Brunner / Berichterstatter: Franz Ruppen - Rapporteur: Charles-André Bagnoud*

**Discussion générale:**

*Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):*

Die CSPO schliesst sich der Schlussfolgerung der Justizkommission an und lehnt die Motion vorbehaltlos ab. Amtsträger haften für einen Schaden, den sie vorsätzlich oder grobfahrlässig verursacht haben. Das Fazit des von Professor Aepli verfassten Gutachtens zeigt klar auf, dass es im heutigen Zeitpunkt für eine erfolgreiche Belangung der betroffenen Staatsräte bereits an einem im Sinne des anwendbaren kantonalen Verantwortlichkeitsrechts relevanten Schaden fehlt.

Dass kein Schaden vorliegt, zeigt auch die Tatsache, dass die Pensionskasse der Lehrerschaft bis heute keine Schadenersatzklage gegen den Staat geltend gemacht hat, sodass der Staat noch keinen Schaden erlitten hat und somit die erste Voraussetzung der Verantwortlichkeit fehlt.

Wie bereits erwähnt lehnt die CSPO diese Motion ab. Danke schön.

*M. le député Nicolas Voide (PDCB):*

M. le député Edmond Perruchoud est parfois drôle et parfois inquiétant.

Il est drôle lorsqu'il se lance dans de belles envolées lyriques, dont il assume lui-même pleinement l'inutilité en concluant de manière parfaitement contraire au développement qu'il vient d'effectuer. On en a eu un bon exemple tout à l'heure.

Il est, par contre, inquiétant lorsqu'il se joue de nos institutions et des règles qui les régissent.

Les réponses à lui donner sont donc tantôt un sourire complaisant, tantôt une marque d'indignation.

En l'espèce, Mesdames et Messieurs, il ne fait malheureusement aucun doute que nous soyons dans la seconde des hypothèses.

Vous nous inquiétez, Monsieur Perruchoud, lorsque, à dessein, vous mélangez les questions liées à la gestion des caisses de pension et celles liées à la recapitalisation.

Vous nous étonnez, Monsieur Perruchoud, lorsque, à deux reprises, vous faites faux bond à la commission de justice qui souhaitait vous entendre et ce à votre demande.

Vous nous sidérez encore, Monsieur Perruchoud, lorsque, à titre personnel, vous interpellez l'expert mandaté par la commission de justice pour tenter d'obtenir de sa part d'autres conclusions que celles qu'il avait délivrées le 22 novembre 2006.

Sur cette dernière question, Monsieur Perruchoud, nous attendons d'ailleurs une déclaration ferme et irrévocable de votre part, selon laquelle vous prendrez en charge personnellement, le cas échéant, la facture complémentaire de l'expert, ce conformément aux termes de votre demande du 26 mars 2007.

Une fois le sourire effacé et l'indignation exprimée, que reste-t-il de votre agitation?

Peu de choses en fait!

Ainsi donc avec le professeur Aepli et la commission de justice unanime, nous renonçons à introduire une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Etat pour faute intentionnelle ou négligence grave dans la gestion et/ou dans la surveillance des caisses de pension.

Et ainsi donc avec le professeur Aepli et la grande majorité de la commission de justice, nous renonçons à introduire à l'égard des conseillers d'Etat du canton du Valais les actions nécessaires aux fins d'interrompre la prescription, ce après avoir constaté l'inexistence d'un dommage actuel et que rien ne laisse particulièrement présager d'un dommage futur dont les conseillers d'Etat en question pourraient endosser la responsabilité à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG a pris connaissance de l'expertise du professeur Aepli, a étudié avec attention le rapport de la commission de justice et a pris position sur les deux points soulevés, à savoir:

1. Faut-il introduire une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Etat?

Notre réponse est non.

Motivation: Pour intenter une action en justice qui puisse avoir une chance d'aboutir, il faut qu'un dommage soit constaté. Or, selon l'expert, il n'y a pas actuellement de dommage significatif pour réussir à assigner les conseillers d'Etat concernés en justice.

2. Faut-il interrompre la prescription?

Notre réponse est oui.

Motivation: L'expert n'exclut pas qu'un dommage puisse survenir ultérieurement. Si ce dommage devait être constaté, le Conseil d'Etat ne devrait pas se cacher sous la prescription, mais assumer sa responsabilité.

C'est pourquoi nous proposons que chaque conseiller d'Etat, y compris M. Schnyder, ancien conseiller d'Etat, signent une déclaration admettant qu'ils admettent que la prescription soit interrompue.

Je pense que cet acte améliorerait la confiance qu'ont les citoyens vis-à-vis des responsables politiques.

En cas de refus, d'autres moyens devraient être utilisés pour interrompre la prescription. Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

Mit ihrer Motion beantragt die SVP-Fraktion die Mitglieder der Walliser Regierung aufgrund ihres Fehlverhaltens im Zusammenhang mit der Lehrpensionskasse vor Gericht einzuklagen.

Gestützt auf das Gutachten des Professors Viktor Aepli kommt die Justizkommission zum Schluss, dass der Staatsrat – zumindest im gegenwärtigen Zeitpunkt – keine rechtliche Schuld an der Misere der Lehrpensionskasse trage, weil dem Staat kein Schaden erwachsen sei und demnach auch kein Schadenersatz aufgrund des Verantwortlichkeitsgesetzes geltend gemacht werden könne.

Wir nehmen diesen Bericht zur Kenntnis.

Für uns von der SPO ist dies jedoch keine juristische, sondern eine politische Affäre. Wir sind nicht in einem Gerichtsverfahren, sondern in einem Kantonsparlament – im Grossen Rat. Somit stellt auch die SVP aus unserer Sicht eine falsche Frage.

Seit Jahrzehnten zeigt die Linke mit dem Finger auf die offensichtlichen Missstände in den Pensionskassen. Unsere Vertreter im Grossen Rat haben den Staatsrat immer wieder gewarnt und zum sofortigen Handeln aufgefordert.

Für die Pensionskassendossiers gibt es eine gelbe Riege und eine blaue Riege von Staatsräten.

Die gelbe Riege besteht aus den Altstaatsräten Raymond Loretan, Hans Wyer und Wilhelm Schnyder. Sie waren zuständig für die Pensionskasse der Beamten. Die blaue Riege waren die ehemaligen DEKS Verantwortlichen mit den Altstaatsräten Bernard Comby und Serge Sierro, die das Schiff der Lehrpensionskasse ohne Steuer herumtreiben liessen.

Und natürlich trifft auch die Gesamregierung eine politische Mitverantwortung.

Alle Regierungen haben immer wieder abgewinkt und das Problem heruntergespielt. Alle machten dem jeweiligen Grossen Rat weis, dass alles seine Richtigkeit habe. Der Ernst der Lage wurde offensichtlich nicht erkannt und die Regierung hat ihre Verantwortung nicht wahrgenommen.

Auch die im Anschluss an das grosse Debakel eingesetzte PUK kam zum Schluss, dass die politische Verantwortung beim Staatsrat liegt.

Bezüglich der Motion enthalten wir uns der Stimme. Sie lenkt vom wahren Problem der politischen Verantwortung ab.

Wie bereits von der SPO/Linke Allianz erwähnt, schlagen wir die Unterbrechung der Verjährung vor, damit alle gegenwärtigen und vom Dossier betroffenen ehemaligen Staatsräte eine Erklärung abgeben, wonach sie auf die Einrede der Verjährung im Klagefall verzichten. Die im Saal anwesenden Staatsräte können bereits jetzt kundtun, ob sie dazu bereit sind.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):*

Es handelt sich wohl um die Auswirkungen einer "déformation professionnelle" der Politiker alles verpolitizieren zu wollen. Machen wir also vorliegend bei der Behandlung dieses Gesuches nicht diesen Fehler und bleiben wir sachlich.

Denn die Behandlung dieses Gesuches Perruchoud bedarf nicht der Führung einer politischen Grundsatzdebatte, sondern einer rein nüchternen juristischen Betrachtung.

Aus diesem Grund ist denn auch zu Recht ein Rechtgutachten zu den sich stellenden juristischen Fragen eingeholt worden. Dieses Gutachten ist in seiner Begründung und seinen Schlussfolgerungen eigentlich eindeutig und sachlich gerechtfertigt, sodass gar kein anderer Schluss gezogen werden kann, als dass die Bedingungen für die Erhebung einer Verantwortlichkeitsklage gegen die Mitglieder des Staatsrats in Sachen Pensionskasse im heutigen Zeitpunkt nicht erfüllt sind.

Bleibt also noch die Frage, ob sich eine Unterbrechung der Verjährung für allfällige künftige Verfahren aufdrängt.

Zukunftsblickend ist es nie möglich sämtliche Eventualitäten auszuschliessen. Um aber im heutigen Zeitpunkt eine Handlungsverpflichtung des Grossen Rates bejahen zu wollen, braucht es doch zumindest einer gewissen Wahrscheinlichkeit, dass künftig eine Veränderung der heutigen Sachlage eintreten könnte. Und wenn man nun aufmerksam die Ausführungen des Rechtsgutachtens zu dieser Frage liest (ich verweise Sie insbesondere auf die Seiten 10 und 11 des Gutachtens), dann kommt man zum Schluss, dass die Wahrscheinlichkeit eines künftigen Verantwortlichkeitverfahrens mit Aussicht auf Erfolg gegen Staatsräte in Sachen Pensionskasse mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit ausgeschlossen werden kann, weshalb auch in der Frage der Verjährungsunterbrechung im heutigen Zeitpunkt kein Handlungsbedarf seitens des Grossen Rates besteht.

Aus diesem Grund schliesst sich die CVPO den Ausführungen der Justizkommission an und lehnt das Gesuch Perruchoud ab. Danke schön.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

On peut faire de l'ironie. Le peuple valaisan qui a payé déjà une partie des 600 millions et le peuple valaisan qui paiera l'autre moitié des 600 millions que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier avait annoncés lors d'une conférence de l'UDI, le peuple valaisan vous regarde attentivement.

Je ne vais pas être long. Je ne vais pas parler des conditions générales de responsabilité. Je ne vais parler que du problème du dommage.

Mais, tout d'abord, la remarque vitriolée de l'excellent député Nicolas Voide mérite quelques explications.

La commission de justice n'a jamais eu l'intention de m'entendre. Elle a commencé à travailler en juillet 2006 et elle a tenu des séances où, à six reprises, ce thème est apparu à l'ordre du jour. Il n'était pas prévu de m'entendre. J'ai dû solliciter la possibilité de m'exprimer et l'on m'a dit que je devais écrire au président de cette commission. C'est ce que j'ai fait. Et puis, on me convoque à trois ou quatre jours d'avance. L'excellent confrère Charles-André Bagnoud qui, lui, sait ce qu'est un agenda d'avocat sait que l'on ne peut pas se libérer si facilement, sauf à arriver en retard à des séances ou manquer des rendez-vous pour des stipulations d'actes. Or, l'on me fait reproche maintenant, alors que j'ai parlé de ce problème au président de la commission de justice, il m'a dit qu'il me comprenait, puisqu'il exerce l'honorable profession qui est la mienne, avec peut-être une touche humaniste que la fréquentation du collège de la royale Abbaye de St-Maurice me donne. L'excellent président a dit que j'allais pouvoir m'exprimer sur le problème du dommage principalement en plenum. Voici, Mesdames et Messieurs, il faut bien qu'on s'explique.

J'aimerais, Monsieur le député Nicolas Voide, vous êtes caustique, vous me dites que je suis..., je ne me souviens plus du terme... marrant ou que sais-je..., drôle. Alors, Monsieur le député Nicolas Voide, vous savez qu'à l'UDC, nous n'avons pas le privilège de compter sur le nombre, mais nous agissons selon la moralité. Le professeur Aepli, manifestement, n'était pas complètement informé. Raison pour laquelle j'ai pris l'initiative – ce qui m'a représenté des heures de travail – de lui poser la problématique, et cela je l'ai fait en parfaite transparence, contrairement à ce que l'on a laissé entendre qu'on aurait rencontré le professeur Aepli. Par contre, M<sup>e</sup> Bumann pourra confirmer que j'ai adressé au Parlement, par son entremise, une copie de ma lettre et que j'ai bien précisé dans ma lettre au professeur Aepli que je n'avais aucune compétence d'agir pour le Parlement, que j'étais tout simplement comme un des signataires de cette motion à l'interpeller.

Alors, maintenant, je pourrais vous parler très longuement de toute la problématique de cette responsabilité, qui n'est pas seulement en rapport avec la caisse des enseignants – je vais l'appeler ainsi par simplification –, mais qui porte aussi sur l'autre caisse, la caisse des fonctionnaires qui, elle, était présidée institutionnellement par le conseiller d'Etat chef du Département des finances. Alors, c'est trop facile, et c'est là qu'on voit que Machiavel a peut-être été dans les travées lorsque, en 2004, on a nommé cette commission d'enquête parlementaire, tout ce qui a été demandé à la commission d'enquête parlementaire était de faire un "remake" de ce que la justice pénale était censée faire. Alors, il aurait fallu, à ce moment-là, soit mettre les deux caisses à la cognition d'une commission d'enquête parlementaire et non pas celle du DECS (le DIP de l'époque) qui était peut-être un peu plus visée et qui avait un certain défaut, c'est-à-dire que le conseiller d'Etat devant assurer la haute surveillance appartenait au groupe radical de l'époque, brillamment devenu libéral-radical. Alors, là, il y a sans doute une commission d'enquête parlementaire alibi. Le conseiller d'Etat Schnyder, lorsque l'on a eu le rapport, l'excellent rapport – le député Abgottspon était intervenu pour flétrir certains comportements – avait levé les bras au ciel en disant: ce n'est que la caisse des enseignants; la caisse des fonctionnaires, c'est parfait. Sans doute qu'elle était capitalisée un petit peu mieux, mais pas beaucoup mieux. On était dans le rouge, voire dans le rouge vif. On était dans l'incapacité d'assumer les prestations. Raison pour laquelle un assainissement devenait urgent et important.



Je vais maintenant m'arrêter au problème du dommage parce que, effectivement, je trouve assez intéressant que l'on se bloque sur le problème du dommage alors que le problème du dommage n'est pas un problème. Si l'on avait appréhendé du côté de la commission de justice vraiment en professionnel, on aurait été sur d'autres aspects que je concède un peu plus délicats. Le problème du dommage est un problème clair. Et quand je lis – j'ai de la bonne lecture – le Walliser Bote, sous la plume de notre excellent collègue Abgottspon: "Demnach fehlt der Verantwortlichkeitsklage eine Grundlage solange kein relevanter Schaden entstanden ist." Je ne vais pas plus loin.

Alors, allons-y à examiner ce qu'a dit le professeur Aepli dans son avis de droit initial. Le professeur Aepli a déclaré ne pas avoir connaissance d'un dommage, ne pas avoir connaissance que l'Etat avait payé, il n'avait que le message, sauf erreur, il ne savait pas que la loi avait été votée en octobre 2006. Ma lettre l'a amené à reconnaître cela et à obtenir des informations complémentaires. Alors que le professeur Aepli – pardonnez-moi, deuxième division par rapport à Jean-François Aubert d'hier – qui dit qu'il n'y a pas de dommage à un certain moment, ne connaissant pas l'évolution chronologique, je peux l'admettre. Mais, lorsque le professeur Aepli, suite à ma lettre, écrit: "...dass der Kanton die Unterdeckung mit einem verzinslichen Darlehen an den zu errichtenden oder bereits errichteten Spezialfonds auffängt. Die Hingabe eines verzinslichen Darlehens kann aber nicht als Schaden im Sinne des Verantwortlichkeitsgesetzes betrachtet werden", alors, je peux affirmer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que le professeur Aepli n'a pas compris comment l'Etat du Valais, comment les contribuables de ce pays ont dû financer pour le moment une somme de 600 millions. Si l'on dit que l'on n'a pas versé les 600 millions, je vous enverrai respectueusement au rapport sur les comptes 2006 que tout le monde connaît ou aussi à d'autres sources. Le Walliser Bote, à plusieurs reprises – j'y reviens, mais, pardonnez-moi, c'est de la bonne lecture – a donné les chiffres précisément qui ont été versés pour la recapitalisation tant à la caisse des enseignants qu'à la caisse des fonctionnaires.

Alors, le professeur Aepli est dans l'erreur. Je le regrette, mais je ne l'accable pas. Par contre, ce que je déplore, c'est que la commission de justice, qui comporte des juristes, soit ces juristes n'ont pas grande connaissance des finances publiques, soit alors ils sont de mauvaise foi. Mais, j'admets la première variante, car sans doute les finances publiques sont-elles une notion un peu particulière. Le privilège que j'ai de siéger au sein de la commission des finances m'a permis d'approfondir cet aspect et à pouvoir affirmer l'erreur du professeur Aepli. Est-ce qu'il y a, comme le professeur Aepli le dit, un "Darlehen"? En principe, un "Darlehen", on donne de l'argent et on peut récupérer l'argent, avec un intérêt en règle générale.

Ici, le professeur Aepli n'a pas compris ce qu'était un fonds spécial. Et il est peut-être de nombreux députés qui ne savent pas ce qu'est un fonds spécial. Un fonds spécial est une affectation à une dépense échelonnée dans le temps. Au lieu de payer en une fois les 600 millions, on paie le montant par le truchement d'un fonds spécial qui est alimenté par les dépenses annuelles, comme le message accompagnant la loi sur les institutions étatiques l'explique expressément. Il n'y a jamais eu "Darlehen", il n'y a jamais eu prêt, comme le professeur Aepli l'a compris.

Lorsque l'on parle d'un "Zins", d'un intérêt, c'est sans doute cela qui a induit en erreur le professeur Aepli. Vous prenez le modèle de finances publiques. Celui-ci explique que lorsque l'Etat constitue un fonds spécial, on comptabilise – mais c'est toujours une poche de l'Etat et l'autre poche de l'Etat – un intérêt pour bien montrer ce qu'une dépense pour un objectif déterminé représente dans le coût global des finances étatiques.

Ici, le professeur Aepli est dans l'erreur manifestement. Ici, la commission de justice devait expliquer que le professeur Aepli était dans l'erreur et revenir à la rescousse.

J'ai hésité, et nous en avons parlé longuement au groupe, s'il fallait réintervenir auprès du professeur Aepli pour lui dire que c'est un excellent civiliste, mais dès qu'il vient sur le droit administratif, c'est un peu laborieux. Nous avons hésité à l'interpeller à nouveau et, finalement, on a renoncé pour ne pas entendre de remarques désobligeantes comme celles de notre collègue Nicolas Voide qui nous fait reproche de nous intéresser, de travailler et d'œuvrer pour la république, pour les citoyens de ce pays.

Je peux donc conclure, et cette fois-ci j'espère que le retrait n'est pas au bout du chemin, Monsieur le prince..., le gouverneur – lapsus révélateur – on va vous donner une crosse avant que vous ne partiez à Berne, je peux vous affirmer que, ici, en tout cas il y a dommage. Vous allez rétorquer – je préviens l'argument –, des 600 millions, tout n'est pas dommage, car, à l'époque déjà, l'Etat aurait dû payer sa part patronale. Je n'ai jamais dit que les 600 millions étaient un dommage total. Par contre, je pense que plusieurs centaines de millions constituent ce dommage.

Et puis encore, écoutez – c'est la cerise sur le gâteau – j'ai appris que l'Etat du Valais s'était vu refuser le rôle de partie civile dans cette procédure pénale.

Finalement, je me réjouis, celui dont le nom est celui du saint qui a constitué l'Ordre des jésuites, sauf erreur, qui, en espagnol, signifie "l'homme de feu", celui-là, s'il nous écoute, s'ils vous suit, Mesdames et Messieurs, doit pousser un ricanement jouissif. Allez lui dire qu'il n'a causé aucun dommage à l'Etat du Valais! Je crois que là vous vous encoublez dans vos contradictions et nous sommes tous responsables vis-à-vis du peuple valaisan.

J'arrête là en première parole, en me réservant, cas échéant, de réintervenir, comme la loi me le permet. Merci.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Les groupes PS/AdG et SPO demandent la possibilité de se prononcer deux fois, soit:

- sur le point de l'action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Etat et
- sur le point de savoir s'il faut interrompre la prescription.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

C'est la proposition que j'allais vous faire puisque c'est la formulation qui a été reprise par la commission de justice.

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Je suis obligé d'intervenir ici en tant que rapporteur de l'ancienne commission d'enquête parlementaire.

Nous sommes actuellement trois députés dans ce Grand Conseil qui ont participé à cette commission d'enquête parlementaire et je ne peux pas accepter la remarque du député Edmond Perruchoud qui a parlé de "commission alibi".

Alors, Monsieur le député Edmond Perruchoud, je vous dirai simplement une chose. J'ai constaté et j'ai entendu dire que vous étiez le seul à nous éclairer de vos lumières et je constate aussi que vous êtes le seul dans ce Parlement à avoir compris la problématique des caisses de pension, et même, selon vous, le professeur ne l'a pas comprise.

Je vous prierai donc de lire notre rapport comme il faut.

Je voudrais aussi dire que la commission a travaillé en totale indépendance et l'ensemble des partis de ce Grand Conseil y été représenté – les partis qui avaient des groupes, je le précise.

Je ne peux donc pas accepter, et je pense que le deuxième membre de la commission ici présent ne peut pas accepter non plus vos remarques. Avant, c'était très drôle; maintenant, ça devient grand-guignolesque. Merci.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je crois que vous m'avez mal compris. Ce n'est pas le travail de la commission que j'ai mis en doute; bien au contraire, la commission a fait un travail excellent.

Par contre, ce que je regrettais..., mais il faut peut-être m'écouter, il est certains de vos voisins qui peut-être provoquent la somnolence..., j'avais déploré le fait que l'on mette en place une commission contre seulement la caisse des enseignants et pas la caisse des enseignants et la caisse des fonctionnaires où ils ne sont pas non plus sans péchés. C'est cela que je disais.

Maintenant, Monsieur le député, Cher collègue, vous lirez les conclusions de la fameuse séance de février 2005, juste avant les élections, et puis je suis à l'aise de critiquer les anciens puisque la grande majorité n'est plus là, ils n'étaient pas toujours éclairés, mais il n'en demeure pas moins lorsque, en février 2005, il a été décidé, l'on a procédé peut-être à une catharsis, peut-être à un rituel et au mieux à un exorcisme expiatoire.

Aucune agression, aucun reproche à la commission, qui a fait un travail merveilleux.

Ce que je regrette, par contre, c'est que le Grand Conseil n'ait pas exploité ce travail et devait l'exploiter jusqu'au bout, et que maintenant les lampistes paient et que ceux qui ont réussi à se tirer passent à côté.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:*

Die politische Verantwortlichkeit bezüglich der Pensionskassenangelegenheit wurde von der PUK verarbeitet und hier im Plenum besprochen. Heute geht es immerhin um die Frage der zivilrechtlichen Verantwortlichkeit. Es geht allein um eine juristische Angelegenheit. Die politische Verantwortung wurde hier im Plenum bereits besprochen.

Als die Motion bzw. Anfrage der SVP vor die Justizkommission kam, prägte ein Kommissionsmitglied den Satz: "Je connais la fin du film." Heute sind wir am Ende dieses Filmes angelangt.

Es gab verschiedene Möglichkeiten, den Film ablaufen zu lassen. Wir haben nicht einfach eine juristische Kurzanalyse gemacht und einen Entscheid gefällt, der als rein politisch hätte qualifiziert werden können. Es lag uns keine Botschaft des Staatsrates vor, die uns als Grundlage gedient hätte.

Die Anwälte der Unterkommission haben einen Fragenkatalog für einen Experten zusammengestellt und dem Büro des Grossen Rates beantragt, eine juristische Expertise durch die Uni Freiburg machen zu lassen. Das Büro hat dies genehmigt und die Expertise wurde erstellt.

Grundlage bildeten uns auch die Entscheide des Bundesgerichts bezüglich der Verantwortlichkeiten in Sachen Leukerbad vom 3.7.2003, welche alle, so auch der Motionär, im Internet einsehen kann oder hätte einsehen können.

#### Zur Sanierung der Pensionskassen

Mit der Bereitstellung von 600 Millionen Franken für die beiden Pensionskassen und der Verabschiedung des Gesetzes über die staatlichen Vorsorgekassen im letzten Herbst ist die Sanierung der Pensionskassen vorgenommen worden. Im Sinne der Opfersymmetrie hat der Staat die Aufkapitalisierung vorgenommen und im Gegenzug ist das Rentenalter der Versicherten auf 62 Jahre erhöht worden. Die Sanierung der Pensionskassen ist damit abgeschlossen. Eine Schadenersatzklage der Pensionskassen gegen den Staat ist deshalb in keiner Art und Weise mehr zu erwarten. Eine Schadenersatzklage ist aber Voraussetzung für eine Verantwortlichkeitsklage gegen die Staatsräte. Eine Verjährungsunterbrechung macht deshalb gar keinen Sinn mehr. Oder wollen Sie ein Betreibungsverfahren von je 600 Millionen Franken gegen die Altstaatsräte Sierro, Bodenmann und Schnyder und gegen die aktuellen Staatsräte Burgener, Fournier, Roch und Rey-Bellet einleiten?

Frau Kronig, Sie können nicht alle Staatsräte des letzten Jahrhunderts einklagen.

Hier wäre eine Verjährung jedenfalls bereits eingetroffen.

#### Zum Verfahren

Am 22.11.2006 wurde uns die Expertise von Prof. Aepli zugestellt. Kurz darauf hatten die Mitglieder der Justizkommission und auch der Motionär und die SVP Kenntnis vom Gutachten. Mit Schreiben vom 22.1.2007 stellte der Motionär den Antrag, von der Justizkommission angehört zu werden. Mit Schreiben vom 23.1.2007 – einen Tag später – haben wir Kollege Perruchoud zu einer Sitzung der JUKO auf den 1.2.2007 eingeladen. An diesem Tag war vorgesehen, dass die Justizkommission diesbezüglich den Entscheid fällt.

Wir haben in klarer Weise dem Motionär die Möglichkeit gegeben – und zwar sieben Tage vorher – sich am 1. Februar 2007 vor der Kommission zu äussern und eine Rechtfertigung abzugeben. Wir haben für ihn sogar eine Terminverschiebung vorgenommen, worauf er uns mitteilte, dass sein Terminkalender ein „cauchemar“ sei. Für mich ist nicht der Terminkalender der "cauchemar". Der Motionär ist dann aber anstatt an die Kommission an den Experten gelangt. Er versucht durch die Gesetzesrevision vom Herbst 2006 einen Schaden des Staates zu begründen bezüglich der Sanierung der Pensionskassen.

Ich habe dem Experten am 30. März 2007 ein Fax zugestellt und habe ihn darauf hingewiesen bezüglich der Sanierung der Pensionskassen. Die Finanzierung der Aufkapitalisierung erfolgte offensichtlich in einer eigenartigen Form. Der Staat hat den ganzen Aufkapitalisierungsbetrag, welcher vom Nationalbankgold stammt, in einen Spezialfonds gelegt. Dies wird als Darlehen angesehen. Die Rückzahlung und Verzinsung des Darlehens erfolgte durch konstante jährliche Anmieten in der Höhe von 30 Millionen Franken während 37 Jahren. Dies ist die buchhalterische Seite. Auf der politischen Seite ist auszuführen, dass im Sinne der Opfersymmetrie der Staat die Aufkapitalisierung macht und im Gegenzug das Rücktrittsalter der Versicherten auf 62 Jahre erhöht wurde. Das Ziel der Aufkapitalisierung ist die Erhöhung des Deckungsgrades der Pensionskassen. Die Aufkapitalisierung stellt doch keinen Schaden im Sinne des Verantwortlichkeitsgesetzes dar – das ist die Hauptfrage. Die Aufkapitalisierung des Staates – stellt dies einen Schaden dar im juristischen Sinne? Darauf hat Professor Aepli mir dann die Antwort abgegeben, die Sie ja auch erhalten haben, dass diese Aufkapitalisierung keinen Schaden darstellt.

Sie haben uns auch vorgeworfen, dass er nicht alle Elemente hatte.

Ich habe Herrn Professor Aepli die Botschaft und auch das Gesetz zur Sanierung der Pensionskassen zugestellt. Er hatte Kenntnis von diesen Unterlagen. Er hatte auch Kenntnis von der Sanierung der Pensionskassen und er hat uns klar bestätigt, dass diese Aufkapitalisierung kein Schaden im Sinne des Verantwortlichkeitsgesetzes ist.

Tatsache ist, dass der Staat 600 Millionen Franken zur Verfügung stellte und eine effektive Rückzahlung nicht vorgesehen ist. Diese freiwillige Zahlung – dieser politische Entscheid – stellt aber keinen Schaden im Sinne des Verantwortlichkeitsgesetzes dar.

Ich muss hier leider noch etwas juristisch werden und Ausführungen machen bezüglich des Schadens Widerrechtlichkeit und des Kausalzusammenhangs und der Absicht, alles Elemente, die hier nicht erfüllt waren. Die Juristen der Unterkommission haben sich mit diesen Fragen befasst.

Der Begriff des Schadens ist ein Rechtsbegriff. Schaden ist die unfreiwillige Verminderung des Reinvermögens. Er kann in einer Verminderung der Aktiven, einer Vermehrung der Passiven sein, die juristische Seite.

Wie gesagt, der Beitrag des Staates erfolgte auf Grund der Opfersymmetrie. Dies war ein politischer Entscheid. Der Beitrag erfolgte auf freiwilliger Basis. Dies ist aber nicht die Grundlage für einen Schadenersatz. Schadenersatz setzt schlichtweg voraus, dass ein Schaden entstanden ist und Schadenersatz geleistet wurde und dass die Pensionskassen den Staat verantwortlich machen. Die Pensionskassen sind unabhängige juristische Personen, die den Staat bis heute gar nie verantwortlich gemacht haben. Ein wesentliches Element.

Weiter setzt das Haftpflichtrecht voraus, dass ein widerrechtliches Handeln oder Unterlassen vorliegt.

Die Lehrer wurden mit dem Begehren um Lohnerhöhungen jahrelang damit vertröstet, dass sie mit 60 Jahren pensioniert werden und eine gute Pension haben. Auf Grund von verschiedenen Ursachen und der demographischen Entwicklung hat sich der Deckungsgrad der Pensionskasse mit den Jahren massiv verschlechtert. Deshalb war nun eine staatliche Intervention angesagt. Hier aber eine Widerrechtlichkeit zu sehen, ist nicht angebracht.

Absichtlich handelt, wer die Herbeiführung des Schadens will. Die politische Verantwortung im Pensionskassendebakel ist das eine. Den Staatsräten im Rahmen eines Zivilprozesses aber absichtliche oder grobfahrlässige Schädigung des Staates vorzuwerfen und zu beweisen ist das andere. Wenn die Staatsräte Serge Sierro und Peter Bodenmann vor der PUK darlegten, dass sie keine Kenntnis von der mangelhaften Führung der Pensionskasse hatten, so ist dies heute kein genügender Grund, ihnen vorsätzliche oder grobfahrlässige Schädigung des Staates vorzuwerfen.

Weiter ist nach den Grundsätzen des Haftpflichtrechts erforderlich, dass zwischen einer pflichtwidrigen Untätigkeit und dem geltend gemachten Schaden ein adäquater Kausalzusammenhang bzw. Widerrechtlichkeitszusammenhang besteht.

Eine Kausalität ist vorliegend nicht gegeben, weil andere Umstände, d.h. politische Entscheide überwiegen. Der Deckungsgrad, das Pensionsalter und Leistungen wurden durch die Gesetzesrevision geändert. Dies kann aber nicht Grundlage einer Schadenersatzklage sein. Die Angelegenheit ist damit zu erledigen, bevor noch weitere Kosten entstehen, die grobfahrlässig verursacht werden.

Ich muss hier noch sagen, dass die Justizkommission keinen Zusatzauftrag an den Experten erteilt hat und nach den Bestimmungen des OS hat der einen Auftrag zu bezahlen, welcher einen Auftrag erteilt.

Kurz noch eine Bemerkung zur Verjährungsunterbrechung.

Ich verweise hier auf einen Bundesgerichtsentscheid 132 III 226, (es gibt nämlich eine Problematik bezüglich Verjährungsverzichtserklärungen), in dem das Bundesgericht darlegt : "Der Verjährungsverzicht darf nicht für eine Dauer ausgesprochen werden, welche die ordentliche gesetzliche Frist von zehn Jahren gemäss Art. 127 OR überschreitet." Dies ist wohl ein juristisches Geplänkel, aber man müsste dazu sagen, dass der Verjährungsverzicht höchst problematisch ist. Die Alternative dazu wäre, wir müssten ein Betreibungsverfahren gegen die Staatsräte und die genannten Altstaatsräte einleiten, was meines Erachtens in keiner Art und Weise angebracht ist.

Deshalb abschliessend der Antrag der Justizkommission.

Die Justizkommission stellt die Anträge, auf die Einleitung der Verantwortlichkeitsklage und auf die Unterbrechung der Verjährung gegenüber den Staatsräten des Kantons Wallis zu verzichten und wir ersuchen Sie, dasselbe zu tun.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Une courte déclaration, non pas pour m'exprimer en mon nom personnel ou au nom du Gouvernement sur les responsabilités des conseillers d'Etat respectifs; de cela, vous en jugerez vous-mêmes. Mais simplement pour dire d'une façon claire, surtout à ceux qui nous regardent et pas seulement à vous, Mesdames et Messieurs les députés, qu'effectivement, les 600 millions ont été versés en début de cette année dans les deux caisses et que ces 600 millions ont été versés non pas pour compenser un dommage éventuel, mais bien pour relever le taux de couverture qui était extrêmement bas et pour l'élever aujourd'hui dans les deux caisses à plus de 70%, au même titre que toutes les collectivités de Suisse l'ont pratiqué pour

leurs propres caisses de pension, étant donné que, il y a quelques années encore, il était de bon aloi qu'une caisse publique pouvait avoir un taux de couverture extrêmement bas pour autant que l'Etat donne sa garantie. C'est exactement ce qui a été fait dans le canton du Valais, comme cela a aussi été fait à la caisse des CFF où maintenant il faudra mettre 5 milliards; chez nous, ce sont 600 millions. Dans de nombreuses caisses publiques, les collectivités publiques, puisque la doctrine change et qu'encore aujourd'hui nous n'avons pas décidé, au niveau du Parlement fédéral, si la couverture idéale sera de 80 ou de 100%, nous avons donc pris les devants et nous avons couvert simplement les engagements de la caisse de pension, conformément à la nouvelle doctrine, et cela n'a rien à voir avec un dommage éventuel.

Il faut séparer, c'est vrai, cette procédure de celle qui est maintenant devant les tribunaux, qui a été engagée à la suite du constat fait par l'Inspection cantonale des finances dans le cadre de la gestion d'une caisse, celle du personnel enseignant, où là des irrégularités ont été constatées par l'Inspection cantonale des finances. Alors, bien sûr, dans ce cas-là, la procédure suit son cours devant les tribunaux.

Toutefois, ici, il sera dit clairement que ces 600 millions n'ont pas été une couverture camouflée de dommages causés, mais bien simplement la contribution de l'Etat à l'assainissement de ses caisses de pension. Merci beaucoup.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes arrivés au terme de cette discussion et nous allons nous prononcer sur la demande écrite du député Edmond Perruchoud.

Je vous propose de suivre la procédure utilisée par la commission de justice, à savoir de se prononcer deux fois...

Vous voulez intervenir, Monsieur le député Jean-Luc Addor?

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Juste une petite rectification, Monsieur le président du Grand Conseil, si vous le permettez.

Chacun ici doit prendre ses responsabilités.

Alors, nous, nous prenons les nôtres, en tout cas sur un point: c'est que les demandes sur lesquelles nous allons maintenant voter n'émanent pas simplement du député Edmond Perruchoud personnellement, mais du député Edmond Perruchoud et des cosignataires qui se trouvent ici à côté de moi. Merci.

*Le président:*

Je vous remercie de cette précision, Monsieur le député.

Je reformule ainsi la proposition de voter sur la base des deux décisions de la commission de justice.

Votre silence équivaut à une acceptation.

Nous commençons par **l'action en responsabilité.**

**Par 109 voix contre 7 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée renoncent à introduire une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Etat du canton du Valais, en conformité avec la décision de la commission de justice.**

Nous passons au second vote concernant **l'interruption de la prescription.**

**Par 89 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée renoncent à introduire à l'égard des conseillers d'Etat du canton du Valais les actions nécessaires aux fins d'interrompre la prescription, en conformité avec la décision de la commission de justice.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, j'ai le plaisir de saluer à la tribune les élèves de la classe terminale de maturité professionnelle commerciale (classe MC31), accompagnés par M. Jérôme Evéquoze..., pardon par M<sup>e</sup> Evéquoze, je m'en excuse!

Je salue ici votre intérêt pour la chose publique et vous remercie d'assister à nos débats.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et, qui sait, cette visite suscitera peut-être quelques ambitions et l'un ou l'autre d'entre vous siègera peut-être dans quelques années ici dans cette salle.

Merci de votre présence et de votre intérêt.

*(Applaudissements.)*

#### **Développements / Entwicklungen:**

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

### **9. MOTION**

**du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra, concernant les appareils de vidéosurveillance (12.12.2006) (1.122)**

#### **MOTION**

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo Resenterra, betreffend Überwachungskameras (12.12.2006) (1.122)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**



*M. le député Narcisse Crettenand (GRL):*

Le Conseil d'Etat, lors de la présentation de son message concernant la nouvelle loi sur l'information du public et l'accès aux documents, n'avait pas intégré la révision de la loi sur la protection des données dans ce document.

Le 27 octobre 2006, la commission thématique des institutions et de la famille a opté pour l'unification de ces deux lois et n'est donc pas entrée en matière sur ce sujet.

Ce renvoi pour étude permet effectivement le traitement de la présente motion. Si elle est acceptée, elle pourra donc intégrer les nouveaux textes législatifs.

Dans un canton voisin, suite à l'installation, par une commune, de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public, des plaintes émanant de citoyens ont été déposées. Ces plaintes, relayées par la presse, ont déclenché de violentes polémiques. Elles ont permis à quelques ténors du barreau de faire étalage de leurs connaissances juridiques et cela à cause de l'absence d'une base légale cantonale ou fédérale.

La vidéosurveillance, visée par le dépôt de la présente motion, concerne exclusivement le domaine public et le patrimoine administratif cantonal et communal. En effet, le droit suisse fait une distinction entre le traitement des données par les autorités fédérales et les privés soumis à la loi sur la protection des données et celui effectué par les cantons et les communes qui devrait être régi par des dispositions légales cantonales et communales.

Par conséquent, la vidéosurveillance mise en place par les autorités cantonales et communales ne peut s'exercer que sur le domaine public qui recouvre l'ensemble des choses et des biens qui peuvent être utilisés par tout un chacun et sur le patrimoine administratif formé par les biens immobiliers des collectivités publiques qui sont affectés à la réalisation d'un intérêt spécial (écoles, gares, hôpitaux, etc.).

Il est vain de faire une distinction entre le domaine public et le patrimoine administratif s'agissant de l'installation de caméras de surveillance, dans la mesure où l'ouverture de ces endroits au public peut conduire à des actes de vandalisme. C'est pour cela qu'il y a lieu d'assimiler l'ensemble des emplacements prévus pour la vidéosurveillance au domaine public.

Cette précision apportée, il conviendra d'examiner les exigences posées par l'installation ou l'interdiction de vidéosurveillance dissuasive.

Conformément au principe de la légalité, toute activité étatique doit reposer sur une base légale. A l'heure actuelle, seul le canton de Bâle-Ville a adopté une disposition sur la vidéosurveillance dans les lieux ouverts au public et dans la loi sur la protection des données. D'autres cantons s'apprêtent à le faire. Certaines communes valaisannes ont déjà adopté un règlement sur l'installation de caméras de surveillance. La future loi cantonale sur la protection des données devra contenir toutes les dispositions nécessaires à leur utilisation.

Mesdames et Messieurs les députés, cette motion vise un objectif sécuritaire.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à cette motion.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre motion n'est pas combattue; réputée acceptée, elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**10. POSTULAT  
du groupe GRL, par le député Philippe de Preux, concernant la fusion de  
communes: à inciter par le fonds spécial de péréquation! (12.12.2006)  
(1.123)**

**POSTULAT  
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Philippe de Preux, betreffend  
Förderung von Gemeindefusionen durch den Spezialfonds des  
Finanzausgleichs! (12.12.2006) (1.123)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Philippe de Preux (GRL):*

Par ce postulat, le groupe radical-libéral souhaite accentuer de manière concrète une volonté commune du Parlement et du Conseil d'Etat.

En effet, qui, dans cette Assemblée, ne souhaite pas que les communes, qui connaissent des problèmes financiers structurels dus principalement à une taille trop petite, ne s'engagent dans un processus de fusion, qui plus est lorsque ce processus respecte pleinement l'autonomie communale puisque aucune contrainte ne serait imposée par le Grand Conseil?

Dans les faits, ce postulat constitue un véritable encouragement à la fusion sans pour autant préteriter le compte de l'Etat puisque le montant de 10% alimenté par le fonds ordinaire de péréquation financière figure déjà annuellement au budget ordinaire.

Le conseiller d'Etat Jean-René Fournier nous répondra que la possibilité de cofinancer des frais de fusion par le biais du fonds spécial existe déjà. Il aura, une fois encore, raison. Toutefois, on peut raisonnablement analyser les projets de fusions de communes en Valais et constater qu'ils restent marginaux, et pour cause: le fonds spécial est l'antidote parfait à la fusion des communes. En voici rapidement l'explication. Le fonds spécial destiné, je vous le rappelle, à venir en aide aux communes en situation financière précaire arrose une quarantaine de communes de quelque 4 millions chaque année avec une belle opacité pour le Parlement qui ne reçoit guère qu'une liste de communes bénéficiaires qu'il faut encore aller chercher dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat. En jetant un simple coup d'œil à cette liste, on constate que, bon an mal an, plus de 85% des communes touchant cette manne providentielle sont peuplées de moins de 1'000 habitants. Je vous épargne ici les incohérences inévitables à ce genre de distribution, telle que cette commune de la rive gauche du Valais central qui, la même année, touche du fonds spécial en même temps qu'une magnifique succession de 1,7 million générant une marge d'autofinancement de 2,2 millions ou cette autre commune haut-valaisanne qui cumule, toujours la même année, les recettes du fonds spécial et celles de la Chaîne du Bonheur dont on connaît l'usage.

Mais, ce n'est pas ici que réside le problème réel. Comment voulez-vous qu'un président ou qu'un conseil d'une de ces petites communes bénéficiaires du fonds spécial ne se contentent pas de cet apport qui, je le reconnais amplement, a le mérite de combler certaines lacunes de la péréquation ordinaire, mais malheureusement au détriment d'une éventuelle fusion salvatrice pour un futur équilibré financièrement?

Pour revenir à l'exemple des communes d'Anniviers, Ayer, Grimontz et Vissoie ont bénéficié, ces dernières années, du fonds spécial à hauteur de quelques dizaines de milliers de francs. Or, la fusion qui a été votée par les citoyens va générer une subvention unique de 5 millions. Uniquement l'économie d'intérêts annuels résultant de la réduction de la dette générera plus d'économies que le versement du fonds spécial.

On peut comparer cela à l'aide à certains pays défavorisés: est-il préférable de distribuer des sacs de riz ou de payer un puits et leur apprendre à cultiver cette céréale? Toute la question est là: est-ce que le Parlement souhaite véritablement encourager la fusion des communes par des subventions permettant réellement d'améliorer les structures ou préfère-t-il continuer avec des subventions arrosoirs, fort porteuses d'un point de vue électoral, mais tueuses de tout esprit de fusion?

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes propos ainsi que de soutenir ce qui n'est somme toute qu'un simple postulat, même s'il n'entre pas exactement dans les vues du chef du Département des finances.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**11. INTERPELLATION**  
**du député Pascal Moulin (PDCB) et cosignataires concernant: forcer les**  
**membres d'une hoirie d'établir l'hérédité? (12.12.2006) (1.124)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrat Pascal Moulin (PDCB) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Verpflichtung für die Mitglieder einer Erbgemeinschaft,**  
**den Erbgang festzulegen (12.12.2006) (1.124)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Le texte déposé semble suffire.

Monsieur le conseiller d'Etat, je vous laisse le soin de répondre à cette interpellation.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Je m'excuse déjà de l'aspect technique de la réponse que je vais apporter.

Les intervenants demandent dans leur interpellation d'obliger les hoiries à établir qui sont les héritiers et à déterminer la part de chacun.

Le législateur fiscal valaisan fait la différence entre une indivision dont les ayants droit ne sont pas connus et celle dont ils sont connus. Pour les indivisions dont les héritiers sont connus, chacun ajoute à sa propre déclaration les revenus et la fortune de l'hoirie. Pour les indivisions dont les héritiers ne sont pas connus, l'hoirie est imposée comme telle. En tant qu'imposition d'une hoirie comme telle, les autorités fiscales ont reçu comme directives claires de l'inspecteur fédéral des contributions et du chef de la section des personnes physiques de prendre, pour déterminer le taux d'imposition, les taux maximums ou le taux le plus élevé appliqué à l'héritier ou aux héritiers connus. Ces directives ont eu le mérite d'éviter que les collectivités publiques ne perdent des sommes d'argent importantes. Les principes précités sont régulièrement rappelés aux autorités fiscales.

Pour être en conformité avec les dispositions légales précitées, les autorités fiscales interviennent régulièrement auprès des autorités communales (le service communal des contributions, l'état civil et le juge de commune), afin de connaître les héritiers d'une succession. Les efforts importants, consentis depuis quelques années, ont permis de réduire le nombre d'hoiries imposées séparément.

Le Service cantonal des contributions examinera d'autres mesures afin de trouver une solution à ce problème. Parmi les mesures qui pourraient être envisagées, il y a notamment l'inventaire officiel au sens des articles 154 et suivants de la loi sur l'impôt fédéral direct lorsque les circonstances permettent de présumer que le défunt a laissé de la fortune. Cette pratique est systématiquement appliquée, notamment dans le canton de Vaud, ce qui, en plus de la détermination des éléments imposables, permet également de connaître rapidement le nom des héritiers.

Si le fait de laisser subsister des hoiries pendant des décennies pose des problèmes aux cadastres communaux, l'imposition d'hoirie de manière séparée facilite les travaux administratifs des autorités fiscales, notamment lorsqu'il y a un grand nombre d'héritiers et que ceux-ci résident souvent à l'étranger ou dans plusieurs autres cantons.

J'espère vous avoir ainsi satisfaits avec une réponse peut-être un peu technique, mais à vos préoccupations, Messieurs les députés. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je me tourne vers l'auteur de l'interpellation qui approuve de la tête.

Merci infiniment.

## **12. MOTION**

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Daniel Bruchez,  
concernant: vers une politique du personnel de l'Etat plus "familiale"  
(12.12.2006) (1.125) (*en collaboration avec le DECS*)**

### **MOTION**

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Daniel  
Bruchez, betreffend: für eine familienfreundlichere Personalpolitik beim  
Staat (12.12.2006) (1.125) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):*

Comme vous avez tous lu attentivement la motion intitulée "vers une politique du personnel de l'Etat plus familiale", j'aimerais, sans trop prolonger son développement, vous faire part des considérations suivantes:

Dans son communiqué du 19 février 2007, largement repris par la presse, le Conseil d'Etat a informé la population valaisanne de sa nouvelle politique tendant à promouvoir chez ses collaboratrices et collaborateurs la complémentarité de la vie professionnelle et familiale (télétravail, annualisation du temps de travail, création d'unités d'accueil, congé paternité).

Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir, par l'annonce de ces mesures, anticipé le développement du premier pan de notre motion pourtant déposée en décembre 2006 déjà et nous nous réjouissons de la direction prise en faveur de la fonction publique.

Il s'agit maintenant d'ancrer ces mesures non pas dans des ordonnances, règlements ou autres directives administratives, mais dans les lois qui fondent le statut du fonctionnaire, employé d'Etat et enseignant afin de sceller dans le granit ce nouveau cadre professionnel favorable aux familles qui souhaitent mieux remplir et partager leurs tâches professionnelles et éducatives.

En ce qui concerne la réinsertion professionnelle et la valorisation du travail des parents qui choisissent de rester à domicile, il faut bien convenir que la reconnaissance des tâches éducatives et d'assistance à domicile constitue un thème débattu depuis plus de dix ans dans notre canton si l'on se réfère au rapport sur l'élaboration d'un article constitutionnel du 4 février 1997 déjà en ses pages 4 et 5.

Et ce n'est pas avoir un point de vue passéiste que de respecter le choix d'une maman ou d'un papa souhaitant se vouer pleinement à ses enfants au foyer. La présence d'un parent joue, en effet, un rôle important dans l'éducation de l'enfant, surtout dans les premières années de vie.

Pourtant, un conjoint qui cesse une activité professionnelle pour élever ses enfants dans les premières années n'a que très peu de chance de réintégrer le monde du travail dans de bonnes conditions, surtout s'il s'agit d'une femme.

La réinsertion professionnelle n'est pas une fin en soi et relève de la liberté d'organisation familiale. Cependant, en la rendant possible, on favorise le choix momentané du travail à domicile pour de nombreux parents ou le travail à temps partiel.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que l'Etat, en sa qualité d'employeur, doit favoriser la réinsertion professionnelle des fonctionnaires et enseignants, ayant complètement cessé leur activité professionnelle pendant plusieurs années pour se consacrer à des tâches éducatives ou d'assistance familiale à domicile, en facilitant leur réengagement, en prenant en charge la remise à niveau professionnelle dans une structure de formation continue pendant et après la période d'activité familiale, en tenant compte financièrement de l'expérience acquise durant ces années par l'instauration, par exemple, d'un bonus éducatif, par la prise en compte d'un bilan de compétence, voire d'une validation des acquis.

Une telle politique rejoindrait les priorités déjà retenues en 1998 dans l'enquête "Promotion famille", conduite par la HEVs à l'instigation du Conseil d'Etat concernant la conciliation famille – école – activité professionnelle.

Les groupes PDCB et PDCC invitent le Grand Conseil à soutenir cette motion qui permettra au Conseil d'Etat de proposer une modification adéquate de la législation sur le statut du fonctionnaire et des enseignants.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre motion est acceptée tacitement et transmise ainsi au Conseil d'Etat pour traitement.

### **13. POSTULAT**

**des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question fiscale (13.12.2006) (1.127)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO), Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend die Rolle des Staates im Steuerbereich (13.12.2006) (1.127)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):*

La question fiscale est de plus en plus d'actualité et d'importance dans la politique extérieure, à voir le différend fiscal entre Berne et Bruxelles, qu'intérieure, si l'on considère la sous-enchère fiscale entre les cantons.

En Suisse, les Chambres fédérales viennent d'approuver la deuxième réforme fiscale de l'imposition des entreprises. En Valais, le Parlement vient d'approuver une motion similaire. Dans les deux cas, il s'agit d'abaisser les impôts sur les dividendes, autrement dit sur les revenus que les actionnaires perçoivent de leurs actions. Cela signifie qu'un actionnaire qui gagne 10'000 francs ne devra inscrire que 6'000 francs sur sa déclaration d'impôts alors qu'un ouvrier gagnant 6'000 francs devra inscrire 6'000 francs.

A l'heure où les entreprises affichent des bénéfiques records, où la situation économique du pays n'a que rarement été aussi bonne, la majorité des employés voient leurs salaires stagner, les conditions de travail se précariser, les exigences pour un premier emploi augmenter. Le bénéfice est inégalement partagé. La diminution des recettes de la Confédération (estimée à 50 millions) et des cantons (estimée entre 350 millions et 450 millions) va mettre en difficulté les collectivités. Le financement des services publics dans les domaines de la formation, de la santé et du social en souffrira.

Si cette double imposition (impôt sur les bénéfices de l'entreprise et impôt sur les dividendes des actionnaires) peut paraître lourde, il faut, cependant, rappeler que les outils de l'ingénierie financière comme les constructions juridiques, les transferts de prix (sous-facturation et surfacturation), la sous-capitalisation, les transferts de propriété de noms de marque et de brevets entre filiales et maison-mère permettent déjà de baisser la facture fiscale et d'augmenter les bénéfices sans qu'il soit nécessaire d'accorder des cadeaux fiscaux supplémentaires.

L'objet de ce postulat est de disposer d'un rapport sur la question fiscale, sur l'impact des allègements fiscaux déjà consentis, sur des critères envisageables pour effectuer d'éventuels futurs allègements fiscaux. L'objectif est de posséder une fiscalité durable, une fiscalité qui permette aux collectivités d'assumer leurs fonctions, à savoir le financement des services publics, dont les besoins augmentent en proportion de la dégradation des environnements tant physiques que sociaux. L'objectif est de posséder une fiscalité au service des entreprises qui ont une responsabilité environnementale et sociale, et éviter ainsi un allègement tous azimuts et sans condition.

Nous espérons que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat prendront la décision d'une politique fiscale durable qui profite au Valais, à ses entreprises, à ses habitants, à ses enfants et aux générations futures qui désirent vivre et travailler en Valais.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **14. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrand (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: les femmes ne doivent pas être doublement victimes! (13.12.2006) (1.128)**

### **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrand (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.) und Doris Schmidhalter-Näfen sowie der Grossräte Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend: Die Frauen dürfen nicht gleich zweimal zum Opfer werden! (13.12.2006) (1.128)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Lorsque le permis de séjour d'une femme étrangère dépend de la condition de faire ménage commun avec son époux, sa vie peut devenir un enfer si celle-ci est battue par celui-ci. En effet, elle doit se taire et supporter les coups, même lorsque sa vie est en danger, ou perdre le droit de rester en Suisse.

L'article 30 de la loi sur les étrangers indique, à la lettre b, que les autorités compétentes peuvent tenir compte des cas individuels d'une extrême gravité ou d'intérêts publics majeurs.

L'article 50 de cette même loi confirme le droit du conjoint et des enfants à l'octroi d'une autorisation de séjour qui peut subsister lorsque le conjoint est victime de violences conjugales et que la réintégration sociale dans le pays de provenance semble fortement compromise.

Ces deux articles donnent les bases légales permettant de protéger les femmes étrangères victimes de violences domestiques. Les obliger à quitter le territoire suisse lorsqu'elles se résolvent à quitter leur bourreau est une cruauté superflue que nos autorités ne doivent pas cautionner.

Nous sommes persuadés que chacune, chacun d'entre vous est sensible aux drames que vivent les femmes battues. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de favoriser l'octroi d'un permis de séjour aux femmes étrangères victimes de violences domestiques.

Merci.



*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Votre postulat est accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **15. MOTION**

**des députés Jean-Marc Zufferey (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC), Paul-André Roux (PDCC) et Christophe Perruchoud (GRL) concernant la modification de la loi fiscale en matière d'impôts sur les successions (14.12.2006) (1.130)**

### **MOTION**

**der Grossräte Jean-Marc Zufferey (PS/AdG), Pascal Rey (PDCC), Paul-André Roux (PDCC) und Christophe Perruchoud (GRL) betreffend Änderung des Steuergesetzes in Sachen Erbschaftssteuern (14.12.2006) (1.130)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):*

Les legs et attributions testamentaires en faveur des sociétés culturelles et sportives sans but lucratif sont grevés d'un impôt important sur les successions.

Je suis persuadé que la majorité des députés portent ou ont porté des responsabilités envers l'une ou l'autre société culturelle ou sportive. Qui d'entre vous n'est pas membre d'un comité de foot, de chant, de théâtre, de gym, de musique, de pétanque?

Il n'est donc pas nécessaire de vous faire la preuve que ces sociétés culturelles et sportives jouent un rôle essentiel, notamment dans l'encadrement et l'éducation de la jeunesse.

Il n'est donc pas nécessaire de vous faire la preuve que ces sociétés se financent, et très souvent difficilement, par l'organisation de diverses manifestations, par les subventions des collectivités publiques et les participations financières de leurs membres.

Il est très rare que des privés choisissent de soutenir ces sociétés culturelles et sportives par des legs ou des attributions testamentaires. C'est rare..., mais ça arrive. A ce moment, vous pensez bénéficier d'une bonne respiration, vous voyez un avenir d'un an ou deux avec moins de soucis financiers pour votre société et, v'lan!, c'est l'impôt, l'impôt sur les successions!

Sans mettre en péril les finances cantonales, les signataires de la motion vous proposent, Chers collègues, de soutenir les sociétés culturelles et sportives sans but lucratif en soutenant leur motion qui vise à compléter la lettre f de l'article 112 de la loi fiscale de façon à ce que ces legs et attributions testamentaires en faveur des sociétés culturelles et sportives sans but lucratif ne soient pas soumis à l'impôt sur les successions.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre motion est acceptée tacitement et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**16. POSTULAT**  
**des députés Laurent Tschopp (suppl.) et Pascal Rey concernant**  
**l'incitation à la remise du code-barre (15.12.2006) (1.131)**  
**POSTULAT**  
**der Grossräte Laurent Tschopp (Suppl.) und Pascal Rey betreffend**  
**Anreiz zur Einreichung des Strichcodes (15.12.2006) (1.131)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Le rapport de la commission de gestion concernant le Service cantonal des contributions a mis en lumière certains dysfonctionnements dans la gestion du service et dans les délais de procédure de taxation. Je vous rappelle, pour mémoire, l'extrait suivant qui précisait, je cite: "Le fait que les personnes qui effectuent la saisie des déclarations et la numérisation des états des titres sont des auxiliaires, souvent en emploi temporaire, pose le problème de devoir former du monde en permanence et des risques liés à la protection des données."

C'est en tenant compte de cette préoccupation que ce postulat a été déposé afin de favoriser la déclaration sur support informatique du contribuable ou de son mandataire.

Pourquoi faire et refaire les mêmes opérations quand le contribuable pourrait envoyer un CD ou une disquette si l'on considère la transmission fichiers par Internet comme présentant des risques? Ainsi, on pourrait envisager que la déclaration fiscale soit transmise sur support informatique et accompagnée d'un document papier comportant la signature manuscrite du contribuable attestant la véracité de sa déclaration comme des annexes qui pourraient y être jointes.

Cet effort, à notre avis, permettrait un gain de temps, de sécurité et de confidentialité dans la saisie des données des personnes physiques permettant de répondre aux préoccupations répétées du Parlement en la matière.

En nous interrogeant sur la légitimité de la perception d'un émolument perçu pour l'obtention d'un délai supplémentaire, nous y avons décelé le levier financier pouvant inciter les citoyens de ce canton à utiliser VSTax ou un programme correspondant. Il serait d'ailleurs intéressant, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous nous indiquiez l'importance des montants concernés par cette perception et l'utilisation qui en est faite. Comme il s'agit d'un émolument, il ne peut dégager de bénéfice, mais doit uniquement servir à couvrir les coûts engendrés. Cet émolument était fixé à 30 francs lors du dépôt de notre postulat. Il a, semble-t-il, entre-temps, été ramené à 20 francs. La diminution forfaitaire d'un même montant sur les taxations présentées sur support informatique vous est ainsi proposée.

De plus, un système de codes-barres est intégré aux différents programmes qu'utilisent aujourd'hui les fiduciaires réalisant la grande majorité des déclarations des personnes physiques. Ces professionnels ne payant que 5 francs par demande de délai, il est logique que la réduction ne soit également que de 5 francs.

Cela me permet de vous présenter un deuxième élément tiré également du même rapport de la commission de gestion, soit, je cite à nouveau: "L'informatique est perçue comme un moyen de diminuer la charge de travail par l'automatisation des tâches. Dans les faits, la plupart des personnes interviewées ne sont pas satisfaites du degré d'automatisation des tâches."

C'est dans cet esprit d'exploration des pistes visant à l'automatisation des tâches que nous vous soumettons ce postulat et ces propositions qui nous semblent s'inscrire dans les réflexions en cours au Service cantonal des contributions.

Dans sa réponse à la commission de gestion, le sous-groupe de travail chargé d'examiner les aspects informatiques du Service cantonal des contributions prévoit l'automatisation des tâches en priorité 2 et le délai de réalisation en niveau 3 sur une échelle de 3. Alors, rendez-vous aux calendes grecques? Nous le craignons, tout en étant, cependant, des plus conscients de l'importance de la réorganisation en cours qui est, certes, prioritaire.

Je vous remercie par avance, Monsieur le conseiller d'Etat, des précisions que vous pourrez apporter aujourd'hui peut-être ou lors du traitement de ce postulat, pour autant qu'il soit accepté par ce Parlement, précisions en ce qui concerne le montant total des émoluments perçus et leur utilisation, vous rappelant que cette utilisation ne devrait aller que dans le sens de la couverture des frais engendrés par les retards imputables aux contribuables ou à leurs mandataires alors que les retards imputables, eux, au service ne sont assurément pas compensés par une quelconque ristourne aux contribuables.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; ainsi donc réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **17. MOTION**

**des députés Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant: tirer le loup sans effet suspensif (15.12.2006) (1.132)**

### **MOTION**

**der Grossräte Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Wolfsabschuss ohne aufschiebende Wirkung (15.12.2006) (1.132)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

L'objet de cette motion, ce n'est pas de se mêler de l'affaire dite du loup du Chablais. Il est uniquement d'en tirer les conséquences d'intérêt général, telles qu'on peut les apercevoir. C'est l'expérience pratique sur le terrain, c'est le cas de dire, qui permet parfois de mettre en lumière des problèmes, en l'occurrence des lacunes dans la législation. L'objet de cette motion n'est pas ailleurs.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui ressort de cette motion qui, j'espère, est suffisamment claire.

J'aimerais simplement, pour situer le problème, dire ceci: si, dans cette matière, un ordre de tir est donné, c'est qu'il y a une forme de danger, danger pour le bétail ou éventuellement même pour l'homme. En situation de danger, ce qui prime, c'est l'efficacité. L'efficacité, ce n'est évidemment pas de supprimer toute possibilité d'obtenir un effet suspensif (ce qui nous ferait quelque part sortir de l'Etat de droit), ce qui n'est évidemment pas le propos de cette motion. L'efficacité, c'est simplement d'essayer de prévenir certains abus du droit de recours par un moyen tout simple: contrairement à ce qui est la règle en procédure administrative valaisanne, c'est en obligeant les recourants, avant d'espérer obtenir un effet suspensif qui bien entendu reste possible, d'apporter eux-mêmes la preuve que l'effet suspensif est justifié et nécessaire et que les conditions en sont réunies.

Voilà l'objet de cette motion qui, cela ressort du texte, n'a rien de barbare ni d'extravagant puisqu'il est calqué sur un modèle qui existe tout simplement en matière d'établissements publics.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Comme l'a dit M<sup>e</sup> Addor, le débat sur la présence ou non du loup en Valais n'a rien à voir avec la motion dont nous avons à traiter aujourd'hui, pas plus que le débat sur la présence ou non du loup n'avait de raison d'être lors de la session de février de cette année. L'affaire est purement juridique; preuve en est le nombre de juristes signataires de cette motion.

Alors, qu'y a-t-il de surprenant dans la démarche de cette motion?

Premièrement, déposer maintenant une motion, c'est-à-dire une proposition de modification de la loi, signifie clairement montrer que, lors de l'affaire du loup, la loi n'avait pas été respectée. Magnifique! Les signataires de cette motion, qui s'étaient levés comme un seul homme en février pour faire dévier l'affaire "loup du Chablais" du plan juridique, affirment aujourd'hui que la loi valaisanne n'avait pas été respectée. Magnifique encore! Parfois, il faut savoir attendre pour montrer que nous avons raison et, même mieux, parfois il faut savoir attendre pour que ce soient vos adversaires qui vous donnent raison.

Alors, Chers collègues, le groupe PS/AdG vous met devant un choix cornélien:

- d'un côté, vous refusez cette motion et vous réaffirmez que la loi valaisanne en la matière devait être respectée, qu'elle ne l'a pas été et que, à l'avenir, il faudra veiller à ce qu'elle le soit;
- d'un autre côté, vous acceptez cette motion, vous demandez de modifier la loi et, par là même, vous acceptez de dire que cette loi a posé problème lors de l'affaire du "loup du Chablais" et que donc manifestement le tir du "loup du Chablais" était problématique, voire illégal.

Chers collègues, choisissez en sachant que, pour sa part, le groupe PS/AdG est bien sûr pour le rejet de cette motion. Alors, suivez-nous pour nous donner raison ou opposez-vous pour nous donner raison! Merci.

*M. le député Alexis Turin (GRL):*

Un juriste chablaisien qui intervient!

Afin de lever d'entrée de cause toute ambiguïté, je précise que je suis contre la réintroduction du loup en Valais en l'état actuel des choses. C'est pourquoi je ne m'opposerai pas au postulat qui sera développé juste après, postulat déposé par les mêmes intervenants. Tout au plus, j'émetts quelques réserves quant à la forme choisie. Peut-on, par le biais d'un postulat, demander au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération? J'en doute.

Mais, revenons à la motion intitulée "Tirer le loup sans effet suspensif". A l'instar de ma collègue Marcelle Monnet-Terrettaz, cette motion a d'abord le mérite de mettre les choses au point. Oui, les services de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier ont agi illégalement en permettant de tirer le loup dit du Chablais. Sinon, pourquoi vouloir aujourd'hui modifier la loi et permettre de tirer le loup sans effet suspensif?

Je vais lever une autre ambiguïté: je suis pour tirer les loups lorsque les conditions légales sont remplies. Je suis très préoccupé par la question du loup, plus particulièrement par les dommages causés par celui-ci. Je connais personnellement l'un des agriculteurs du Chablais dont les moutons ont été sauvagement tués, voire mutilés. C'est insupportable. Faut-il, dès lors, instaurer un régime d'exception pour le loup?

Pour moi, la réponse est non. Pour quelles raisons les décisions qui concernent la problématique du loup devraient-elles être soumises à un régime d'exception, contrairement à d'autres décisions dans d'autres domaines, qu'il s'agisse par exemple de problèmes d'environnement ou de police des constructions ou de sécurité publique ou de santé publique, etc.?

Rien ne justifie objectivement une telle exception, d'autant moins que la loi actuelle permet déjà au Conseil d'Etat de prendre une décision qui ôte d'avance tout effet suspensif à un recours éventuel. Lorsqu'un loup commet des dégâts tels qu'on doit l'abattre, la condition des justes motifs pour ôter tout effet suspensif à un recours éventuel me paraît à l'évidence remplie. L'intérêt public le commande. Comme la loi actuelle le prévoit déjà, il n'y a donc pas besoin de la changer.

En fait, la modification législative proposée ne changera en rien la problématique actuelle. En effet, en cas de recours contre une décision autorisant le tir d'un loup, même si celle-ci a d'avance ôté l'effet suspensif, les recourants pourront encore et toujours en demander sa restitution; ce qui aura pour effet de suspendre l'autorisation de tir.

Je pense que bon nombre d'entre vous ici sont certainement en train de se demander comment s'en sortir. Je vous rassure, c'est tout simple – enfin, c'est mon avis. Il suffit que l'autorité de recours, c'est-à-dire le Tribunal cantonal se prononce sans tarder, en d'autres termes, qu'il refuse de restituer l'effet suspensif. Et là, vos services, Monsieur le conseiller d'Etat, pourront tirer le loup, cette fois-ci, en toute légalité..., le bon j'espère. Et toute cette procédure n'aura pris qu'un à deux jours.

Vous l'aurez compris, je suis contre cette motion parce que, contrairement à ce que son intitulé laisse entendre, elle n'apporte aucune réponse nouvelle et pragmatique à la problématique du tir d'un loup. Cette motion se veut avant tout méprisante envers les recourants potentiels en les traitant de procéduriers, d'abuseurs de voies de recours, d'idéologues, et j'en passe. Et je vais plus loin, pour moi, elle dénote une vision préoccupante de nos institutions, comme si ni le Conseil d'Etat ni le Tribunal cantonal n'étaient à même de préserver l'intérêt public et de permettre de tirer un loup dans les plus brefs délais.

Non, Messieurs les motionnaires, il n'y a pas de lacune dans notre code de procédure.

Parce que j'ai confiance en nos institutions, je vous demande, Chers collègues, de rejeter cette motion qui ne résout rien.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

On ne veut pas vous embêter avec des querelles de juristes. Mais mon confrère Alexis Turin connaît aussi bien la procédure administrative valaisanne que moi. Et il sait très bien que dans quelques domaines, dont l'un a été cité dans la motion et concerne les établissements publics, il y a bel et bien un régime particulier. Il n'y a rien en matière d'établissements publics ni de méprisant à l'égard des recourants ni de préoccupant sous l'angle des institutions. Il y a là quelque chose de naturel. Pourquoi est-ce que c'est naturel et pourquoi est-ce que cela se justifie dans un certain nombre de domaines? Pourquoi est-ce qu'une autorité ordonne, par exemple, la fermeture d'un établissement public? Parce qu'elle estime qu'il y a un risque de dommage ou une forme de danger. On estime qu'il n'est pas innocent – c'est la réalité pratique, ce ne sont pas des théories juridiques – que l'effet suspensif, c'est-à-dire le blocage de l'efficacité de la décision soit automatique ou bien qu'il faille le demander. Il y a bien d'autres domaines du droit où il faut demander expressément l'effet suspensif pour l'obtenir. Il n'y a donc rien là de préoccupant.

Le critère, encore une fois, est de savoir si dans cette matière particulière d'ordre de tir dans cette loi particulière, les ordres de tir sont donnés en situation de risque ou de danger, ou non. Si c'est le cas, on doit suivre, à mon sens, la proposition qui est dans cette motion et, si ce n'est pas le cas, on ne peut pas la suivre. C'est cela le critère.

J'espère vous avoir convaincus – ceux qui devaient l'être – que, en matière d'ordre de tir, nous nous trouvons bel et bien dans des situations où il y a danger, où il y a risque. C'est cela qui justifie un traitement particulier qui est tout à fait conforme non seulement à l'Etat de droit en général, mais en plus à l'esprit de la procédure administrative valaisanne.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous devons voter.

**Par 62 voix contre 39 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.132 du député Jean-Luc Addor.**

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **18. POSTULAT**

**des députés Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant: pour en finir avec la protection du loup (15.12.2006) (1.133)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte Jean-Luc Addor (UDC/SVP), Jacques Melly (PDCC), Nicolas Voide (PDCB), Gilbert Loretan (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: Schluss mit dem Schutz des Wolfes (15.12.2006) (1.133)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Nous sommes quelques-uns ici, je crois, et j'ai noté avec satisfaction que notre collègue Alexis Turin en fait partie, à penser que le loup est indésirable en Valais. Et nous sommes quelques-uns ici à douter de l'idée qu'il faille faire cohabiter durablement chez nous l'homme et le loup.

Je pense que l'esprit de cette intervention, ce n'est peut-être pas de remettre l'église au milieu du village, mais plutôt de remettre l'homme et non pas l'animal au centre de nos préoccupations.

Le problème, sous l'angle juridique, c'est que le canton a les mains complètement liées par une convention internationale et par des prescriptions fédérales qui ont été édictées en application de cette convention internationale qui doit être remise en cause. Et évidemment que ce n'est pas sur la scène cantonale que se joue ce débat, mais bien au premier chef sur la scène fédérale.

Que s'est-il passé sur la scène fédérale? Cette démarche a été relayée par différents parlementaires valaisans, par le biais d'une motion qui a été déposée au Conseil national et qui a été signée pas simplement par Oskar Freysinger, mais également par les conseillère et conseiller nationaux Viola Amherd et Maurice Chevrier, qui a le même objet, auquel le Conseil fédéral a répondu, une réponse qui est sujette à discussion. Mais je crois que ce qui subsiste, c'est l'esprit du postulat qui est déposé aujourd'hui. L'esprit de cette démarche, c'est quoi? C'est de demander au Conseil d'Etat d'intervenir sur la scène fédérale pour faire en sorte

que soit supprimée la protection d'un animal dont nous pensons qu'il n'a pas sa place chez nous, ou au moins d'essayer d'obtenir l'assouplissement des conditions auxquelles cet animal peut être abattu, c'est-à-dire de restituer aux cantons une compétence qu'ils auraient dû conserver dans une bien plus large mesure.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

*M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):*

Rien d'étonnant à ce que le groupe PS/AdG combatte ce postulat. Cependant, il est intéressant de préciser qu'il ne s'agit pas d'un combat idéologique, mais le postulat qui nous est présenté ici développe une argumentation qui ne résiste pas à un examen un peu plus approfondi et un peu plus sérieux.

En effet, la forme choisie par les postulants, à savoir le postulat, demande un examen de la question, le problème étant le suivant: ce postulat n'a pas été déposé au bon endroit. C'est à Berne qu'il doit être déposé et pas à Sion..., le député Jean-Luc Addor anticipe certainement son élection au Conseil des Etats. Cependant, il devra encore attendre un peu pour pouvoir agir au bon endroit.

C'est sans doute dommage, mais il serait intéressant de rappeler également que les affaires de la Confédération ne se traitent pas au Grand Conseil valaisan. Par la même occasion, la Convention de Berne n'a pas été signée à Sion, mais bien à Berne, comme l'indique son nom.

Les postulants le savent et, à la fin de leur postulat, ils demandent la mise en place de quelque chose sur le plan international. Mais, le problème est à nouveau le suivant: oubliez-vous, Messieurs, que le Valais n'est pas une république indépendante? Nous attendons impatiemment le dépôt d'une intervention demandant que le Valais proclame son indépendance et sorte de la Confédération. Toutefois, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas, et c'est bien là le problème de ce postulat, c'est un gros problème de forme.

N'ayez pas peur du loup, Messieurs! Personne ne vous mangera.

Pour le groupe PS/AdG, le loup est à protéger, tout comme le gypaète ou comme le bouquetin qui ont été éradiqués au XIX<sup>e</sup> siècle, puis réintroduits par l'homme au XX<sup>e</sup> siècle.

Le groupe PS/AdG s'oppose donc fermement à ce postulat, aussi bien sur le plan de la forme, comme je l'ai expliqué, que sur le fond, mais on va éviter de rouvrir ici à nouveau tout le débat.

Je vous remercie donc de bien vouloir rejeter ce postulat.

*Le président:*

Ce postulat étant combattu, nous votons.



**Par 83 voix contre 27 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.133 du député Jean-Luc Addor.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **19. POSTULAT**

**des députés André Vernay, président de la commission de la sécurité publique, Pascal Moulin, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas Brunner, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service social dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (1.134)**  
*(en collaboration avec le DSSE)*

### **POSTULAT**

**der Grossräte André Vernay, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal Moulin, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas Brunner, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines Sozialdienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (1.134)**  
*(in Zusammenarbeit mit dem DGSE)*

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):*

Pourquoi un tel postulat qui réunit trois commissions de ce Grand Conseil qui ont, à divers degrés, un regard sur le Service des établissements pénitentiaires?

Tout d'abord, il y a la situation sur le terrain, situation qualifiée de désastreuse, situation décrite dans le texte du postulat et plusieurs fois relayée au sein de ce Parlement par la commission de justice plus particulièrement.

Ensuite, il y a les bases légales qui ne sont pas respectées. Nous vivons dans un Etat de droit et nul ne peut se soustraire aux exigences légales, ni le Conseil d'Etat ni le Grand Conseil. Le texte du postulat décrit exactement le contexte légal, inutile de le détailler ici.

Enfin, dernière raison, le Grand Conseil se doit d'être cohérent entre les choix politiques qu'il met en avant et les actions dans le terrain. Je m'explique. Nous avons défini aux établissements pénitentiaires un objectif politique clair; j'en donne lecture: "contribuer à la protection de la société, en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à devenir des citoyens respectueux des lois". Nous avons également donné à ce service un sous-objectif politique clair et précis, soit: "favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée et mettre en œuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus".

Comment voulez-vous que ces objectifs soient atteints avec, actuellement, un seul poste d'assistant social pour 300 détenus?

Fixer des objectifs sans donner les moyens de les réaliser relève d'une certaine inconséquence et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de donner à ce service les moyens de mettre en œuvre les objectifs que nous lui avons fixés par l'engagement d'au moins un poste supplémentaire d'assistant social.

Je vous remercie.

*Le président:*

Je vous remercie, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; réputé accepté, il est ainsi donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour et avons, en plus, respecté l'horaire. Je vous en remercie.

Je vous donne rendez-vous à 14 heures pour la suite de nos travaux.

D'ici là, excellent appétit!

Merci.

**La séance est levée à 12 h 10.**

# Séance de relevée du jeudi 10 mai 2007

*Présidence:* M. le député Albert Bétrisey.

*Ouverture de la séance:* 14 heures.

*Ordre du jour:*

## **Première lecture**

1. Projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités à risques

## **Erste Lesung**

Gesetzesentwurf über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikoaktivitäten

## **Développement / Entwicklung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

2. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la collaboration intercantonale - participation du Parlement (12.12.2006) (4.064)  
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend interkantonale Zusammenarbeit - Mitwirkung des Parlaments (12.12.2006) (4.064)

## **Traitement / Behandlung: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

3. Motion de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par le député André **QUINODOZ**, concernant: pour une politique de prise en charge des personnes âgées à domicile moderne et novatrice (07.11.2006) (2.067)  
Motion der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrat André **QUINODOZ**, betreffend: für eine moderne und innovative Politik im Bereich der Betagtenbetreuung zu Hause (07.11.2006) (2.067)

## **Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

4. Postulat de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, par son président Pascal **MOULIN**, concernant le subventionnement pour l'acquisition de terrains à construire destinés aux EMS (12.12.2006) (2.073) (*en collaboration avec le DTEE*)  
Postulat der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, durch den Präsidenten Pascal **MOULIN**, betreffend Subventionierung des Grundstückserwerbs für den Bau von APH (12.12.2006) (2.073) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

5. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Françoise **DESCOMBES** (suppl.), Christian **FAVRE**, Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: lutter contre la violence domestique avec des professionnels (13.12.2006) (2.076)  
Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.), Emmanuelle **MAYE-FAVRE** (Suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Françoise **DESCOMBES** (Suppl.) sowie der Grossräte Christian **FAVRE**, Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend professionelle Bekämpfung der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.076)
6. Postulat des députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (suppl.), Virginie **CRETTENAND** (suppl.), Lucia **NÄFEN** (suppl.), Emanuelle **MAYE-FAVRE** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Françoise **DESCOMBES** (suppl.), Jean-Luc **ADDOR** et Alexandre **CAILLET** concernant: luttons contre la violence domestique (13.12.2006) (2.077) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Postulat der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, Graziella **WALKER SALZMANN**, Patricia **CASAYS**, Véronique **MARET** (Suppl.), Marie-Anne **LEVRAND** (Suppl.), Rita **MARTY-FONTANNAZ** (Suppl.), Virginie **CRETTENAND** (Suppl.), Lucia **NÄFEN** (Suppl.), Emanuelle **MAYE-FAVRE** (Suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Françoise **DESCOMBES** (Suppl.) sowie der Grossräte Jean-Luc **ADDOR** und Alexandre **CAILLET** betreffend: Stopp der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.077) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
7. Postulat des députés André **VERNAY**, président de la commission de la sécurité publique, Pascal **MOULIN**, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas **BRUNNER**, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service médical dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (2.078) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Postulat der Grossräte André **VERNAY**, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal **MOULIN**, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas **BRUNNER**, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines medizinischen Dienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (2.078) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

8. Interpellation des groupes PDCC, GRL, UDC/SVP et PS/AdG, par la députée (suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, concernant CFXB: non-assistance à structure en danger (03.04.2007) (2.082)  
Interpellation der PDCC-, GRL-, UDC/SVP- und PS/AdG-Fraktionen, durch Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ**, betreffend CFXB: keine Hilfe für eine bedrohte Einrichtung? (03.04.2007) (2.082)
9. Interpellation des députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** et Grégoire **RABOUD** (suppl.) concernant un réseau de gaz naturel et de biogaz en Valais (03.04.2007) (2.086 anc. 4.070)  
Interpellation der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO), Marylène **VOLPI FOURNIER** und von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** betreffend Erd- und Biogasnetz im Wallis (03.04.2007) (2.086 ehem. 4.070)

### **Entrée en matière et approbation**

10. Projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale

### **Eintretensdebatte und Genehmigung**

Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten in der beruflichen Grundausbildung

### **Traitement / Behandlung: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

11. Postulat de la députée Sonia **Z'GRAGGEN** et cosignataires concernant les lieux d'accueil enfants-parents "Maisons ouvertes" au service des familles avec enfants d'âge préscolaire (10.10.2006) (3.069)  
Postulat von Grossrätin Sonia **Z'GRAGGEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Kinder-Eltern-Häuser im Dienste der Familien mit Kindern im Vorschulalter (10.10.2006) (3.069)

### **Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

12. Motion du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura **KRONIG**, concernant: des classes à effectifs réduits améliorent la qualité (12.12.2006) (3.081)  
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG**, betreffend kleinere Klassen steigert die Qualität (12.12.2006) (3.081)
13. Motion du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jean-Yves **GABBUD**, concernant: pour des traitements équilibrés dans l'enseignement (12.12.2006) (3.082)  
Motion der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Yves **GABBUD**, betreffend: für eine ausgeglichene Besoldung im Unterrichtswesen (12.12.2006) (3.082)

14. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant l'interdiction des téléphones portables dans les écoles (12.12.2006) (3.083)  
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Handyverbot an Schulen (12.12.2006) (3.083)
15. Postulat du groupe PS/AdG, par le député Jean-Marc **ZUFFEREY**, concernant l'attestation cantonale de formation professionnelle de concierge (13.12.2006) (3.084)  
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marc **ZUFFEREY**, betreffend Hauswartausbildung (13.12.2006) (3.084)
16. Postulat du député Ignaz **IMBODEN** et cosignataires concernant l'école valaisanne (13.12.2006) (3.085)  
Postulat von Grossrat Ignaz **IMBODEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Walliser Schule (13.12.2006) (3.085)
17. Postulat de la députée Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) et cosignataires concernant des mesures relatives aux élèves difficiles au cycle d'orientation (14.12.2006) (3.086)  
Postulat von Grossrätin Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen bei schwierigen Schülern auf Orientierungsschulstufe (14.12.2006) (3.086)
18. Postulat du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant le cadre éducatif cantonal (15.12.2006) (3.087)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend kantonaler Erziehungsrahmen (15.12.2006) (3.087)
19. Postulat du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant: pour un planning cantonal (15.12.2006) (3.088)  
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend: für eine kantonale Planung (15.12.2006) (3.088)
20. Motion du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant des unités à l'école (15.12.2006) (3.090)  
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend differenzierte Klassenbestände (15.12.2006) (3.090)

**Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

21. Motion du député Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) concernant les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI): distances entre bâtiments différentes dans les nouvelles prescriptions de protection incendie de l'AEAI et dans la loi cantonale sur les constructions (09.06.2006) (5.038) (*en collaboration avec le DFIS*)  
Motion von Grossrat Franz **RUPPEN** (UDC/SVP) betreffend Brandschutzvorschriften der Vereinigung kantonaler Feuerversicherungen (VKF): Unterschiedliche Gebäudeabstände in den neuen Brandschutzvorschriften der VKF und im kantonalen Baugesetz (09.06.2006) (5.038) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

22. Motion de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) concernant: expropriation à chaud? (09.06.2006) (5.039) (*en collaboration avec le DFIS*)  
 Motion von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) betreffend: Warme Expropriation? (09.06.2006) (5.039) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
23. Postulat de la députée (suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) concernant les itinéraires pour raquettes à neige et les parcours hivernaux balisés (09.11.2006) (5.055)  
 Postulat von Grossrätin (Suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) betreffend markierte Winter- und Schneeschuhwanderwege (09.11.2006) (5.055)

**Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

24. Postulat du député Erno **GRAND** (CVPO) et cosignataires concernant les parcs naturels en Valais (13.12.2006) (5.058)  
 Postulat von Grossrat Erno **GRAND** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Naturpärke Wallis (13.12.2006) (5.058)
25. Postulat des députés Markus **TRUFFER** (CVPO) et Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO), de la députée Liliane **BRIGGER** (CSPO) et cosignataires concernant la suite de la réfection de la route St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)  
 Postulat der Grossräte Markus **TRUFFER** (CVPO) und Jakob **WALTER** (Suppl.) (CVPO), Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Weiterausbau der Strasse St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)
26. Postulat des députés (suppl.) Joachim **RAUSIS** et Jean-Yves **GABBUD** concernant: pour une administration éclairée (14.12.2006) (5.060)  
 Postulat der Grossräte (Suppl.) Joachim **RAUSIS** und Jean-Yves **GABBUD** betreffend: für eine erleuchtete Verwaltung (14.12.2006) (5.060)
27. Postulat du député Edmond **PERRUCHOUD** et cosignataires concernant les corrections routières Chalais - Briey - Vercorin RC 43 (15.12.2006) (5.061)  
 Postulat von Grossrat Edmond **PERRUCHOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Strassenkorrekturen Chalais - Briey - Vercorin KS 43 (15.12.2006) (5.061)

**Développement / Entwicklung: Présidence / Präsidium**

28. Postulat du député Marcel **MANGISCH** (CVPO) concernant: l'unité cantonale - quo vadis? (15.12.2006) (6.017)  
 Postulat von Grossrat Marcel **MANGISCH** (CVPO) betreffend kantonale Einheit - quo vadis? (15.12.2006) (6.017)

*Le président:*

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement; ce qu'on mange avec goût se digère aisément", rassurés par cette citation de Georges Courteline, nous entamons l'ordre du jour de cette séance de relevée.

Mais, auparavant, je cède la parole au député Philippe Es-Borrat, président de la commission des finances.

*M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:*

Ce matin, à la fin du traitement du dernier objet, dont j'avais la charge en tant que président de la commission des finances, j'avais prévu d'intervenir pour adresser des remerciements de circonstance. Malheureusement, ça s'est enchaîné tellement vite avec la proposition de notre collègue Edmond Perruchoud et je n'ai pas voulu interrompre l'élan qui était donné à toute cette diatribe. Ainsi donc, je pense qu'il est de circonstance de le faire maintenant.

Comme c'est la dernière fois que j'interviens en qualité de président de la commission des finances et ayant accompli mes six ans de mandat, les deux dernières années comme président, je tiens quand même à adresser quelques remerciements au Conseil d'Etat et, en particulier, au chef du Département des finances, avec lequel nous sommes naturellement appelés à travailler en étroite collaboration, aux chefs de service et à leurs collaborateurs, à l'Inspection cantonale des finances, particulièrement à son chef de service, M. Christian Melly, mais également et surtout à M. Michel Rothen, fidèle secrétaire de la commission des finances pour toutes ses séances, à mes collègues de la commission des finances et particulièrement au rapporteur de langue française, le député Pascal Gaillard, sur lequel j'ai pu compter sans faille dans l'accomplissement de cette tâche de longue haleine, mais je ne peux terminer sans rendre un hommage particulier et appuyé à M. Pierre Bonvin, chef de l'Administration cantonale des finances, qui est tout près d'une retraite bien méritée et sur lequel la commission des finances et les différents présidents ont pu s'appuyer et compter sur une très grande compétence et aussi une très grande disponibilité.

Nul n'est irremplaçable, cela est clairement prouvé dans les faits, et je pense qu'avec M. Pierre-André Charbonnet, aussi un collaborateur de longue date avec lequel nous avons pu travailler d'une manière très efficace, le Conseil d'Etat a trouvé un digne remplaçant à M. Bonvin. Il n'est nul doute que la commission des finances future pourra continuer à travailler en étroite collaboration et avec les compétences de l'Administration cantonale des finances.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Nous passons au point 1 de l'ordre du jour.



Première lecture

**1. PROJET DE LOI**  
**sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités à risques**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF**  
**über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen, sowie das Anbieten von Risikoaktivitäten**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*  
*Président: Willy Giroud / Rapporteur: Gabriel Luisier*

*Le président:*

Avant de procéder à la lecture de détail de ce projet de loi, je cède la parole au député Willy Giroud, président de la commission thématique, qui veut faire une déclaration.

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):*

J'ai une petite communication à l'attention des députés du groupe UDC/SVP, eux qui ont paru, hier, si à cheval sur le pouvoir et surtout sur les abus de pouvoir: Il est inutile, même à titre consultatif et même si l'on a déposé un ou plusieurs amendements, d'envoyer en séance de commission un commissaire lorsqu'il n'a pas un siège attribué officiellement dans celle-ci.

Si la bienséance et la politesse ont voulu que je ne renvoie pas le commissaire égaré à ses études, il serait naturellement naturel que le groupe UDC/SVP soit, à l'avenir, bien inspiré d'éditer un planning précis à l'attention de ses commissaires et que ceux-ci se présentent uniquement dans les commissions où ils ont un représentant désigné.

Cela dit afin de ne pas revivre ce genre de situation fort désagréable dans le futur.

Merci de votre écoute.

## **Titre**

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer:*

*Proposition des députés Edmond Perruchoud et Jean-Luc Addor (UDC/SVP) (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion au titre :**

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Titre

La commission a enregistré deux propositions.

La première a été retirée; donc, je ne la mentionnerai pas.

La seconde émane des députés Edmond Perruchoud et Jean-Luc Addor du groupe UDC/SVP.

La commission a refusé cette proposition.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):*

Nous apprenons, ce matin, que les commissaires de notre groupe ont retiré notre proposition tout simplement sur l'argumentaire que j'ai entendu par le président de la commission selon lequel le titre aurait été trop long.

On est un peu étonné. Hier, c'était admis comme solution intéressante pour justement intégrer la notion d'accompagnateur en moyenne montagne dans cette loi.

Par conséquent, le groupe PDCB reste convaincu qu'un grand nombre de questions restent en suspens par rapport à cette activité d'accompagnateur.

Nous souhaitons ainsi que la deuxième commission parlementaire se penche sur toutes ces questions. Cela concerne également l'article 2 où la réintégration de cette dénomination a été acceptée. Mais, il faudrait certainement encore revenir là-dessus pour définir tous les aspects de cette profession.

Merci.

*Le président:*

Concernant la proposition émanant de députés du groupe UDC/SVP, je n'ai pas de demande de parole.

Est-ce que cette proposition est maintenue?

Non, je prends note du retrait de cette proposition qui sera transmise à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

*Titre, adopté.*

*Considérants*, adoptés.

*Article 1*, adopté.

## **Article 2**

*Propositions du groupe GRL par la députée Laetitia Massy:*

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Grossrat Markus Truffer* (nicht entwickelt):

*Proposition du groupe PDCC par le député (suppl.) Damien Luyet:*

*Proposition du groupe PS/AdG par la députée (suppl.) Véronique Maret* (par la députée Marcelle Monnet-Terretaz):

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat Robert Sarbach:*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf* (nicht entwickelt):

*Proposition du groupe PDCB par la députée Margrit Picon-Furrer:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 2:**

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Article 2

Alinéa 1

La proposition du groupe GRL, déposée par la députée Laetitia Massy, a été retirée.

### **Alinéa 2, lettre b**

**La proposition du groupe CVPO, déposée par le député Markus Truffer, modifiant le texte français a été acceptée par la commission.**

Alinéa 2, lettre c

Je crois qu'une information quant au mode de faire de la commission est nécessaire, dans ce sens où la commission a, d'abord, statué sur le principe de réintroduire ou non la notion d'accompagnateur en moyenne montagne et, ensuite, elle a sélectionné la proposition qui était la meilleure.

Le président de la commission s'exprimera à ce sujet.

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):*

Si vous me permettez une petite explication quant à la décision de la commission concernant la lettre c de l'article 2 alinéa 2.

Dans un premier temps, la commission a accepté, par 10 voix contre une et 2 abstentions, de réintégrer les accompagnateurs en montagne dans la loi.

Dans un second temps, **la proposition présentée par le groupe GRL a été celle retenue, à l'unanimité de la commission, pour le texte français, car la formulation "accompagnateur en moyenne montagne" est la forme officielle reconnue.**

Il va de soi que pour les propositions en allemand, la formulation "Wanderleiter" est acceptée puisque c'est la formulation officielle en allemand.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous avons plusieurs propositions qui ont la formulation suivante: "accompagnateur en montagne".

Nous avons la proposition nouvelle de la commission, sur la base de la proposition du groupe GRL: "accompagnateur en moyenne montagne".

Nous avons une dernière proposition qui émane du groupe PDCB et qui ajoute encore "diplômé".

*Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):*

Wie bereits in der Eintretensdebatte bemerkt, sind wir nach wie vor der Meinung, dass der Wanderleiter nicht in diesem Gesetz verankert werden sollte und zwar auch mit der Begründung, dass die gegenwärtig noch gültige Verordnung besagt, dass der Wanderleiter seine Leistungen in sicherem Gelände erbringt und daher haben wir Mühe zu begreifen, warum dieser Wanderleiter in einem Gesetz – wo es auch um Risikoaktivitäten und Risikosportarten geht – verankert werden soll.

Wir bekämpfen das. Wir haben unsere Bedenken, möchten das aber dann auch an die zweite Kommission zur Überarbeitung und Neudiskussion weiterleiten.

*Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):*

Ich muss meinem Vorredner widersprechen. Ich bin nicht überzeugt, dass Wanderleiter sich unter Umständen nicht in gefährlichem Gebiet bewegen. Das möchte ich ganz klar bestreiten. Das ist immer abhängig von den Umständen, abhängig von den Jahresverhältnissen, also das kann man nicht so stehen lassen.

Was ich doch zur ganzen Thematik noch anfügen möchte ist, dass auf schweizerischer Ebene, Herr Staatsrat Cina – damals noch in seiner Funktion als Nationalrat – ein Rahmengesetz vorgebracht hat. Was dort nicht möglich war, ist wieder einmal im Wallis auf bestem Wege. Eine gesetzliche Grundlage für Anbieter verschiedener Risikosportarten – nicht nur zum Schutz unserer Gäste - , sondern auch zum Schutz der Führenden.

Der Sinn eines solchen Gesetzes soll unserer Meinung nach darin bestehen, die angesprochenen Aktivitäten möglichst breit gefächert zu verankern. Es wäre verantwortungslos und ungerecht wenn jeder alles anbieten kann, wofür andere mehrjährige Ausbildungen in Kauf nehmen.

Die SPO/Linke Allianz freut sich über den bevorstehenden Wiedereinschluss der Wanderleiter in das Gesetz. Speziellen Dank richte ich auch an die kantonale Bergführer- und Skilehrerkommission, sowie die kantonale Unterkommission der Wanderleiter, welche sich in der Vergangenheit unermüdlich für die hoch stehende Qualität der Aus- und Weiterbildung dieser Berufe eingesetzt haben und so auch unseren Gästen ein hohes Mass an Sicherheit und ungetrübten Ferienerlebnissen ermöglichen können. Vielen Dank.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député Robert Sarbach.

J'ai une question encore à vous poser: est-ce que vous êtes d'accord avec la nouvelle formulation retenue par la commission?

Cela semble être le cas.

Je vous remercie.

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB):*

Pourquoi vouloir introduire la notion de "diplômé"?

Il s'agit effectivement d'un métier. Je crois que le client qui entame une randonnée a le droit de choisir un accompagnateur en moyenne montagne qui est diplômé, qui donne peut-être plus de sécurité et qui a aussi les assurances, etc.

Cette problématique a été soulevée largement. Je crois que c'est cela qui a posé problème aussi au niveau des votes serrés intervenus en commission où il y a de l'incompréhension, à savoir s'il y a un vigneron ou un hôtelier ou une autre personne qui proposent une petite randonnée ne présentant pas les mêmes dangers. Donc, il devrait être possible en Valais d'entourer, d'accompagner nos touristes dans des activités qui sont de moindre importance. Cependant, le touriste, le client qui engage un accompagnateur "diplômé" a aussi une certaine sécurité de qualité et il fait le choix de l'accompagnateur qu'il veut.

Le risque zéro n'existe pas en montagne. Vous le savez très bien, que ce soit en moyenne montagne ou en haute montagne, le risque zéro n'existe pas. Il peut y avoir un orage, il peut y avoir d'autres problèmes qui se posent en cours de journée, qu'ils soient liés à la météo ou à des chutes de pierres. C'est pourquoi il faut créer le plus de possibilités pour le client qui s'engage avec quelqu'un pour qu'il ait une qualité maximale.

Cependant, il est vrai qu'il ne faut pas non plus escamoter la possibilité d'accompagner pour un petit émolument quelques randonneurs qui souhaitent faire un tour dans un vignoble ou le long d'un bisse. Je crois qu'en Valais, c'est une des spécificités qu'on doit se garder dans cette loi.

J'abonde ainsi dans le même sens que mon préopinant, à savoir que cette activité, même si elle n'est pas de risque supérieur, doit figurer dans cette loi et pas dans une quelconque autre loi, que ce soit celle sur le tourisme ou une autre.

Je crois ainsi que c'est le moment d'introduire cette notion dans cette loi.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que la deuxième commission parlementaire se penche aussi sur la notion de "diplômé": faut-il l'introduire dans la loi ou bien peut-on partir du principe qu'une personne qui est nommée "accompagnateur en moyenne montagne" est forcément diplômée? Je laisse le soin à la deuxième commission parlementaire de traiter cette question.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Si je comprends bien, vous retirez votre proposition au profit de celle de la commission. Merci.

*M. le député (suppl.) Damien Luyet (PDCC):*

Le groupe DC du Centre pense qu'il est effectivement nécessaire de faire figurer les accompagnateurs en moyenne montagne dans cette loi.

Nous retirons notre proposition et nous rallions à celle du groupe GRL qui précise "accompagnateur en moyenne montagne". Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Je ne souhaite pas allonger le débat, simplement pour vous dire la satisfaction de notre groupe de constater la volonté de la majorité de ce Parlement de réintégrer la notion de "accompagnateur en moyenne montagne" dans cette loi.

Je rappelle que la dénomination officielle, reconnue au niveau suisse, est bien de "accompagnateur en moyenne montagne". C'est pour cela que nous avons présenté cette proposition différente.

Merci de la soutenir.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Je me tourne maintenant vers le groupe PS/AdG qui a également présenté un amendement pour savoir s'il se rallie à la proposition acceptée par la commission.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Nous nous rallions bien volontiers à la proposition du groupe GRL acceptée par la commission.

**La discussion est close.**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Ich möchte meiner Befriedigung Ausdruck geben, dass die Wanderleiter in dieses Gesetz aufgenommen wurden. Nochmals, ich glaube die Gründe, die dafür sprechen sind evident. Es geht in diesem Gesetz um Qualität, Qualitätssicherung, Qualität geht auch über Aus- und Weiterbildung. Es geht um Sicherheit, es geht um Konsumentenschutz. All diese Gründe sprechen klar dafür, dass man auch die Wanderleiter ins Gesetz aufgenommen hat.

Ich habe Verständnis für die Abgrenzungsfrage, die von Ambros Bumann aufgeworfen wurde. Heute besteht die Abgrenzung in der Verordnung und zwar im Führen in sicherem und unsicherem Gelände. Wenn man sich an dieser Abgrenzung aufhalten möchte, wird es sehr schwierig. Deshalb haben wir nicht an "Führen in sicherem oder unsicherem Gelände" festgehalten. Wir definieren die Abgrenzung über die Berufsanerkennung und die Berufsausübung als solche. Anderweitig wird es sehr, sehr schwierig, diese Abgrenzungsfragen wirklich sauber zu lösen.

Ich verweise nochmals darauf, dass wir die Verordnung vor der Lesung der zweiten Kommission vorlegen werden und darin werden wir sicher auch noch die paar Abgrenzungsfragen, die offen sind lösen. Das betrifft die Hoteliers, die Führungen übernehmen, auch die Frage, die von Frau Picon-Furrer aufgeworfen wurde.

In diesem Sinne danke ich, dass Sie die Bedeutung dieses Berufes für den Walliser Tourismus anerkennen und diesen Beruf aufgenommen haben.

Nochmals auch zur Frage des Diploms, Diplomierung.

Sie müssen wissen, dass es zwei Komponenten gibt. Es gibt einerseits die Berufsanerkennung als solche. Dafür braucht es ein Diplom und dann kommt die Berufsausübungsbewilligung dazu. Für die Berufsausübung kommt die Versicherungspflicht und andere Bewilligungsgründe dazu. Man braucht also eigentlich zwei Anerkennungen, einerseits des Berufes und andererseits dann die Berufsausübungsbewilligung. Ähnlich wie bei einem Notar. Es gibt ein Notarsdiplom und dann gibt es aber nebenbei auch die Berufsausübungsbewilligung, das Patent.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes dans la situation suivante: les élus FDPO demandent de revenir au texte de base.

Nous votons.

**Alinéa 2, lettre c**

**Par 104 voix contre 8 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe GRL acceptée par la commission.**

*Article 2, adopté, à l'alinéa 2, avec la proposition du groupe CVPO à la lettre b (version française) et la proposition du groupe GRL à la lettre c.*

*Articles 3 à 14, adoptés.*

### **Article 15**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Article 15

La proposition du groupe CSPO, déposée par la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf, a été **retirée**.

*Article 15, adopté.*

*Article 16, adopté.*

### **Article 17**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Markus Truffer (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*M. le député Gabriel Luisier (PDCB), rapporteur:*

Article 17

Alinéa 2

**La proposition du groupe CVPO, déposée par le député Markus Truffer, qui concerne uniquement la version allemande, a été acceptée par la commission.**

Est-ce que vous voulez que je vous en fasse la lecture?

*Le président:*

Je pense que ce ne sera pas nécessaire, Monsieur le rapporteur!

Il s'agit donc d'une modification rédactionnelle du texte allemand qui est acceptée.

*Article 17, adopté, à l'alinéa 2, avec la proposition du groupe CVPO (version allemande).*

*Articles 18 à 21, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.**



## **Débat final:**

*M. le député (suppl.) Damien Luyet (PDCC):*

Le groupe DC du Centre est satisfait de la présente loi.

Une nouvelle fois, le Valais a su prendre les devants et aura une loi qui lui permettra, enfin, d'avoir certaines exigences pour des sports à risques qui n'étaient pas spécialement contrôlés et laissés au bon sens de certaines personnes.

Nous avons su réintégrer les accompagnateurs en moyenne montagne, ce qui est une bonne chose, car c'est une formation reconnue par l'Etat du Valais.

Par contre, le groupe DC du Centre n'a toujours pas de réponse à la question qui a été posée à l'entrée en matière, à savoir quels sont les arguments qui ont poussé la commission à passer le délai de prescription pour la poursuite pénale d'un à deux ans, cela à l'article 18? Nous serions donc intéressés à obtenir cette réponse.

Par ailleurs, nous rappelons notre souhait que la deuxième commission se penche sur l'amalgame avec l'environnement.

Enfin, nous acceptons ce projet de loi sous sa forme actuelle et remercions la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement pour le travail qu'elle a fait. Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG exprime sa satisfaction au terme de la première lecture de ce projet de loi.

L'image du Valais ne sera, en effet, que meilleure. Merci à la commission d'avoir réintégré les accompagnateurs en moyenne montagne dans cette loi. Merci.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):*

Mit Genugtuung hat die CSPO davon Kenntnis genommen, dass verschiedene Probleme des vorliegenden Gesetzesentwurfs in der zweiten Kommission vertiefter behandelt werden sollen. Dazu gehört – wie in der Eintretensdebatte erwähnt – die Bewilligungspflicht, wo auch die Frage des Begriffs "gewerbliche Ausübung" überprüft werden soll. Ich kann der zweiten Kommission dazu viel Vergnügen wünschen, denn je konkreter man sich das Gesetz in der Praxis vorstellt, umso mehr Fragen werden dann vermutlich auftreten.

Wir zählen ausserdem auf die Verordnung, die unter anderem die Betätigungsfelder definieren soll. Dies hat ja Staatsrat Cina auch zugesagt.

Was den Artikel 15 Gebühren betrifft, haben wir den Abänderungsantrag zurückgezogen, da nicht klar ist um welche Bewilligungserteilung es hier geht. Die Bergführer und Skilehrer zahlen ja bereits eine jährliche Kontrollgebühr und es liegt uns fern zusätzliche Gebühren zu erheben. Nach der Arbeit der zweiten Kommission wird dies vielleicht klarer sein.

Zum Schluss erlauben Sie mir die Bemerkung. Anscheinend ist das Aufnehmen der Wanderleiter ins Gesetz und entsprechend die Kontrolle der definierten Tätigkeit eine gute Entscheidung. Wie sonst sollte man sich erklären, dass genau diejenigen Leute nun scharf reagieren, welche angeprangert sind, dass sie ohne entsprechende Ausbildung mit Gästen über Gletscher spazieren? Hier tut Kontrolle Not, wollen wir doch alle eine Qualitätsförderung im Tourismus unseres Kantons. Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Laetitia Massy (GRL):*

Avec cette nouvelle loi, le canton du Valais fait œuvre de pionnier en réglementant les activités sportives à risques.

Au vu de l'explosion de l'offre en matière de sports extrêmes, il était, en effet, essentiel de se pencher sur le sujet afin d'augmenter la sécurité des participants et de peut-être, malheureusement pour certains, interdire ceux qui ne répondent pas aux normes exigées.

Aux yeux des radicaux-libéraux, il paraît, en effet, essentiel que les prestataires d'activités extrêmes payantes soient au moins au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile.

En réintégrant les accompagnateurs en moyenne montagne aux personnes soumises à cette loi, nous donnons un signal fort à la formation prodiguée à St-Jean. Novatrice, cette école permet, en effet, depuis plus de dix ans, d'accroître la qualité, la diversité et la sécurité de l'offre touristique proposée à nos hôtes. Le groupe radical-libéral se réjouit donc de cette reconnaissance et accepte ce projet de loi.

*Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):*

Folgende Fragen sind für uns nach wie vor noch nicht befriedigend geklärt oder beantwortet:

- die Stellung des Wanderleiters (darauf möchte ich nicht eingehen, die Begründung habe ich vorhin gegeben).

- Es wurde des öftern betont, dass nur Aktivitäten gegen Bezahlung diesem Gesetz unterstellt sind. Wir wissen alle, der Tourismusmarkt verlangt heute je länger je mehr Pauschalangebote. Gelten nun Aktivitäten im Rahmen eines Pauschalangebotes als bezahlte oder nicht bezahlte Leistungen? Das ist für uns eine Frage. Wir hoffen, dass diese Frage in der Verordnung, welche bis zur zweiten Lesung vorliegt, unmissverständlich geklärt ist.

- Der Artikel 2 besagt, dass die Leistungsanbieter und die Kraftwerksbetreiber gegenseitig die erforderlichen Informationen austauschen sollen. Der Staatsrat hat sich in seiner Antwort gestern eher dahingehend geäußert, dass es eine Holpflicht des Anbieters sein müsste. Wir unterstützen diese Meinung. In diesem Sinne müsste aber der Wortlaut von der zweiten Kommission nochmals überarbeitet werden.

- Artikel 8 hält fest, dass der Anbieter insbesondere das Leistungsvermögen seines Kunden überprüfen muss. Diese Formulierung scheint uns nicht ganz unproblematisch.

- Der Artikel 11 behandelt den ganzen Fragenkomplex betreffend der Betriebsbewilligungen. Die heutige Fassung geht unserer Meinung nach einerseits sehr weit, aber bringt andererseits auch keine klare Regelung wer nun der Bewilligungspflicht unterliegt oder nicht.

Dann ist die Qualitätsförderung natürlich auch für uns ein Thema, aber sie darf nicht zu einem einengenden Berufsschutz verkommen.

Die ganze Gesetzesvorlage geht meiner Meinung nach in die richtige Richtung. Es braucht eine entsprechende Überprüfung und in diesem Sinne beantragen wir, dass die zweite Kommission unsere Fragen noch eingehend überprüft und wir werden uns dann entscheiden.

Besten Dank.

### **La discussion est close.**

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:*

Ich möchte Ihnen dafür danken, dass Sie bereit sind einen ersten Schritt, die erste Lesung dieses Gesetzes, die auch als Pionierleistung dargestellt wurde, gemeinsam mit dem Staatsrat zu gehen. Ich freue mich auf die Diskussionen, die wir dann in der zweiten Etappe führen werden. Wie gesagt, wir werden die Verordnung vorlegen. Wir werden die entsprechenden Fragen klären, die noch offen sind. Wir werden auch die Verordnung so vorbereiten, dass wir noch zusätzlich Fachleute in eine kleine Arbeitsgruppe aufnehmen werden, damit wir uns in der Erarbeitung dieser Verordnung auch auf das Fachwissen externer Kräfte abstützen können.

Pour répondre au député (suppl.) Damien Luyet concernant le délai de prescription, sauf erreur, la commission a pris cette décision du fait qu'une année était insuffisante pour traiter toutes ces questions en cas d'accident par exemple. C'était l'argument prépondérant pour augmenter ce délai, car, en effet, un délai de prescription d'une année, c'est très très court.

Ensuite, je dirai que l'on ne peut pas parler d'un amalgame avec l'environnement parce que l'activité ou l'offre des sports à risques, dans le terrain, dans des rivières, à un certain moment, il faut quand même aussi respecter, dans certaines régions, la nature et le paysage. Par exemple, pour le canyoning, il y a des lieux qui ne s'y prêtent pas pour des raisons environnementales. Dans ce sens, il y a donc quand même un lien avec les aspects de l'environnement à respecter et, à un certain moment, de dire qu'il y a des lieux qui ne se prêtent pas pour faire du canyoning. C'est donc dans cette réflexion que l'environnement joue son rôle.

Frau Zita Burgener hat die Problempunkte aufgezeigt, die vor der zweiten Kommission im Rahmen der Verordnung zu lösen sind. Da sind tatsächlich noch Fragen zu lösen. Aber wir müssen auch daran denken, dass man mit der Gesetzgebung und einer Reglementierung nicht alle Fragen beantworten kann, sonst bräuchten wir die Anwälte und auch die Gerichte nicht mehr. Also alles können wir nicht im Gesetz und in einem Reglement regeln. Es wird Platz bleiben auch für die Praxis der Gerichte.

Herr Ambros Bumann, ich verstehe Ihr Anliegen, dass die Verordnung vor der zweiten Lesung des Gesetzes vorliegt. Die Frage der Behandlung der Pauschalangebote ist wichtig. Fallen diese unter ein Angebot gegen Entgelt? Wie wird das geregelt? Das sind Fragen, die berechtigt noch im Raume stehen, die wir Ihnen aber im Rahmen der zweiten Lesung mit der Verordnung beantworten werden.

Der Informationsaustausch – ich habe auch die Überzeugung, dass wenn man die Verantwortung aufteilt, dass dann plötzlich jeder sich auf den anderen beruft und sagt, Du hättest mich informieren sollen. Für mich ist eigentlich entscheidend, dass derjenige, der die Leistung gegenüber dem Kunden erbringt, bei den Kraftwerksbetreibern abklären muss, ob hier besondere Gefahren bestehen. Aber andererseits müssen wir auch eine Rechtsgrundlage haben, dass man den Kraftwerksbetreiber dazu veranlassen kann, dass er die Informationen dann auch gibt. Also es ist ein wechselseitiger Informationsbedarf. Aber für mich ist eigentlich der Leistungserbringer als solcher gefragt. Er hat diese Fragen zu klären, weil er ja direkt gegenüber seinen Kunden als Leistungserbringer auftritt.

In diesem Sinne danke ich der Kommission für ihre Arbeit. Ich danke meinen Mitarbeitern, die hier an diesem Gesetz gearbeitet haben. Danke für die Erfahrung, die durch die Kommission eingebracht wurde. Hier vertreten durch den Präsidenten, Herbert Volken, Bergführerkommission, die ihr Wissen in dieses Gesetz hat einfließen lassen.

Danke für Ihren Einsatz et je profite de remercier le président de la commission thématique qui, après deux ans, arrête son mandat de président. C'était, pour moi, un grand plaisir de travailler avec le président Willy Giroud – c'était un vrai plaisir de travailler avec toi. Et peut-être, dans d'autres circonstances, en tout cas sur des questions de la viticulture et du vin, on aura l'occasion de progresser dans cette collaboration... sans me tirer trop l'oreille.

Merci.

**Le projet de loi sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités sportives à risques est adopté par 108 voix contre 2 et une abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.**

*M. le député Willy Giroud (GRL), président de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):*

A mon tour également d'adresser quelques remerciements, tout d'abord des remerciements à la presque unanimité du Grand Conseil qui a voté cette loi et, ensuite, comme c'est la dernière fois que je m'exprime ici devant vous..., mais ne vous réjouissez pas trop vite, car c'est uniquement en tant que président de la commission thématique que je le dis, j'aimerais, après deux ans de fructueuse collaboration, remercier les deux chefs de département, MM. les conseillers d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet (malheureusement absent) et Jean-Michel Cina, ainsi que leurs collaborateurs des services concernés pour l'excellent état d'esprit qui a régné lors des travaux de la commission.

Un merci tout particulier va aussi aux deux rapporteurs ad hoc qui ont œuvré pendant ces deux ans, le pas toujours facile à gérer Gabriel Luisier et le très pointu Jean-Yves Gabbud qui, parfois, n'a besoin que du poing pour faire passer son message!

Un merci également à tous les membres de la commission pour leur disponibilité et leur indulgence envers un président qui n'a pas toujours été facile, mais qui, sans vous, ne serait rien.

Ces deux années furent, pour moi, un réel plaisir et j'espère avoir pu vous le faire partager. Merci de tout cœur à tous.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**Développement / Entwicklung:**

**Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

**2. MOTION**

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant la collaboration intercantonale - participation du Parlement (12.12.2006) (4.064)**

**MOTION**

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend interkantonale Zusammenarbeit - Mitwirkung des Parlaments (12.12.2006) (4.064)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Mit der vorliegenden Motion verlangt die CSPO-Fraktion, dass die Zusicherungen der Regierung betreffend parlamentarischer Mitwirkung im Rahmen der Behandlung von interkantonalen Vereinbarungen, die nicht der "commission des conventions" unterstellt sind, mittels einer neuen gesetzlichen Grundlage im kantonalen Recht gesichert wird.

Es kann nicht angehen und widerspricht jedem Demokratieverständnis, dass die Legislative nur noch absegnen kann was die Exekutive ausgehandelt hat. Die Problematik wurde in Zusammenhang mit dem Gesetzesentwurf über den Beitritt des Kantons Wallis zur Rahmenvereinbarung über die interkantonale Zusammenarbeit mit Lastenausgleich vom 24. Juni 2005 bereits ausgiebig diskutiert.

Nur der Vollständigkeit halber erlauben wir uns den Hinweis auf die Anmerkung der Delegation für auswärtige Angelegenheiten im Kommissionsbericht betreffend den Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Berufsfachschulvereinbarung vom 22. Juni 2006. Die Kommission weist darauf hin, dass die Abgeordneten lediglich eine Vereinbarung zur Kenntnis nehmen können. Das Parlament hat nicht die Möglichkeit über die Einzelheiten dieser Vereinbarungen zu beraten.

Die Delegation bekräftigt deshalb ihre Forderung, dass sie künftig von der Regierung von der Eröffnung von interkantonalen Verhandlungen informiert werden will, damit sie eine aktivere Rolle wahrnehmen kann.

Die Motion der CSPO geht jedoch weiter, indem eine kantonale gesetzliche Grundlage für die Regelung der Mitwirkung des Parlaments verlangt wird. Soeben habe ich vernommen, dass im Kanton Waadt bereits entsprechende Bestimmungen in das Reglement des Parlaments aufgenommen worden sind.

In diesem Sinne danken wir Ihnen für Ihre Unterstützung der Motion, welche die Missachtung der Demokratie beheben will. Danke.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Il semble que votre motion soit combattue.

*M<sup>me</sup> la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):*

Cette motion demande d'inscrire dans le droit cantonal des bases légales garantissant une participation adéquate du Parlement à l'élaboration d'accords intercantonaux.

Or, en 2002, le canton du Valais a accepté la Convention des conventions, dont le texte fixe les modalités d'adoption des conventions et définit également la manière dont les Parlements contrôlent l'activité d'organismes intercantonaux grâce à des commissions interparlementaires de contrôle.

Pour le groupe PS/AdG, répondre positivement à cette motion reviendrait à alourdir les structures existantes et serait une entrave à la mise en œuvre de conventions urgentes.

Par contre, le groupe PS/AdG déplore le fait que, contrairement au système mis en place par la Convention des conventions, le Parlement n'ait parfois qu'un seul choix: tout accepter ou tout refuser.

Le groupe PS/AdG vous demande de refuser cette motion et se rallie à la remarque qui figure dans le rapport de la délégation aux affaires étrangères que nous aborderons tout à l'heure, délégation qui souhaite être informée par le Gouvernement de l'ouverture de négociations intercantionales afin qu'elle puisse prendre part très activement à l'élaboration des projets. Merci.

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Diese Motion betrifft gerade den Bereich der Vereinbarungen, die nicht der "Convention des conventions" unterstellt sind. Danke.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous allons donc voter.

**Par 91 voix contre 13 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée, au stade du développement, la motion 4.064 de la députée Graziella Walker Salzmann**

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**Traitement / Behandlung:**  
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /  
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

### **3. MOTION**

**de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par le député André Quinodoz, concernant: pour une politique de prise en charge des personnes âgées à domicile moderne et novatrice (07.11.2006) (2.067)**

### **MOTION**

**der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrat André Quinodoz, betreffend: für eine moderne und innovative Politik im Bereich der Betagtenbetreuung zu Hause (07.11.2006) (2.067)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse écrite se trouve sur vos pupitres. Le Conseil d'Etat a accepté cette motion dans le sens de sa réponse.

Je constate que le motionnaire est satisfait.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

**Développements / Entwicklungen:**

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /  
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

### **4. POSTULAT**

**de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, par son président Pascal Moulin, concernant le subventionnement pour l'acquisition de terrains à construire destinés aux EMS (12.12.2006) (2.073) (en collaboration avec le DTEE)**

### **POSTULAT**

**der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, durch den Präsidenten Pascal Moulin, betreffend Subventionierung des Grundstückserwerbs für den Bau von APH (12.12.2006) (2.073) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):*

A mon tour aussi d'adresser quelques remerciements aux membres de ma commission puisque c'est ma dernière intervention en tant que président de cette commission thématique.

Un merci tout particulier à notre rapporteur, le député (suppl.) René Loretan, qui, pendant quatre ans, a fidèlement rapporté les dires et les prestations de la commission.

Merci à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, à MM. les chefs des Services de la santé, de l'action sociale et de la protection des travailleurs, ainsi qu'au représentant de l'Institut de La Castalie à Monthey.

La commission thématique SAI s'est trouvé confrontée, à plusieurs reprises, à de longues discussions concernant le subventionnement pour l'acquisition de terrains destinés à la construction d'EMS, ce qui motive le dépôt de ce postulat. En effet, lors de la construction d'un EMS, l'Etat subventionne, à raison de 30%, l'acquisition de terrains en plus de la subvention de 30% octroyée sur un montant d'environ 240'000 francs par lit d'EMS. Or, la surface des terrains varie d'un projet à l'autre. Il faudra 350 mètres carrés sur un projet d'extension et 4'350 mètres carrés pour une construction, voire jusqu'à 8'000 mètres carrés dans un nouveau cas.

En outre, les prix des terrains payés à ce jour vont de 88 à 2'800 francs le mètre carré, selon les sites choisis. Ainsi, le subventionnement pour l'achat du terrain sera de 44'000 francs à St. Niklaus et de 712'000 francs à Brig-Glis, de 58'000 francs à St-Maurice et de 231'000 francs à Vétroz. Cette disparité de subventionnement soulève à chaque décision des questions légitimes de notre Parlement et une certaine incompréhension de nos collègues députés.

Enfin, pour l'établissement Englishgruss à Brigue, que nous avons traité récemment, une location en droit de superficie de 99 ans, payable en une fois, a été négociée alors que, ailleurs, il s'agit de ventes.

Il existe donc une inégalité de traitement entre les différents sites.

C'est la raison pour laquelle, à travers ce postulat, nous désirons que soient réglementées les normes de subventionnement propres aux acquisitions de terrains destinés aux EMS et de manière équitable.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'étant pas combattu, il est réputé accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.



## 5. POSTULAT

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrand (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Françoise Descombes (suppl.), Christian Favre, Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: lutter contre la violence domestique avec des professionnels (13.12.2006) (2.076)**

## POSTULAT

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmann, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrand (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Françoise Descombes (Suppl.) sowie der Grossräte Christian Favre, Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend professionelle Bekämpfung der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.076)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Si vous le permettez, **je vais parler des deux postulats 2.076 et 2.077 simultanément**, ce qui raccourcira les débats.

La violence domestique est un fléau qui touche toutes les couches sociales. La majorité des victimes sont des femmes, mais il existe aussi des hommes victimes de violences. On trouve aussi, malheureusement, des parents battus par leurs enfants ou des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Les personnes victimes de violences domestiques ont besoin de personnes formées et de structures d'accueil suffisantes pour pouvoir être écoutées et secourues.

Le travail de soutien, d'information et d'accompagnement des centres LAVI doit être amélioré grâce à une dotation plus grande en personnel et le prolongement de leur mandat.

Les auteurs de violences, qui souvent reproduisent un schéma familial, doivent être pris en charge par une structure professionnalisée afin de comprendre et d'analyser la gravité de leurs actes. Des mesures de contraintes obligeant les auteurs à se soigner devraient être prononcées lors des jugements.

Les policiers, les juges, le personnel de santé et du social devraient pouvoir disposer d'une formation initiale et continue dans le domaine de la violence domestique. Les policiers, régulièrement confrontés à des situations particulièrement difficiles et traumatisantes, devraient pouvoir disposer d'options de supervision afin de pouvoir dialoguer et évacuer le stress des interventions difficiles.

Les professionnels de toutes les disciplines concernées par la violence devraient pouvoir fonctionner en groupes d'experts afin d'optimiser le travail de prévention et de prise en charge des victimes.

Nous espérons que le Parlement partagera notre souci et que nos postulats seront analysés avec bienveillance par le Conseil d'Etat.

Nous souhaitons que les problématiques relevées dans ces deux postulats soient étudiées par la commission qui travaillera sur la future loi cantonale sur la violence domestique. Merci.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Le présent postulat n'est pas combattu; réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **6. POSTULAT**

**des députés Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmänn, Patricia Casays, Véronique Maret (suppl.), Marie-Anne Levrand (suppl.), Rita Marty-Fontannaz (suppl.), Virginie Crettenand (suppl.), Lucia Näfen (suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen, Françoise Descombes (suppl.), Jean-Luc Addor et Alexandre Caillet concernant: luttons contre la violence domestique (13.12.2006) (2.077) (en collaboration avec le DFIS)**

## **POSTULAT**

**der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz, Graziella Walker Salzmänn, Patricia Casays, Véronique Maret (Suppl.), Marie-Anne Levrand (Suppl.), Rita Marty-Fontannaz (Suppl.), Virginie Crettenand (Suppl.), Lucia Näfen (Suppl.), Emmanuelle Maye-Favre (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Françoise Descombes (Suppl.) sowie der Grossräte Jean-Luc Addor und Alexandre Caillet betreffend: Stopp der häuslichen Gewalt (13.12.2006) (2.077) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Vous venez, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, de développer également ce postulat (*cf. postulat 2.076*), qui n'est pas combattu et ainsi donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **7. POSTULAT**

**des députés André Vernay, président de la commission de la sécurité publique, Pascal Moulin, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, et Thomas Brunner, président de la commission de justice, concernant: pour la mise sur pied d'un service médical dans les prisons digne de ce nom (14.12.2006) (2.078) (*en collaboration avec le DFIS*)**

### **POSTULAT**

**der Grossräte André Vernay, Präsident der Kommission für öffentliche Sicherheit, Pascal Moulin, Präsident der Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration, und Thomas Brunner, Präsident der Justizkommission, betreffend Schaffung eines medizinischen Dienstes in den Gefängnissen, der diesen Namen auch verdient (14.12.2006) (2.078) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique (SP):*

Ce matin, nous avons parlé du service social dans les prisons. Nous abordons maintenant le problème du service médical.

Tout d'abord, un constat: nos prisons sont sous-dotées en personnel infirmier, sous-dotation qui conduit à une situation dangereuse et qui pourrait avoir de graves conséquences pour notre canton.

A l'heure actuelle, seul un établissement sur cinq est desservi par du personnel infirmier. Cette situation conduit, par exemple, les gardiens à devoir distribuer eux-mêmes les médicaments. On peut aisément imaginer les risques d'erreurs que ce recours à des collaborateurs non formés dans le domaine des soins peut entraîner.

Ce constat dramatique devrait vous inciter à accepter notre postulat qui vise à doter nos prisons d'un service infirmier adéquat.

De plus, nous soulevons également la problématique du statut de ce personnel, statut hybride. Sur les deux postes et demi accordés à la prison des Iles, un poste et demi relève du Département des finances, des institutions et de la sécurité alors que le poste restant est rattaché aux Institutions psychiatriques du Valais romand.

Nous profitons donc de demander au Conseil d'Etat de régler ce problème en modifiant les bases légales décrites dans le texte du postulat. Ces bases légales devraient être modifiées dans le sens d'un rattachement administratif et fonctionnel du personnel médical au DFIS. Sur le plan de la responsabilité, la direction des établissements pénitentiaires serait

compétente pour toutes les questions liées à la sécurité et à l'organisation du travail. Quant au Département de la santé, il assumerait, quant à lui, les responsabilités ayant trait au domaine spécifique des soins. Il serait ainsi seul compétent pour la prescription et la posologie des médicaments ainsi que pour tout traitement thérapeutique initié en faveur des détenus.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**8. INTERPELLATION  
des groupes PDCC, GRL, UDC/SVP et PS/AdG, par la députée (suppl.)  
Véronique Jenelten-Biollaz, concernant CFXB: non-assistance à  
structure en danger (03.04.2007) (2.082)**

**INTERPELLATION  
der PDCC-, GRL-, UDC/SVP- und PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin  
(Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, betreffend CFXB: keine Hilfe für  
eine bedrohte Einrichtung? (03.04.2007) (2.082)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):*

Cette interpellation concerne le Centre François-Xavier Bagnoud (CFXB) qui œuvre dans le Valais central depuis 15 ans dans le domaine des soins palliatifs à domicile et qui fait figure de pionnier en Suisse et même au-delà de nos frontières.

L'Association FXB, qui l'a créé en 1992, se voit aujourd'hui dans l'obligation de diminuer son soutien financier. Elle y a déjà investi plus de 14 millions alors que l'Etat, dans le même temps, n'a participé que pour un montant total de 350'000 francs à divers projets dans lesquels le CFXB était partenaire.

Si, jusqu'ici, l'Etat a pu bénéficier de la générosité d'un organisme privé pour assurer des soins palliatifs à domicile dans 52 communes de notre canton, aujourd'hui, il nous semble de son devoir d'assurer leur pérennité en prenant des décisions et des engagements financiers, car les soins palliatifs sont une discipline à part entière de la médecine.

Tous ceux qui l'ont déjà vécu savent combien le cumul d'activités est parfois très lourd pour les personnes qui accompagnent un proche en fin de vie. L'accompagnement d'un malade vient souvent s'ajouter à des obligations familiales, professionnelles, des tâches ménagères et l'éducation des enfants. La prise en soin par une équipe mobile soulage la famille et lui procure un soutien bienvenu, car l'équilibre de l'environnement familial est passablement perturbé.

Le CFXB est doté d'un personnel bénéficiant d'une formation particulièrement pointue au niveau de l'accompagnement humain, mais également dans les domaines spécifiques que sont l'antalgie et la gestion de tous les symptômes gênants de la fin de vie. Le secteur psychologique a développé ses activités dans le domaine des soins palliatifs ainsi que dans le suivi de deuils suite à des tragédies. Ses psychologues animent des groupes d'endeuillés adultes ou enfants. La disparition de ce projet exemplaire, qui a fait ses preuves, serait une lourde perte de savoirs et de compétences pour le canton.

Le modèle du CFXB, en plus d'offrir aux patients une fin de vie digne et respectueuse de ses désirs, soutient efficacement leurs familles et permet une forte diminution des coûts de soins hospitaliers. Une fin de vie coûte nettement moins cher aux assurances et à l'Etat si elle a lieu à domicile, comme le souhaite le 70% des patients.

Sans l'aide de l'Etat, nous risquons aujourd'hui de perdre ce pôle de compétences, dont le rayon d'intervention concerne 153'000 habitants, ce qui représente la moitié de la population valaisanne.

Pouvons-nous nous permettre le luxe d'ignorer le CFXB simplement parce que son financement était privé? Arriverons-nous à dépasser la frustration de ne pas avoir créé ce service nous-mêmes? Avons-nous la capacité de simplement regarder les faits tels qu'ils sont, de reconnaître ce qui fonctionne et de décider d'en faire bon usage?

Certains pensent que "ce qui ne coûte rien n'a pas de valeur". Mes collègues et moi-même, tous partis confondus, sommes, au contraire, convaincus du bien-fondé d'un soutien aux activités du CFXB et même d'encourager la création de structures de même type pour couvrir l'ensemble du territoire valaisan. Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Permettez-moi de répondre à cette interpellation en deux paquets – si je puis m'exprimer comme cela –, soit une partie plutôt générale concernant les soins palliatifs, parce que l'on pourrait penser, à l'écoute de l'intervention de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, que ce serait seulement le Centre François-Xavier Bagnoud (CFXB) qui fait du travail dans les soins à domicile, ce qui n'est pas le cas, et, dans une deuxième phase, je voudrais aussi montrer où se situe la problématique.

Avec l'augmentation du nombre de malades chroniques et le vieillissement de la population, les besoins en soins palliatifs hospitaliers et ambulatoires n'ont cessé de croître ces dernières décennies. Le canton du Valais est conscient des besoins de sa population dans ce domaine.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Conseil d'Etat et le département concerné reconnaissent l'importance des soins palliatifs pour leurs patients. Ainsi, les soins palliatifs font partie des objectifs stratégiques du Conseil d'Etat et de la planification sanitaire. Les soins palliatifs sont également reconnus et ancrés dans la nouvelle loi sur les établissements et institutions sanitaires que le Grand Conseil a votée au mois d'octobre de l'année passée. Les soins palliatifs sont bien présents dans nos institutions (établissements médico-sociaux, Soins à domicile, hôpitaux). Les soignants, les médecins et d'autres professionnels de la santé travaillent tous les jours, dans notre canton, pour répondre aux besoins en soins palliatifs d'un nombre important de patients.

En ce qui concerne les soins palliatifs à domicile, ce sont les centres médico-sociaux qui fournissent les prestations de soins, conformément au mandat qui leur a été octroyé en 1997 par le canton. Quand bien même il s'agit prioritairement de la mission des centres médico-sociaux, le canton a subventionné tous les projets qui lui ont été soumis de la part d'autres partenaires. Entre 2001 et 2005, trois projets pilotes en lien avec les institutions de santé et le Centre de soins palliatifs FXB ont reçu un soutien financier (30'000 francs pour le projet Janua à Sierre, 100'000 francs pour le projet "Réseau de soins palliatifs" à Sion et 200'000 francs pour le projet d'équipe mobile du CFXB dans le Valais central).

En novembre 2000, le CFXB a pu être mis au bénéfice d'une autorisation d'exploiter une institution de soins à domicile. Fort de cette autorisation, le centre de soins palliatifs a pu obtenir le remboursement des prestations à charge de l'assurance maladie obligatoire des soins.

Afin de concentrer les forces et de coordonner l'offre et la prise en charge des personnes, le département a proposé d'aider le CFXB en l'associant au système actuel en lien avec les centres médico-sociaux que le canton subventionne également. Via les centres médico-sociaux, le CFXB est également subventionné à la prestation par le canton et les communes. Une collaboration institutionnalisée a été mise en place avec les centres médico-sociaux de Sion et de Martigny et d'autres sont encore en discussion.

Le CFXB fonctionne dans les régions de Sion, de Sierre et de Martigny.

En 2006, il a fourni des soins à 44 patientes et patients, dont la plus grande partie a été référée par l'entourage direct, les médecins de famille et les hôpitaux.

Les soins palliatifs sont une réalité quotidienne également dans les EMS. La qualité des soins dépend notamment du nombre et de la qualité du personnel formé. Pour tenter d'améliorer la qualité des soins, le département a, en discussion avec l'AVALEMS, l'association faîtière des EMS, établi des normes minimales concernant le personnel soignant et sa formation. Dans les EMS, on peut relever que l'accompagnement en fin de vie joue un rôle prépondérant au vu du nombre de personnes qui y décèdent chaque année. Plusieurs EMS se sont engagés à devenir des EMS sans douleur et ont mis en place un programme spécifique à ce sujet.

Vous voyez ainsi que, aussi dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, de bonnes choses se font pour ces personnes qui ont besoin de soins palliatifs.

Des progrès ont également été faits dans le Réseau Santé Valais (RSV). J'ai déjà dit que, dans la nouvelle loi, il y a une disposition qui met les soins palliatifs au premier rang. En plus, nous avons, dans notre dernière décision de planification hospitalière, accordé huit lits à l'hôpital de Martigny, quatre lits à l'hôpital de Sierre et six lits à l'hôpital de Brigue. En 2006, l'année où nous avons pris cette décision, les unités de Brigue et de Martigny ont été créées. A Sierre, le RSV est en train de les créer.

Nous avons discuté dernièrement au Conseil d'Etat de cette situation. Nous devons veiller à ce que la qualité de ces soins palliatifs atteigne le niveau que nous connaissions à l'époque, quand il y avait une unité à Gravelone pour les soins palliatifs.

Maintenant, pour devenir plus concret en ce qui concerne cette interpellation et la demande du CFXB, je dirais que, aujourd'hui, le CFXB souhaite un subventionnement annuel à l'exploitation de la part du canton pour un montant entre 300'000 et 400'000 francs.

Tout d'abord, je dois dire que, dans le budget 2007, rien n'est prévu.

La question principale en lien avec cette demande est de savoir ce que le canton est appelé à subventionner avec de tels montants. Actuellement, le CFXB est autorisé à pratiquer des soins à domicile. En général, les prestations effectives au lit du patient sont remboursées par les assureurs maladie, dans la mesure où elles sont prévues par la LAMal et ses ordonnances. La convention actuelle du CFXB avec les assureurs prévoit les tarifs suivants:

- pour les évaluations et les conseils: Fr. 72.-/heure
- pour les examens et les traitements: Fr. 67.-/heure
- pour les soins complexes: Fr. 67.-/heure
- pour les soins simples: Fr. 47.-/heure

Vous voyez ainsi que ce sont des tarifs qui sont plus ou moins corrects et qui devraient pouvoir aussi financer ces soins.

Par sa demande de subventionnement, le CFXB cherche donc principalement à financer les prestations qui ne sont pas remboursées par les caisses ainsi que d'autres frais généraux (c'est le cas notamment de la préparation et de la coordination de la prise en charge, les réunions d'intervenants, le soutien aux proches et de la famille, le loyer du CFXB et autres frais).

Par ailleurs, le manque de financement provient également du fait, et il est important de le souligner, que la plupart des patientes et des patients ne sont pas référés par le centre médico-social, mais par d'autres personnes. Ainsi, la garantie du déficit du canton et des communes prévue dans le cadre des conventions avec les centres médico-sociaux ne peut être accordée.

Pour ces raisons et dans la mesure où le CFXB souhaite ne pas trop faire participer les patients ou leurs proches, il demande que le canton finance son déficit. C'est la réalité.

S'il n'est pas question de remettre en doute ni la nécessité de développer les soins palliatifs ni l'excellente qualité des prestations du CFXB, on peut tout de même se poser la question de savoir s'il est opportun de subventionner d'une façon isolée une structure supplémentaire dans les soins à domicile alors que l'objectif déclaré du Conseil d'Etat dans sa planification de 2005 est de développer ces prestations par le biais des centres médico-sociaux.

Nous avons, durant les deux ou trois ans passés, x fois essayé de réunir le CFXB, les soins palliatifs organisés par la Fondation François-Xavier Bagnoud, avec les centres médico-sociaux. Il semble que cette collaboration soit difficile et nous devons encore chercher, parce qu'il n'y a pas beaucoup de sens de multiplier des prestations.

Je dois dire que le personnel qui travaille au CFXB est un personnel hautement qualifié et qui fait un excellent travail. C'est aussi une équipe qui est multidisciplinaire. On devrait de toute façon, même si on essaie de la rapprocher des centres médico-sociaux, tout faire pour que cette excellente équipe ne soit pas noyée quelque part dans les prestations générales des centres médico-sociaux, qui eux aussi, c'est la tâche qui leur est donnée par la législation, font des soins à domicile, y inclus des soins palliatifs.

Il est clair que, pour le Conseil d'Etat, le CFXB est un partenaire à part entière des soins palliatifs dans notre canton. Même si son domaine de pratique actuel relève essentiellement des soins à domicile, il est, à notre avis, indispensable qu'il développe des liens plus forts avec les centres médico-sociaux, avec les EMS et avec le RSV.

Pour cette raison et dans la mesure où la loi sur la santé sera révisée prochainement pour le secteur des soins à domicile, nous proposons d'aborder la question du financement des soins palliatifs et en particulier de la demande du CFXB dans le cadre de ces discussions à venir sur la révision de la loi sur la santé concernant la partie prise en charge des personnes âgées, soit la troisième partie relative aux EMS et aux centres médico-sociaux.

Je peux bien sûr m'imaginer qu'il y aura déjà pour le budget 2008 des demandes du Parlement. On devrait en tout cas essayer de ne pas créer de doublons et de mettre ensemble tous les acteurs qui veulent travailler pour le bien des patients qui ont besoin de soins palliatifs.

*Le président:*

Je me tourne vers l'auteure de l'interpellation pour savoir si elle se déclare satisfaite de la réponse.

Cela ne semble pas être le cas..., je lui cède la parole.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):*

Monsieur le conseiller d'Etat, je ne suis pas satisfaite de votre réponse.

A l'heure où l'on ne peut plus ouvrir un journal sans lire les mérites de l'assistance au suicide, j'ai de la peine à admettre que notre canton ne soit pas plus ambitieux dans le choix de son projet de société.

J'aimerais apporter mon éclairage concernant les EMS et les CMS.

Les EMS sont pleins. Les CMS sont débordés. Les EMS et les CMS, les médecins et les infirmières indépendantes demandent la création d'un centre de compétences qui coordonnent leurs actions dans le domaine des soins palliatifs. Le CFXB est en mesure de jouer ce rôle.

A la différence du CFXB, les CMS ont, eux, des équipes généralistes. Celles-ci assurent une prise en charge de malades pluridisciplinaires et accomplissent des tâches qui vont des soins infirmiers aux travaux dévolus aux aides familiales. Les CMS prennent en charge toutes sortes de sorties d'hôpital, cela va de celle d'un bébé à celle d'une personne âgée; ces cas concernant la chirurgie, l'orthopédie, la pédiatrie et aussi les soins palliatifs.

A titre d'exemple, sur l'année, le CMS de Sion traite environ 1'000 cas de toutes sortes. Il n'a donc pas toujours à disposition le temps nécessaire pour s'occuper d'une personne en fin de vie et il ne dispose pas non plus de psychologue. C'est pour cela qu'il lui arrive de faire parfois appel à l'équipe soignante du CFXB pour travailler à ses côtés.



Pour conclure, à l'heure où la population valaisanne se plaint d'une gestion de la médecine de plus en plus technocrate, souvenez-vous qu'il existe une politique dont le rôle n'est pas seulement de gérer le monde sous l'angle économique, mais aussi de donner à ce même monde un visage plus humain, et c'est cette politique que je défends.

Merci de votre attention.

*Le président:*

J'ai une demande de parole du député Jean-Luc Addor.

J'aimerais préciser que, conformément à l'article 141 de notre règlement, un débat n'a lieu sur une interpellation que si le Grand Conseil en décide.

Je pense, Monsieur le député, que vous voulez demander d'ouvrir le débat?

C'est bien le cas.

Alors, je vais procéder à ce vote.

**Par 89 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'ouvrir la discussion sur cette interpellation.**

**Discussion générale:**

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Puisque la discussion est ouverte, au nom du groupe DC du Centre, je souhaite relever les points suivants:

- 15 ans d'actions au bénéfice des familles valaisannes touchées en plein cœur par la maladie et la mort d'un des leurs – cela a été dit;
- 14 millions de fonds privés investis au cours de ces années alors que le canton participait, lui, comme M. le conseiller d'Etat l'a rappelé, à hauteur environ de 350'000 franc, soit, j'insiste, un rapport de 1 franc pour les fonds publics et de 40 francs pour les fonds privés.

Comparaison n'est pas raison, Monsieur le conseiller d'Etat. Vous appréciez que votre RSV, notre RSV, soit cité en exemple dans les autres cantons, alors souffrez que je vous cite brièvement, en matière de soins palliatifs, la situation de trois cantons:

- Neuchâtel, 2 millions de francs par année pour les soins palliatifs;
- Vaud, 1,4 million pour ses équipes de soins palliatifs organisées tant au sein des institutions que par quatre équipes mobiles;
- Zurich a décidé de mettre au budget 2007/2008 quelque 2 millions de francs pour la mise sur pied d'une équipe mobile et d'une hotline pour les soins palliatifs.

Il n'est pas inutile de préciser que tous les cantons cités financent également leurs CMS qui assument, eux aussi, des situations de fin de vie, comme en Valais, parmi leurs patients. Cet engagement permanent auprès des CMS n'empêche pas les gouvernements cantonaux d'affiner leur offre de soins palliatifs. Ils ont pris conscience de la spécificité, des compétences professionnelles de ces équipes, compétences qui peuvent être optimisées au sein de réseaux.

Alors, faut-il laisser couler la structure, comme le craignent les auteurs de l'interpellation? En ramasser les morceaux épars avant que de ne les intégrer dans les structures de santé cantonales, RSV et CMS, comme l'étude en est faite?

Tel n'est pas l'avis du groupe DC du Centre qui appuie les interpellateurs dans leur démarche et souhaite que cette structure, dans son organisation et son action, serve de modèle tant dans le Haut que dans le Bas-Valais qui n'en bénéficient pas actuellement.

La sauvegarde de cette infrastructure passe peut-être par un appui financier ponctuel, appui financier de la compétence du Conseil d'Etat, avant que d'autres formes de collaboration ne soient trouvées, qui sont à l'étude, mais qui ne seront certes pas finalisées dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Dans cette vision de soutien à une infrastructure à la charge de fonds presque exclusivement privés, mais au bénéfice des quelque 150'000 personnes dont la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz a parlé, dans l'espoir que ces compétences puissent être utiles à la mise sur pied de structures correspondantes dans le Haut et le Bas-Valais, le groupe DC attend du Conseil d'Etat qu'il prenne ses responsabilités et agisse dans l'intérêt du canton, eu égard aux éléments précités, en évitant que les prestations actuellement offertes à la population du Valais central ne soient péjorées.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Die CVPO kann sich mit diesem Anliegen, dass die FXB Stiftung erhalten bleibt bzw. vom Kanton unterstützt wird, einverstanden erklären. Es braucht aber eine Gesamtsicht über den ganzen Kanton und da ist das Departement zusammen mit dem GNW daran, ein Konzept zu erstellen (wenn es nicht schon erstellt ist). Jetzt muss man mit der FXB Stiftung zusammen Lösungen suchen und diese im ganzen Kanton realisieren.

Das Oberwallis hat eine Arbeitsgruppe, in welcher Vertreter des Spitals, der Altersheime, der SMZ an der Arbeit sind und diese auch getan haben für das weitere Vorgehen. Es braucht eine mobile Equipe für palliative Pflege. Es braucht spezielle Fachkräfte und da ist ein grosser Handlungsbedarf, denn die Krankenschwestern der SMZ sind mit dieser Aufgabe überfordert. Sie haben nicht das spezifische Fachwissen. Und warum geht es nun nicht weiter? Einmal mehr sind es die Finanzen.

Bei allen Diskussionen um das GNW stand immer im Vordergrund, dass wenn das GNW einigermassen funktioniert und die Finanzen im Griff sind, man dann für neue Leistungen Platz hat und diese anbieten und finanzieren kann. Das GNW hat seine Finanzen im Griff und es ist jetzt höchste Zeit, dass im ganzen Kanton mobile Equipen in der palliativen Pflege erstellt werden. Das ist ein Bedarf, der von allen unbestritten ist.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

La réponse que vient de vous faire le conseiller d'Etat Thomas Burgener est une réponse qui est formaliste et étatiste.

Il y a des aspects formels qui sont exacts, mais dont je crois, politiquement, nous ne pouvons pas nous contenter. Il est vrai que, formellement, il n'y a aucun poste qui figure au budget pour la prestation qui est sollicitée. Je ne suis pas absolument sûr que ce soit le seul cas dans toute l'histoire budgétaire de ce canton.

Il est vrai qu'il y a peut-être un problème avec certaines prestations qui ne sont pas remboursées sous l'angle de la LAMal. Mais cela nous fait déboucher sur des débats plus larges qui reviennent à nous poser la question de savoir s'il est plus avantageux, pour l'Etat, de se retrancher derrière cette approche et d'alourdir la charge qui pèse sur les assurances sociales et parfois sur les structures étatiques ou s'il n'est pas plus raisonnable et parfois même plus économique, paradoxalement, au-delà de ce qui est demandé, c'est-à-dire de l'argent, d'apporter ce soutien ponctuel à une structure qui, jusqu'ici (notre collègue Pascal Rey l'a relevé, lui aussi), n'a pratiquement rien coûté à l'Etat, au contraire, tout en effectuant un travail ô combien utile et dont la démonstration n'est en tout cas pas faite qu'elle constituerait des doublons par rapport aux prestations offertes par les EMS et les CMS.

Sans doute faudra-t-il que la collaboration se développe entre le CFXB et les structures publiques. Mais, ce centre, il existe. Son existence est menacée. La question est donc de savoir si le développement des EMS et des CMS doit se faire sur les ruines du CFXB. La question politique qui est posée au Conseil d'Etat et qu'il doit résoudre, c'est de savoir s'il veut laisser mourir ce centre, s'il veut laisser disparaître ces compétences que l'on ne pourra jamais recréer de la même manière, si ce n'est au prix d'efforts et de coûts totalement disproportionnés. La question qui doit se poser est de savoir quelle est sa responsabilité vis-à-vis de toutes ces personnes, de toutes ces familles qui, aujourd'hui, bénéficient et qui, peut-être, ne bénéficieront plus de ces prestations. Il y a une responsabilité du Conseil d'Etat, à laquelle il doit faire face. Et par rapport à cette responsabilité, il doit se poser la question de savoir si ce qu'il a entendu ici tout à l'heure et ce qu'il va peut-être entendre encore ne légitime pas à procéder à cette intervention ponctuelle, étant bien entendu que, une fois que l'existence de la structure aura été assurée, il y aura peut-être des réflexions et des mesures à prendre à plus long terme.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):*

De l'avis du groupe GRL, l'interpellation qui nous est soumise est une interpellation de bon sens et de raison.

Cette interpellation va aussi dans le sens d'une reconnaissance envers l'Association FXB qui, depuis dix ans, fait un travail admirable dans ce domaine reconnu actuellement qu'est la médecine palliative.

Le CFXB a été bien conçu. Il a pris le temps de se roder et de perfectionner sa pratique.

Toutes ces années d'acquisition de compétences n'ont rien coûté aux contribuables. Le CFXB est reconnu par la population puisque 50% des demandes de soins émanent des familles.

Ce centre est également reconnu par les professionnels de la santé puisque 33% des demandes viennent des médecins traitants et 11% des hôpitaux.

A une époque où l'on parle tellement de qualité de vie, à une époque faite, cependant, d'angoisses et de pressions multiples, à une époque où, cyniquement, EXIT nous fournit sournoisement les clés du suicide, il devient très important de pouvoir mourir en toute sérénité, loin de toute souffrance et entouré de l'affection de ses proches.

C'est depuis plus de dix ans le but que poursuit l'Association FXB avec le succès que l'on sait, cela grâce à la compétence et à la disponibilité de celles et ceux qui travaillent en son sein. Il est clairement identifié comme centre de compétences.

Mais, voilà, le problème est que, actuellement, l'argent manque. L'Association FXB se tourne vers nous. Elle nous demande une aide de quelque 300'000 francs pour pouvoir continuer à travailler. Accepter cette aide est un acte juste. C'est prendre la main de quelqu'un, dont nous aurons peut-être besoin demain, et lui donner les moyens de continuer le travail, son admirable travail.

Le groupe GRL demande au Parlement d'accepter cette interpellation de bon sens et d'humanité.

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Ich glaube es ist zu einfach, wenn man in dieser sehr sensiblen Frage die Verantwortung einfach an den Staatsrat abwälzen will.

Der Grosse Rat hat sich ja mehrmals hier im Saal darüber geäussert, dass die Kosten im Gesundheitswesen in den Griff genommen und auch im Rahmen gehalten werden sollen. Der Grosse Rat hat sich hier auch eindeutig mit grosser Mehrheit für die Ausgaben- und Schuldenbremse eingesetzt und diese beschlossen. Es ist also nicht so, dass der Staatsrat einfach über den Grosse Rat hinweg beschliessen kann, in irgend einem Sektor, in irgend einem Teil des Kantons mehr Geld zu investieren.

Ich glaube, wenn das Anliegen – und es ist ein berechtigtes und wichtiges Anliegen – wirklich finanziell abgesichert werden soll, dann muss erstens eine Gesamtschau vorgenommen werden, zweitens muss ein gutes Konzept dahinter stehen und drittens muss es der Grosse Rat selber sein, der es in der richtigen Form während der Finanzdebatte hier beschliessen muss.

Diesen Weg müssen wir gehen und nicht über eine Interpellation, die ja lediglich eine Auskunft verlangt, nicht aber den Staatsrat zum Geld ausgeben bewegen kann. Danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Tout a été dit par mes préopinants; je pense qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter grand-chose, sauf qu'il est vrai que le CFXB n'a plus à prouver son utilité. Pour toutes les familles valaisannes qui sont dans le besoin et qui sont dans des situations difficiles, il y a une grande nécessité d'avoir de l'aide professionnelle.

C'est pourquoi nous pensons que l'Etat peut faire un effort.

Mais, j'ajoute aussi qu'il est vrai que cela doit être prévu dans une globalisation au fond des montants que l'on attribue. Je pense que nous devons vraiment être aujourd'hui conscients que l'on ne peut pas demander toujours des économies et, en même temps, soutenir un centre, tel que le CFXB. Merci.

*M<sup>me</sup> la députée Marie-Christine Zen Ruffinen (PDCC):*

Il y a plusieurs années, j'ai posé les mêmes questions qui sont posées aujourd'hui et j'ai obtenu les mêmes réponses.

Ce qui est grave, c'est que la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est péjorée.

On parle de collaboration depuis des années. Ce qui s'est passé, c'est que Gravelone a fermé, certains médecins ont démissionné et les soins palliatifs qui étaient pris en charge par l'Etat à ce moment-là n'existent même plus à l'heure actuelle.

Je crois que toutes les tâches de l'Antenne FXB doivent absolument continuer à exister, car elles sont essentielles pour le Valais. Je crois que la collaboration doit absolument se faire. On parle beaucoup, depuis des années, mais rien ne se fait et cela est grave, car le problème de l'accompagnement des gens en fin de vie est un problème absolument essentiel pour beaucoup de gens. Et on ne peut pas le négliger, on doit absolument l'assumer. C'est une tâche de l'Etat et en collaboration avec l'Antenne FXB.

Merci de m'avoir écoutée.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):*

J'aimerais juste amener une précision à l'attention de la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Je m'inquiète un peu d'imaginer qu'une nouvelle commission d'experts puisse être désignée pour recommencer un travail déjà effectué. Plusieurs groupes de travail ont étudié le sujet depuis 1999 – ce qu'elle ne sait peut-être pas.

Le dernier rapport a été présenté au Département de la santé en 2004. Il s'agissait d'évaluer les besoins en soins palliatifs dans le canton. Cette étude a abouti à la création de la section valaisanne de la Société suisse de médecine et de soins palliatifs. Cette section est très active et collabore avec le RSV et l'Etat du Valais.

Aujourd'hui, il est temps de concrétiser. Les besoins sont reconnus, les structures de soins existantes ou naissantes, un centre de compétences, le CFXB, est à disposition.

Il y a urgence de décider du soutien ou non à ce centre de compétences qui est réellement menacé et dont la disparition serait une lourde perte de savoirs et de compétences pour le canton.

Compte tenu de l'esprit d'ouverture manifesté par le Parlement, à part le groupe SPO, je peux difficilement accepter la position restrictive manifestée par le Conseil d'Etat et je vais revenir, dans le cadre du budget ordinaire, en collaboration avec la commission thématique, et déposerai un amendement pour permettre la poursuite des activités du CFXB, dont tout le monde ici reconnaît l'importance.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

J'ai déjà dit, dans mon intervention précédente, que le CFXB fait un excellent travail, avec une équipe pluridisciplinaire.

Il est vrai aussi que le CFXB a investi beaucoup d'argent. C'est clair, si personne ne m'a demandé de l'argent les années passées, est-ce que j'aurais dû jeter de l'argent par la fenêtre? Je pense, Monsieur le député Pascal Rey, que vous auriez été le premier à m'interpeller dans cette salle et cela à juste titre.

J'ai aussi dit, dans mon intervention précédente, que toutes les demandes que nous avons reçues pour des projets pilotes, également pour le projet de lier les activités du CFXB avec les CMS, nous les avons subventionnées. Nous avons accepté toutes les demandes, au centime près.

Maintenant, nous avons une nouvelle demande, sur laquelle M<sup>me</sup> Millioud, ici à la tribune, n'a pas encore reçu une réponse.

Bien sûr, sur la base des discussions et des interventions musclées d'aujourd'hui, nous allons réanalyser la position du Conseil d'Etat. Il est clair que le Conseil d'Etat ne veut pas que ce centre disparaisse parce que celui-ci a des compétences. Et il est vrai que pour reconstruire des compétences, on devrait investir beaucoup plus d'argent. Mais, pour moi, pas question de jeter 300'000 ou 400'000 francs sans avoir aucun contrôle sur cette institution parce que chaque institution, et c'est la règle de par la loi sur les subventions, qui touche des montants de l'Etat doit aussi accepter d'être contrôlée par l'Inspection cantonale des finances et autres. Mais, je pense que le CFXB serait de toute façon d'accord. C'est la première mesure pour éviter la disparition de ce centre.

La deuxième mesure, et je suis sûr que le Conseil d'Etat va maintenir sa position, est que nous devons essayer de mettre en réseau le CFXB qui travaille aujourd'hui un peu comme un électron libre, mais un excellent électron libre. Cependant, si, pour les soins palliatifs, un matin, une personne du CMS va apporter des soins et, une demi-heure après, c'est une autre personne du CFXB qui arrive, il est clair que cela nécessite une coordination. En partie, elle existe déjà.

De plus, il y a le problème soulevé par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, dans le Haut-Valais, cela n'existe pas, mais cela ne veut pas dire que l'on devrait maintenant faire une croix.

Madame la députée Marie-Christine Zen Ruffinen, vous rigolez..., je veux seulement vous dire que, jusqu'à maintenant, ce centre était financé d'une manière privée. Cette association ou la fondation qui a soutenu le CFXB jusqu'à maintenant a pris la décision de mettre l'accent sur d'autres priorités dans le monde. C'est de leur compétence. Mais laisser mourir les institutions en Valais et courir à l'Etat et dire: maintenant, donnez-nous de l'argent, c'est peut-être aussi un peu facile.

Mais, je suis prêt, suite aux interventions que vous avez faites dans cette salle, de réanalyser la situation, en vue déjà des discussions budgétaires pour 2008, de sorte que nous puissions, Madame la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, éviter un conflit parce que je pense que, effectivement, les personnes qui ont besoin de ces soins palliatifs méritent d'être soutenues.

Par contre, ce que je ne peux pas accepter ici, Madame la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, c'est quand on dit que le personnel des centres médico-sociaux ne fait pas un bon travail, que dans les EMS et dans les hôpitaux, en ce qui concerne les soins palliatifs, on ne travaille pas bien. Cela, je ne peux pas l'accepter. Pour ma part, je veux aussi défendre le personnel des institutions subventionnées par l'Etat. Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**9. INTERPELLATION**  
**des députés Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Marylène Volpi Fournier et**  
**Grégoire Raboud (suppl.) concernant un réseau de gaz naturel et de**  
**biogaz en Valais (03.04.2007) (2.086 anc. 4.070)**

**INTERPELLATION**  
**der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO), Marylène Volpi**  
**Fournier und von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud betreffend Erd-**  
**und Biogasnetz im Wallis (03.04.2007) (2.086 ehem. 4.070)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Der Inhalt unserer Anfrage ist klar.

Ein flächendeckendes Angebot von Erd- und Biogastankstellen im ganzen Wallis ist aufgrund der jetzigen Entwicklung sinnvoll und wünschenswert. Noch fehlt im Oberwallis eine solche Tankstelle.

Wir möchten wissen inwiefern der Staatsrat Bemühungen in diese Richtung unterstützt.

Was uns im Zusammenhang mit Gastankstellen noch wichtig ist: Gasbetriebene Fahrzeuge machen vor allem dann Sinn, wenn die Fahrzeuge mit Biogas aus Kompost betrieben werden und es Fahrzeuge sind, die drei bis fünf Liter auf 100 Kilometer verbrauchen. Mit solchen Autos wird nicht nur der eigene Geldsack, sondern vor allem auch die Umwelt geschont.

Danke für die Auskunft.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Gut, Themawechsel, Biogas. Zum Verständnis müssen zuerst einige Punkte klar gelegt werden.

Die Interpellation spricht von so genannten gasbetriebenen Hybridfahrzeugen. Ein hybrides Fahrzeug ist ein Fahrzeug mit einem thermischen und einem elektrischen Antrieb und gemäss unseren Informationen existieren noch keine serienmässigen Fahrzeuge, die über einen gasbetriebenen Hybridantrieb verfügen. Unter den gasbetriebenen Fahrzeugen unterscheidet man folgende Fahrzeuge, solche die bivalent sind, d.h. mit einem Benzin- und einem Gastank ausgestattet sind, dann jene, die nur einen Gastank haben, die monovalenten Fahrzeuge, dann monovalent plus mit einem Gastank und einem kleinen Benzin-Reservetank. Die Gasindustrie beschäftigt sich seit rund 20 Jahren mit dem Einsatz von Gas als Treibstoff. Nachdem sie sich mit der Motorisierung der Gasfahrzeuge beschäftigt hat, wurde auf dem ganzen Gebiet der Schweiz ein Verteilnetz von Gastankstellen zur Versorgung der gasbetriebenen Fahrzeuge projektiert. Unserer Kenntnis nach gibt es solche Stationen effektiv nur im welschen Kantonsteil, in Collombey, in Sitten und in Siders und ein weit fortgeschrittenes Projekt besteht zudem auch in Martinach.

Die Gasindustrie ist diesbezüglich interessiert und das Erstellen einer Gastankstelle im Oberwallis ist Bestandteil ihrer Planung.

Gemäss den Vertretern der Gasindustrie, der lokalen Gasversorgung beispielsweise EWBN (Elektrizitätswerk Brig-Naters), welche in der Region Gamsen eine Gasversorgung besitzt und anderen Interessierten, sind Gespräche im Hinblick auf die Erstellung einer Gastankstelle in dieser Region gut fortgeschritten. Ein Teil der Finanzierung, nämlich 30 Prozent der Kosten bis zu einem Maximum von 90'000 Franken, würde von GAZNAT übernommen. Andere finanziellen Partner wären erwünscht und in diesem Zusammenhang könnte Gazoduc, bei welchem auch der Staat Wallis Aktionär ist, effektiv auch einen Teil leisten oder angefragt werden. Der Staatsrat unterstützt die Forderung in Ihrer Interpellation zur Förderung des Gases als Treibstoff in Anbetracht seiner ökologischen Vorteile gegenüber den Erdölzeugnissen. Nach seiner Ansicht muss der Staat in diesem Bereich günstige Bedingungen schaffen, damit die Nachfrage steigt, denn es ist klar, wenn es im Oberwallis nur fünf solche Fahrzeuge gibt, wird niemand eine Tankstelle bauen. Deshalb gibt es ja auch schon die Möglichkeit, dass man in Bezug auf die Besteuerung Entscheide getroffen hat, dass eben solche Fahrzeuge günstiger besteuert werden.

Auf Bundesebene ist eine Reduktion der Besteuerung auf Erdgas, welches als Treibstoff benutzt wird, angenommen worden und tritt auf den 1. Januar 2008 in Kraft. Die Reduktion entspricht 40 Rappen pro Liter gegenüber gleichwertigem Benzin. Ich denke, das ist ein guter Ansatz, den dort der Bund aufgeleistet hat.

Der Treibstoff Erdgas wird also im schweizerischen Mittel um mehr als 30 Prozent günstiger sein als Benzin und hat auch eine neutrale CO<sub>2</sub> Bilanz und insofern wird es auch gänzlich von der Mineralölsteuer befreit.

Zwei Biogasprojekte zur Einspeisung in das Erdgasnetz sind derzeit auch im Mittelwallis in Diskussion. Wir werden nächstens mit der Energiedellegation solche Projekte noch näher prüfen und die Investoren anhören.

Man kann zusammenfassen, dass der Kanton dieses Anliegen unterstützt, aber natürlich nicht als direkter Akteur. Das Energiedepartement wird nicht im Oberwallis eine Tankstelle für Gas eröffnen. Hingegen gilt es, die Rahmenbedingungen so zu gestalten und auch zu schauen, dass möglichst viele Private solche Fahrzeuge benutzen, damit solche Tankstellen auch wirtschaftlich betrieben werden können.



*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je pense que l'auteure de l'interpellation est satisfaite de la réponse.

Merci.

### **Entrée en matière et approbation**

## **10. PROJET DE LOI D'ADHESION à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale**

### **Eintretensdebatte und Genehmigung**

## **GESETZESENTWURF ÜBER DEN BEITRITT zur Interkantonalen Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten in der beruflichen Grundausbildung**

*Délégation aux affaires extérieures / Delegation für auswärtige Angelegenheiten*

*Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatter: Erno Grand*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Roxanne d'Avila (GRL):*

L'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale du 22 juin 2006 entrera en force dès qu'il aura reçu l'adhésion de 15 cantons, mais au plus tôt au début de l'année scolaire 2007/2008.

Dès lors, on peut aisément comprendre la frustration de la délégation aux affaires extérieures appelée à ratifier un accord déjà négocié depuis longtemps.

En effet, cet accord réglant les questions d'indemnisation entre cantons pour la fréquentation des écoles professionnelles et en remplacement de l'accord intercantonal du 30 août 2001 a déjà été débattu au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le Parlement ne peut donc, aujourd'hui, que prendre acte d'un accord finalisé par les Gouvernements cantonaux.

Le groupe radical-libéral rejoint et appuie la délégation dans son désir d'être informée à l'avenir par le Gouvernement dès l'ouverture de négociations intercantionales, afin de prendre une part plus active à leur élaboration.

Un point mérite, cependant, une attention particulière: le forfait versé par apprenant comprenant une participation à l'investissement. Il y aura lieu d'être vigilant sur la comptabilisation de ces montants pour que, le moment venu, on puisse disposer des liquidités nécessaires à la réalisation des infrastructures.

Le projet de loi d'adhésion qui nous est soumis ne faisant qu'entériner la décision du canton, le groupe radical-libéral accepte bien entendu son entrée en matière et approuve, par économie de temps, le traitement de cet objet en une seule lecture.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):*

Le groupe DC du Bas-Valais s'est penché sur l'opportunité d'adhérer à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale et s'est montré unanimement favorable à cet égard.

Je ne m'étendrai pas sur le fond puisque, une fois de plus, nous sommes confrontés à un objet auquel il faut dire oui ou non, sachant que non seulement le non n'est pas souhaitable, mais que, en plus, il se transformerait inmanquablement en oui dès que quelques cantons de plus auront fait le pas.

Sur la forme par contre, je salue le premier résultat concret découlant de la constitution d'une délégation permanente aux affaires extérieures. Puisque je côtoie, au sein de la commission interparlementaire de la HES-SO, les divers modèles romands de délégation aux affaires extérieures, je suis convaincu que le modèle mixte que nous avons choisi, avec un noyau permanent complété en fonction des thèmes traités, est optimal. Cela, c'est la théorie. Hélas!, la pratique, qui voit plusieurs membres censés représenter les commissions permanentes se faire remplacer, pourrait me donner tort et mettre à mal ce système. Espérons que les prochaines sorties de la délégation permettront de stabiliser cet aspect des choses.

Je le disais ici même en décembre, lors de l'adhésion de notre canton à l'Accord-cadre intercantonal, il n'est plus possible de continuer à déléguer des pans entiers de nos prérogatives en intervenant uniquement au moment où tout est dit. L'objet de ce jour me permet donc de redire à quel point la révision en cours de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs doit absolument donner à ce Parlement ou, au moins, par délégation à ses commissions la possibilité d'intervenir en amont de ces processus intercantonaux.

Dans l'intervalle, le groupe DC du Bas consent à l'effort supplémentaire de l'ordre de 1,75 million de francs par année et accepte en bloc et en cascade l'entrée en matière, le texte lui-même de la loi d'adhésion et la proposition de renoncer à une deuxième lecture.

Je vous remercie.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

Mit dem neuen schweizerischen Berufsbildungsgesetz wird ein neues Finanzierungssystem realisiert. Die bisherige, am Aufwand orientierte Subventionierung wird durch leistungsorientierte Pauschalen an die Kantone ersetzt. Weiter wird vom nachschüssigen Beitragssystem zum Gegenwartsprinzip gewechselt sowie der administrative Aufwand reduziert. Innerhalb der SP/Linke Allianz ist die vorliegende interkantonale Vereinbarung über die Beiträge an die Ausbildungskosten in der beruflichen Grundbildung unbestritten. Allerdings gaben einige Punkte im Umfeld der vorliegenden Vorlage zu Diskussionen Anlass.

Aufgrund der provisorischen Beträge schätzt das Departement die finanziellen Auswirkungen dieser Vereinbarung laut Botschaft auf 1'750'000 Franken. Gemäss Departementvorsteher sind die Kosten für die Beiträge, die nicht im Anhang zu finden waren, vernachlässigbar. Da die Verwaltung heute durch Leistungsaufträge organisiert ist, sollten Kostenschätzungen nicht vorkommen und selbst "vernachlässigbare" Kosten sollten aufgezeigt werden.

Ein weiterer Punkt.

Das Parlament hat nicht die Möglichkeit über die Einzelheiten der interkantonalen Vereinbarung zu beraten. Weitere interkantonale Vereinbarungen, zum Beispiel zur Sonderschule und zur schulischen Integration sind bereits im Köcher und werden vermutlich dem Grossen Rat ebenfalls als fertiges Päckli präsentiert. Unserer Meinung nach müssen solche Vereinbarungen zuerst intern diskutiert werden. Neben der thematischen Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport kennt das DEKS verschiedene Bildungskommissionen. Diese wurden allerdings seit E2000 nicht mehr einberufen. In einem Postulat forderten Susanne Hugo-Lötscher und Rolf Eggel im Oktober 2006 die Wiedereinsetzung des kantonalen Erziehungsrates. Obwohl der Staatsrat damals die baldige Wiedereinsetzung versprach, ist bis heute nichts passiert.

Weiter wurde die vorliegende Vereinbarung am 22. Juni 2006 – vor bald einem Jahr – unterschrieben. Behandelt wird sie im Grossen Rat erst jetzt. Damit sie wie geplant im kommenden Schuljahr in Kraft treten kann, müssen mindestens 15 Kantone die Vereinbarung verabschieden. Wie viele Kantone, Herr Staatsrat, haben bis heute die vorliegende Vereinbarung bereits ihren Parlamenten vorgelegt? Wird sie aufs kommende Schuljahr hin eingeführt werden?

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Pascal Rey (PDCC):*

Le groupe DC du Centre a pris acte, car telle est bien sa seule compétence, de l'accord intercantonal sur les écoles professionnelles – pour n'utiliser que la version allégée du titre complet.

Les tabelles de subventionnement ont ainsi été refaites sur la base du nouveau mode de subventionnement de la Confédération et occasionneront des coûts supplémentaires de l'ordre de 1,75 million; ce que nous délivre le message de la commission.

Face à cette augmentation plus que substantielle des coûts, nous nous rappelons bien qu'aucune possibilité de modification du document ne nous est accordée et cette frustration liée à la non-consultation parlementaire, largement partagée par mes préopinants, nous pousse à soutenir aussi la remarque de la délégation au point 6 de son rapport. Il est vrai que la délégation doit formellement établir un rapport explicatif du rapport du Conseil d'Etat, rapport à l'attention du Parlement. Dans ces conditions et de par le processus décisionnel restant, si, de plus, ces décisions font l'objet d'une lecture unique, le groupe DC du Centre s'interroge même sur la nécessité de réunir encore une commission pour en traiter et en établir un rapport.

Si la délégation, comme elle le souhaite, pouvait agir en amont pour participer aux réflexions en cours, il serait alors justifié qu'elle informe le Parlement de ses travaux, des propositions de modification qu'elle pourrait apporter dans l'élaboration d'un accord.

Si tel n'était pas le cas et sans remettre en question le fond de ces accords, force serait de constater, une fois de plus, la perte de souveraineté sur le plan décisionnel et de constater l'exercice purement rédactionnel consenti par une délégation contrainte d'émettre ce que, dans ma profession, on appelle simplement une étude de texte.

Utopie peut-être de la part de la délégation que d'espérer fonctionner dans le cadre des négociations préparatoires ou d'y être au moins partiellement associée. Utopie peut-être, mais salubre certainement et appuyée par le groupe DC du Centre qui accepte le texte dans sa teneur, car telle est bien sa seule compétence, à moins bien sûr que de le refuser, ce que nous ne ferons pas.

Merci de votre attention.

*M. le député Gérald Varone (PS/AdG):*

Le groupe PS/AdG a, comme vous ici présents dans cette salle, pris acte de ce projet de loi d'adhésion, sans pouvoir l'influencer de quelque manière que ce soit.

En effet, en matière d'accords intercantonaux non soumis à la Convention des conventions, nous ne pouvons qu'enregistrer les décisions déjà prises par les différents gouvernements cantonaux.

Nous rejoignons l'avis de la délégation aux affaires extérieures qui demande d'être informée par le Gouvernement lors de l'ouverture des négociations afin de prendre une part plus active aux décisions et non uniquement de les subir.

Le groupe PS/AdG soutient ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

*Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):*

Der Inhalt der vorliegenden Vereinbarung ist nicht bestritten. Um sie zu beraten, hat die Kommission während zwei Stunden getagt. Was die Erziehungsdirektoren ausgehandelt und beschlossen haben, konnte die beauftragte Kommission zur Kenntnis nehmen und sich informieren lassen um den Gesetzestext anzunehmen oder abzulehnen.

Ebenso ergeht es uns heute hier im Parlament.

Die interkantonale Vereinbarung tritt in Kraft wenn 15 Kantone ihre Zustimmung gegeben haben. Das Parlament hat nichts mehr beizufügen.

Die von der CSPO eingereichte Motion, welche vorhin entwickelt wurde und mit 91 ja Stimmen überwiesen wurde, verlangt, dass die gesetzliche Grundlage geändert wird, damit sich in Zukunft die Parlamente zu den interkantonalen Vereinbarungen auch demokratisch äussern und Abänderungen einbringen können.

Weil wir aber noch nicht soweit sind, ist die CSPO bei der vorliegenden Vereinbarung trotzdem für Eintreten und für deren Genehmigung.

Ich danke.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Une fois de plus, avec un accord intercantonal, nous sommes placés devant le fait accompli. Mais malgré cette situation qui est pour le moins peu satisfaisante, le groupe UDC/SVP, pas plus que les autres, n'a des objections majeures à formuler à l'encontre de cet accord au point d'en refuser la ratification, pas plus qu'il n'a d'objections, et pour cause (pour éviter de déplacer des gens pour rien), à ce que cette affaire soit réglée en une seule lecture.

Nous nous associons évidemment à la remarque finale qui a été faite par la délégation aux affaires extérieures dans son rapport. On voit bien que les cantons doivent déjà faire face, rien qu'avec le fonctionnement des institutions classiques, si j'ose dire, à une centralisation parfois sournoise, mais à une centralisation fédérale. Et ici, nous avons affaire, avec toutes ces entités fédérales, avec tous ces processus intercantonaux, à une forme de centralisation qui est encore plus sournoise et qui a tendance, de plus en plus, à transformer les Parlements cantonaux en de simples chambres d'enregistrement. Il y aura là, manifestement, des réflexions à faire, au-delà de tout clivage politique. Parce que l'enjeu est tout simple: est-ce que, quand nous nous déplaçons ici, nous servons encore à quelque chose ou non? C'est la question qui se pose à nous dans ce genre d'affaire.

### **La discussion est close.**

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la délégation aux affaires extérieures:*

Un constat, tous les groupes sont unanimes en faveur de l'entrée en matière parce que l'effet pervers de dire non veut dire qu'au plus tard après 15 cantons qui ont accepté cet accord dire oui. Je crois donc que la collaboration intercantonale dans ce domaine de formation est utile et n'est pas contestée.

Effectivement, au niveau du fonctionnement de cette délégation, recevoir des objets qui ont été largement discutés, qui ont trouvé des accords et qui arrivent au Parlement, je dirai presque une année après, c'est frustrant pour le travail de la commission.

Je dirai, dans ce cas précis, à décharge de M. le conseiller d'Etat, qu'il s'agit d'un remplacement d'un accord intercantonal qui existe déjà depuis 2001. Les différentes modifications portent surtout sur un nouvel accord sur les tarifs incluant en même temps aussi une part d'amortissement. C'est donc une façon de fonctionner différente, de répartir différemment les flux d'argent et de financer, à travers les allocations par élève, une part de l'investissement des différents cantons.

Il faut remarquer aussi que la grande partie des institutions est hors canton. Là aussi, je pense que l'on peut saluer la possibilité de former certains jeunes dans des professions spécifiques à l'extérieur. A la fin du rapport de la commission figure la liste des établissements qui sont concernés, qui offrent ces formations spécifiques qui ne peuvent bien souvent, vu leur masse critique, pas être offertes en Valais. Par contre, on a deux formations, entre autres la formation de laborant chimiste, qui sont très bien fréquentées et qui se trouvent en Valais. Il y a aussi l'ECAV qui est concernée. Il est vrai que l'on a très peu d'établissements dans notre canton qui accueillent des étudiants; c'est plutôt à l'extérieur de notre canton que l'on trouve ces formations spécifiques.

Je n'aimerais pas ajouter autre chose que de répéter effectivement, comme tous les groupes le relèvent, que cette façon de travailler doit être traitée dans le cadre de la révision du règlement du Grand Conseil. Cela va aussi tout à fait dans le sens bien sûr de la motion de la députée Graziella Walker Salzmänn qui l'on a acceptée massivement.

J'ai bien entendu la volonté du Grand Conseil. Je me réjouis déjà de pouvoir collaborer avec la commission qui traitera de l'objet pour amener les textes – ce n'est pas la première fois que cela est dit.

Je vous demande aussi d'accepter de traiter cette loi en une seule lecture puisque cet objet n'a reçu aucune opposition.

Je remercie d'ores et déjà les collaborateurs de l'Etat du Valais, M. le conseiller d'Etat, les membres de la commission et ceux du Service parlementaire qui ont travaillé dans le cadre de l'élaboration de cet objet. Je remercie également le rapporteur. Merci beaucoup.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je crois que tous les groupes ont mentionné une certaine frustration quant aux procédures.

J'invite les présidents des commissions, soit la délégation aux affaires extérieures, la commission thématique, à prendre contact avec moi parce que nous avons un certain nombre de conventions qui sont en discussion. La députée (suppl.) Laura Kronig a mentionné l'enseignement spécialisé. C'est vrai que la convention est en discussion dans les départements. C'est vrai qu'avec l'harmonisation qui est mise en place par la Confédération et les cantons, des discussions se font sur le système des HES, qui est un système centralisé, de plus en plus centralisé, avec des problèmes épineux à résoudre. Nous avons l'harmonisation au niveau suisse. Nous avons la convention intercantonale romande. Nous avons aussi, comme je viens de le mentionner, l'enseignement spécialisé.

Il faudrait peut-être que l'on fixe ensemble une procédure pour que vous puissiez suivre le dossier et qu'ensemble ou que le conseiller d'Etat qui va défendre ce dossier au niveau intercantonal puisse déjà avoir l'avis des commissions pour aller de l'avant.

Mais, je vous rappelle que ces commissions concernent d'abord l'éducation à l'interne et la coordination que l'on doit faire au niveau intercantonal.

Il est important de le faire assez rapidement, mais je laisse le soin aux présidents de ces commissions de me convoquer, je suis à disposition pour suivre ces dossiers.

En ce qui concerne la présente convention, il faut d'abord rappeler qu'elle concerne tous les jeunes qui vont étudier à l'étranger ou qui font des apprentissages à l'étranger. Il y a donc une certaine logique que nous ayons des accords intercantonaux, sans quoi nous devrions avoir une comptabilité très pénible avec chaque canton. Ces accords intercantonaux donnent aussi davantage de sites puisque le canton qui reçoit a des avantages notamment sur les professeurs, sur le centre, sur la formation en général qui est donnée.

Comme l'a dit la députée Margrit Picon-Furrer, présidente de la délégation des affaires extérieures, les étudiants des autres cantons qui viennent en Valais sont relativement peu nombreux et vous avez, dans votre dossier, le nombre de jeunes qui étudient à l'étranger et qui est important. Nous devons trouver une formule pour ces jeunes.

L'augmentation de 1,7 million correspond à une augmentation d'un coût forfaitaire qui était d'environ 4'000 francs dans le passé et qui passe à 6'000 francs. C'est un coût qui est relativement bon marché puisqu'il tient compte de l'avantage du site pour le canton qui reçoit.

Je vous remercie d'entrer en matière sur cet accord, qui est indispensable pour nos jeunes qui étudient dans les autres cantons, qui ont déjà la difficulté de se déplacer et qui doivent trouver une solution dans d'autres cantons. Ensemble, nous devons trouver une formule pour éviter une trop grande centralisation fédérale, pour résoudre les problèmes d'accords intercantonaux et pour trouver un processus législatif intercantonal qui satisfasse la députation valaisanne parce que c'est un problème que chaque canton connaît.

En ce qui concerne le conseil éducatif, nous avons promis de le mettre en place et nous avons promis de le faire pour la reprise scolaire 2007, soit pour septembre 2007. Il sera donc désigné dans les mois qui suivent et convoqué pour prendre acte et pour entrer en matière à partir de septembre 2007, de façon à ce que nous puissions avoir une commission extérieure qui suive l'ensemble des dossiers de la formation.

Je constate que l'ensemble des groupes est d'accord de répondre positivement à ce dossier.

Merci à la présidente Margrit Picon-Furrer du travail qui est fait, de la collaboration avec les départements. Merci au rapporteur Erno Grand du travail qui est fait pour préparer les dossiers.

Je souhaite que, ensemble, nous trouvions une solution pour que cette frustration disparaisse dans le futur.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Titre et considérants, adoptés*

*Articles 1 et 2, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi d'adhésion n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le projet de loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale est adopté par 96 voix en première lecture.**

*Le président:*

Je procède maintenant au vote, conformément à la demande de la délégation aux affaires extérieures, à savoir de renoncer à une deuxième lecture.

**La lecture unique est acceptée par 96 voix.**

**Traitement / Behandlung:**  
**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Department für  
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**11. POSTULAT**  
**de la députée Sonia Z'graggen et cosignataires concernant les lieux  
d'accueil enfants-parents "Maisons ouvertes" au service des familles avec  
enfants d'âge préscolaire (10.10.2006) (3.069)**

**POSTULAT**  
**von Grossrätin Sonia Z'graggen und Mitunterzeichnenden betreffend  
Kinder-Eltern-Häuser im Dienste der Familien mit Kindern im  
Vorschulalter (10.10.2006) (3.069)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse écrite se trouve sur nos pupitres. Le Conseil d'Etat accepte ce postulat dans le sens de sa réponse.

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):*

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté le postulat sur les lieux d'accueil enfants-parents, et que ces structures puissent se développer sur le plan cantonal, tel que souhaité dans le postulat, et qu'elles répondent aux objectifs des "Maisons ouvertes" déjà existantes. Merci.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Comme je l'ai dit à la députée Sonia Z'graggen hier, dans le cadre de la révision de l'ordonnance, nous allons aborder cette problématique.

Je rappelle que l'impulsion doit venir des communes. Ce sont elles qui ont cette responsabilité. Nous sommes un appui aux communes et nous sommes à leur disposition pour tout conseil.

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Ce postulat est ainsi donc transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.



**Développements / Entwicklungen:**  
**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für**  
**Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**12. MOTION**  
**du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig, concernant: des**  
**classes à effectifs réduits améliorent la qualité (12.12.2006) (3.081)**  
**MOTION**  
**der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, betreffend**  
**kleinere Klassen steigert die Qualität (12.12.2006) (3.081)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):*

Eine gute Schulausbildung ist die Basis für einen erfolgreichen Lebensgang.

Bei schlecht Ausgebildeten ist die Gefahr viel grösser eines Tages von den Sozialwerken abhängig zu sein. Und in grossen Klassen ist die Gefahr grösser, dass mangelnde Schulleistungen eines einzelnen Schülers in der Menge untergehen.

Die Grundidee, die meinem Vorstoss zugrunde liegt, ist simpel. Je kleiner die Klasse, desto mehr profitiert der einzelne Schüler. Es freut mich, dass der Staatsrat vor einem Monat bereits die Klassengrösse auf Primarstufe nach unten korrigiert hat. Doch damit ist es nicht getan. Die Schulbildung geht weiter. Auch Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschule und der weitergehenden Schulen sollen von kleinen Klassen profitieren.

Als Beispiel erwähne ich die Situation des Kollegiums.

Auf dieser Stufe sind Klassen bis zu 30 Schülern möglich und Realität. So sitzen im nächsten Schuljahr in der 1. Klasse des Kollegiums Brig durchschnittlich 27 bis 28 Schüler. In der dritten Klasse – im Nachbarzimmer – werden sich ebenfalls bis zu 28 Schüler einfinden. Das sind zu viele. Dabei sind insbesondere das erste Jahr – der Beginn einer neuen Ausbildung mit neuen Schülern, Lehrern und Fächern – sowie das dritte Jahr – im Oberwallis Beginn der Schwerpunktfächer – zwei sehr wichtige Jahre.

Durch die sinkenden Schülerzahlen müssen in den nächsten Jahren Lehrer entlassen werden oder wir nutzen die Chance, endlich die Klassen zu verkleinern. Abgesehen davon, dass wir damit Arbeitsplätze im Wallis erhalten – viele Studien- und PH-Abgänger finden durch den Lehrerberuf zurück ins Wallis – profitieren vor allem die einzelnen Schüler von den geforderten Klassenverkleinerungen. Investitionen in die Ausbildung sind bekannterweise Investitionen in die Zukunft und sie zahlen sich mehrfach aus.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und lade Sie ein, meinen Vorstoss zu unterstützen.

*Der Präsident:*

Besten Dank, Frau Grossrätin (Suppl.).

Ihre Motion wird bekämpft.

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):*

Damit die Bevölkerung eines Landes stabil bleibt braucht es 2,2 Kinder pro Frau. Wir sind in der Schweiz bei 1,4 und unsere bedauernswerten Nachbarn, die Italiener, schon bei 0,7 Kindern pro Frau. Es herrscht also akuter Spermafrost. Und der Trend geht weiter in Richtung "immer weniger Kinder in den westlichen Industrieländern".

Zwangsläufig braucht es logischerweise auch immer weniger Ausbildungsstätten und damit auch weniger Pädagogen. Die Dienststelle für Unterrichtswesen hat in den letzten Jahren bewiesen, dass sie zu grosszügigen Anpassungen, zum Beispiel auch in der Grösse der Klassen, Hand bietet. So hat sie auch für das kommende Schuljahr nach möglichst grosszügigen Lösungen gesucht, Schulen und Klassen in unseren Dörfern zu erhalten.

Es ist auch keineswegs erwiesen, dass kleinere Klassen die Qualität der Klassen wesentlich zu steigern vermögen. Da sind andere Faktoren, wie Programme, Befindlichkeit der Schüler, Klima in den Klassen und vor allem gutes Lehrpersonal wesentlich wichtiger. Entsprechende Untersuchungen untermauern diese Aussage.

In einem Gesetz festzulegen – ich zitiere – "die aktuelle Anzahl Lehrerstellen beibehalten wird..." erachte ich als einfach unmöglich. Die Anpassungen sind ja laufend nötig und – wie in den letzten Jahren durch das DEKS bewiesen – auch jederzeit möglich. Es wird laufend auf die sinkende Schülerzahl mit der Verkleinerung der Klassen reagiert.

Die Motion ist ganz einfach überflüssig.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB):*

La volonté du groupe SPO d'avoir des classes à effectif réduit part d'un bon sentiment. Son objectif est double: sauvegarder des places de travail et améliorer la qualité de la formation.

Malheureusement, le chemin proposé ne résiste pas à l'analyse.

Tout d'abord, PISA l'a démontré, l'école valaisanne forme bien ses élèves. Bien sûr, on peut toujours faire mieux et il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers, c'est vrai.

Cela étant, il n'y a pas d'urgence d'intervenir pour augmenter la qualité de la formation. Ce sont donc d'autres contingences qui ont poussé les motionnaires à intervenir maintenant. Pour eux, il est nécessaire de sauvegarder les places de travail. Est-ce que l'on peut accepter que l'école ne doive pas s'adapter aux fluctuations de l'offre et de la demande? Partout où la demande diminue, l'offre de prestations doit s'adapter. Pourquoi n'en irait-il pas de même pour l'école? Lorsque la démographie a été à la hausse, le nombre d'enseignants a augmenté. Il n'y a pas de raison pour que l'école ne s'adapte pas également en sens inverse.

Diminuer l'effectif des classes permettrait peut-être, dans certains cas, d'améliorer légèrement la qualité de la formation, mais à quel prix? Evidemment, en conservant le même effectif d'enseignants, dans nos comptes cantonaux, la facture n'augmenterait pas. Par contre, le coût par élève exploserait.

Il y a, dans ce canton, des communes qui connaissent une croissance démographique positive. Le dédoublement des classes engendrerait, pour certaines d'entre elles, de graves problèmes de structures. De nombreuses communes ne disposent pas de locaux suffisants pour accompagner une augmentation du nombre de classes. Lorsque la motion déclare que la diminution des effectifs n'engendre pas de frais supplémentaires, c'est donc faux. Il faudra parfois adapter certains bâtiments scolaires, voire, dans certains cas, carrément construire de nouveaux établissements.

Mais, le reproche le plus important que l'on peut faire à la motion de la députée (suppl.) Laura Kronig est qu'elle demande une mesure qui s'applique partout de manière uniforme, sans distinction des besoins réels. Assouplir les normes pour sauvegarder une classe dans un village de montagne, pourquoi pas? C'est une action ciblée qui apporte un plus. Mais, ne généralisons pas la mesure là où cela n'est pas nécessaire.

Plutôt qu'une diminution linéaire des effectifs, il serait plus judicieux de consacrer l'argent économisé par la réduction du nombre de classes pour des actions concrètes, ciblées, à haute valeur pédagogique. Par exemple, il y a des expériences menées actuellement pour permettre une meilleure intégration des élèves de langue étrangère. Ce système met en place un système de formation séparé le matin pour les élèves allophones avec des cours intensifs portant sur la langue locale et des cours "en classe normale" – entre guillemets bien sûr – l'après-midi pour faciliter une véritable insertion. Ce système a un double avantage: la langue est mieux apprise et l'est plus rapidement, et le niveau général de la classe augmente. Mais, pour mettre en place ce système, il faut des moyens. Ne les gaspillons pas par des mesures sans grande valeur pédagogique.

Autre exemple: celui du bilinguisme. Pour mettre en place des classes véritablement bilingues de manière plus systématique à travers tout le canton, il faut de nouveaux moyens financiers, notamment pour la formation des enseignants. Ne nous privons pas de ces moyens.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas vous propose de rejeter la motion du groupe SPO.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

**Par 55 voix contre 39 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.081 de la députée (suppl.) Laura Kronig.**

Cette motion est ainsi classée.

**13. MOTION**  
**du groupe PDCB, par le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud, concernant:**  
**pour des traitements équilibrés dans l'enseignement (12.12.2006) (3.082)**

**MOTION**  
**der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Yves Gabbud,**  
**betreffend: für eine ausgeglichene Besoldung im Unterrichtswesen**  
**(12.12.2006) (3.082)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB):*

Les salaires appliqués actuellement aux enseignants de niveaux différents varient fortement.

Lors des deux ans de formation professionnelle, l'enseignant du cycle d'orientation touche 5'351 francs par mois et celui de la maturité 5'813 francs. La différence est de près de 500 francs par mois en début de carrière.

A la fin de ces deux ans de formation professionnelle, l'enseignant du cycle d'orientation obtient un salaire de 6'526 francs et celui du collège touche, lui, 7'600 francs. L'écart dépasse les 1'000 francs par mois.

Ensuite, au fil des années, les salaires des uns et des autres augmentent linéairement. L'écart en francs se creuse. Au sommet de la courbe de la progression salariale, l'enseignant du cycle d'orientation touche 9'463 francs par mois et son homologue du collège touche, lui, 11'020 francs par mois. L'écart dépasse les 1'500 francs par mois ou les 20'000 francs par année.

Comment expliquer un tel écart salarial?

Un des éléments d'explication tient dans la longueur de la formation. L'enseignant du cycle d'orientation fait sa maturité, puis trois ans d'université suivis de deux ans de formation professionnelle. L'enseignant du secondaire II fait sa maturité, puis cinq ans d'université et deux ans de formation professionnelle. Celui qui enseigne au collège a donc une formation de deux années plus longue que celle de l'enseignant du cycle d'orientation.

Jusqu'ici, un deuxième élément expliquait la différence salariale. Sur le plan de la retraite, les deux enseignants ne bénéficiaient pas des mêmes conditions. L'enseignant du cycle d'orientation pouvait partir à la retraite à 60 ans alors que son homologue du collège devait attendre jusqu'à 62 ans. Aujourd'hui, vous le savez bien, la situation a changé. Ce Parlement a décidé de porter l'âge de la retraite de tous les enseignants à 62 ans. Actuellement, la justification de la différence salariale ne repose donc plus que sur les deux ans de formation supplémentaire.

La question qui se pose est de savoir si la hauteur de la différence salariale est pleinement justifiée par cette différence de formation. Ce qui compte, ce n'est pas ce que l'on

gagne sur un mois, mais évidemment sur l'ensemble de sa carrière professionnelle. Prenons la situation d'un enseignant du cycle d'orientation qui fait deux ans de formation professionnelle après l'université et qui travaille pendant 30 ans et comparons-là avec celle d'un professeur au collège qui travaille jusqu'au même âge et qui fait donc une carrière de 28 ans avec un salaire complet. En tenant donc compte, bien entendu, des deux ans de travail en moins pour le professeur du collège, la différence sur l'ensemble de la carrière avoisine les 270'000 francs en faveur du professeur. La différence est tout de même importante et elle s'accroît de 20'000 francs par année de travail supplémentaire.

Vous le savez bien, ce qui détermine le montant d'une rémunération, ce n'est pas uniquement la longueur de la formation.

L'enseignant du cycle d'orientation donne plus d'heures de cours hebdomadaires que son homologue du collège, mais surtout l'enseignant du cycle d'orientation subit une plus forte pression de la part de ses élèves qui se trouvent dans un âge souvent plus exigeant. Si le professeur a besoin de plus de savoir, l'enseignant du cycle d'orientation aura besoin, lui, de faire preuve de plus de pédagogie, de plus de psychologie et cela tout au long de sa carrière.

Il ne s'agit pas ici de dévaloriser la profession de professeur du secondaire du deuxième degré. Par contre, il s'agit de faire la part des choses. Il devient toujours plus difficile de recruter des enseignants voulant se consacrer aux élèves du cycle d'orientation. Pour y remédier, il faut éviter que le jeune qui souhaite se lancer dans l'enseignement constate qu'il peut gagner jusqu'à 20'000 francs de plus par année s'il se dirige vers l'enseignement au collège plutôt que vers le cycle d'orientation.

Vous m'aurez compris, cette motion ne vise pas à faire des économies sur le dos de l'école. Par contre, il devient impératif de réduire l'écart salarial existant entre les enseignants du cycle d'orientation et ceux du collège.

La réforme évidemment devra se faire en douceur, sur le moyen terme, en tenant compte des droits acquis et dans le respect des uns et des autres.

Cette motion ne donne pas les recettes permettant d'aboutir à une telle réduction de l'écart salarial, mais propose un principe qui doit permettre d'apporter une juste rétribution à tous les enseignants et d'éviter à ce canton de se retrouver face à une pénurie d'enseignants du cycle d'orientation, enseignants qui jouent un rôle majeur dans la formation de nos enfants.

Merci donc de soutenir cette motion.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je constate que votre motion est combattue.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

Die SPO/Linke Allianz bekämpft diese Motion.

Wir anerkennen zwar, dass es grosse Unterschiede gibt innerhalb und zwischen den Besoldungsstufen und den verschiedenen Schulstufen. Aber das ist kein Walliser Phänomen, das sieht man auf schweizerischer Ebene überall.

Doch eine Lehrergruppe gegen die andere aufzureisen, ist der falsche Weg um ein Gleichgewicht innerhalb der Löhne zu erreichen. Zudem steckt in dieser Motion eine versteckte Sparübung. Und wenn schon gespart werden soll in der Bildung, soll das klar gesagt werden.

Die vorliegende Motion trägt nicht zur Problemlösung bei, sondern schafft neue Probleme. Deshalb lehnen wir sie ab.

*M. le député André Vernay (GRL):*

Un constat correct, mais une solution inadéquate.

Un constat correct:

- le salaire entre un enseignant du cycle d'orientation et un professeur du collège diffère sensiblement;
- le salaire des enseignants du cycle d'orientation est donc moins attractif.

Cependant, la solution du député (suppl.) Jean-Yves Gabbud nous semble inadéquate, car il ne s'agit ni plus ni moins que de vouloir diminuer le salaire des professeurs du collège. En effet, cette révision devrait se faire par compensation et sans augmentation de dépenses. Alors, dites-moi comment faire autrement que de déshabiller Paul pour habiller Pierre?

Voilà une solution indigne, à notre avis, d'une république qui prend soin de la formation de sa jeunesse, d'une république qui veut et doit investir dans le futur de notre société, à savoir une jeunesse bien formée, mieux formée.

Voilà une solution qui, pour régler un problème, en créerait d'autres bien plus importants et plus graves: démotivation du corps professoral qui entraînerait une mauvaise formation des étudiants qui, elle-même, entraînerait une baisse généralisée du niveau de formation de notre élite de demain, élite qui sera appelée à résoudre des problèmes encore insoupçonnés à ce jour, mais qui, à coup sûr, nécessiteront un niveau de formation qui soit le plus élevé et le meilleur possible.

Si le motionnaire avait choisi une autre voie, à savoir par exemple le blocage pour un certain temps du salaire des professeurs au collège jusqu'à ce que l'écart entre ces différents corps professoraux de l'Etat soit ramené à des proportions plus raisonnables et définies d'avance, nous aurions pu éventuellement le suivre, mais, malheureusement, la solution proposée ne nous convient pas.

Je vous prie donc, avec l'ensemble du groupe radical-libéral, de refuser cette motion, tout en demandant au département concerné de trouver des solutions adéquates pour des traitements équilibrés dans l'enseignement.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

**Par 67 voix contre 22 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.082 du député (suppl.) Jean-Yves Gabbud.**

Cette motion est ainsi classée.

**14. INTERPELLATION**  
**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires**  
**concernant l'interdiction des téléphones portables dans les écoles**  
**(12.12.2006) (3.083)**  
**INTERPELLATION**  
**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Handyverbot an Schulen (12.12.2006)**  
**(3.083)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Je pense que le texte déposé suffit?

Parfait.

Monsieur le chef du département, je vous laisse le soin de répondre.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Il est important de constater que c'est un souci de l'école et que nous tenons à mettre des règles. La pornographie, c'est une interdiction absolue à l'école. Nous travaillons avec la police pour à la fois avoir des règles légales, pour avoir un soutien de la police et pour trouver des solutions en ce qui concerne la pornographie ou les téléphones portables.

Les dispositions qui sont appliquées sont relativement claires. Nous voulons les utiliser avec respect aussi des établissements. Ce sont d'abord les parents qui doivent éduquer leurs jeunes sur cet apprentissage des Natels et sur cette obligation d'être respectueux et de respecter son voisin en prévenant et en dénonçant les actes interdits. C'est ensuite le problème de l'établissement d'être strict. Ce qui est interdit aujourd'hui, c'est l'utilisation des Natels à l'intérieur de l'école. Je crois que cette interdiction est logique et je crois qu'elle est relativement bien respectée dans nos établissements.

Dans les cours de récréation et à l'extérieur de l'école, nous comprenons aussi qu'il y a peut-être des besoins de sécurité qui doivent être respectés et nous voulons avoir une utilisation restrictive, mais pas une interdiction absolue de l'utilisation des Natels. C'est la raison pour laquelle, dans les cours de récréation et à l'extérieur, ce sont les établissements et surtout les parents qui ont la responsabilité de gérer leurs jeunes.

J'espère qu'avec les campagnes de prévention, car vous savez que, avec la police, une campagne de prévention a été lancée l'année passée et qu'elle a une durabilité de trois ou quatre ans, cette campagne se fait sous la responsabilité de la police. C'est une campagne intercantonale – de plus en plus, on parle d'intercantonalité. Ensuite, elle a été discutée au niveau de la police et de mon département, et elle se déploie dans les établissements.

J'espère donc que nous arriverons à stopper, avec un stop absolu, les actes de pornographie. Il appartient, je crois, à chaque citoyen de dénoncer immédiatement toute connaissance d'un acte. Lorsque nous en avons connaissance, nous avons la rapidité d'intervention, avec la police. Je crois que c'est un acte citoyen de signaler de telles dérives. Les expériences que nous avons nous montrent que nous pouvons agir rapidement dès que nous avons connaissance de ces actes.

Il y a aussi des actes de prévention que nous devons mettre en place. Cette prévention est faite avec la police, avec le Service de la jeunesse et avec les établissements. Nous voulons, dès la reprise scolaire 2007, avoir quelques activités pour lutter contre la violence à l'école, pour lutter contre les incivilités, et pour mettre en règle ces dispositions contre la pornographie et pour éviter une utilisation abusive des téléphones portables dans nos écoles.

*Der Präsident:*

Frau Grossrätin, können Sie sich mit der Antwort einverstanden erklären? Ja.

Besten Dank.

**15. POSTULAT**  
**du groupe PS/AdG, par le député Jean-Marc Zufferey, concernant**  
**l'attestation cantonale de formation professionnelle de concierge**  
**(13.12.2006) (3.084)**  
**POSTULAT**  
**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Marc Zufferey, betreffend**  
**Hauswartausbildung (13.12.2006) (3.084)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):*

Le développement de ce postulat ne nécessite pas de grands discours tant la matière et notre demande sont faciles à comprendre si l'on a fait une lecture du texte déposé.

Cependant, j'aimerais y ajouter une information et insister sur un point.

L'information: Par un courrier du Service de la formation professionnelle, courrier daté du 27 avril, j'ai pris connaissance de prescriptions de formation de la nouvelle formation de "agente/agent d'exploitation avec CFC" ainsi que d'une présentation de cette formation le 22 mai prochain à l'école professionnelle de Martigny.

Cette nouvelle formation, à ce que j'ai pu en prendre connaissance et lire, quoique à mes yeux très et trop similaire au CFC de "spécialiste en hôtellerie", délivré par Hôtellerie Suisse, ainsi qu'à l'attestation fédérale de "employé d'intendance", délivrée à l'école professionnelle de services communautaires de Châteauneuf, va, cependant, même si elle est très similaire aux deux précédentes, dans le sens de ce que nous souhaitons par le dépôt de notre postulat en décembre 2006.



J'insiste sur un point du postulat, soit la ferme demande au DECS de recenser auprès des entreprises, commerces, institutions et établissements divers, les nouveaux besoins qu'ils ou elles ont en qualification du personnel et formations non assurées, non couvertes actuellement.

Le DECS se doit de s'inscrire avec une radicale audace dans les projets "Speranza 2000" et "Chance 06" qui visent à offrir des perspectives professionnelles aux jeunes en difficultés scolaires ou en rupture sociale grâce, notamment, à la création de nouvelles places dans la formation initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale à long terme.

Merci.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; ainsi donc réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**16. POSTULAT**  
**du député Ignaz Imboden et cosignataires concernant l'école valaisanne**  
**(13.12.2006) (3.085)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Ignaz Imboden und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Walliser Schule (13.12.2006) (3.085)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):*

Les postulats qui font référence au cycle d'orientation ont tous une légitimité par rapport à leur contenu.

Toutefois, dans l'immédiat, il convient, pour le groupe PS/AdG, comme nous l'avons déjà mentionné lors des sessions de février et d'avril derniers, de laisser travailler en toute sérénité la commission mise en place par le département, commission qui traite notamment de la refonte du cycle d'orientation, avant de se pencher sur des situations particulières qui seront certainement abordées par ladite commission.

Pour ces raisons, le groupe PS/AdG vous propose de refuser ces postulats.

Merci.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):*

Wahrscheinlich hat meine Wortmeldung nicht so geklappt am Anfang, darum bin ich etwas verspätet. Also ich möchte doch zum Postulat betreffend Walliser Schule noch ein paar Worte sprechen.

In den letzten Jahren sind in der Walliser Schule verschiedene wohl gemeinte kleinere Reformen in die Wege geleitet worden. Dies sei hier anerkannt und auch klar gesagt. Aber all diese Reformschritte blieben Flickwerk.

Sowohl bei der Lehrerschaft als auch bei den Eltern werden heute immer bestimmter wichtige weiterreichende Reformen angemahnt. Wir alle wissen, dass der gesellschaftliche Wandel, insbesondere der letzten zwei Jahrzehnte, die Schule vor enorme Herausforderungen stellt.

Im Wallis können wir uns bis heute glücklich schätzen, dass alarmierende Zustände, wie sie in Schulen anderer Kantone herrschen, noch kein Thema sind. Wir haben bis heute noch keinen Flächenbrand.

Immer wieder hört man jedoch, dass hier und dort Anzeichen bestehen, wonach die Probleme, die heute andere kennen, sich morgen auch bei uns einstellen könnten. Das führt zwingend zu einem Handlungsbedarf.

Ausserdem haben wir in folgenden Bereichen bereits seit Jahren Handlungsbedarf:

- a) Problemfelder der OS Schulen
- b) Schuldauer
- c) Statut der Lehrkörper

Die Problematik ist aus unserer Sicht derart komplex und bedeutend, dass an die Adresse der Walliser Regierung und unmittelbar an das Departement folgende Forderungen gestellt werden müssen:

1. Es sollen die Schwachstellen der Walliser Schule offen gelegt werden.
2. Es ist ein Paket zu schnüren, welches mit Sofortmassnahmen die dringendsten Probleme einer Lösung zuführt.
3. Es sollen schlussendlich langfristige Massnahmen der Walliser Schule, also den Schülerinnen und Schülern, den Eltern und der Lehrerschaft die Inhalte und die Strukturen verpassen, die es heute braucht, um den Herausforderungen in Bildung und Erziehung zu begegnen.

Die CSPO ist überzeugt, dass es nicht genügt, wenn man sich in internen Arbeitsgruppen mit der Materie befasst. Gefragt sind heute Arbeitsgruppen, die alle Kreise einschliessen – nicht nur wie üblich die Politik – und die auch durch extremes Fachwissen ergänzt werden.

Ich danke Ihnen, geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, dass Sie im Interesse derjenigen, die heute und morgen die Schulbank drücken, unser Postulat unterstützen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat a été combattu par le groupe PS/AdG. Nous allons donc procéder au vote.

**Par 59 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.085 du député Ignaz Imboden.**

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**17. POSTULAT**  
**de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) et cosignataires**  
**concernant des mesures relatives aux élèves difficiles au**  
**cycle d'orientation (14.12.2006) (3.086)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO) und**  
**Mitunterzeichnenden betreffend Massnahmen bei schwierigen Schülern**  
**auf Orientierungsschulstufe (14.12.2006) (3.086)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):*

Ich habe dieses Postulat im Dezember eingereicht. Im Februar wurde hier ein gleiches Postulat von Herrn Grégoire Jirillo behandelt. Das Thema ist und bleibt aktuell und alle warten, dass nun endlich etwas verändert wird.

Die schwierigen Schüler beschäftigen die Mitschüler, die Lehrer, die Schuldirektion, alle sozialen Dienste, Schulinspektorat, ja das gesamte Umfeld in welchem sie leben. Wir können so nicht weiter arbeiten. Alle sind frustriert und dabei gäbe es sehr einfache Lösungen. Wir müssen das Rad nicht neu erfinden, es gibt genügend Beispiele in anderen Kantonen, wie das Problem angegangen werden könnte.

Gestern war eine Veranstaltung zu diesem Thema in Täsch. Man stellte ein Projekt aus dem Kanton Solothurn vor "Timeout für Jugendliche". Jugendliche zwischen dem 14. und 16. Lebensjahr nehmen ein Timeout für zwei bis vier Wochen. Sie können aber höchstens 12 Wochen aus der Schule genommen werden. Sie müssen an einem Arbeitsplatz schaffen, dazwischen haben sie Zeit den Schulstoff zu bearbeiten und werden von Fachkräften betreut. Mit allen Beteiligten vereinbart man genaue Ziele. Alles immer mit der Absicht den Jugendlichen wieder in die Schule zu integrieren. Die Verantwortlichen des Projekts im Kanton Solothurn machten durchwegs positive Erfahrungen.

Bei einem solchen Modell halten sich die Kosten im Rahmen.

Was wir brauchen ist, dass im Reglement vom 7. Juli 2004 "Sonderurlaube und Disziplinar massnahmen" Artikel 15 geändert wird. Hier muss geregelt werden, dass ein Schulzentrum die Möglichkeit hat, einen Schüler für einige Wochen aus der Schule zu nehmen und ihn anderswo zu beschäftigen. Wenn das Departement klare Regelungen schafft, sind die OS Zentren bereit, Massnahmen anzubieten, die allen dienen.

Herr Staatsrat Roch, Sie waren am 9. Januar im OS Zentrum in Visp und haben uns versprochen, dass zu Beginn des Schuljahrs 2007/2008 Massnahmen für die Betreuung schwieriger Schüler auf dem Tisch sind. Ich bitte Sie eingehend im Namen aller Lehrer und Lehrerinnen und im Namen der grossen Masse Schüler jetzt zu handeln. Die Zeit, die wir für die schwierigen Schüler einsetzen müssen, würden wir lieber für die grosse Mehrheit Jugendlicher einsetzen, die lernen wollen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Votre postulat n'est pas combattu; ainsi donc réputé accepté, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**18. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**concernant le cadre éducatif cantonal (15.12.2006) (3.087)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**betreffend kantonaler Erziehungsrahmen (15.12.2006) (3.087)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Marc Schröter (GRL):*

Nous avons déjà soulevé dans ce Parlement le problème croissant des incivilités de tous ordres et qui commencent bien souvent à l'école, et nous en avons encore un exemple cet après-midi.

Ce postulat a pour but de mettre en place un cadre clair dans la gestion des élèves. En effet, nous constatons de plus en plus de différences dans les valeurs défendues dans notre société et, par conséquent, de plus en plus de visions différentes concernant les tâches des divers acteurs de l'éducation. Il est temps de savoir qui fait quoi, où s'arrêtent et où commencent les droits et devoirs de chacun, et cela dès l'école primaire.

Ce projet permettrait la rencontre des milieux concernés, de l'élève lui-même aux autorités en passant par le corps enseignant et, bien entendu, les parents.

Cette charte éducative ne se veut pas discriminatoire, mais, au contraire, donnerait à chacun la possibilité de faire valoir son point de vue afin d'aboutir autant que faire ce peut dans un seul et même sens où tout le monde y trouverait son compte, et cela dans l'intérêt de tous, en particulier celui des enseignants et celui des élèves.

Il faut instruire à l'école et éduquer à la maison, chacun devant être bien conscient de son rôle. Prévenir plutôt que guérir.

Nous demandons donc au DECS d'étudier la mise en place de cette charte éducative cantonale ainsi que sa diffusion dans le canton, afin de conserver une école valaisanne sereine.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Votre postulat n'est pas combattu, ainsi donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**19. POSTULAT**  
**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**concernant: pour un planning cantonal (15.12.2006) (3.088)**  
**POSTULAT**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**betreffend: für eine kantonale Planung (15.12.2006) (3.088)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Marc Schröter (GRL):*

Ce postulat s'intéresse à un rythme de huit semaines d'école pour deux semaines de vacances expérimenté à Viège depuis quelque temps.

Le groupe GRL demande donc au Conseil d'Etat d'étudier ce rythme particulier.

Est-il profitable:

- à l'élève?
- aux enseignants?
- enfin aux parents?
- dans la mesure où ceux-ci ont plus le choix dans leurs dates de vacances, à l'économie en général?

Tout en tenant compte des plannings intercantonaux lors des vacances d'hiver, envisage-t-il un élargissement de ce rythme à d'autres communes du canton, voire au canton tout entier?

Je vous remercie de votre réponse.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Ici également, votre postulat est accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**20. MOTION**  
**du groupe GRL, par la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**concernant des unités à l'école (15.12.2006) (3.090)**

**MOTION**  
**der GRL-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Emmanuelle Maye-Favre,**  
**betreffend differenzierte Klassenbestände (15.12.2006) (3.090)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):*

Si, tout à l'heure, je n'ai pas soutenu ma collègue, la députée (suppl.) Laura Kronig, dans sa proposition, c'est parce que je pense qu'il ne faut pas diminuer le nombre d'élèves par classe simplement pour maintenir des places de travail pour nos enseignants.

Le groupe radical-libéral a poussé la réflexion plus loin: instaurer un coefficient par élève. Le but premier de l'enseignement n'est-il pas de favoriser équitablement tous les élèves de ce canton? Malheureusement, nous ne naissons pas tous avec les mêmes capacités; ne laissons pas en rade les plus défavorisés. Malgré le soutien apporté par les maîtres d'appui, nos enseignants sont de plus en plus surchargés en raison d'une intégration que nous voulons tous. Nous savons que les classes, que ce soit en primaire ou au cycle d'orientation, doivent atteindre un certain nombre d'élèves pour pouvoir être dédoublées et cela sans tenir compte des difficultés éventuelles des individus.

Le groupe radical-libéral propose que chaque élève soit considéré dans son intégralité. Ainsi, l'élève qui ne rencontre aucune difficulté particulière aurait un coefficient de 1. A partir de cela, celui qui présente un handicap intellectuel ou physique, ou celui ressortissant d'une autre culture et, de ce fait, allophone, pourrait être doté d'un coefficient supérieur, par exemple 2 ou 3, selon un barème à déterminer; ce qui ferait que la classe compterait non pas un nombre brut d'élèves, mais que ce nombre serait quantifié en fonction des éventuels handicaps présentés par les élèves qui forment cette classe.

C'est un petit peu technique, je vous donne un exemple. On dit qu'une classe doit être composée de 27 unités. Là où la classe est composée de 27 élèves dits normaux, celle-ci comptera effectivement 27 individus. Celle composée d'un ou de plusieurs enfants différents ou en phase d'intégration comptera moins d'élèves, mais présentera toujours le même nombre d'unités.

Nous sommes persuadés que cela donnerait à chaque élève le temps de progresser normalement avec ses éventuelles difficultés puisque l'enseignant pourrait adapter son instruction à chaque individu.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Madame la députée-suppléante.

Votre motion est combattue.

*M. le député Laurent Léger (PDCB):*

Le groupe DC du Bas combat cette motion.

La forme d'abord

Les chiffres cités pour dédoubler une classe sont faux, mais là, Madame la motionnaire, ce n'est pas tout à fait de votre faute. En effet, l'article 38 de la loi du 4 juillet 1962 cite un chiffre de 36 élèves pour l'école obligatoire. Le règlement de 1973 concernant l'école cite le chiffre de 24 élèves. Les normes d'organisation pour l'année scolaire 2007/2008 donnent le chiffre de 22 élèves pour dédoubler une classe.

A notre connaissance, la loi de 1962 n'a pas subi de modification par ce Parlement. Et, dès lors, interrogation a été posée au Conseil d'Etat pour connaître le nombre d'élèves légalement valable et sur quelle modification légale repose cette fluctuation. Mais, ce n'est en tout cas pas le chiffre de 27 élèves par classe.

Sur le fond ensuite

Vous proposez dans votre motion de pondérer les élèves en unités. Vous voulez attribuer un coefficient à chaque élève. Par exemple, comme vous l'avez dit, un élève handicapé physiquement coefficient 2, un élève intellectuellement moins bon coefficient 1,5, etc. Ce qui signifie, par exemple, qu'un élève handicapé sera considéré comme un demi-élève ou un quart d'élève.

Pour nous, ce mode de penser ou de juger est inconcevable et intolérable.

Notre canton est un modèle en plus d'être un pionnier en matière d'éducation des jeunes ayant des difficultés et des handicaps qui entravent leur développement.

En 1986 déjà, ce Parlement a voté une loi sur l'enseignement spécialisé. Cette loi prévoit le suivi, les aménagements nécessaires aux jeunes en difficulté ou avec handicap. Je vous renvoie donc, Madame la députée, à l'article 19 de cette loi qui traite des classes à effectifs réduits. Cette loi a été adoptée en son temps avec comme esprit de favoriser l'intégration et le suivi des jeunes en difficulté. Son esprit n'a pas été de stigmatiser certains de ces jeunes en leur donnant des coefficients sur la valeur intellectuelle ou physique.

Nous ne voulons donc pas de cette stigmatisation et c'est pourquoi, Chers collègues, nous vous demandons de rejeter cette motion.

Merci.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 39 voix contre 34 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.090 de la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre.**

Cette motion est ainsi classée.

**Traitements / Behandlungen:**

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /  
Department für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

## **21. MOTION**

**du député Franz Ruppen (UDC/SVP) concernant les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI): distances entre bâtiments différentes dans les nouvelles prescriptions de protection incendie de l'AEAI et dans la loi cantonale sur les constructions (09.06.2006) (5.038) (*en collaboration avec le DFIS*)**

### **MOTION**

**von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend Brandschutzvorschriften der Vereinigung kantonaler Feuerversicherungen (VKF): Unterschiedliche Gebäudeabstände in den neuen Brandschutzvorschriften der VKF und im kantonalen Baugesetz (09.06.2006) (5.038) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial octobre 2006

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

La réponse écrite se trouve sur nos pupitres. Cette motion a été rejetée par le Conseil d'Etat.

Monsieur le motionnaire, je vous cède la parole.

*Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):*

Mit meiner Motion verlange ich, dass der Staatsrat die gesetzlichen Grundlagen schafft, damit die im kantonalen Baugesetz festgelegten Gebäudeabstände wieder einzig und allein Gültigkeit haben. Der Staatsrat lehnt diese Motion ab und schreibt in seiner Antwort,



dass die Harmonisierung der kantonalen Gesetzgebung so weit wie nötig vorgenommen werden soll. Dabei sollen also vermutlich die kleineren Gebäudeabstände gemäss Baugesetz durch die grösseren Abstände gemäss den Brandschutzvorschriften der Vereinigung kantonalen Feuerversicherungen ersetzt werden.

Insbesondere bei Holzbauten würden dann grössere Gebäudeabstände gelten. Der Einsatz von Holz als Baustoff wird somit erschwert. Der vermehrte Bau von Gebäuden mit Holz und die vermehrte Nutzung einheimischer Hölzer würden jedoch zur Stärkung der regionalen Wirtschaft beitragen. Im weiteren führen die grösseren Gebäudeabstände zu einer so genannten "kalten" Expropriation des Bodens, da Bauland entwertet wird. Eine Bebauung ist nämlich nur noch auf einem kleineren Gebäudegrundriss möglich. Daher sind die grösseren Gebäudeabstände eigentumsfeindlich und deshalb abzulehnen.

Aus all diesen Gründen bitte ich Sie, dieser Motion zuzustimmen.

Ich danke Ihnen.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Je comprends les interrogations du député Franz Ruppen comme d'ailleurs celles de la députée Graziella Walker Salzmänn, mais je dois malheureusement lui dire qu'il n'y a pas le choix pour le Grand Conseil d'accepter ou non cette motion. Si le Grand Conseil accepte cette motion, cela ne sera suivi d'aucun effet, tout simplement parce que l'accord intercantonal – et c'est l'avis du professeur Zufferey que nous avons attendu pendant assez longtemps d'ailleurs – prime sur la loi cantonale. Vous pourrez donc modifier la loi cantonale sur les constructions autant de fois que vous le voudrez, vous pourrez choisir une loi cantonale spécifique dans cette matière, elle ne sera pas suivie d'effet, car ce qui prime, c'est le droit reconnu sur le plan suisse.

C'est la réponse un peu dure qu'il faut vous donner et elle doit être assortie d'un bémol parce que ce bémol, c'est la possibilité d'obtenir des dérogations à ces distances imposées sur le plan suisse, pour certains quartiers, certains villages, dont la typicité nécessite le maintien de distances réduites, ce qui est notamment le cas, par exemple, dans certains villages qui sont construits en bois. C'est un peu contradictoire, mais, enfin, c'est comme cela.

Pratiquement, Mesdames et Messieurs les députés, nous ne pouvons rien faire d'autre que ce qu'a fait le Conseil d'Etat au moment où il a publié les directives qui concernent cette matière. C'est confirmé sur le plan juridique. Nous ne pouvons faire qu'appliquer ce droit qui prime, le droit de niveau fédéral, suite à cet accord intercantonal.

Quand on s'indigne, comme certains d'entre vous, et je les comprends aussi, du fait qu'il n'y ait pas eu de consultation là-dessus, je rappelle que l'accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce a fait l'objet de débats dans ce Grand Conseil. Cet accord intercantonal ne prévoyait forcément pas chacun des détails, mais il donnait à l'organe intercantonal d'application des compétences de faire entrer en vigueur un certain nombre de dispositions techniques. C'est ce qui s'est passé avec l'organe intercantonal qui a, comme je l'ai indiqué, donné des prescriptions qui, elles, s'appliquent maintenant à tous les cantons.

On peut se dire que finalement, il ne faut pas signer ces accords intercantonaux. Le résultat aurait été le même. Il ne faut pas avoir de regrets: en effet, à partir du moment où 18 cantons votent l'accord, celui-ci s'impose à toute la Suisse.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, pas de regrets par rapport à la procédure; des regrets par rapport à certaines zones, à certaines habitudes peut-être, mais surtout aussi la possibilité de requérir de l'autorité intercantonale des dérogations pour des zones spécifiques.

Nous allons donc écrire aux communes afin que celles-ci produisent leurs demandes en relation avec ces zones spécifiques dans lesquelles elles demanderaient une dérogation et c'est l'autorité intercantonale qui se prononcera, toujours à une majorité de 18 cantons.

*Le président:*

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette motion étant combattue par le Conseil d'Etat, nous allons voter.

**Par 51 voix contre 20 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 5.038 du député Franz Ruppen.**

Cette motion est ainsi classée.

## **22. MOTION**

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) concernant:  
expropriation à chaud? (09.06.2006) (5.039) (*en collaboration avec le  
DFIS*)**

### **MOTION**

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) betreffend: Warme  
Expropriation? (09.06.2006) (5.039) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial octobre 2006

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):*

Mit Bedauern stelle ich fest, dass der Staatsrat – und dann schlussendlich auch unser Parlament – solchen wirtschaftsfeindlichen Bestimmungen zugestimmt hat, welche ganz klar auch im Rahmen der neuen Regionalpolitik gegen die Interessen des Kantons Wallis verstossen oder diese bedrängen.

Aufgrund der mir vorliegenden Unterlagen, also des Schreibens vom 27. Januar 2006 – und jetzt rede ich als Gemeindepräsidentin – an die Gemeindeverwaltungen des Wallis, in dem geschrieben steht, dass aufgrund dieser Vorschriften, die der Staatsrat jetzt in Kraft gesetzt hat, für sämtliche Bauten die gesetzlichen Grundlagen eingehalten werden müssen.

Ich erwarte vom Staatsrat, dass die Gemeinden umgehend über diese neue rechtliche Situation informiert werden, damit sie, wenn entsprechende Baugesuche eingehen, auch entsprechend reagieren und handeln können.

Ich verlange keine weitere Abstimmung. Danke.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Le Conseil d'Etat a déjà constaté, par publication dans le Bulletin Officiel, que les dispositions étaient en force. Les communes devraient donc les connaître puisque personne n'est censé ignorer les publications parues dans le Bulletin Officiel.

Toutefois, comme je l'ai dit, nous allons faire un courrier spécifique à l'attention des communes, non seulement pour leur rappeler que les dispositions de cet accord sont maintenant en force – je rappelle encore une fois qu'il ne s'agit pas de dispositions cantonales, mais de dispositions qui s'appliquent dans toute la Suisse –, mais nous allons initier une démarche pour faire en sorte que, dans un certain nombre de cas, on puisse déroger à ces prescriptions.

Quant à dire, comme le fait la députée Graziella Walker Salzmänn, que c'est contre l'intérêt du Valais que ces dispositions ont été prises, c'est aller un peu fort en besogne parce que, en réalité, ces dispositions n'ont pas été prises pour le plaisir; elles ont été prises sur la base d'informations techniques par des spécialistes en matière de protection contre le feu. Si l'on peut regretter qu'ici ou là – et nous pouvons encore le corriger, je l'espère – ces dispositions soient trop strictes, d'une façon générale, elles améliorent la sécurité de notre milieu bâti.

Alors, gardons tout de même, je crois, un certain niveau d'analyse et ne jetons pas le tout, alors que le but était d'améliorer la protection de la population.

*Le président:*

**Nous avons pris bonne note du retrait de votre motion, Madame la députée Graziella Walker Salzmänn.**

### **23. POSTULAT**

**de la députée (suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) concernant les itinéraires pour raquettes à neige et les parcours hivernaux balisés (09.11.2006) (5.055)**

#### **POSTULAT**

**von Grossrätin (Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) betreffend markierte Winter- und Schneeschuhwanderwege (09.11.2006) (5.055)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:** cf. BSGC-Memorial mars 2007

**TRAITEMENT / BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat. Sa réponse écrite se trouve sur vos pupitres.

Personne ne demande la parole.

Ce postulat est ainsi accepté et transmis pour mise en œuvre au Conseil d'Etat.

**Développements / Entwicklungen:**  
**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /**  
**Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

**24. POSTULAT**  
**du député Erno Grand (CVPO) et cosignataires concernant**  
**les parcs naturels en Valais (13.12.2006) (5.058)**  
**POSTULAT**  
**von Grossrat Erno Grand (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Naturpärke Wallis (13.12.2006) (5.058)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO):*

Im Namen von Erno Grand teile ich Ihnen folgendes mit:

Im Jahr 2005 hat dieses Parlament mit Pfy/Finges den ersten Naturpark unterstützt. Die betroffenen Regionen wurden damit gestärkt. Als Präsident von Pfy/Finges dankt Erno Grand.

Das Wallis übernahm damit eine Vorreiterrolle. Der Bund seinerseits hat die Potenziale von Naturpärken erkannt und wird zirka zehn Pärke in der Schweiz unterstützen. Nationalpärke müssen nun 100 km<sup>2</sup> gross sein. Mit 17 km<sup>2</sup> erfüllt Pfy/Finges diese Anforderungen nicht. Der Bund bietet Hand Abklärungen zu machen, ob es Sinn macht einen solchen Park einzurichten und stellt dafür finanzielle Mittel zur Verfügung. In der Schweiz bemühen sich um die drei Dutzend Regionen einen solchen Park mit Bundeshilfe einzurichten. Wollen wir dabei sein, dürfen wir den Zug nicht verpassen und müssen umgehend handeln.

Das BAFU erwartet von den Kantonen eine klare Vorstellung und Strategie bezüglich von Pärken. Das Wallis hat die Möglichkeit vielleicht zwei oder vielleicht sogar drei Pärke einrichten zu können.

Dieses Postulat verlangt vom Staatsrat, dass er die betroffenen Regionen anhört und eine entsprechende Absichtserklärung nach Bern schickt. Ebenso soll der Staatsrat die nötigen Ressourcen zur Abklärung zur Verfügung stellen.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Merci, Madame la députée-suppléante.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**25. POSTULAT**  
**des députés Markus Truffer (CVPO) et Jakob Walter (suppl.) (CVPO),**  
**de la députée Liliane Brigger (CSPO) et cosignataires concernant la suite**  
**de la réfection de la route St. Niklaus - Grächen (14.12.2006) (5.059)**

**POSTULAT**  
**der Grossräte Markus Truffer (CVPO) und Jakob Walter (Suppl.)**  
**(CVPO), Grossrätin Liliane Brigger (CSPO) und Mitunterzeichnenden**  
**betreffend Weiterausbau der Strasse St. Niklaus - Grächen (14.12.2006)**  
**(5.059)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):*

Eine Session zurück hat uns Kollege Xavier Bagnoud von der CVPU empfohlen, nicht immer wieder alles wiederzukauen, das jede und jeder von uns schriftlich vor sich hat.

Ich halte mich daran und möchte aus unserem Postulat lediglich das Folgende betonen:

Die Gemeinde Grächen wurde 2005 mit Hilfe des Kantons saniert und hat – mit harten Auflagen belastet – ständig um ihr finanzielles Überleben zu kämpfen.

Ich bitte daher den Departementvorsteher für Verkehr, Bau und Umwelt eindringlich;

1. möglichst schnell die verbleibenden Lose auszuschreiben und das dringliche Dekret von 1973 – ich wiederhole – von 1973 endlich in seiner Totalität umzusetzen, damit Grächen ebenfalls die Chancen, welche sich durch die NEAT anbieten, packen kann. Dies umso mehr als die nötigen Geldmittel zur Verfügung stehen und auf ihre Verwendung geradezu warten,
2. einen Realisierungs- und Zeitplan für den verbleibenden Ausbau der Strasse St. Niklaus – Grächen auf zwei Spuren vorzulegen, damit die Tourismusgemeinde Grächen ihre Verbindungen nach Visp planen und realisieren sowie ihrer Informationspflicht nachkommen kann.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Votre postulat est accepté tacitement et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**26. POSTULAT**  
**des députés (suppl.) Joachim Rausis et Jean-Yves Gabbud concernant:**  
**pour une administration éclairée (14.12.2006) (5.060)**

**POSTULAT**  
**der Grossräte (Suppl.) Joachim Rausis und Jean-Yves Gabbud**  
**betreffend: für eine erleuchtete Verwaltung (14.12.2006) (5.060)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB):*

Le temps est venu de faire un effort en matière d'économies d'énergie; tout le monde en conviendra. Mais, il y a certaines économies qui sont faciles à accepter et à réaliser parce qu'elles ne nécessitent aucune perte de confort, ni aucune modification des habitudes de vie. C'est l'une de ces économies simples que nous vous proposons ici.

Comme vous le savez tous, une étiquette "énergie" accompagne désormais les objets consommant de l'électricité. Une ampoule ordinaire a un rendement lumineux très médiocre; seul 5% de l'énergie électrique consommée est transformé en lumière. Sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note, ces ampoules ordinaires se classent en E, voire en F, selon leur taille.

Par contre, les ampoules dites "fluocompactes" transforme 95% de l'électricité en lumière et se trouvent en classe A.

Selon la plateforme d'information des cantons romands "Energie – Environnement", je cite: "Une lampe à économie d'énergie (fluocompacte donc) n'est rien d'autre qu'un tube fluorescent replié pour se visser sur une douille ordinaire. Beaucoup abritent un ballaste électronique dans leur culot; ce qui permet un allumage rapide, évite toute vibration lumineuse et donne une longue durée de vie." Toujours selon cette plateforme officielle, en remplaçant une ampoule ordinaire de 100 watts par une bonne ampoule fluocompacte de 23 watts, on peut avoir plus de lumière tout en utilisant quatre fois moins d'électricité.

Le prix d'achat supérieur de l'ampoule fluocompacte est remboursé en une année seulement grâce à l'économie d'électricité. Comme la durée de vie de l'ampoule économique est plus longue que celle de l'ampoule classique, l'économie globale est intéressante.

L'Administration cantonale pourrait donc montrer l'exemple en la matière sans que cela pèse sur le porte-monnaie du contribuable et pourrait également inciter les citoyens valaisans à la suivre dans cette voie éclairée.

Merci donc de soutenir ce postulat.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député-suppléant.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**27. POSTULAT**  
**du député Edmond Perruchoud et cosignataires concernant les**  
**corrections routières Chalais - Briey - Vercorin RC 43 (15.12.2006)**  
**(5.061)**

**POSTULAT**  
**von Grossrat Edmond Perruchoud und Mitunterzeichnenden betreffend**  
**Strassenkorrekturen Chalais - Briey - Vercorin KS 43 (15.12.2006)**  
**(5.061)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je sais que vous avez grand plaisir de m'entendre et surtout de m'écouter, mais je crois penser que l'on peut se référer au texte. Et puis, apparemment, cela ne devrait pas poser de problème, si j'ai bien compris le sourire très chaleureux et glorieux du représentant du Conseil d'Etat!

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Il semble, toutefois, que votre postulat soit combattu!

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays (PDCB):*

Nombreuses sont les routes cantonales du Valais qui mériteraient des travaux de réfection. On peut d'ailleurs, sans hésiter, citer plus de 1'000 km de routes secondaires dans notre canton, dont la RC 43 Chalais – Briey – Vercorin mentionnée dans le postulat du député Edmond Perruchoud qui, selon lui, demeure une route de montagne qui, par plusieurs aspects, n'offre pas les garanties nécessaires à une circulation sûre.

A titre de comparaison, le député Edmond Perruchoud se réfère, entre autres, à la décision récente du Grand Conseil concernant la correction routière de la RC 62 Sion – Nendaz dont le volume de trafic est estimé à 3'800 véhicules/jour alors que le trafic journalier moyen sur la RC 43 est estimé à environ 1'000 véhicules/jour. Par ailleurs, Vercorin dispose de deux autres accès pour s'y rendre, soit l'un routier depuis Grône et Itravers et l'autre par le téléphérique Chalais – Vercorin qui est particulièrement utilisé par les pendulaires. A noter également qu'au départ de ce téléphérique se trouvent deux zones de parking relativement spacieuses.

En ce qui concerne l'importance touristique de Vercorin, elle n'est pas à négliger puisque d'octobre 2005 à septembre 2006, le nombre de nuitées s'est élevé à 105'636 (hôtels, chalets, appartements, campings, colonies et forfaits propriétaires compris). Toutefois, il est à

relever que ces nuitées sont tout de même quatre fois plus faibles que celles d'Ovronnaz ou de St-Luc/Chandolin et trois fois plus faibles que celles d'Anzère, et cela pour des qualités de routes actuellement équivalentes.

En ce qui concerne la demande d'évitement du village de Chalais, dont vous faites allusion, les nuisances sont toutes relatives du fait que l'on bifurque devant l'église à l'entrée du village et que l'on évite ainsi la traversée de ce dernier.

Pour terminer, j'aimerais encore préciser que dans les annexes au compte 2006 (page 220), on peut se rendre compte qu'il y a actuellement pour plus de 600 millions de francs de travaux routiers (sans l'autoroute) qui sont déjà décidés et encore à réaliser.

Pour ces différentes raisons, le groupe PDCB combat votre postulat, en précisant toutefois que cette décision ne signifie pas que des améliorations ne doivent pas continuer d'être entreprises sur cette route.

Je vous remercie.

*M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):*

Ce n'est pas en dressant la liste de toutes les routes qui sont dangereuses que l'on va exclure la réalité que la route de Vercorin est une route qui présente de singuliers dangers.

Vous l'empruntez un jour où il suffit qu'il y ait un petit orage pour passer à côté de divers cailloux.

Je me dis que nos amis Haut-Valaisans – je me réfère au point 25 de l'ordre du jour – ont de la chance puisque le titre de leur postulat mentionnait "concernant la suite de la réfection de la route". Chez nous, on ne demande pas de le faire aujourd'hui, mais on demande de faire une étude extensive.

Alors, il est vrai que l'on peut monter en sept minutes de Chalais à Vercorin, mais ce n'est pas la solution idéale si l'on habite à Briey, par exemple.

Enfin, voilà, j'ai de la peine à comprendre les arguments de ma collègue qui dresse la liste de tout un tas d'endroits dangereux pour essayer d'éviter que le Conseil d'Etat ne doive, par notre postulat, nous procurer une étude.

Merci.

*M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):*

Je cache à peine ma surprise!

La personne qui s'oppose à ce postulat s'oppose pour des motifs occultes qu'elle n'avoue pas. Elle ne connaît pas la route Chalais – Vercorin; il faudrait qu'elle emprunte cette route en été et en hiver. Elle parle de Nendaz. Elle oublie qu'il y a quelques mois, nous avons voté des décisions, le même jour, pour le Val d'Anniviers et pour Nendaz. Elle ignore l'importance routière pour Vercorin et, accessoirement, comme accès au Val d'Anniviers de cette route Chalais – Vercorin. Il y a un car postal, il y a une desserte postale. Et on vient nous dire que cette route n'est pas importante!



Mais, je prends cette intervention comme insolite! Je prends l'intervention comme venant "si ce n'est toi, c'est donc ton frère" et sans doute je crois comprendre, et vous le comprenez avec moi, qu'il y a parfois certaines explications occultes. Mais, cela n'est pas dans l'intérêt du pays, ni dans l'intérêt du canton. Il y eut de très nombreux accidents, certains avec des dommages corporels, et M. le conseiller d'Etat sait pertinemment combien il est absolument nécessaire que l'on entreprenne une fois pour toutes des travaux sur cette route.

Je vous demande, par souci de saine gestion, par souci de répartition équilibrée des prestations, d'accorder votre accord à ce postulat.

*M<sup>me</sup> la députée Patricia Casays (PDCB):*

Je voudrais juste vous dire, Monsieur le député Edmond Perruchoud, que, l'été passé, je suis montée à Vercorin et que, hier après-midi, je suis spécialement retournée à Chalais pour me rendre compte de la situation.

J'espère que des travaux seront entrepris au fil du temps, mais peut-être que, actuellement, ce n'est pas une nécessité.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 61 voix contre 13 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.061 du député Edmond Perruchoud.**

Ce postulat est ainsi transmis pour traitement au Conseil d'Etat.

**Développement / Entwicklung:**

**Présidence / Präsidium**

## **28. POSTULAT**

**du député Marcel Mangisch (CVPO) concernant: l'unité cantonale -  
quo vadis? (15.12.2006) (6.017)**

### **POSTULAT**

**von Grossrat Marcel Mangisch (CVPO) betreffend kantonale Einheit -  
quo vadis? (15.12.2006) (6.017)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO):*

Ich war einer von denen, der sich die kantonale Einheit zu seinem präsidentialen Anliegen gemacht hat. Leider war ich als Grossratspräsident nicht in der komfortablen Situation über ein Jahr hinaus mein Präsidium weiterführen zu können und diesem Anliegen endgültig zum Durchbruch zu verhelfen.

Ich bin aber zuversichtlich, dass dieses Thema auch beim Staatsrat in guten Händen liegt wie das die vergangenen Staatsratspräsidenten Roch und Burgener bewiesen haben.

Meine Damen und Herren, nachdem in der Vergangenheit ausgiebig über dieses Thema gesprochen und geschrieben wurde und demnächst die Walliser Bevölkerung abschliessend über dieses Thema befragt werden soll, ist es dann endgültig an der Zeit, dass sich der Staatsrat anhand eines detaillierten Massnahmenkatalogs konkret dazu äussert wie er auf politischer und Verwaltungsebene die kantonale Einheit bewusst fördern und künftig sicherstellen will.

Dieses Postulat fordert ihn zu einem entsprechenden Handeln auf und ich hoffe natürlich, dass es auf fruchtbaren Boden fallen wird.

In diesem Sinne bedanke ich mich für die Unterstützung.

*Der Präsident:*

Besten Dank Herr Grossrat.

Ihr Postulat wird nicht bekämpft und somit weitergeleitet.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme de cette longue journée parlementaire.

Avant de vous libérer, encore une communication du Service parlementaire:

Celles et ceux qui ont commandé des cartes de visite peuvent les retirer auprès du Service parlementaire, au secrétariat.

Je vous remercie de votre discipline qui nous a permis, aujourd'hui, de terminer dans les temps et vous donne rendez-vous demain matin à 8 h 15. Nous nous rendrons, en effet, en cortège, à la Cathédrale pour l'Office divin.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de journée.

A demain!

Merci.

**La séance est levée à 17 h 10.**

# Séance du vendredi 11 mai 2007

**Après la messe du Saint-Esprit (8 h 30):**

*Présidence:* M. le député Albert Bétrisey.

*Ouverture de la séance:* 9 h 35.

## *Ordre du jour:*

### **Développement / Entwicklung: Grand Conseil / Grosser Rat**

1. Motion du groupe PS/AdG, par les députés Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), concernant: pour une Présidence représentative de la volonté citoyenne (07.02.2007) (7.007)  
Motion der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** und Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, betreffend: Für ein Präsidium, das den Volkswillen widerspiegelt (07.02.2007) (7.007)
2. Election du président du Grand Conseil  
Wahl des Präsidenten des Grossen Rates
3. Election du premier vice-président du Grand Conseil  
Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates
4. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil  
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
5. Election de la présidente du Tribunal cantonal  
Wahl der Präsidentin des Kantonsgerichts
6. Election du vice-président du Tribunal cantonal  
Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
7. Renouvellement des membres des commissions de haute surveillance  
Erneuerung der Mitglieder der Oberaufsichtskommissionen
8. Elections / Wahlen:
  - 8.1 Président et vice-président de la commission des finances / Président und Vizepräsident der Finanzkommission
  - 8.2 Président et vice-président de la commission de gestion / Président und Vizepräsident der Geschäftsprüfungskommission
  - 8.3 Président et vice-président de la commission de justice / Président und Vizepräsident der Justizkommission
9. **Heure des questions / Fragestunde**

## **Urgences / Dringlichkeiten**

10. Interpellation urgente des députés Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) et François **PELLOUCHOUD** (suppl.) (UDC/SVP) concernant: nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin, faut-il la revoir entièrement? (09.05.2007) (4.071)  
Dringliche Interpellation der Grossräte Alexandre **CAILLET** (UDC/SVP) und François **PELLOUCHOUD** (Suppl.) (UDC/SVP) betreffend neue Verordnung über den Rebbau und den Wein: Müssen wir nochmals vollständig über die Bücher? (09.05.2007) (4.071)
11. Interpellation urgente du groupe PDCC, par les députés Joseph **ZUFFEREY** et Sébastien **ROH** (suppl.), concernant la consultation concernant l'ordonnance sur la vigne et le vin (09.05.2007) (4.072)  
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Joseph **ZUFFEREY** und Sébastien **ROH** (Suppl.), betreffend Vernehmlassung zur Verordnung über den Rebbau und den Wein (09.05.2007) (4.072)
12. Interpellation urgente des députés Patrick **SCHMALTZRIED** (PDCC), Willy **GIROUD** (GRL) et Xavier **BAGNOUD** (PDCB) concernant la nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin, pourquoi tant d'empressement, de manque de communication et de propositions allant au-delà de l'esprit de la nouvelle loi sur l'agriculture (09.05.2007) (4.073)  
Dringliche Interpellation der Grossräte Patrick **SCHMALTZRIED** (PDCC), Willy **GIROUD** (GRL) und Xavier **BAGNOUD** (PDCB) betreffend neue Verordnung über den Rebbau und den Wein – voreiliges Handeln, Kommunikationsmangel und Vorschläge, die über das neue Landwirtschaftsgesetz hinausgehen (09.05.2007) (4.073)

*Le président:*

C'est avec un cordial bonjour que je vous accueille en ce vendredi 11 mai, 131<sup>e</sup> jour de l'année, mais également le 365<sup>e</sup> de mon année de présidence.

Nous vivons, ce matin, le dernier jour de la session de mai, synonyme de passation de pouvoir et de réjouissances.

Je tiens à saluer à la tribune le nombreux public venu soutenir les candidats aux élections de ce matin. Je reconnais des amis Champérolains, des amis Bleks; j'y vois également des représentants d'Ayent, ma commune, et surtout ma famille venue m'accompagner dans les derniers instants de cette magnifique année.

Soyez toutes et tous les bienvenus!

C'est avec le respect, la motivation et surtout l'émotion du premier jour que j'ouvre la dernière séance de mon année présidentielle.

Alors, conformément à la formule consacrée et bien connue maintenant, empoignons avec engagement et conviction l'ordre du jour.

**Développement / Entwicklung:  
Grand Conseil / Grosser Rat**

**1. MOTION**

**du groupe PS/AdG, par les députés Marcelle Monnet-Terrettaz et  
Gaël Bourgeois (suppl.), concernant: pour une Présidence représentative  
de la volonté citoyenne (07.02.2007) (7.007)**

**MOTION**

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz und  
Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois, betreffend: Für ein Präsidium, das den  
Volkswillen widerspiegelt (07.02.2007) (7.007)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):*

Les deux groupes socialistes et l'alliance de gauche représentent 21 députés sur 130.

Nous avons logiquement le droit d'accéder au tournus pour la présidence du Grand Conseil. Les milliers de Valaisannes et de Valaisans qui nous ont élus souhaitent une pluralité politique du Parlement et une juste représentation des élus à tous les postes.

Pour ne pas devoir négocier et mendier à chaque fois notre juste place, nous demandons, par cette motion, que, sur le modèle du Conseil national, on édicte un article dans le règlement du Grand Conseil qui spécifie que le tournus pour la présidence du Grand Conseil tient compte équitablement de la force numérique des groupes et des deux langues officielles.

La commission thématique des institutions et de la famille doit, tout prochainement, réviser le règlement du Grand Conseil. C'est donc le moment idéal pour accepter cette motion et donner ainsi à la commission la tâche de formuler un article garantissant une représentation proportionnelle des groupes et des langues.

Fixer dans le règlement des règles claires de fonctionnement évitera, dans le futur, le triste simulacre de démocratie de tout à l'heure lorsque nous élirons le deuxième vice-président. Cela évitera aussi à des présidents de groupe de renier les accords décidés par d'autres présidents de groupe par le passé.

La démocratie est précieuse, car elle permet à des personnes légitimement élues, de partis divers, de travailler pour le bien commun. Le PDC fortement majoritaire se doit de garantir une juste place aux minoritaires afin de ne pas abuser de sa position dominante.

Nous espérons que vous comprendrez notre demande et notre espoir d'être considérés comme des élus ayant les mêmes devoirs et les mêmes droits que vous.

Nous espérons que vous accepterez cette motion afin de permettre à la commission qui va réviser le règlement de travailler sereinement pour trouver une solution équitable afin de garantir une représentation proportionnelle tenant compte de la force numérique des groupes et des langues.

Tout à l'heure, dans son homélie, François-Xavier Amherd a parlé d'amour, de respect, de justice. Cela n'implique-t-il pas, pour le plus fort, d'accorder sa juste place au plus faible? Merci.

*Le président:*

Merci, Madame la députée.

Il semble que votre motion soit combattue.

*M. le député Jacques Melly (PDCC):*

Qu'est-ce qu'un tournus tenant réellement compte de la volonté citoyenne?

Dans l'esprit du groupe PS/AdG, si je comprends bien sa demande, c'est une répartition similaire à celle qui conduit à la composition des commissions, soit une répartition proportionnelle, intégrant tous les groupes et respectant les minorités linguistiques. Voilà qui est parfaitement clair, mais surtout parfait en théorie.

Et ce n'est pas tout, car la demande des motionnaires va plus loin, en précisant que tous les quatre ans, en fonction des résultats des élections, il faudrait fixer le fameux "tournus équitable" auquel chaque groupe constitué aurait droit. Devrions-nous réduire à six mois le mandat présidentiel pour "caser" les présidents des huit groupes actuels ou hypothéquer deux législatures en escomptant une stabilité dans les représentations? Difficile à imaginer et pas très logique, un groupe politique pouvant disparaître au profit d'un autre ou encore être assimilé, sans compter la difficulté résultant d'engagements à long terme privilégiant uniquement les partis et les condamnant à trouver un candidat, quelle que soit la qualité de leur députation.

Alors, je me suis aussi intéressé à une stricte répartition proportionnelle, sans égard à la période législative et j'ai fait une simulation prenant en compte la force actuelle des différents groupes politiques, mais sans intégrer les contingences linguistiques.

Sur une période de 20 ans, nous devrions avoir, de manière arrondie:

0,8 président UDC

0,7 président SPO

2,4 présidents PS

4,5 présidents PRD

12 présidents DC environ, tous groupes confondus

Or, sur 20 ans, nous avons eu 2 présidents PS et 4 présidents PRD, ce qui tendrait à démontrer que, sans contrainte réglementaire et en laissant aux députés l'entier de leur choix, ce Parlement a globalement respecté une répartition adaptée aux principales forces en présence, le PRD/GRL et le PS/AdG représentant aujourd'hui ensemble le 35% de la députation. Là, je reconnais que je n'ai pas intégré les socialistes du Haut.

Cela, c'était pour les aspects techniques et arithmétiques de l'opération dans un domaine où les données de base peuvent changer et changent très rapidement – ce qui, vous l'admettez, n'est pas fait pour simplifier le problème.

Venons-en, par contre, à un autre aspect de la problématique. Dans les prérogatives du Parlement figurent le droit et la responsabilité de choisir librement, parmi les personnalités qui le composent, son président et ses vice-présidents, et l'histoire de cette vénérable institution nous rapporte les nombreuses réactions d'indépendance du plenum dans le choix final des candidats. Plus que la famille politique qui est une composante du problème, c'est l'aura du personnage, ses compétences et sa capacité à s'extraire du débat politique pour imposer à tous ce que j'appellerai un pouvoir tranquille qui sont les critères de choix.

Je ne suis, quant à moi, pas prêt à renoncer à ce privilège qui nous aura permis, durant ces deux premières années de la législature, de découvrir et d'apprécier deux présidents d'exception provenant d'horizons politiques différents pour ne pas dire concurrents. Le choix du Parlement aura donc été parfait et l'automatisme que l'on voudrait nous imposer porte en lui la négation de cette liberté de choix. Plus grave encore, la banalisation, que ne manquerait pas de provoquer cette façon de faire, induirait une dévalorisation certaine d'une fonction réservée, je vous le rappelle, au premier citoyen du canton.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDCC combat cette motion et vous demande de la combattre.

Merci de votre attention.

*M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):*

Le but recherché par cette motion, c'est l'équité. L'équité n'a rien à voir avec l'automatisme. L'équité est une notion qui a quelque chose à voir avec la justice.

Qui, ici, peut être contre l'équité?

Nous, nous sommes pour l'équité et nous soutiendrons donc cette motion.

*M. le député René Constantin (GRL):*

Oui, à l'équité, bien sûr, et c'est un vœu cher au groupe radical-libéral qui, au fil des décennies, a défendu ce principe. Oui à l'équité, à la proportionnalité au niveau de la représentation au sein de ce Parlement. Nous y croyons fort.

Par contre, oui aux personnalités pour diriger un Grand Conseil, pour diriger une assemblée digne de ce nom, il nous faut des personnalités, et il y a quand même un souci en la matière.

C'est pour cela que le groupe radical-libéral est partagé sur ce sujet parce qu'il défend le principe de proportionnalité, mais il défend aussi le principe de personnalité pour conduire les débats de ce Parlement.

Le groupe radical-libéral aura un vote multicolore.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Par 81 voix contre 34 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 7.007 de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.**

Cette motion est ainsi classée.

## **2. Election du président du Grand Conseil Wahl des Präsidenten des Grossen Rates**

*Le président:*

Y a-t-il un candidat?

*M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:*

Désolé pour vous, Monsieur le président, mais effectivement il y a un candidat!

Pour reprendre les propos de notre candidat à la présidence du Grand Conseil lors du dernier Bureau, la barre est désormais placée haute par M. le président Albert Bétrisey.

Cher Albert, il y a une année déjà que j'avais l'honneur d'être le premier député à m'exprimer après ta brillante élection. Cette année, j'ai le même honneur d'être le dernier député à m'exprimer sous ta présidence. Entre ces deux dates, ton année présidentielle a été brillante, tant aux yeux de nous, les députés que tu as présidés, qu'à ceux de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de ce canton, auprès desquels tu nous as si admirablement représentés. Merci pour tout, Albert.

Puissent tes successeurs avoir autant d'attentions pour les gens, de sourires, d'humour et de sérieux à l'accomplissement de leurs tâches.

Parmi tes successeurs, il y a celui que nous proposons aujourd'hui à nos collègues pour qu'il devienne le nouveau président du Grand Conseil. Il a toutes les qualités que je viens de citer. Tu le connais bien puisque tu l'as pris sous ton aile, il y a deux ans, et qu'il a siégé directement à ta gauche durant cette période.

Mesdames et Messieurs les députés, au nom du groupe PDCB, j'ai, en effet, l'honneur de présenter officiellement le député **Georges Mariétan** comme candidat à vos suffrages pour accéder à la **présidence** du Grand Conseil.

A 53 ans, ce mari attentionné et ce jeune père de famille présente des atouts hors du commun pour occuper cette fonction. Au bénéfice d'une formation en sciences humaines, il a su conjuguer ses parcours sportifs, professionnels, politiques et familiaux. Dans ces murs, il dispose d'un siège de député depuis 1985. Il s'est investi pleinement dans sa tâche de député, ne se contentant pas d'attendre l'honneur que vous vous apprêtez à lui faire. Rappelons, en effet, qu'il a notamment présidé la commission des finances, la commission de gestion et la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures. Il s'est également retrouvé président des commissions interparlementaires de Suisse occidentale qui ont successivement adopté la convention générale associant les Parlements à l'élaboration de concordats, puis la convention relative à la création de la HES-SO et celle concernant la HES santé-social.



C'est dire s'il est connu et reconnu, aussi bien dans ce Parlement qu'hors les murs. Nous osons donc affirmer qu'il est le candidat idéal et vous recommandons vivement de lui accorder le soutien qu'il mérite, ce que vous avez déjà fait à deux reprises.

Mesdames et Messieurs les députés, c'est journée de fête aujourd'hui. Anouk, Xavier, Guillaume et Antoine, la commune de Champéry et tout le district de Monthey nous attendent.

Merci donc à toutes et à tous de débiter comme il se doit cette journée de fête en accordant votre unanime soutien à Georges Mariétan.

Merci de votre attention.

### **Aucune autre proposition**

*Le président:*

Je demande aux scrutateurs de faire leur travail et de distribuer les bulletins de vote.

J'ai une demande de parole de la députée Susanne Hugo-Lötscher.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):*

In den letzten Jahren hat die SPO/Linke Allianz sich an die demokratischen Spielregeln hier im Saal gehalten. Wir haben die Kandidaten der Mehrheitsparteien als legitime Vertreter ihrer Gruppen akzeptiert und unterstützt. Zu Recht. Wir hatten in den letzten Jahren gute Präsidenten.

Auch wenn wir das Vorpreschen der Gelben aus dem Oberwallis nicht akzeptieren können, werden wir heute wieder die Kandidaten Mariétan und Duroux unterstützen.

Dem abtretenden Präsidenten, Albert Bétrisey, danken wir für seine offene, kompetente und vor allem herzliche Art, die er uns in seinem Präsidentschaftsjahr entgegen gebracht hat.

Danke für alles.

*Le président:*

Besten Dank, Frau Grossrätin.

Chers collègues, pendant que le bureau électoral dépouille le scrutin, duquel sortira un nouveau président, il est d'usage que le sortant émette quelques réflexions sur son année.

Permettez qu'une fois que les scrutateurs auront fait leur travail, je prenne place au pupitre de rapporteur – une première étape avant de rejoindre mon siège de député.

Meine Damen und Herren,

liebe Kolleginnen und Kollegen,

An verrückte Dinge erinnert man sich gerne zurück. Wenn ich heute zurückschaue, muss ich sagen, dass es verrückt war von mir, den Posten als Grossratspräsident anzunehmen – aber es war auch weise. Denn kaum ein anderer Job hätte mir so viel Erfüllung geben können.

Les folies! Mesdames et Messieurs les députés, les folies sont les seules choses qu'on ne regrette jamais.

Aujourd'hui, au terme de mon mandat, je peux vous dire que c'était folie que d'accepter ce poste, mais une folie qui a apporté tant de satisfactions.

La première, la plus marquante mais aussi la plus éprouvante, a été l'étendue des thèmes que j'ai dû aborder. Une fois la fonction de président du Grand Conseil endossée, on vous demande alors de vous exprimer sur tous les sujets. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, sans avoir peur du pléonasme, que ce tout est très vaste!

Étant votre porte-parole, celui de vos diversités et de vos richesses intellectuelles, je me suis toujours refusé à servir des banalités. J'ai appréhendé chaque sujet, chaque thème avant de rédiger mes allocutions.

Avoir un avis autorisé sur tout est quelquefois difficile et surtout présomptueux. C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que j'ai fait appel à ce cher Jean de La Fontaine.

En fin de mandat, je peux livrer quelques secrets de mon mode de fonctionnement. Dans les moments d'hésitation, je consultais ce génial moraliste, en partant de cette observation: ses fables, qui traitent de sujets universels, sont à la fois empreintes de bon sens paysans: "rien ne sert de courir, il suffit de partir à point" et de finesse d'esprit: "quiconque ne voit guère, n'a guère à dire aussi". Pourquoi ne pas m'appuyer sur elles afin d'affiner et de préciser mon propre raisonnement? Et aussi incroyable que cela puisse paraître, cela a fonctionné. Ce cher Jean avait, à chaque occasion, la pensée juste. C'est donc, ni plus ni moins, que sur des siècles de bon sens que je me suis un peu appuyé, mais sans jamais, croyez-moi bien, m'épargner la réflexion.

Il y a, ensuite, les moments poignants. Un reste très présent à mon esprit: c'est la célébration du souvenir de l'Inconnue du Rhône. Chaque année, le président du Grand Conseil est invité à vivre cette cérémonie. Vous avez tous à l'esprit l'histoire de cette jeune fille retrouvée décapitée, charriée par les eaux du fleuve et dont, aujourd'hui encore, on ignore le nom, l'identité et la cause de la mort. Chaque année, de nombreuses familles – qui, pour la plupart, ont perdu leur fille – viennent se recueillir sur sa tombe en pensant que c'est leur enfant qui y repose. Et c'est dans ces circonstances, sur la colline ardente surplombant Saillon, qu'on demande au président du Grand Conseil de venir s'exprimer. Je me suis permis, en votre nom, de parler de la mort des jeunes filles, celles qui périssent par accidents de la route, celles qui périssent par homicides – nous venions de connaître l'affaire Corinne Rey-Bellet –, celles qui décèdent en se donnant volontairement la mort et celles qui, aujourd'hui, se laissent mourir en refusant de se nourrir, souffrant de cette terrible maladie, l'anorexie. J'ai expliqué à tous les parents réunis ce que nous pouvons faire, nous au Parlement, pour lutter contre cela en encourageant, par exemple, la formation. Je crois très fortement aux vertus de la formation et de l'enseignement pour valoriser l'être et, ici, dans le cas présent, pour contrer le mal-être. Ce que nous pouvons faire aussi pour encourager le sport et les activités physiques et, ensuite, en dernier recours, pour légiférer et punir les abus et les crimes.

Voilà un exemple de message adressé à l'occasion de l'une de mes représentations.

Une partie plus politique maintenant.

J'ai, durant cette année, fait la promotion de ce Parlement comme on le ferait de sa propre entreprise. J'ai dû me battre..., plus que ce que je m'étais imaginé! Le débat réfléchi et sensé n'est pas le message le mieux relayé par la presse. Les extrêmes, les avis polarisés sont

eux, par contre, abondamment repris et diffusés. Cela a donc été un travail que de mieux médiatiser notre action. On a fini par négocier avec la presse afin d'obtenir une couverture plus large de nos travaux parlementaires. Et le Parlement est, aujourd'hui, mieux représenté dans les médias. Durant cette année, il s'est véritablement démocratisé. Il faudra maintenant veiller à maintenir cet acquis.

J'ai dû me battre aussi et négocier avec le Gouvernement pour la planification semestrielle et l'élaboration de la fameuse PIP, la planification intégrée pluriannuelle. Et là, je ne peux que reprendre Jean: "Le roseau plie, mais ne rompt pas." La défense des prérogatives et de l'indépendance du Parlement fit partie de mes priorités. J'espère qu'elle sera poursuivie.

Während meines Präsidialjahres habe ich mich besonders für die Zweisprachigkeit unseres Kantons stark gemacht. Bei jeder Gelegenheit, die sich mir bot, versuchte ich die Jugendlichen zu motivieren, einen Teil ihrer Ausbildung im jeweils anderen Kantonsteil zu absolvieren.

Mes préoccupations ensuite.

Les Parlements cantonaux perdent progressivement de leur pouvoir et de leur influence au profit d'une zone de droits et d'accords intercantonaux voués aux seuls négoce des exécutifs cantonaux. Aujourd'hui, c'est ainsi tout un pan de l'action politique cantonale qui échappe aux différents Grands Conseils. Les cantons doivent prévoir diverses procédures visant à mieux impliquer les Parlements cantonaux dans l'élaboration des conventions intercantionales. Les cantons romands ont mis sur pied la Convention des conventions. Le canton du Valais a, par ailleurs, institué, cette année, la délégation des affaires extérieures. Ces mesures ne sont, cependant, pas suffisantes. Le souci d'éviter un déficit démocratique croissant a conduit les présidents des Parlements cantonaux à se réunir et à étudier des pistes afin de freiner ce glissement de compétences de décision et de contrôle du législatif vers l'exécutif. Je laisse donc à mes successeurs le soin de poursuivre ce qui a été ébauché.

Une partie plus intime maintenant.

Le siège du perchoir représente une place privilégiée pour observer la salle, pour rencontrer les 129, respectivement les 259 regards de collègues, pour partager un clin d'œil de complaisance, un sourire amical, pour découvrir les impatientes, ceux qui veulent immédiatement monter au combat, les plus calmes, voire les assoupis... J'ai pu apprécier les mimiques qui laissent apparaître une fois l'enthousiasme, une fois la déception, parfois la colère...

Je crois, au terme de mon mandat, pouvoir vraiment regarder chacun dans les yeux et serrer très franchement la main de chacun.

Ce qui m'amène naturellement aux remerciements; ils sont d'usage, mais aussi de cœur:

- Zunächst meinen Kollegen vom Büro des Grossen Rates. Wir hatten ein äusserst freundschaftliches Verhältnis und es war stets eine Freude mit euch zusammenzuarbeiten. Danke für eure konstruktive Mitarbeit, euren Humor und eure Unterstützung – dieser Dank gilt ganz besonders meinen zwei Vizepräsidenten Georges Mariétan und Paul-André Roux.

- A l'équipe de traduction, à la technique, Jean, l'autre..., qui travaillent dans l'ombre et, sans qui, rien ne serait possible.
- Mein Dank geht auch an die Regierung für die gute und noch entwicklungsfähige Zusammenarbeit. Es war für mich eine grosse Freude gleichzeitig mit Thomas Burgener im Präsidentenamt zu sein – einem Mann, der sehr aktiv an den Bürositzungen teilnahm, obwohl diese meist dezentral stattfanden. Dem neuen Regierungspräsidenten, Jean-Jacques Rey-Bellet, wünsche ich alles Gute.
- Au Service parlementaire, que je qualifie de garde rapprochée présidentielle et qui joue un rôle clé dans l'organisation de nos séances, une équipe compétente et motivée, avec laquelle c'est un réel plaisir de collaborer. Merci Claude, Fernande, Nicolas, Daniel, William, Marcel, Helen, Claudia, Françoise, Nicole et Laura.
- Au groupe radical-libéral qui m'a fait confiance et avec lequel je partage les couleurs et les valeurs.
- Et, pour terminer, des remerciements à ma famille, à Stefanie mon épouse, à mes enfants Tobias et Pauline et à tous ceux qui m'ont soutenu durant cette année, et ils sont nombreux.

J'aimerais terminer par un jugement personnel.

Attrape-t-on la grosse tête après une année passée à la présidence du Grand Conseil, après une année à voir son nom dans les médias et une année à être invité partout? Je dirai sans hésiter: oui! Oui, on attrape la grosse tête!

Alors, pour guérir de cette encéphalite présidentielle, je m'en vais, la semaine prochaine, faire un pèlerinage à Lourdes. Ne souriez pas, Chers collègues! Je m'en vais accompagner les malades et les pèlerins valaisans. Une manière douce de remettre les pieds sur terre, de retrouver une vie plus sereine et aussi de remercier, à ma manière, la communauté ayentôte et celle bien plus large qui m'ont toujours soutenu et particulièrement lors du décès de ma maman en janvier dernier.

Lors de mon accession à cette fonction, il y a une année, j'avais parlé de cette fleur que l'on trouve dans ma commune: la tulipe sauvage. J'avais évoqué aussi les efforts qu'elle fait pour rayonner, pour s'élever vers la lumière. J'avais dit aussi, avec prémonition, que lorsqu'elle s'élevait trop et qu'elle dépassait les autres, eh bien!, les promeneurs lui coupaient la tête pour en faire un bouquet. Vous m'avez élu, ce dont je vous remercie très sincèrement et, en me coupant la tête, à cet instant même, vous commettez bien évidemment un crime..., mais, au passage, vous me rendez le bien le plus précieux du parlementaire: celui de s'exprimer librement.

Merci de m'avoir donné le privilège d'avoir été, une année durant, votre président.

Danke für dieses Privileg – das Privileg, während einem Jahr euer Präsident gewesen zu sein.

Merci.

*(Standing ovation.)*

*M. le député René Constantin, président du groupe GRL:*

Il n'est pas dans les convenances, mais on m'a chargé d'une mission: ce sont tes amis d'Ayent, Albert, associés au groupe radical-libéral qui te remercient pour le travail effectué durant cette année. Je serai donc très très bref, car il ne nous appartient pas d'avoir la couverture aujourd'hui, elle est ailleurs...

Voici ce que j'ai reçu et que je te remets, au nom de tes amis: "Félicitations, Albert, pour ton travail effectué à la présidence du Grand Conseil durant l'année 2006/2007. Michel Moos et les amis d'Ayent te souhaitent bien des satisfactions et de réussite pour ton avenir."

A ces remerciements, s'ajoutent bien sûr les remerciements du groupe radical-libéral.

Tu fus un merveilleux ambassadeur!

Merci pour tout.

*(Le député René Constantin lui remet une toile de Michel Moos.)*

*Le président:*

Merci infiniment!

Je reviens à l'ordre du jour et, en accomplissant mon dernier acte présidentiel, je vous donne les résultats du scrutin..., je vois d'ailleurs le futur président impatient d'entrer dans cette salle.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 126

Bulletins rentrés 126

Bulletins blancs 23

Bulletins nuls 11

Bulletins valables 92

Majorité absolue 64

M. le député **Georges Mariétan** est élu **président du Grand Conseil** avec 92 voix.

*(Précédé d'une huissière, M. le député Georges Mariétan, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*M. le député Georges Mariétan (PDCB), nouveau président du Grand Conseil:*

Monsieur le président du Grand Conseil sortant,

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs qui êtes à la tribune,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chers téléspectateurs et Chères téléspectatrices,

C'est avec un profond sentiment de gratitude que je m'adresse à vous, Chers collègues députés, pour vous remercier de la confiance que vous m'accordez. Nous savons tous l'honneur et la charge que cette fonction représente, et nous avons senti, encore ce matin, qu'elle suscite des convoitises et que, par conséquent, les dispositions qui régissent, ou feignent de régir, le mode de désignation du président du Grand Conseil sont l'objet d'une grande sollicitude.

En m'élisant à ce poste, vous avez certes confirmé un processus bien établi et un mode de fonctionnement de notre système politique qui convient à la grande majorité de ce Parlement, mais vous avez aussi choisi un député qui avoue d'emblée certaines sympathies pour ce qui fait la diversité de notre canton et même pour les nombreuses minorités qui le composent et le font vivre, par alchimie en quelque sorte.

Oui, comme vous le savez, je viens de la région du Chablais, cette région limitrophe trop méconnue qui a un pied dans le canton de Vaud et qui est adossée à la France. Mais, en dépit de ma formation en sciences humaines et de mes engagements professionnels à caractère socio-économique, j'ai surtout mes racines ancrées à la montagne, dans ma commune de Champéry au fond de la Vallée d'Illiez, avec tout ce que cela implique d'attachement à la nature, d'imprégnation aux vertus de la vie familiale et villageoise, mais aussi de compréhension envers les besoins du monde rural, essentiellement agricole, artisanal et touristique.

Sie sehen, liebe Oberwalliser Kolleginnen und Kollegen, in geschichtlicher und sprachlicher Hinsicht trennt uns so einiges und doch haben wir auch vieles gemeinsam. Davon konnte ich mich während meiner bisherigen Zeit im Grossen Rat überzeugen, insbesondere als Präsident der Kommissionen, die sich mit Strassenvorlagen oder Gemeindefusionen und -sanierungen befassen.

Als Peripherie- und Grenzregionen – weitab der Hauptstadt Sitten – müssen das Oberwallis wie auch das Chablais ihre Trümpfe geltend machen, um in den Genuss der nötigen Staatsressourcen zu kommen. Und an Trümpfen mangelt es wahrlich nicht, wie beispielsweise die Nähe zu den Nachbarkantonen Tessin, Uri, Bern und Waadt oder zu den Nachbarländern Frankreich und Italien, mit denen ein reger wirtschaftlicher und sozialer Austausch stattfindet, der dem gesamten Kanton Wallis zugute kommt.

Danke, liebe Oberwalliser Freunde, für eure Unterstützung, eure aktive Teilnahme am Parlamentsgeschehen und eure wertvolle Mitarbeit innerhalb des Büros des Grossen Rates durch eure Fraktionspräsidenten.

Cela dit, il était temps que ces deux ans d'apprentissage arrivent à leur terme, car il n'est vraiment pas facile, après tant d'années passées à débattre et à circuler dans les travées, de rester cloué sur son siège à ne rien dire en sentant l'œil de la caméra de Canal 9 qui guette nos moindres démangeaisons.

Je retiendrai surtout de ces deux années le privilège d'avoir été aux côtés de Marcel Mangisch et d'Albert Bétrisey, respectivement 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> présidents du Grand Conseil valaisan. Je les remercie vivement de m'avoir accompagné, guidé, conseillé, que dis-je stimulé et inspiré par l'exemple fourni et par l'image remarquable de grandeur et de respectabilité qu'ils ont donnée à la fonction, mais, en fin de compte et c'est à l'avantage de nous tous, à l'institution même du Parlement. Vous avez été, Messieurs, et j'en suis le témoin assidu de ces 30 dernières années, deux très grands et très bons présidents.

Aujourd'hui, c'est avec fierté et émotion que je m'apprête à œuvrer à la tête du Parlement dans le sillage de mes prédécesseurs. Cet honneur, je veux le partager avec mon épouse Anouk et mes trois garçons Xavier, Guillaume et Antoine, avec mes parents, avec mon frère et ma sœur, avec toute ma famille et avec mes amis. Je veux le partager avec la population de Champéry, avec ses autorités communales représentées ici par mon vice-président Philippe Jud, avec la Vallée d'Illicz, bien représentée ce matin à la messe avec les deux chorales de Val-d'Illicz et Troistorrents, mais aussi avec le district de Monthey, la région du Chablais et mon groupe politique du Bas-Valais, mes frères d'armes, de cœur et de pensées, du parti démocrate-chrétien.

Le travail qui nous attend pour l'année à venir ne nous laissera pas beaucoup de loisirs: lois sur le tourisme et sur la politique régionale, révision de la loi et du règlement du Grand Conseil, acte modificateur unique regroupant dans un décret de nombreuses modifications de lois cantonales d'application pour satisfaire les exigences de la fameuse RPT, cette nouvelle péréquation financière et nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération.

Pour y faire face, je placerai cette année présidentielle sous le signe des valeurs, des valeurs démocratiques, des valeurs de liberté et de tolérance qui se fondent sur la dignité de la personne et qui me paraissent le mieux à même de permettre un fonctionnement optimal de notre vie parlementaire, grâce aussi à tous ceux qui oeuvrent dans l'ombre avec une remarquable efficacité. Je pense bien sûr au personnel du Service Parlementaire, de la technique, de la traduction, sans omettre les représentants des médias et notamment notre nouvelle compagne qui révèle tous nos petits secrets, cette grande inquisitrice bienveillante qu'est Canal 9.

L'objectif est de poursuivre l'excellent travail accompli ces dernières années qui a donné à notre grande assemblée plus de respectabilité et d'efficacité. Je souhaite, avec votre concours, Chers collègues députés, donner à notre mission un plus grand rayonnement encore, en Valais bien sûr, mais aussi hors les murs dans les collaborations toujours plus importantes avec les Parlements des autres cantons.

Les premiers à devoir en ressentir les effets devraient être nos conseillers d'Etat, serviteurs par excellence de la cause publique. J'en profite pour rendre hommage à celui qui a présidé le Gouvernement avec entrain, c'est le cas de le dire, et compétence, M. Thomas Burgener qui n'a pas craint d'élargir son champ d'action du côté de la Riviera vaudoise pour mieux déceler les bonnes raisons de croire à une planification intercantonale manifestement incontournable, tant en matière de route que de santé.

C'est donc tout naturellement que j'en viens à féliciter le nouveau président du Conseil d'Etat, M. Jean-Jacques Rey-Bellet, avec lequel je partage la même origine, la bourgeoisie de Val-d'Illiez.

Fait exceptionnel, les pouvoirs législatif et exécutif de notre canton seront donc désormais en mains de deux Val-d'Illiens qui, heureusement, et vous pourrez le constater dans une année, ont l'habitude de rendre ce qu'ils prennent!

Cette volonté de rayonnement devrait ensuite se faire sentir dans les communes. Cette institution de base de notre système politique menace de s'essouffler dans les structures de milice souvent trop fragiles si nous ne renforçons pas les associations intercommunales au sein desquelles vont pouvoir émerger de futures agglomérations, gage d'équilibre et de décentralisation des tâches au fil du Rhône.

Mais, c'est le peuple bien sûr qui doit tirer profit d'un meilleur rayonnement de l'Assemblée qui réunit ses représentants. Notre mission sera de favoriser chaque fois que faire ce peut, de meilleures relations avec nos voisins, pour que l'on puisse satisfaire enfin le jeune député que j'étais en octobre 1986 – c'est déjà loin tout ça!... – lorsque je réclamaï, lors du débat sur les lignes directrices gouvernementales, que l'on mette en place une véritable politique d'ouverture visant à l'implantation de centres de recherches d'instituts universitaires et à une meilleure intégration de l'économie valaisanne dans le contexte national et européen.

Tout cela, vous l'avez compris, pour que le Valais soit plus fort et plus présent au-delà de ses frontières, pour que les frontières s'estompent, pour que les contrebandiers du savoir, autre thème de prédilection cher aux Portes du Soleil et aux relations franco-suisse, puissent contribuer à donner au Valais de nouvelles ambitions.

Cette idée de grandeur vous rappelle peut-être quelqu'un qui est apparu sur votre petit écran dimanche soir. La France n'est pas loin. Vous sentez comme moi ces bouffées d'air qui arrivent des bords du Léman. Levons-nous, le vent est dans les voiles!

Vive le Parlement valaisan!

Vive le canton du Valais!

*(Applaudissements nourris.)*

Merci pour vos applaudissements.

Ma première mission est de donner la parole au président du Gouvernement.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil,

Joie pour le Gouvernement, émotion pour moi que de vous saluer dans votre nouvelle fonction, la plus haute de ce canton..., comme le prouve la position géographique que vous occupez!

J'aurai non seulement l'occasion, mais aussi et surtout le privilège de souligner vos mérites, tout à l'heure, sur vos terres champérolaines... en face de ma résidence secondaire.

L'heure est plutôt ici, Mesdames et Messieurs les députés, aux remerciements à l'égard du Grand Baillif Albert Bétrisey. D'abord, je crois qu'il convient de saluer la sagesse



d'une présidence annuelle, "primus inter pares", qui permet de donner le meilleur de soi sans s'attacher au pouvoir. Les ouvrages les plus courts sont toujours les meilleurs... disait un certain Jean... de La Fontaine, je crois.

Eh bien!, Monsieur le président, contrairement à ce que vous venez d'affirmer, et je suis désolé de vous contredire à peine avoir quitté le perchoir, vous n'avez pas attrapé la grosse tête, vous avez la tête bien faite.

De la sagesse, Monsieur le président Bétrisey, vous en avez et vous en avez en abondance; elle coule chez vous de source... et pas seulement de la fontaine! A maintes reprises, vous l'avez manifestée et, plus fort encore, vous l'avez partagée sans avarice avec vos pairs du Parlement.

Donner le meilleur de vous-même, cela a été le leitmotiv de cette année présidentielle, non seulement par la quantité de vos prestations, mais surtout par leur qualité, pour offrir aux citoyens une image lisible et renouvelée du Parlement, auquel j'ai eu le plaisir de participer pendant 16 ans.

Sur le terrain, vous avez été présent, en innovant même, par le truchement du téléparlement et par les délocalisations, si on peut les appeler comme cela, délocalisations bienvenues des séances du Bureau dans les différentes régions du canton, voire hors canton, qui prouvent notre ouverture.

La fonction, Monsieur le président Bétrisey, vous a appris que "bien fou le cerveau qui prétend contenter tout le monde et son père", encore un certain de La Fontaine le disait. En allant à la rencontre des citoyens de ce canton, comme vous l'avez fait, vous n'avez, certes, pas pu contenter tout le monde. Vous avez, par contre, donné sens aux contacts et à l'enrichissement humains. "Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde, on a souvent besoin d'un plus petit que soi"... et je parle en connaissance de cause!

Alors, Monsieur le déjà past-président Albert Bétrisey, mes remerciements, au nom du Gouvernement que je représente, pour votre engagement, votre capacité à mener avec énormément d'efficacité, de finesse aussi et d'humanité – vous l'avez encore prouvé ce matin – cette année de présidence.

Merci, Monsieur le président Bétrisey.

*Le président:*

Messieurs les conseillers d'Etat,

Chers collègues,

J'avais, au préalable, pensé qu'il appartenait au président du Parlement de rendre hommage au président sortant, mais j'ai été pris de vitesse par Jean-Jacques Rey-Bellet, qui bénéficie déjà d'une plus grande expérience dans la fonction puisqu'il est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai!

Il n'empêche que je me fais un plaisir de rendre cet hommage et que je vous propose en même temps de pouvoir avancer dans notre ordre du jour. Je vous propose ainsi la manière de faire suivante: passer immédiatement au point 3 de l'ordre du jour qui permettra la présentation du candidat à la première vice-présidence.

Pendant le dépouillement, je rendrai cet hommage à M. Bétrisey.

### **3. Election du premier vice-président du Grand Conseil Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates**

*Le président:*

J'invite les candidats à se faire connaître pour le poste de premier vice-président.

*M. le député Jacques Melly, président du groupe PDCC:*

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs à la tribune d'Ayent, de Champéry, de Grimisuat, de Loèche-les-Bains et d'ailleurs, Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Cher Georges, de vous adresser nos félicitations pour votre brillante élection et de vous assurer du soutien du groupe PDCC tout au long de votre année présidentielle. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de fêter dignement l'événement cet après-midi en votre compagnie sur les hauteurs de Champéry.

Nos remerciements et notre gratitude vont également au président sortant Albert Bétrisey qui aura réussi un sans faute impressionnant. A son tour d'entrer dans l'histoire ou, à n'en point douter, il rejoindra son prédécesseur sous la rubrique "cuvée exceptionnelle".

Messieurs, le groupe PDCC vous remercie de votre engagement, vous souhaite bonne chance dans vos nouvelles fonctions ou dans vos futures activités.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Il y a une année, comme ce matin, je vous avais présenté notre candidat à la deuxième vice-présidence et c'est avec grande fierté que j'avais ainsi pu vous faire découvrir Paul-André Roux. Avec la conviction que donne la certitude, j'avais souligné ses qualités principales qui ont pour noms engagement, disponibilité, efficacité ou encore charisme, lucidité et fidélité.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il a pleinement justifié la confiance qu'avec nous, vous lui avez accordée. C'est avec une facilité déconcertante que Paul-André s'est glissé dans la peau du deuxième vice-président du Parlement valaisan. Et c'est sans surprise aucune que nous constatons aujourd'hui que le costume est déjà bien trop étroit pour le personnage.

Je vous avais raconté la passion du foot de Paul-André. Alors, ne soyons pas étonnés qu'après une année en "challenge league", ce battant à l'endurance peu commune ne soit qualifié pour une saison en "super league", avec à la clé une place assurée et indiscutable en "champions league"... , mais cette dernière étape, sous réserve qu'un grand club de la capitale fédérale ne lui fasse pas de plus intéressantes propositions!

C'est qu'il est demandé notre candidat, que ce soit professionnellement où ses engagements et ses compétences en font un partenaire de choix et un chef d'entreprise hors pair, que ce soit en politique où ses nombreuses et judicieuses interventions au Parlement complètent, si besoin était, son engagement au sein du Bureau et dans son groupe politique où son avis, tout de nuance et de bon sens, est prépondérant, et, enfin, que ce soit au sein de sa famille, son îlot sacré où Francine, Yonn et Fiorina s'accordent à lui rappeler les valeurs de base de son parti.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, la première vice-présidence est une étape naturelle avant l'accession à la charge de grand baillif, naturelle, elle l'est en tout cas pour le candidat que je vous présente ce matin. Paul-André Roux possède les atouts qui font les chefs. Respecté par ses pairs, il connaît parfaitement les rouages du Parlement. Habile en négociations et ouvert au dialogue, il saura pleinement assurer sa tâche, tout en se préparant à l'importante fonction qui l'attend.

Le groupe PDCC est fier de vous présenter **Paul-André Roux** comme candidat à la **première vice-présidence** du Parlement.

Avec sa famille et ses amis, il vous demande, Chers collègues députés, de soutenir cette candidature et d'élire brillamment Paul-André à ce poste.

Merci d'avance de votre soutien et merci de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

**Aucune autre proposition.**

J'invite les scrutateurs à fonctionner

Pendant le travail de dépouillement, je demande votre attention pour l'hommage que je souhaite rendre à notre président sortant.

Mesdames et Messieurs, si cela ne tenait qu'à moi, j'aurais volontiers reporté de quelques semaines, voire de quelques mois, cette passation de pouvoirs. Il y a tout d'abord quelque chose de grisant dans l'attente d'un tel événement qui inciterait à prolonger le désir, sans compter que le stress de ces derniers jours aurait ainsi pu être allégé, mais c'est surtout le départ à ce poste de notre ami à tous Albert Bétrisey qui me paraissait prématuré.

Je l'entends encore me dire la semaine passée à l'ouverture de Swiss Alpina combien il lui coûtait de tourner déjà la page après une année passée si dense et si exaltante.

Il faut dire que notre président a vraiment marqué d'une pierre blanche son année à la tête du Parlement et que tout ce qu'il a entrepris, comme par magie, a parfaitement réussi.

Albert Bétrisey est un homme déterminé, qui a des idées claires et qui inspire confiance. Il est parvenu, dès sa prise d'armes, à créer autour de lui un climat de travail et de collaboration qui a permis au personnel du Service Parlementaire et aux membres du Bureau de donner le meilleur d'eux-mêmes en sachant que selon le slogan désormais célèbre "ensemble, et sous la conduite experte du chef, tout devient possible".

C'est vrai, tout fut possible.

Il avait souhaité démocratiser le Parlement, le rapprocher des jeunes, des sportifs, des entreprises, de la population. Nous avons vécu de nombreuses et riches rencontres, nous avons fait des séances de Bureau décentralisées dans les entreprises, nous avons bénéficié d'une couverture médiatique et télévisuelle sans précédent, avec une information de qualité à la clé.

Il avait souhaité promouvoir le bilinguisme. Nous sommes parvenus à siéger une demi-journée sans traduction, en provoquant une saine prise de conscience de la nécessité de favoriser une meilleure cohabitation entre nos deux régions linguistiques.

Il avait souhaité mieux communiquer en soulignant l'importance de l'image et des symboles. Nous avons eu droit sans nous lasser à l'ouverture de chaque session aux fameuses sentences du bon Jean de La Fontaine.

Cette semaine, n'ayons pas peur de le dire, ce fut l'apothéose. Sans me voir à ses côtés, il osa cette maxime impitoyable: s'il est vain à chercher à éradiquer le vice, on doit du moins travailler à acquérir une conscience plus lucide. Eh bien!, je me suis efforcé de suivre ce conseil et ayant délaissé mes habits de "vice", me voilà déjà mieux et assurément plus lucide depuis ce matin!

Enfin, il avait souhaité intensifier les actions engagées au sein de la Francophonie. Nous avons connu un rapprochement très profitable avec le Parlement de la Vallée d'Aoste et lui-même a vécu des émotions fortes qu'il n'est pas près d'oublier lors de ses pérégrinations internationales, spécialement au Maroc et à Monaco.

Par ce bref rappel, j'espère ne pas trop raviver les sentiments de nostalgie qui pourraient déjà assaillir celui qui fut, un an durant, un ambassadeur du Valais que l'on n'est pas près d'oublier.

Merci Albert de ton engagement et du remarquable travail accompli.

Au moment de passer le témoin de cette année, trop rapidement écoulée à ton goût, le Parlement a la plaisir de t'offrir ce qu'il y a de plus précieux: du temps, du temps libre symbolisé par cette montre que nous te remettons maintenant Albert.

Albert, je voudrais te remercier de tout mon cœur, toi et ton épouse Stefanie, ainsi que ta famille, pour avoir mis tant d'énergie et de talent à servir notre beau canton du Valais. Je t'adresse mes meilleurs vœux pour la suite de ta vie privée, professionnelle, et politique bien sûr.

*(Applaudissements nourris.)*

Je suis obligé de vous demander encore un tout petit peu de patience puisque, pour terminer le dépouillement, il était important que je puisse également voter – ce qui vient d'être fait. Le résultat va ainsi nous être communiqué sous peu.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 129

Bulletins rentrés 129

Bulletins blancs 18

Bulletin nul 1

Bulletins valables 110

Majorité absolue 65

M. le député **Paul-André Roux** est élu **premier vice-président du Grand Conseil** avec 110 voix.

*(Précédé d'une huissière, M. le député Paul-André Roux, nouveau premier vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*M. le député Paul-André Roux (PDCC), premier vice-président:*

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil et Cher ami Georges,

Monsieur l'ancien président du Grand Conseil et Cher ami Albert,

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Tout d'abord, je souhaiterais adresser mes chaleureuses félicitations au nouveau président Georges Mariétan pour son élection.

Georges, tu as tant donné pour la politique valaisanne que l'honneur de présider le Parlement durant une année te revient de droit. Je me réjouis de passer cette année au sein de la Présidence sous ta baguette.

J'aimerais adresser des remerciements amicaux à l'ancien président du Parlement Albert Bétrisey qui a su, par sa grande personnalité et ses actions, marquer d'une pierre blanche son année présidentielle. Merci, Albert, pour ta collaboration et ton amitié. Bonne chance pour ta carrière politique future.

A tout seigneur, tout honneur, j'adresse mes premiers remerciements à vous, mes Chers collègues députés, qui me donnez à nouveau votre confiance en m'élisant à la première vice-présidence de notre Parlement.

Je remercie tout particulièrement ma famille politique, le parti DC du Valais romand, qui, depuis quelques années, me donne la possibilité de surfer au sommet des responsabilités politiques de notre canton. Je ne saurais oublier de remercier Jacques Melly, mon président de groupe, et tous mes amis DC du Centre pour leur amitié indéfectible.

Auch geht ein ganz herzlicher Gruss und ein Dankeschön an meine Kollegen aus dem Oberwallis. Trotz des Sprachunterschieds, welcher uns ab und zu trennt, haben wir etwas gemeinsam. Ob Oberwalliser oder Unterwalliser, wir sind alle Walliser und stolz darauf.

Oui, Mesdames et Messieurs, Valaisans et fiers de l'être! Quand le Valais se porte bien, il faut le dire, voire le redire. Il faut cesser de penser que nous dépendons des autres. Non, Mesdames et Messieurs, nous avons su, ces dernières années, mettre notre canton dans des conditions idéales pour débiter ce troisième millénaire. Certes, la conjoncture économique est favorable et elle est déterminante pour la bonne santé de notre canton, car c'est l'économie privée qui, avant tout, crée la richesse. Cependant, le Gouvernement et notre Parlement ont su, ces dernières années, mettre le Valais sur de bons rails. Grâce à des finances publiques saines, une Administration peu étouffante, une fiscalité sans cesse améliorée et si, à cela, nous ajoutons nos atouts, tels que l'eau, notre production hydroélectrique, notre qualité de vie et j'en passe, nous pouvons voir l'avenir avec sérénité. Il faudra encore passer quelques caps, notamment la loi sur le tourisme, qui est capitale pour l'avenir de notre canton.

D'un canton avec une image de mendiant, nous sommes et nous allons devenir un canton qui sera envié dans toute la Suisse, voire au-delà.

Oui, Mesdames et Messieurs, Valaisans et fiers de l'être!

Pour conclure, j'aimerais remercier la commune de Grimisuat, représentée à la tribune par son président, mon frère Eric Roux, et par la vice-présidente, M<sup>me</sup> Géraldine Marchand. Merci pour votre soutien.

Enfin, last but not least, un merci affectueux à ma femme Francine, à mes deux enfants et à ma famille qui acceptent, depuis longtemps, d'être délaissée pour que je puisse me mettre à disposition des Valaisannes et des Valaisans.

Merci de votre écoute, de votre amitié, de votre confiance, et bonne fête à tous!

*(Applaudissements nourris.)*

*Le président:*

Je suis heureux d'accueillir Paul-André Roux à mes côtés.

Je passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **4. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates**

*Le président:*

J'attends vos propositions.

*Hr. Grossrat Thomas Brunner, Fraktionspräsident CSPO:*

Die CSPO-Fraktion gratuliert Georges Mariétan zur Wahl als Präsident. Wir freuen uns auf die Zusammenarbeit. Wir danken Ihnen bestens für die Einladung zum heutigen Fest.

Wir gratulieren auch Paul-André Roux zur Wahl als erster Vizepräsident.

Der Mann, der von der CSPO-Fraktion als 2. Vizepräsident vorgeschlagen wird, ist Ihnen hier im Saal bereits allen bekannt. Mit seiner Arbeit und seinem Engagement hat er sich weit herum Respekt und Anerkennung verschafft und den Grundstein für diese Kandidatur selbst gelegt.

Wir schlagen Ihnen einen Mann der Basis vor, der in einem kleinen Weindorf aufgewachsen ist, wo er heute Gemeindepräsident ist. Er ist ein ungeduldiger Politiker, was aber auch heisst, dass er entscheidungsfreudig, vif und zielstrebig ist. Wenn ein Gemeindepräsident in seiner Gemeinde unter anderem ein Gemeindezentrum mit Schulhaus erstellt, Erschliessungsstrassen bauen lässt und eine Baulandumlegung durchzieht, beweist er damit, dass er Initiative und Durchsetzungskraft hat. Er ist nicht einer, der mit Wortspielereien um Hunde Bedeutung erlangt, er ist aber einer, der weiss, wie viel ein Robidog kostet, wo man ihn aufstellt und wie man die Bevölkerung zu dessen Benutzung anhält.

Unser Kandidat ist zudem seit dem Jahr 2000 Präsident der Region Leuk. Als Präsident unserer Fraktion, mit immerhin 30 Mitgliedern, hat er Verantwortung übernommen, Einsatzfreudigkeit und Konsensfähigkeit bewiesen. Unser Kandidat ist auch die richtige Person, zur richtigen Zeit im richtigen Bezirk. Wenn Randregionen und kleine Gemeinden auch den Anspruch auf ein hohes Amt im Kanton erheben, so ist dies ein legitimer Anspruch.

Als Fraktion mit 15 Sitzen ist es hier nicht ein Vorpreschen, sondern mehr als ein legitimer Anspruch. Wenn die SPO heute Herrn Duroux unterstützt – wie sie dies ankündigt – dann sind sie ein bisschen spät dran.

Unser Kandidat ist 1963 in Varen geboren, verheiratet mit der berühmten ehemaligen Langläuferin Brigitte Loretan-Albrecht und Vater einer Tochter. In seinem Curriculum vitae sind als Hobbys Weinbau, Velofahren und Langlauf aufgeführt. Lobenswert ist, dass er neuerdings auch Golf spielt.

Wir schlagen Ihnen hiermit unseren Fraktionschef **Gilbert Loretan** als **2. Vizepräsidenten** des Grossen Rates vor und hoffen auf Ihre Unterstützung.

Ich danke.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, Vertreterin der SPO-Fraktion:*

Als ich vor vier Jahren für das Amt der 2. Vizepräsidentin kandidieren wollte, erklärte mir Beat Abgottspon von der CVPO, dass turnusgemäss die CVPO dran sei mit einer Kandidatur und die SP sei erst wieder im Jahr 2007 dran. Zudem erklärte er mir, dass der Entscheid wer als Kandidat vorgestellt würde, im Ermessen der Gruppe selber sei.

Nun sind wir im Jahr 2007 und wir von der SP/Linken Allianz stellen unseren Kandidaten vor, den beide Fraktionen gemeinsam als Kandidaten bestimmt haben.

German Eyer, im besten Alter, ist aktiver Gewerkschafter und zugleich Leiter der UNIA Geschäftsstelle Oberwallis. Er kennt die sozialen Anliegen und Rechte der Arbeiterschaft und verteidigt diese vehement.

Seit sechs Jahren ergänzt er die SPO/Linke Allianz als kämpferischer Grossrat. Als Mitglied der Geschäftsprüfungskommission scheute er sich nie für seine Überzeugungen einzustehen, auch wenn ihm das nicht immer zu seinen persönlichen Gunsten ausgelegt wird. Seine Wortmeldungen kann er in beiden Landessprachen einbringen.

Als Fraktionschef kennt er den Betrieb des Grossratsbüros und die Mechanismen rund um die Organisation und Durchführung der Grossratssessionen. Sitzungen zu leiten und gezielt auf Aufgaben zuzugehen, gehören zu seinem Alltag.

Trittsicher wie er in der Politik ist, so engagiert und interessiert ist er in seinem Hobby. In Kürze wird German Eyer sein Diplom als Wanderleiter in Empfang nehmen.

Als Mitglied einer Minderheitspartei zählt Ausdauer zu seinen Charakterstärken. Er ist es auch gewohnt rasch auf Ereignisse zu reagieren. Er liebt es zu debattieren und sich mit den Leuten zu unterhalten. Dabei entdeckt manche/mancher bei ihm eine grosse Prise Humor.

German Eyer hat das Vertrauen der SP Fraktionen, weil sie wissen, dass er sich rasch und gewissenhaft in das Amt als 2. Vizepräsident hinein leben kann.

Aus all diesen Gründen empfehlen wir Ihnen German Eyer als Kandidat für das 2. Vizepräsidium des Grossen Rates.

Mit der Wahl von German Eyer ist die SP nach zehn Jahren endlich wieder einmal im Präsidium vertreten. Die SPO sogar das erste Mal. Im Gegensatz zur CSPO, die zuletzt im Jahre 2001 bis 2002 eine Präsidentin stellte.

Der Anspruch der SP ist also eine Frage des Respekts gegenüber den demokratischen Regeln, dass alle Parteien angemessen und ihrer Stärke entsprechend das Walliser Volk im Grossratspräsidium vertreten sollen, auch wenn der oder die Kandidatin von linker Seite kommt.

Die SP hat sich in den letzten Jahren an die ungeschriebenen Gesetze gehalten und die Kandidaten der Mehrheit unterstützt. Nun, wo die Reihe an uns ist, erwarten wir das selbe von der Mehrheit.

In diesem Sinne empfehle ich Ihnen im Namen der SP/Linken Allianz unseren Kandidaten **German Eyer** zur Wahl.

**Aucune autre proposition.**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 130

Bulletins blancs 2

Bulletins nuls 9

Bulletins valables 119

Majorité absolue 60

M. le député **Gilbert Loretan** est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 92 voix.

M. le député German Eyer obtient 27 voix.

*(Précédé d'une huissière, M. le député Gilbert Loretan, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*Le président:*

Je cède la parole à notre deuxième vice-président du Grand Conseil, le député Gilbert Loretan...

Non, la parole est au député German Eyer – je crois que c'est d'entente entre les deux candidats!



*M. le député German Eyer (SPO), candidat à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil:*

Je dois être prudent parce que j'ai préparé deux discours: un discours si je suis élu et l'autre si je ne suis pas élu.

Le discours pour le cas où je n'aurais pas été élu, je l'ai mis dans ma poche gauche.

Anfangs dieser Woche habe ich meinen Fraktionskollegen gesagt, wenn mich nicht alles täuscht, müssen wir in dieser Woche böse unten durch. So schlimm ist es dann nicht gekommen und ich denke hier besonders an das Gesetz, wo wir den Wanderleiter wieder aufgenommen haben. Ich bin einer, der direkt betroffen ist als Wanderleiter und bin natürlich froh, dass dieser Beruf im Gesetz verankert ist.

Und darum, liebe Kolleginnen und Kollegen, hätte ich mir eigentlich vorgenommen im Fall, dass ich gewählt würde, dass ich in ein paar Jahren als Grossratspräsident sämtliche Gemeinden des Kantons zu Fuss besucht hätte.

Ich hätte versucht den Leuten Antworten zu geben und ich hätte natürlich nicht – Herr Constantin – ich hätte natürlich den Leuten in den Gemeinden nicht gesagt, sie hätten schöne blaue Augen, sondern ich hätte versucht den Menschen Antworten zu geben auf ihre Fragen. Ich hätte aus linker Sicht dargelegt, welches unsere Antworten auf ihre Sorgen und ihre Arbeitsplätze sind. Ich hätte dargelegt, dass die Schere zwischen Arm und Reich nicht weiter aufgehen darf, weil dadurch die Solidarität in diesem Land geschwächt wird. Und dass es gerade auch darum starke Gewerkschaften in diesem Land braucht. Ich hätte den Menschen auch versucht zu erklären, warum ein starker Staat gerade für die Schwächsten in diesem Land dringend notwendig ist. Und ich hätte auch versucht darzulegen wieso der ökologische Umbau nicht nur für die Umwelt, sondern gerade auch für die Wirtschaft sehr wichtig ist.

Meine Damen und Herren, Sie haben entschieden. Sie standen vor der Wahl, wollen wir den roten Eyer für drei Jahre auf dem Perchoir des Grossen Rates kalt stellen oder wollen wir, dass er weiter auf der harten Oppositionsbank im Parlament sitzt und dort den Regierenden auf die Finger schaut. Und auch ab und zu ein bisschen auf den Putz haut.

Sie haben entschieden, der rote Eyer gehört in die Parlamentsreihen und nicht auf die Zuschauertribüne. Für diesen Entscheid bedanke ich mich recht herzlich, weil ich im Grunde genommen der Auffassung bin, dass dieser Entscheid der richtige ist. Ich werde diesen Entscheid natürlich respektieren und meine Aufgabe als Kämpfer in den Parlamentsreihen für die Schwächsten und die Lohnabhängigen in diesem Land weiterhin wahrnehmen.

Ich gratuliere Herrn Gilbert Loretan herzlich zu seiner Wahl und wünsche ihm spannende Momente beim Beobachten der Geschehnisse in diesem Saal.

Ich danke und wünsche allen einen schönen festlichen Tag hier und in Champéry.

Danke schön.

*Le président:*

Je remercie le député German Eyer pour son fair-play et pour ses promesses de rester fidèle à son engagement.

Je cède la parole à notre nouveau deuxième vice-président.

*Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO), 2. Vizepräsident des Grossen Rates:*

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le nouveau président du Grand Conseil Georges Mariétan et le premier vice-président Paul-André Roux pour leurs bonnes élections. Je me réjouis de collaborer avec eux ces prochaines années.

Besonders jedoch möchte ich Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, ganz herzlich danken für das geschenkte Vertrauen, das Sie mir soeben entgegengebracht haben. Meine Wahl ist auch eine Ehre für den Zehnden Leuk, der nach 29 Jahren wieder einen 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates stellen darf.

Par mon élection, vous me donnez la possibilité d'acquérir un savoir dans une équipe riche d'expériences politiques et, par ma fonction, je pourrai mieux connaître notre beau pays et les gens qui y vivent.

Einen Dank richte ich an meine gelbe Fraktion, die meine Kandidatur unterstützt und mich zur Wahl vorgeschlagen hat. Einen lieben Dank möchte ich auch meiner Frau Brigitte aussprechen, die sich während den vergangenen Jahren vorbehaltlos hinter meine politischen Tätigkeiten gestellt hat und manche Stunden allein mit unserer kleinen Tochter Celine verbrachte. Einen speziellen Dank gehört auch meinen Eltern und den ganzen Familienangehörigen und Freunden, die immer für mich da waren, als ich sie brauchte. Den Einwohnern meiner Heimatgemeinde Varen sowie der Bevölkerung des Bezirks Leuk danke ich für das mir geschenkte Vertrauen bei den Wahlen während den letzten Jahren.

Dank Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, ist heute der erste Schritt in Richtung Präsidium des Grossen Rates gemacht worden. Und dieser Weg wird noch lange dauern und ich werde mein Bestes geben.

Permettez-moi de remercier le président partant du Grand Conseil Albert Bétrisey pour l'agréable et l'amicale collaboration. Grâce à son calme et à son objectivité, il a vraiment créé un excellent climat de collaboration entre les différents groupes.

Un merci également aux membres du Bureau. Les séances, auxquelles j'ai participé ces deux dernières années en tant que président de groupe, ont été marquées par un grand respect mutuel. Le travail m'a procuré beaucoup de satisfactions et j'ai acquis une grande expérience. J'espère que mon successeur dans la fonction de président du groupe CSPO Thomas Brunner aura également l'occasion de vivre de grands moments.

Lassen Sie mich zum Schluss noch ein Zitat eines berühmten amerikanischen Präsidenten aussprechen, der im Jahr 1963 – meinem Geburtsjahr – folgendes gesagt hat:

"Frage nicht was Dein Land für Dich tun kann, sondern was Du für Dein Land tun kannst."

Ich werde mich für das Wohl unseres Wallis zusammen mit Ihnen einsetzen, denn es lohnt sich für unser schönes Heimatland einzustehen und die kulturelle und sprachliche Vielfalt zu fördern. Dies ist mit ein Garant für die Einigkeit in unserem Kanton.

Besten Dank für das mir geschenkte Vertrauen.

Meinerseits wünsche ich noch einen schönen Tag.

Danke schön.

*(Applaus.)*

*Le président:*

Je suis heureux d'accueillir notre deuxième vice-président à ce bureau où son expérience de président de groupe nous sera précieuse.

## **5. Election de la présidente du Tribunal cantonal Wahl der Präsidentin des Kantonsgerichts**

*Le président:*

Comme le veut notre règlement en son article 115, cette élection doit se faire à bulletins secrets.

En date du 25 avril dernier, nous avons reçu une lettre du Tribunal cantonal qui nous fait les propositions suivantes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2008, soit la candidature de M<sup>me</sup> la juge cantonale **Eve-Marie Dayer Schmid** à la **présidence** et celle de M. le juge Jacques Berthouzoz pour la vice-présidence.

Nous procédons à deux élections successives.

J'invite les scrutateurs à fonctionner.

### **Aucune autre proposition.**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 124

Bulletins rentrés 115

Bulletins blancs 14

Bulletins nuls 6

Bulletins valables 95

Majorité absolue 48

M<sup>me</sup> la juge cantonale **Eve-Marie Dayer Schmid** est élue **présidente du Tribunal cantonal** avec 95 voix.

*(Précédée d'une huissière, M<sup>me</sup> la juge cantonale Eve-Marie Dayer Schmid, présidente du Tribunal cantonal, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)*

*Le président:*

Madame la présidente du Tribunal cantonal, nous avons le plaisir de vous accueillir ici au Grand Conseil.

Nous vous adressons nos félicitations pour votre élection.

Nous ne doutons pas que, sous votre présidence et avec vos qualités propres, auxquelles ne manqueront pas de s'ajouter celle relevant de la psychologie féminine, le Tribunal cantonal puisse déployer son activité avec un maximum de sérénité. C'est tout le bien qu'on vous souhaite.

On vous souhaite aussi une excellente journée.

## **6. Election du vice-président du Tribunal cantonal Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

*Le président:*

Nous procédons maintenant à l'élection du **vice-président du Tribunal cantonal**.

Je vous rappelle qu'il est présenté la candidature de M. le juge cantonal **Jacques Berthouzo**.

J'invite les scrutateurs à fonctionner.

**Aucune autre proposition.**

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 126

Bulletins rentrés 123

Bulletins blancs 18

Bulletins nuls 2

Bulletins valables 103

Majorité absolue 52

M. le juge cantonal **Jacques Berthouzo** est élu **vice-président du Tribunal cantonal** avec 103 voix.

## **7. Renouvellement des membres des commissions de haute surveillance Erneuerung der Mitglieder der Obergerichtskommissionen**

*Le président:*

Nous avons reçu sur nos pupitres la liste des candidatures remise au Bureau du Grand Conseil.

Je procède dans l'ordre.

*Commission des finances*

Trois nouveaux candidats sont présentés, soit Georges Emery, Jean-Albert Ferret et André Vernay.

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas. Par conséquent, **de manière tacite, ces trois députés sont membres de la commission des finances.**

*Commission de gestion*

Six nouveaux candidats sont présentés, soit Laetitia Massy, Sonia Métrailler, Freddy Philipoz, Robert Sarbach, Hans Schwestermann et Viviane Zehnder.

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas. **Ces six personnes sont ainsi tacitement membres de la commission de gestion.**

*Commission de justice*

Cinq nouveaux candidats sont présentés, soit Andreas Biner, Marie-Madeleine Bonvin, Willy Giroud, Marcel Mangisch et Graziella Walker Salzmann.

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas. Par conséquent, **ces cinq personnes sont désormais membres de la commission de justice.**

*(Applaudissements.)*

## **8. Elections / Wahlen:**

### **8.1 Président et vice-président de la commission des finances / Präsident und Vizepräsident der Finanzkommission**

*Le président:*

*Commission des finances*

Candidat à la présidence: Philippe de Preux

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, le député Philippe de Preux, que je félicite, est ainsi président de la commission des finances.**

Candidat à la vice-présidence: David Théoduloz

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, le député David Théoduloz, que je félicite, est ainsi vice-président de la commission des finances.**

*(Applaudissements.)*

## **8.2 Président et vice-président de la commission de gestion / Präsident und Vizepräsident der Geschäftsprüfungskommission**

*Le président:*

*Commission de gestion*

Candidat à la présidence: André Quinodoz

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, je félicite le député André Quinodoz, président de la commission de gestion.**

Candidat à la vice-présidence: Louis Ursprung

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, je félicite le député Louis Ursprung, vice-président de la commission de gestion.**

*(Applaudissements)*

## **8.3 Président et vice-président de la commission de justice / Präsident und Vizepräsident der Justizkommission**

*Le président:*

*Commission de justice*

Candidat à la présidence: Charles-André Bagnoud

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, je félicite le député Charles-André Bagnoud, président de la commission de justice.**

Candidate à la vice-présidence: Graziella Walker Salzmann

Y a-t-il d'autres candidatures?

Ce n'est pas le cas.

**Election tacite, je félicite la députée Graziella Walker Salzmann, vice-présidente de la commission de justice.**

*(Applaudissements)*

## **9. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE**

### **Question 2**

**du groupe GRL, par le député Christian Besse, au Département de l'économie et du territoire, concernant: que faire pour éviter la disparition des abeilles dans nos vergers?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Non, je ne vous dirai pas: "quelle mouche a piqué le député Christian Besse", vous avez raison de poser cette question.

L'Office vétérinaire cantonal a été informé de cette hécatombe, il y a dix jours, par l'inspecteur cantonal des ruchers. Celui-ci a prélevé du matériel pour analyse et l'a envoyé au Centre de recherches apicoles de Liebefeld en vue de déterminer la cause de cette hécatombe. Cet institut a dû transmettre le matériel en Allemagne dans un laboratoire compétent pour ce genre d'analyse toxicologique.

L'analyse n'est pas encore terminée à ce jour.

La suite dépendra évidemment des résultats. Soit il s'agit d'une épizootie et mon Service vétérinaire prendra les mesures de lutte nécessaires, mais, au vu des symptômes constatés, cette hypothèse est peu probable. Soit alors il s'agit d'une intoxication avec des produits phytosanitaires et, si elle est confirmée, le service agro-écologie du Service cantonal de l'agriculture interviendra auprès de l'autorité d'homologation (OFAG) et des fabricants pour demander un réexamen des conditions d'utilisation des produits fautifs.

L'office d'agro-écologie précise d'ailleurs que les producteurs ont toujours été rendus attentifs aux précautions à prendre pour épargner les populations d'abeilles. La vulgarisation sur ce sujet a déjà été renforcée.

## Frage 7

**von Grossrat (Suppl.) Stefan Zurbriggen (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Kreisel Stalden (Killerhof)**

### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:*

Ah!, les giratoires, une merveille! Une merveille en ville de Martigny avec des œuvres d'art, et parfois des objets de disputes.

Mesdames et Messieurs les députés, je dois rappeler ici que le choix des motifs ornementaux d'un giratoire est laissé à la commune de situation. Le projet doit suivre les procédures d'autorisation ainsi qu'un examen de conformité aux normes de constructions routières.

L'aménagement du giratoire de Stalden "Killerhof" – est-ce que c'est un nom prédestiné? Y a-t-il un "killer" dans l'affaire? – a fait l'objet d'une demande officielle d'autorisation de construire, déposée par la Société Matterhorn Gotthard Bahn, dont la parution dans le Bulletin Officiel du 29 septembre 2006..., deux jours après mon anniversaire..., n'a suscité aucune opposition. Cette demande a été examinée par le Service des routes et des cours d'eau dans le cadre de la procédure cantonale habituelle de consultation des services cantonaux concernés. A cette occasion, il a été constaté que les exigences des normes VSS en matière de constructions routières étaient satisfaites, en particulier en ce qui concerne les distances de visibilité. Le service a émis certaines conditions à caractère impératif, qui ont été reprises dans l'autorisation de construire et qui ont trait, en particulier, à l'obligation du respect des plans déposés et la prise en charge totale par le requérant des frais de réalisation de l'aménagement spécifique et de son entretien.

L'autorisation de construire a été accordée par la Commission cantonale des constructions en date du 26 janvier 2007 – jour de la St-Charlemagne – et notifiée au requérant le 29 du même mois. La commune de situation de Stalden, qui avait exécuté jusqu'à ce jour l'aménagement et l'entretien de la surface centrale de ce giratoire, a également donné son accord au projet d'aménagement déposé par le Matterhorn Gotthard Bahn.

Il ne peut donc pas être invoqué ici de préjudice à l'encontre d'autres entreprises privées. En effet, l'interdiction absolue est faite de disposer sur ces surfaces de la publicité sous forme de graphisme, interdiction reprise expressément dans l'autorisation de construire.

Pour le reste, j'ose espérer qu'une locomotive, même si elle est ancienne, ne choque pas la vue des Valaisans et des touristes de la région.

## Question 4

**des députés Jean Rossier et André Quinodoz, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les situations extraordinaires: quelles couvertures en responsabilité civile?**

### **TEXTE DEPOSE:**



*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Il s'agit ici de répondre à l'interrogation des députés Jean Rossier et André Quinodoz qui, à juste titre, après le jugement se pose la question des difficultés que rencontrent nos collectivités publiques communales en matière d'assurance en responsabilité civile, couvertures et risques assurés, ainsi que l'assurance pour la protection juridique.

Nous avons approché la Fédération des communes valaisannes qui a pris le leadership du traitement de cette question. Cette fédération, conduite par son président Eric Roux qui est présent à la tribune, a constitué un groupe de travail tripartite, auquel ont participé bien sûr des représentants des communes valaisannes, de l'Etat du Valais, mais également de la communauté des assureurs. Ce groupe de travail est en phase de présenter son rapport final qui débouche sur des recommandations en matière d'assurance responsabilité civile de base, d'assurance complémentaire pour les dommages particuliers, d'assurance pour les préjudices économiques, de responsabilité civile du propriétaire du bâtiment et des maîtres d'ouvrage et enfin des recommandations sur la couverture des frais pénaux et sur la protection juridique des collectivités publiques.

Ces travaux déboucheront également certainement sur des propositions de modification de la loi sur les secours en cas de catastrophe, actuellement en chantier.

Les travaux avancent donc sous la responsabilité de la Fédération des communes valaisannes.

### **Question 9**

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant l'aéroport de Sion : quelles nouvelles?**

#### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

Le député Jean-Luc Addor vient à l'information en ce qui concerne les discussions que nous avons eues avec M. le conseiller fédéral Samuel Schmid et sa délégation bernoise tout récemment.

Les premiers résultats sont les suivants:

Tout d'abord, la création d'un groupe de travail Confédération-canton-communes, de la part du canton et des communes valaisannes 5 représentants, dont le président de l'ARAS – nous avons tenu à l'intégrer dans ces négociations. Ce groupe de travail aura pour mission de suivre l'évolution du plan sectoriel militaire, ainsi que les discussions serrées et étroites avec le Département militaire.

Ensuite, ce même département a pris l'engagement d'étudier sans délai les avantages d'une prolongation de la piste de l'aéroport de Sion de manière à permettre des décollages sans postcombustion, puisque vous savez que ce sont les décollages qui font le plus de bruit.

Enfin, le chef du département fédéral a pris l'engagement de poursuivre l'assainissement, c'est-à-dire la pose de fenêtres antibruit, etc., au profit de la population valaisanne, sans attendre les résultats des nouveaux calculs de courbe de bruit.

In fine, chose importante pour nous, la confirmation a été donnée par le chef du département fédéral que les Tigers (à partir de la fin de l'année 2007, 2008, puis retrait à partir de 2010) seront retirés du ciel valaisan et suisse, et seront, petit à petit et par étapes, remplacés par des avions à hélice, appelés PC21, qui bien sûr ne font pas plus de bruit que les avions civils. C'est certainement là une des mesures les plus fortes que nous avons enregistrées lors de ces discussions.

Je vous rappellerai ici que le canton comme les communes ont demandé que les nouvelles courbes de bruit, qu'il faudra calculer en tenant compte de l'arrivée de ces nouveaux avions qui remplaceront les Tigers, ne dépassent pas celles admises en 2001 et que, par conséquent, l'impact sur l'aménagement du territoire et sur les terrains notamment ne devrait pas dépasser l'impact des courbes de bruit calculées en 2001.

Je voudrais vous dire aussi que nous ne sommes toujours pas en phase et en mesure, autant les communes que le canton, d'accepter une augmentation aussi forte des mouvements de FA/18 puisque ces mouvements, d'après la planification militaire, ont été multipliés par quatre. Par conséquent, nous devons continuer nos discussions étant donné que, selon le principe émis par M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, l'équité des efforts demandés sur les trois places de Meiringen, Payerne et Sion doit être assurée. Nous avons pu démontrer que cette équité, en tout cas en ce qui concerne la planification, n'est pas respectée. Nous sommes toujours en attente de réponses et de discussions avec le département dans cette direction-là.

#### **Frage 10**

#### **der Grossräte Rolf Eggel (Suppl.) (SPO) und German Eyer (SPO), an das Departement für Erziehung, Kultur und Sport, betreffend Ungleichbehandlung bei der Teuerungszulage**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:*

En ce qui concerne cette soi-disant inégalité de traitement en matière d'allocations de renchérissement, il faut d'abord rappeler que les lois que nous avons traitées ici devant le Parlement traitent de deux caisses: la caisse du personnel enseignant (CRPE) et la caisse du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV). La loi ne traite en aucune façon une troisième institution, qui n'est pas une caisse, à savoir le régime de pension des magistrats. Vous savez que le régime de pension des magistrats passe par le budget et non pas par une des deux caisses de pension.

Il faut rappeler que le régime de pension des magistrats a fait l'objet d'une révision totale en 1999, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Déjà là, on avait anticipé les réformes portées ensuite dans les deux caisses de pension de l'Etat.

Il est rappelé que cette loi a introduit d'importantes modifications, notamment l'affiliation des magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public, ainsi que du chancelier d'Etat à la CPPEV et, à ce titre, tous ces magistrats subissent donc exactement les mêmes règlements, les mêmes avantages, mais aussi les mêmes inconvénients que toute la fonction publique qui appartient déjà à la CPPEV, à l'exception des magistrats qui étaient âgés de 50 ans révolus et au-dessus.

Ensuite, le maintien des autres magistrats, dont les conseillers d'Etat, sous le régime des pensions, mais ce régime a subi, en 1999, de notables restrictions en ce qui concerne

notamment la fixation d'un nouveau montant de coordination (il n'y avait pas de montant de coordination auparavant), des restrictions en ce qui concerne la réduction des pensions en cas de retraite anticipée et une augmentation des cotisations, qui a été relativement forte puisqu'elle a progressé de plus de 50%.

S'agissant de l'indexation de la rente, l'article 11 du règlement du 30 mars 1979 stipule qu'en ce qui concerne le régime de pension des magistrats, la rente doit suivre les mêmes règles que celles applicables aux magistrats en activité.

Vous voyez donc que là déjà les mesures ont été anticipées lors de la révision de la loi en 1999.

### Question 1

#### **du groupe GRL, par le député Marc-Henri Gauchat, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant le financement d'un médecin régulateur**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Le député Marc-Henri Gauchat pose la question de savoir de quelle manière le canton du Valais envisage de financer le projet pilote de médecin régulateur prévu dans le cadre de la réorganisation du service de garde médicale associant différents partenaires, soit le Service de la santé publique, la Société médicale du Valais et l'Organisation cantonale des secours.

Ce projet pilote sera mis sur pied à partir du 2 juillet jusqu'à la fin décembre de cette année. Ce projet de médecin régulateur est prévu dans le cadre de la réorganisation du service de garde associant, comme le Dr Marc-Henri Gauchat le dit, la Société médicale du Valais, dont il est le président, l'Organisation cantonale valaisanne des secours et le Service de la santé publique.

De plus, la Société médicale du Valais a demandé au canton, par lettre du 8 mai dernier, d'assurer le financement de ce projet pilote afin de garantir à la population de notre canton l'accès 24h/24h à un service de garde.

Comme vous le savez, dans les régions périphériques surtout, comme par exemple dans le Lötschental, la vallée de Conches et dans d'autres vallées latérales, et bien sûr également dans le Valais romand, il devient de plus en plus difficile d'organiser une garde donnant accès aux services de médecins.

Nous avons prévu, dans le cadre de la révision de la loi, d'introduire une base légale justement pour financer de tels projets pilotes, mais notre loi actuelle prévoit déjà que le Conseil d'Etat peut subventionner de manière temporaire ou permanente, dans le cadre de ses compétences financières et du budget, certaines prestations d'utilité publique qui relèvent de la planification sanitaire et hospitalière et dont le financement ne peut pas être assuré malgré une gestion rationnelle et efficace.

Nous avons ainsi déjà une base légale. Je vais proposer prochainement au Conseil d'Etat d'accorder ce montant pour financer ce projet pilote important.

## Frage 5

### **von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend Fallgruppierung in der Psychiatrie**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Grossrat (Suppl.) René Loretan stellt die Frage, ob es nicht möglich wäre, auch im Bereich der Psychiatrie auf fallgruppierungsbezogene Pauschalen zurückzugreifen. Es ist effektiv so, dass in der Psychiatrie bei uns im Wallis wie auch in anderen Kantonen Tagespauschalen gelten, anders als in der Akutmedizin, wo wir die so genannten APDRG haben. Das sind fallgruppierungsbezogene Pauschalen.

Wir hatten im Jahr 2006 48'726 Tage in der Psychiatrie, die vom Kanton subventioniert wurden. Das entspricht einem Totalbetrag von 14,9 Millionen Franken.

Das GNW hat dank auch einer guten Informatisierung eine Kostenträgerrechnung auf die Beine gestellt und die erlaubt es uns, dass wir für jeden behandelten Patienten oder für jede behandelte Patientin des stationären Bereichs die Kosten pro Fall exakt auf den Rappen genau berechnen können. Es ist natürlich wichtig, dass man auch wenn man dann das Finanzierungssystem ändern möchte, auch weiss wie die Posten erfasst sind und was der Betrag der entsprechenden Posten ist.

Nun, der Kanton Zürich hat effektiv – was René Loretan sagt – am 5. April ein Pilotprojekt gestartet zur Fallgruppierung der psychiatrischen Hospitalisation, d.h. dass man künftig für schwere Fälle eben eine höhere Entschädigung bekommt und für leichtere Fälle eine weniger hohe als dies vielleicht heute der Fall ist. Wir warten natürlich parallel dazu ab, wie das im Kanton Zürich herauskommt. Wenn die Resultate dieses Pilotprojekts positiv sind, werden wir auch aufgrund unseres guten Informatiksystems in der Lage sein, dort zügig nachzuziehen. Aber ich denke, es hat keinen Wert parallel dazu zu dem was die Züricher vor einem Monat beschlossen haben, ein gleiches Pilotprojekt auf die Beine zu stellen.

## Frage 6

### **von Grossrat Thomas Lehner (CVPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend regionale Sozialhilfekommissionen**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Herr Thomas Lehner fragt, ob die Schaffung von regionalen Sozialhilfekommissionen nicht unnötig und kostspielig sei.

Ich muss hier vorausschicken, dass es die Dienststelle für Sozialwesen war, die natürlich mit meinem Einverständnis diesen Vorschlag den Gemeinden unterbreitete und eine Konsultation durchführte.

Was wir heute feststellen, ist, dass immer mehr Entscheide, welche von Gemeinden im Bereich der Sozialhilfe gefällt werden, durch Beschwerden angefochten werden. Dort stellen wir fest, dass die Mehrheit der hinterlegten Beschwerden im Zusammenhang steht mit

einer komplexen Problematik auch im Bereich der Sozialversicherungen und gewisse Gemeinden haben schlichtweg Mühe die kantonalen Regeln und auch die SKOS Richtlinien korrekt anzuwenden. Aus diesem Grund werden zwei Drittel aller Beschwerden durch eine Änderung des Unterstützungssentscheids der Gemeinde, durch Schlichtungssitzungen oder durch Entscheide des Staatsrats oder Urteile des Kantonsgerichts geregelt.

Das Projekt für die Schaffung von regionalen Sozialhilfekommissionen bezweckt nicht wie Sie irrtümlich meinen den Gemeinden zusätzliche Kosten aufzubinden, sondern wir wollen den Gemeinden die Möglichkeit anbieten, in komplexen Fällen – und nicht jeder Sozialhilfefall ist komplex, da bin ich mit Ihnen einig – sich an eine übergeordnete Instanz wenden, die das juristische und auch das sozialversicherungstechnische Know-how hat. Wir gehen davon aus, dass die Kosten für eine regionale Kommission jährlich in etwa 50'000 Franken wären und diese würden dann zu 50 Prozent vom Kanton übernommen. Das heisst, es ist ein Angebot des Kantons, dort den Gemeinden zu Hilfe zu kommen.

Nun, die Konsultation bzw. die bisher eingegangenen Antworten zeigen, dass die Positionen der Gemeinden etwa fifty-fifty sind. Rund die Hälfte der Gemeinden – von 40 eingegangenen Antworten – lehnen solche Kommissionen ab, die andere Hälfte befürwortet sie. Es ist durchaus möglich, dass wir, je nach dem wie dann schlussendlich die Konsultation ausgeht, diese Idee fallen lassen. Das heisst aber nicht, dass die Gemeinden aus der Verantwortung genommen werden. Im Gegenteil, wenn die Fälle immer komplexer werden, muss dann jede einzelne Gemeinde ihren Juristen engagieren und auch selber finanzieren.

### **Frage 8**

**von Grossrat (Suppl.) Philippe Schnyder (CSPO), an das Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend Werbung S-dent**

#### **HINTERLEGTER TEXT:**

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder von der CSPO stellt die Frage bezüglich die Werbung der Société S-dent. Das ist eine Gruppe, die sehr aktiv in unserem Kanton Zahnarztkliniken betreibt in Siders. Künftig soll auch in Martinach und in Visp diese Gruppe in diesem Bereich tätig sein.

Ich muss zuerst hervorheben, dass selbstverständlich jede Firma, die eine solche Zahnarztklinik auf tun will und von uns eine Bewilligung erhält, sofern alle gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen eingehalten sind. Das ist eine so genannte Polizeierlaubnis und wenn alle Bedingungen erfüllt sind, hat der Gesuchsteller Anspruch auf eine Bewilligung.

Ich gebe auch zu und ich stelle fest, dass diese Gruppe sehr dynamisch ist, dass die auch ausserhalb des Kantons solche Zahnarztpraxen und Kliniken aufbaut. Wo wir mit S-dent seit Monaten grosse Schwierigkeiten haben ist, sie hält sich einfach nach Strich und Faden nicht an das was im Gesetz vorgeschrieben ist. Sie macht aggressive Reklame, sie stellt ihre Konkurrenten als plus/minus weniger gut oder gar unfähig dar. Das sind Sachen, die nicht gehen. Aus diesem Grund haben wir schon verschiedentlich, auch in Zusammenarbeit mit der Kommission, die über die Gesundheitsberufe wacht, einschreiten müssen.

Effektiv wurden an der Sion Expo beispielsweise Bons verteilt von 100 Franken. Mir persönlich hat man auch einen in die Hand gedrückt, als ich an der offiziellen Eröffnung dabei

war und vielleicht wollten sie mir einen Gutschein geben, damit meine bissigen Zähne vielleicht in der Klinik S-dent gezogen werden können. Das kann ich hier nicht ganz beurteilen.

Dann wird auch Reklame gemacht auf den Fussballstulpen des FC Sion. Es gibt eine Volleyballmannschaft in Siders, die Volleyball S-dent oder so irgendwie heisst, das sind alles Sachen, die durch unsere Gesetze im jetzigen Zeitpunkt nicht tolerierbar sind.

Wir sind aber daran, dieses Gesetz zu revidieren wie Sie wissen und es wird dann schlussendlich an der Kommission und dann auch am Parlament zu entscheiden sein, ob man einer aggressiven Promotion Tür und Tor öffnen will in dieser Gesetzgebung oder ob man sich eher auf eine Gesetzgebung einigt, die sagt, dass die Zahnarztkliniken wie auch andere klinische Berufe wohl informieren können, aber nicht im Bereich des Sponsoring usw. auftreten sollten.

### **Question 3**

#### **du député Laurent Léger (PDCB), à la Présidence, concernant l'organisation scolaire**

##### **TEXTE DEPOSE:**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Depuis plus de 15 ans, le nombre de jeunes dans une classe, qui est fixé par la loi de 1962, a été interprété comme un maximum. Le Conseil d'Etat décide, depuis 15 ans, au printemps soit d'entériner les normes, soit de les modifier. Des réajustements ont été faits notamment en 1992, en 1995, en 1996 et en 2007.

Vous savez que, à l'école, tout change rapidement et que l'enseignement doit aussi s'adapter à ces changements (les plans d'études, les programmes, les moyens).

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat a privilégié un aspect plutôt pragmatique que juridique.

La modification, qui a été apportée le 5 avril 2007 par le Conseil d'Etat, concernant l'allègement ou l'assouplissement des normes sur l'ouverture et la fermeture des classes fait suite à une demande des enseignants, des parents, des autorités communales et aussi à un certain nombre de postulats que les députés ont déposés.

C'est dans ce sens, pour éviter de fermer un certain nombre de classes, les problèmes de la démographie étant importants et c'est peut-être une première mesure d'accompagnement suite aux questions des caisses de prévoyance, soulevées récemment, que même s'il est demandé un effort financier pour résoudre ce problème et cette modification, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre des budgets annuels, de modifier ces normes.

*Le président:*

Nous arrivons aux urgences.

Nous avons trois interpellations urgentes qui concernent toutes la même matière, très précisément le même objet: la nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin.

Je vous propose de traiter ces trois interpellations de manière groupée.

## **URGENCES / DRINGLICHKEITEN**

### **10. INTERPELLATION URGENTE**

**des députés Alexandre Caillet (UDC/SVP) et François Pellouchoud (suppl.) (UDC/SVP) concernant: nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin, faut-il la revoir entièrement? (09.05.2007) (4.071)**

#### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der Grossräte Alexandre Caillet (UDC/SVP) und François Pellouchoud (Suppl.) (UDC/SVP) betreffend neue Verordnung über den Rebbau und den Wein: Müssen wir nochmals vollständig über die Bücher? (09.05.2007) (4.071)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /  
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

### **11. INTERPELLATION URGENTE**

**du groupe PDCC, par les députés Joseph Zufferey et Sébastien Roh (suppl.), concernant la consultation concernant l'ordonnance sur la vigne et le vin (09.05.2007) (4.072)**

#### **DRINGLICHE INTERPELLATION**

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Joseph Zufferey und Sébastien Roh (Suppl.), betreffend Vernehmlassung zur Verordnung über den Rebbau und den Wein (09.05.2007) (4.072)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /  
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

**12. INTERPELLATION URGENTE**  
**des députés Patrick Schmaltzried (PDCC), Willy Giroud (GRL) et Xavier Bagnoud (PDCB) concernant la nouvelle ordonnance sur la vigne et le vin, pourquoi tant d'empressement, de manque de communication et de propositions allant au-delà de l'esprit de la nouvelle loi sur l'agriculture (09.05.2007) (4.073)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION**  
**der Grossräte Patrick Schmaltzried (PDCC), Willy Giroud (GRL) und Xavier Bagnoud (PDCB) betreffend neue Verordnung über den Rebbau und den Wein – voreiliges Handeln, Kommunikationsmangel und Vorschläge, die über das neue Landwirtschaftsgesetz hinausgehen (09.05.2007) (4.073)**

**TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /  
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):*

Il est, certes, très inhabituel que le Parlement, une fois une loi adoptée, en l'occurrence la nouvelle loi sur l'agriculture et le développement rural, interpelle le Conseil d'Etat, bien entendu souverain en la matière, sur un projet d'ordonnance d'application.

Il est tout aussi inhabituel, voire unique que les deux présidents des deux commissions de lectures signifient d'une même voix leur mécontentement quant à un projet d'ordonnance censé justement refléter l'esprit de la loi que les travaux de leurs commissions ont permis d'engendrer.

Alors, de quoi s'agit-il? Pourquoi tant de choses inhabituelles dans un jour festif, tout ce qu'il y a de plus traditionnel?

L'objet de notre mécontentement est lié justement à ce projet d'ordonnance qui a suscité un tollé quasi général au sein de la production et du négoce, et nous voulons son retrait pur et simple.

Le but ici n'est pas de relever les 25 à 33 points litigieux, selon les différents avis entendus, ou de faire un cours magistral sur ce qu'il y aurait de bien ou de moins bien à faire en matière de viti-viniculture, mais nous voulons juste poser au Conseil d'Etat des questions simples, auxquelles toute une profession espère aujourd'hui recevoir des réponses compréhensibles.

1. Pourquoi inscrire dans un projet d'ordonnance plus de 20 mesures sorties de nulle part et forcément impopulaires, des mesures en plus jamais signalées dans aucun message du Conseil d'Etat accompagnant ce projet de loi?
2. Pourquoi y inscrire des mesures allant au-delà de l'esprit de la loi et pourquoi avoir éludé pratiquement toutes les propositions innovantes issues des travaux des deux commissions?



3. Qui sont finalement les personnes à ce point déconnectées de la réalité du terrain et ignorant à ce point qu'une ordonnance doit être le reflet de la loi adoptée par le Parlement? Qui sont ces personnes ayant rédigé un texte aussi unanimement rejeté par – c'est une estimation personnelle – 98% des acteurs économiques et qui méprisent à ce point le travail du Parlement pour se croire législateurs à elles toutes seules, sans même daigner consulter la commission technique de l'interprofession ou alors très tardivement, comme c'est le cas depuis quelques jours suite à cette ébullition, ni de prendre la peine de relire simplement les procès-verbaux des deux commissions? Mesdames et Messieurs, en république, on ne légifère plus ainsi depuis bien longtemps et depuis bien des guerres. On ne légifère en tout cas pas en lisant la presse ou en suivant l'avis de quelques amis encaveurs. Une ordonnance sur la vigne et le vin doit rester le cadre pour faire du bon travail rémunérateur d'un labeur exigeant et non pas le manuel du parfait oenologue. Laissons libre à chacun d'être plus royaliste que le roi, et ce n'est pas une ordonnance qui devient, tour à tour, paternaliste ou code des bonnes pratiques œnologiques qui doit imposer la doctrine d'un petit comité ayant peut-être 500 ans d'avance sur son temps.
4. Est-ce la volonté de l'Etat d'étatiser la viticulture en négligeant tous les fondamentaux économiques et en voulant une ordonnance, oubliant finalement que le 100% du vignoble est encore en AOC et pas seulement les vignes des meilleurs propriétaires-encaveurs?
5. Vu l'impossibilité désormais d'adopter cette ordonnance pour les prochaines vendanges, soit pour l'entrée en vigueur de la loi le 1<sup>er</sup> juillet, car il s'agit de revoir toute la procédure, soit élaborer d'abord un nouveau projet d'ordonnance en accord avec la loi cette fois-ci et de concert avec l'interprofession, puis il s'agira de remettre ce texte à nouveau en consultation dans un délai un peu plus allongé que six semaines, comment est-ce que le Conseil d'Etat pense procéder dans des délais aussi courts, sans retarder la mise en application de la loi elle-même?
6. Pour terminer, ne faudrait-il pas, comme le suggérait hier le directeur de PROVINS qui, à l'instar de toute la profession, est "complètement abasourdi par tant d'autoritarisme bureaucratique et de manque de pragmatisme" – je cite –, vu ce couac mémorable, d'initier immédiatement les travaux de PA2015 et de rédiger une ordonnance complètement basée sur cette réflexion de base qui, désormais, devient de plus en plus urgente.

A notre interpellation, le Parlement et l'ensemble du secteur viti-vinicole attendent donc des réponses claires.

Cette maladresse des services concernés a, toutefois, un coût, un coût inestimable en termes d'image (parce qu'on a l'impression qu'ici on n'aimerait pas avoir des vins de qualité en Valais), en termes économiques (combien d'heures de commissions qui ont siégé pour rien?) et en termes de confiance.

Merci de nous informer enfin des conséquences qui en seront tirées au sein du service puisque l'on apprend, par voie de presse, qu'on y travaille comme dans une entreprise. Est-ce un problème de compétence, de communication ou autre chose?

Je suis persuadé, avec mes cosignataires ainsi qu'avec les interpellateurs parallèles, que le Conseil d'Etat a déjà corrigé le tir et évitera, dans le futur, de nous faire de telles frayeurs.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):*

Qu'ajouter au réquisitoire de notre distingué député Xavier Bagnoud?

Peu de choses.

Entre une AOC qui veut garantir la qualité et une étatisation excessive, il y a un pas. Ce pas a été franchi.

Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, à l'image de votre collègue, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, de l'audace, toujours de l'audace..., faites-en preuve en retirant cette ordonnance!

Le monde viticole vous en sera reconnaissant.

Par avance, merci.

*M. le député Joseph Zufferey (PDCC):*

Je pense que mon texte est suffisamment explicite.

J'aurai quand même voulu ajouter au titre "ordonnance sur la vigne et le vin", hâte-toi lentement.

Le groupe DC du Centre est d'avis que l'ancienne ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 ne devrait être retouchée que pour la rendre conforme à la législation fédérale et cantonale actuelle. L'OVV 2004 est déjà très détaillée et exigeante. Elle assure, de par ses dispositions, un contrôle très étendu des activités de la branche viti-vinicole. Les résultats qualitatifs sont là. Il n'y a aucune nécessité d'ajouter de nouvelles dispositions plus sévères et pénalisantes économiquement.

Merci de votre écoute.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Les trois interpellations urgentes déposées traitant du même objet, vous me permettez, Mesdames et Messieurs les députés, d'y répondre de manière globale.

Une fois n'étant pas coutume, j'aimerais, en guise d'introduction, rassurer les intervenants en leur apportant ma conclusion.

Dans l'ordonnance qui sera présentée au Conseil d'Etat, mon département tiendra compte, dans toute la mesure du possible, de l'avis de la branche, avis qui sera certainement unanime, cela dans un esprit responsable, et de l'intérêt de toute la viticulture valaisanne.

Cela précisé, on pourrait avoir l'impression d'une erreur de casting en lisant ces interpellations urgentes. On y reproche, en effet, un manque de consultation de la base, soit des branches concernées, en demandant, par la suite, de renouer le dialogue avec cette base en renvoyant les propositions de texte, en accord cette fois-ci avec l'interprofession.

Alors, et avant d'en venir à la forme, il convient de rétablir les faits et, en tout premier lieu, de rappeler aux intervenants que nous sommes encore, et d'ici au 21 mai prochain, justement en période de consultation de cette ordonnance auprès des organisations professionnelles représentatives et des communes viticoles du canton. Je rappelle aussi qu'après l'adoption de la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural par ce même Parlement en février dernier, sa mise en application est planifiée au 1<sup>er</sup> juillet de cette année et qu'il aurait été irresponsable pour le Conseil d'Etat de laisser un secteur aussi important que la viticulture être régi par une ordonnance qui n'aurait pas été adaptée aux nouvelles dispositions que vous avez votées. En conséquence, les ordonnances ont été revues et mises en consultation un peu plus d'un mois seulement après l'adoption de la loi.

En définitive, il est donc pour le moins assez surprenant que l'on accuse mon service responsable de ne pas consulter la profession, en pleine procédure de consultation.

Quant à l'IVV, nous attendons naturellement avec intérêt sa prise de position, un délai supplémentaire de dix jours à la durée de six semaines de la consultation ayant été accordé à sa demande. Vu ce délai, celle-ci devait se prononcer au moins sur les trois points centraux suivants:

- les nouveaux principes de la gestion du vignoble;
- la politique de qualité souhaitée pour les vins issus des cépages autochtones;
- le principe de l'utilisation des copeaux de chêne dans les vins AOC Valais.

Pour que les choses soient bien claires à nouveau, le chef de mon Service de l'agriculture précisait déjà dans cette demande à l'IVV qu'il était important pour nous de connaître l'avis de l'IVV, cela dans l'esprit de la loi et de celui du Parlement qui vient de reconnaître l'IVV comme l'interlocuteur du canton en matière viti-vinicole.

Je peux aussi rassurer les intervenants que le Conseil d'Etat ne proposera pas une ordonnance qui va plus loin que la loi adoptée par le Parlement.

Quant au dialogue mené avec l'IVV, un collaborateur de mon département a participé à toutes les séances du comité et de la commission qualité de l'IVV pour discuter de ce projet d'ordonnance. La prise de position de l'interprofession nous permettra d'éclaircir encore cette appréciation générale de l'ordonnance mise en consultation avant de procéder en toute logique et comme dans tout débat démocratique au bilan de cette consultation.

Sur la forme maintenant, je peux admettre des critiques, même virulentes sur le projet. J'accepte volontiers toute proposition constructive pour la viticulture valaisanne.

Je ne peux, par contre, pas accepter les accusations personnelles qui sont contenues dans ces interpellations. Les limites de la bienséance sont ici dépassées. Les propos tenus auprès des médias ou dans les textes déposés mettant en cause le fonctionnement d'un de mes services et la compétence de ses collaborateurs sont inacceptables et vont au-delà de la dignité de la discussion politique. Vous me permettrez donc de ne pas répondre à ces différents jugements de valeur.

Quant à la politique viti-vinicole de ce canton et sans anticiper sur les travaux de Viti 2015, il convient de souligner que nous devons prendre en compte les réalités du marché. Ici, je suis d'accord avec les intervenants: prenons en compte les réalités du marché, car le marché évolue très vite et la profession doit être attentive aux dérives que, vous-mêmes, pouvez constater. Nos vigneron, sur demande de l'encavage, ont, en effet, investi plus de 100 millions de francs durant les dernières années pour remplacer le chasselas, dont plus de 25 millions pour les cépages autochtones arrivant en production. Plus de 70% de vignes de petite arvine et de cornalin sont âgées de moins de dix ans. Ne devons-nous pas nous soucier de la rentabilité d'un tel capital investi alors que le vigneron n'arrive toujours pas à couvrir ses frais de production?

Or, l'évolution du marché nous préoccupe fortement. Ne sommes-nous pas déjà au dernier moment pour protéger ce capital investi? J'ai, par exemple, pu constater cette semaine que de la petite arvine AOC Valais 2006 et du cornalin AOC Valais 2006 étaient en vente à un prix d'environ 11 francs la bouteille, et ce n'était pas une action. De tels prix permettent-ils de maintenir les prix du raisin au producteur entre 5 fr. 50 et 6 francs le kilo, permettant ainsi de couvrir ses frais de production et la rentabilité de son investissement pour la reconversion? Est-ce l'ambition que s'est fixée la viti-viniculture valaisanne pour un vin considéré par les spécialistes comme le plus grand vin blanc suisse? Les copeaux de bois dans le cornalin renforceront-ils son authenticité et son image? Ces questions, Mesdames et Messieurs les députés, nous avons souhaité les poser de manière transparente dans cette consultation, car elles sont fondamentales pour l'avenir de notre vignoble.

Il faut éviter de répéter aujourd'hui, avec la petite arvine et le cornalin, les mêmes erreurs qui avaient provoqué, à l'époque, la crise du fendant. Les chantres actuels du libéralisme ne devraient pas nous amener à verser, d'ici quelques années, des millions pour détruire les stocks excédentaires.

Mesdames et Messieurs les députés, l'on peut certainement reprocher au projet d'ordonnance d'être trop contraignant et d'avoir été rédigé dans des délais restreints, mais on ne peut en aucun cas lui reprocher d'éluider des questions fondamentales pour l'avenir de la viticulture valaisanne.

Charge à la profession, dans le cadre de la consultation en cours, de répondre à ces questions en toute responsabilité et indépendance.

Cette réponse connue, on tiendra compte, comme je l'ai dit auparavant, dans toute la mesure du possible, de l'avis de la branche.

A la branche maintenant de jouer son rôle.

*M. le député Xavier Bagnoud (PDCB):*

Je ne veux pas entrer en polémique où le timing est compté, mais, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, je crois qu'il y a un dialogue de sourds qui est en train de s'instaurer entre votre service et la profession.

En effet, finalement, qu'est-ce que l'on attend à la fin des travaux des deux commissions? Moi, je ne suis pas un juriste éminent, bien que mes ancêtres l'aient été peut-être, mais je pense que lorsque les deux commissions ont terminé leur travail, il serait la bienséance même que le service convoque la commission qualité de l'IVV pour préparer le projet mis en consultation. Un projet soumis à consultation ne se prépare pas en catimini dans

des bureaux à Châteauneuf. Ce projet soumis à consultation doit aussi être le fruit de l'interprofession. Lorsque l'on arrive avec un texte en consultation, c'est déjà le texte qui est adopté par l'IVV et, après, on n'a plus qu'à corriger des détails.

Aujourd'hui, on doit revoir tous les fondamentaux de ce texte puisqu'il y a à peu près 33 points qui sont contestés par la commission qualité de l'IVV.

Qu'on vienne me dire aujourd'hui qu'il est faux que la commission de l'IVV a été consultée il y a dix jours seulement. Je crois que la première lettre de l'IVV vous demandait déjà, il y a deux semaines, de renvoyer carrément cette ordonnance aux calendes grecques pour faire les prochaines vendanges avec l'ordonnance de 2004. Le Service de l'agriculture a refusé ce courrier de l'IVV. C'est seulement à ce moment-là que la commission qualité a dû se mettre au travail.

En plus, je constate qu'à la plupart des questions que j'ai posées, il n'a pas été répondu; j'y répondrai moi-même, tant pis.

Je crois que c'est un dialogue de sourds et que, malheureusement, la profession va devoir peut-être empoigner ce problème autrement que par la voie politique.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:*

Dialogue de sourds entre les députés qui ont posé ces questions et moi-même?

La dernière fois, quand j'avais à répondre entre 20 et 30 questions, j'ai choisi de répondre à chaque question très précisément, et après on m'a reproché que je n'avais pas la hauteur, la sérénité de prendre un certain recul.

Alors, je vous confirme, dans ce sens, qu'on va prendre en considération ce qui a été dit et ce que l'IVV va nous proposer.

Il est évident que l'on ne va pas prendre des mesures qui vont à l'encontre de la branche, sauf que, à un certain moment, j'aimerais bien connaître l'avis de la branche pour prendre une décision.

Je répète encore une fois qu'il n'y a pas encore eu de décisions prises. Le Conseil d'Etat va prendre les décisions. Il va, bien entendu, proposer une ordonnance qui tiendra compte des résultats de la consultation selon l'objectif de toute procédure ordinaire de consultation.

Dans ce sens, pas de dialogue de sourds entre le Conseil d'Etat et les députés.

Merci.

*Le président:*

Nous arrivons ainsi au terme de la séance de ce jour très particulier.

Avant de vous libérer et de nous retrouver à l'apéritif, j'ai le plaisir de céder la parole au député Enrique Caballero.

*M. le député Enrique Caballero (GRL):*

J'aurai le plaisir – si le député Nicolas Voide était le dernier PDC à s'exprimer sous la présidence d'un radical; je suis le premier radical à m'exprimer sous la présidence de Georges Mariétan – de fonctionner comme maître de cérémonie tout au long de cette journée qui se veut festive, en commençant par l'apéritif offert par la ville de Sion.

Je tiens bien évidemment à féliciter Georges – nous aurons encore l'occasion d'en parler dans la journée – ainsi que Paul-André Roux et Gilbert Loretan pour leurs brillantes élections. Je félicite aussi naturellement notre ami Albert pour l'année exceptionnelle durant laquelle il a œuvré au sein du Grand Conseil.

Voici quelques informations pratiques – je serai très bref.

Vous avez reçu le plan des tables pour le banquet de cet après-midi; je vous prie de le respecter. De même, je vous prie de respecter les transports choisis qui sont indiqués sur les accréditations que vous avez reçues. Par conséquent, il est absolument impératif que vous les respectiez, de manière à ce que nous ayons les places à disposition dans les cars.

Les cars sont parqués, pour ceux qui les empruntent entre Sion et Monthey, le long de la ruelle de la cathédrale puisque la place de La Planta est occupée par le marché.

Par conséquent, nous avons aujourd'hui et pour toute la journée des contrebandiers qui vont vous accompagner et qui vont vous servir de maîtres du temps. Si vous vous retournez, vous pourrez entrevoir nos contrebandiers champérolains qui marquent d'une certaine manière la liaison particulière que nous avons avec nos amis Français dans le cadre des Portes du Soleil puisque notre histoire est marquée de contrebande. D'ailleurs, je salue avec un clin d'œil particulier la présence parmi ces contrebandiers d'un douanier retraité! Donc, c'est quand même une exception. Nos contrebandiers vous donneront, tout au long de la journée, le signal du mouvement lorsque nous nous déplacerons d'une étape à l'autre. Par conséquent, vous allez entendre le Natel d'autrefois... qui est une corne de bouc! Ce signal, que l'on entend dans la salle des pas perdus (merci, Hubert!), sera une indication de mouvement et de déplacement!

De manière à ce que nous respections l'horaire, il est important que vers 12 h 30 – 12 h 40, nous fassions mouvement depuis la rue du Grand Pont vers la cathédrale pour prendre les cars.

Ceux qui se rendent en véhicules privés de Sion à Monthey: je les remercie de respecter le balisage qui est donné depuis la sortie autoroutière de Bex et d'utiliser la carte de parking adéquate que vous avez reçue.

Pour clore cette première prise de parole, je souhaite laisser la place à une exceptionnelle chorale, qui a été constituée pour la journée du chœur d'hommes La Cécilia de Troistorrents et du chœur d'hommes La Ste-Cécile de Val-d'Illiez. Peut-être est-ce un signe du destin que ces deux chorales se soient unies aujourd'hui..., le progressiste que je suis en tous les cas espère que, à l'avenir, ils représentent le futur d'une seule commune dans la vallée d'Illiez!

Merci donc d'écouter se produire cette chorale et rendez-vous tout à l'heure sur le Grand Pont pour l'apéritif offert par la ville de Sion. Nous vous servirons aussi une soupe champérolaine et de la salée de la vallée d'Illiez... qui n'a rien de salé puisque c'est un dessert sucré et excellent!

Merci de votre attention et à tout à l'heure.

**La session ordinaire de mai 2007 est officiellement close à 11 h 55.**

CONSTITUTION CANTONALE  
Modification de l'article 87 (première lecture)

KANTONSVERFASSUNG  
Änderung von Artikel 87 (erste Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission des institutions et de la famille  
*Kommission für Institutionen und Familienfragen*

<p><b>Article 87 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe CVPO, par le député Marcel Mangisch et la députée (suppl.) Franziska Schmid</u></p> <p>Les membres... proportionnel. Dans les communes bourgeoisiales et dans les communes municipales <del>dont la population est inférieure au nombre fixé dans la loi</del>, le corps électoral peut, à la majorité...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 87 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Marcel Mangisch und Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid</u></p> <p>Die Mitglieder... gewählt. In den Burgergemeinden und in den Einwohnergemeinden <del>mit weniger als der im Gesetz festgelegten Einwohnerzahl</del> kann das Wahlvolk mit der Mehrheit...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p><b>Article 87 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Les membres du conseil municipal et bourgeoisial sont élus par le corps électoral selon le système proportionnel. (<i>reste de l'alinéa supprimé</i>)</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p><b>Artikel 87 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Die Mitglieder des Gemeinde- und Burgerrates werden vom Wahlvolk nach dem Proporzsystem gewählt. (<i>Rest des Absatzes streichen</i>)</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>



<p style="text-align: center;"><b>Article 87 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député German Eyer</u></p> <p>Les membres du conseil municipal et bourgeoisial sont élus par le corps électoral selon le système proportionnel. <i>(reste de l'alinéa supprimé)</i>. <b>Toutefois, si le vote majoritaire est demandé par le cinquième au moins des électeurs, l'assemblée primaire ou bourgeoisiale décide, à la majorité des quatre cinquièmes si elle veut accepter ce mode de vote..... Le mode d'application de ce principe est déterminé par la loi.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 87 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Die Mitglieder des Gemeinde- und Burgerrates werden vom Wahlvolk nach dem Proporzsystem gewählt. <i>(Rest des Absatzes streichen)</i>. <b>Wenn aber mindestens der Fünftel der Wähler nach dem Majorzsystem verlant, so entschwidet die Urversammlung oder die Burgerversammlung durch vier Fünftel Mehrheit, ob sie dieses Wahlsystem annehmen will..... Die Anwendung dieser Grundsätze wird durch das Gesetz geregelt.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
--	---

PROJET DE LOI

sur l'exercice des professions de guide de montagne et de professeur de sports de neige, ainsi que sur l'offre d'activités à risques (première lecture)

GESETZESENTWURF

über die Ausübung der Berufe im Bergführer- und Schneesportwesen sowie das Anbieten von Risikoaktivitäten (erste Lesung)

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement  
*Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt*

Titre	Titel
<u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer</u>  Loi sur l'exercice des professions de guide de montagne, de professeurs de sports de neige, <b>d'accompagnateurs de moyenne montagne</b> et sur l'offre d'activités sportives à risques	<u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer</u>  Gesetz über die Ausübung der Bergführer-, Schneesportlehrer- <b>und Wanderleiterberufe</b> sowie das Anbieten von Risikosportaktivitäten
<b>Retirée</b>	<b>Zurückgezogen</b>
Titre	Titel
<u>Proposition des députés Edmond Perruchoud et Jean-Luc Addor (UDC/SVP)</u>  Loi sur les professions sportives de montagne et autres activités risquées	<u>Vorschlag der Grossräte Edmond Perruchoud und Jean-Luc Addor (UDC/SVP)</u>  Gesetz über Bergsportberufe und andere Risikoaktivitäten
<b>Décision de la commission : refusée</b>	<b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy</i></p> <p>Sont soumises...dans les sports qui présentent des risques <b>élevés</b> pour leurs...</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy</i></p> <p>Dem vorliegenden Gesetz unterliegen... die <del>erhöhten</del> Gefahren für...</p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Markus Truffer</i></p> <p>b) professeur de sports <b>de neige</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Markus Truffer</i></p> <p>keine Änderung im deutschen Text</p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par la députée Laetitia Massy</i></p> <p>c) accompagnateur en <u>moyenne</u> montagne</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Laetitia Massy</i></p> <p>c) Wanderleiter</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député (suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>c) accompagnateur en montagne</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Damien Luyet</i></p> <p>c) Wanderleiter</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Véronique Maret</u></i></p> <p><b>c) accompagnateur en montagne</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i><u>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</u></i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Véronique Maret</u></i></p> <p><b>c) Wanderleiter</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i><u>Proposition du groupe CVPO, par le député Markus Truffer</u></i></p> <p><b>c) accompagnateur en montagne</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i><u>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</u></i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Markus Truffer</u></i></p> <p><b>c) Wanderleiter</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><i><u>Proposition du groupe SPO, par le député Robert Sarbach</u></i></p> <p><b>c) accompagnateur en montagne</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i><u>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</u></i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><i><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat Robert Sarbach</u></i></p> <p><b>c) Wanderleiter</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf</u></p> <p>c) accompagnateur en montagne</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf</u></p> <p>c) Wanderleiter</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 2 alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par la députée Margrit Picon-Furrer</u></p> <p>rajouter: accompagnateur en moyenne montagne diplômé</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p><i>(Formulation retenue: celle présentée par le groupe GRL)</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 2 Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrätin Margrit Picon-Furrer</u></p> <p>hinzufügen: diplomierter Wanderleiter</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 15 alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf</u></p> <p>L'octroi d'autorisations <b>donne lieu à la perception d'un émolument.</b></p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 15 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf</u></p> <p>Die Erteilung von Bewilligungen ist <b>gebührenpflichtig.</b></p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 17 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Markus Truffer</i></p> <p>pas de modification du texte français</p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 17 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Markus Truffer</i></p> <p>In leichten Fällen kann... gehndet <b>werden</b>.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
---	--

LOI D'APPLICATION  
de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (première lecture)

AUSFÜHRUNGSGESETZ  
zum Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit (erste Lesung)

## Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique  
*Kommission für öffentliche Sicherheit*

<p style="text-align: center;"><b>Préambule</b></p> <p><u>Proposition de la commission de la sécurité publique, par le député André Vernay</u></p> <p>Le <b>Grand Conseil</b> du canton du Valais</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Ingress</b></p> <p><u>Vorschlag der Kommission für öffentliche Sicherheit, durch Grossrat André Vernay</u></p> <p>Der <b>Grosse Rat</b> des Kantons Wallis</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Préambule</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député Klaus Russi</u></p> <p>Le <b>Grand Conseil</b> du canton du Valais...</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Ingress</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO Fraktion, durch Grossrat Klaus Russi</u></p> <p>Der <b>Grossrat</b> des Kantons Wallis...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<b>Considérants</b>	<b>Erwägungen</b>
<u>Proposition de la commission de la sécurité publique, par le député André Vernay</u>	<u>Vorschlag der Kommission für öffentliche Sicherheit, durch Grossrat André Vernay</u>
...	...
sur la proposition du <b>Conseil d'Etat</b> ,	auf Antrag des <b>Staatsrates</b> ,
<b>Décision de la commission : acceptée</b>	<b>Beschluss der Kommission: angenommen</b>
<b>Préambule</b>	<b>Ingress</b>
<u>Proposition de la commission de la sécurité publique, par le député André Vernay</u>	<u>Vorschlag der Kommission für öffentliche Sicherheit, durch Grossrat André Vernay</u>
<b>arrête ordonne:</b>	Keine Änderung im deutschen Text
<b>Décision de la commission : acceptée</b>	
<b>Article 2 alinéa 3</b>	<b>Artikel 2 Absatz 3</b>
<u>Proposition du groupe CSPO, par le député Klaus Russi</u>	<u>Vorschlag der CSPO Fraktion, durch Grossrat Klaus Russi</u>
Pas de modification du texte français	Gegen den Entscheid... <b>Einspruch Beschwerde</b> erhoben werden.
<b>Décision de la commission : acceptée</b>	<b>Beschluss der Kommission: angenommen</b>
<b>Article 3 alinéa 3</b>	<b>Artikel 3 Absatz 3</b>
<u>Proposition du groupe CSPO, par le député Klaus Russi</u>	<u>Vorschlag der CSPO Fraktion, durch Grossrat Klaus Russi</u>
Pas de modification du texte français	Gegen den Entscheid... <b>Einspruch Beschwerde</b> erhoben werden.
<b>Décision de la commission : acceptée</b>	<b>Beschluss der Kommission: angenommen</b>



<p style="text-align: center;"><b>Article 4 alinéa 3</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député Klaus Russi</u></p> <p>Pas de modification du texte français</p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 4 Absatz 3</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO Fraktion, durch Grossrat Klaus Russi</u></p> <p>Gegen den Entscheid... <del>Einspruch</del> <b>Beschwerde</b> erhoben werden.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
---	--

LOI  
sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (première lecture)

GESETZ  
über die Geschäftsführung und den Finanzhaushalt des Kantons und deren Kontrolle (erste Lesung)

## Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission des finances  
*Finanzkommission*

<b>Titre (nouveau)</b>	<b>Titel (neu)</b>
<i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud</i>	<i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i>
<b>Loi sur les finances cantonales (LFIN)</b>	<b>Gesetz über die Kantonsfinanzen (KFG)</b>
<b>Décision de la commission : refusée</b>	<b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b>
<b>Article 22 alinéa 2</b>	<b>Artikel 22 Absatz 2</b>
<i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Edmond Perruchoud</i>	<i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i>
<b>Le transfert de crédit n'est pas autorisé. Toutefois, un crédit totalement ou partiellement non utilisé pour un objet durant un exercice pourra être transféré, au sein du même département, par décision du Conseil d'Etat, pour financer un autre objet inscrit dans la planification et ce aux conditions suivantes:</b>	<b>Kredittransfers sind nicht zulässig. Wird ein Kredit für ein Objekt während des Jahres nicht oder nur teilweise verwendet, kann dieser jedoch unter folgenden Bedingungen innerhalb desselben Departements durch Entscheid des Staatsrates transferiert werden, um ein anderes in der Planung vorgesehenes Objekt zu finanzieren:</b>
<b>- pour les dépenses d'investissement dépassant fr. 500'000.-,</b>	<b>- Transfers für Investitionsausgaben zwischen 500'000 und</b>

**jusqu'à un montant maximum de 2 millions et pour les dépenses de fonctionnement dépassant fr. 200'000.– jusqu'à un montant maximum de 1 million, une demande de nouvelle affectation devra obtenir, sur la base d'un rapport circonstancié établi par le département concerné, l'approbation préalable de la commission des finances,**

- **au-delà du montant de 2 millions pour les dépenses d'investissement et de 1 million pour les dépenses de fonctionnement, la compétence d'une telle affectation nouvelle dûment motivée appartient au Grand Conseil.**

**Décision de la commission : refusée**

**zwei Millionen Franken sowie für Ausgaben der Laufenden Rechnung zwischen 200'000 und einer Million Franken müssen auf Basis eines ausführlichen Berichts des betroffenen Departements von der Finanzkommission vorgängig genehmigt werden,**

- **Transfers für Investitionsausgaben über zwei Millionen Franken und für Ausgaben der Laufenden Rechnung über 1 Million Franken müssen ausreichend begründet und vom Grossen Rat genehmigt werden.**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**